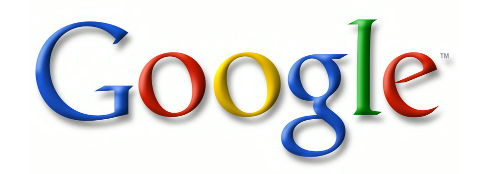
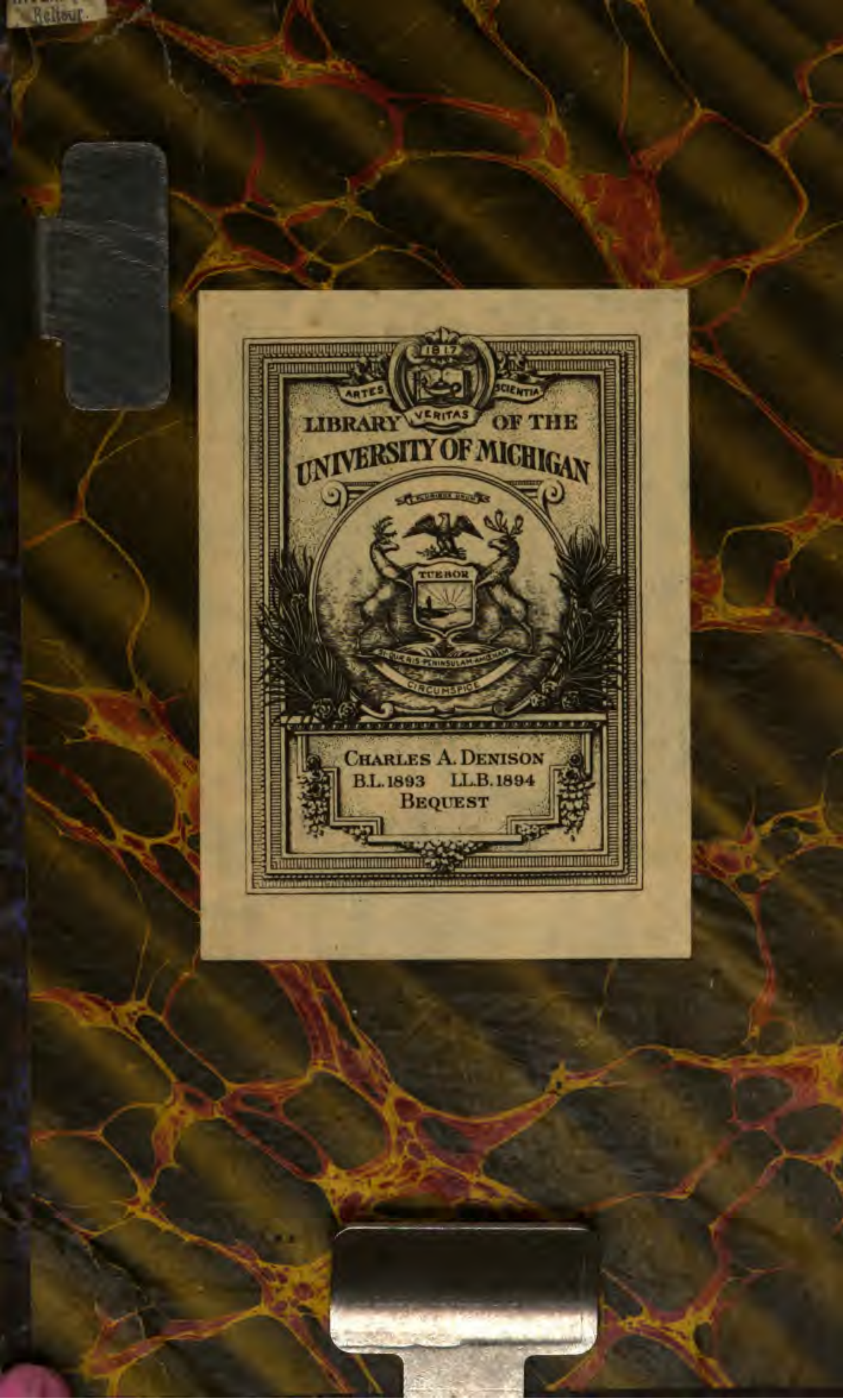
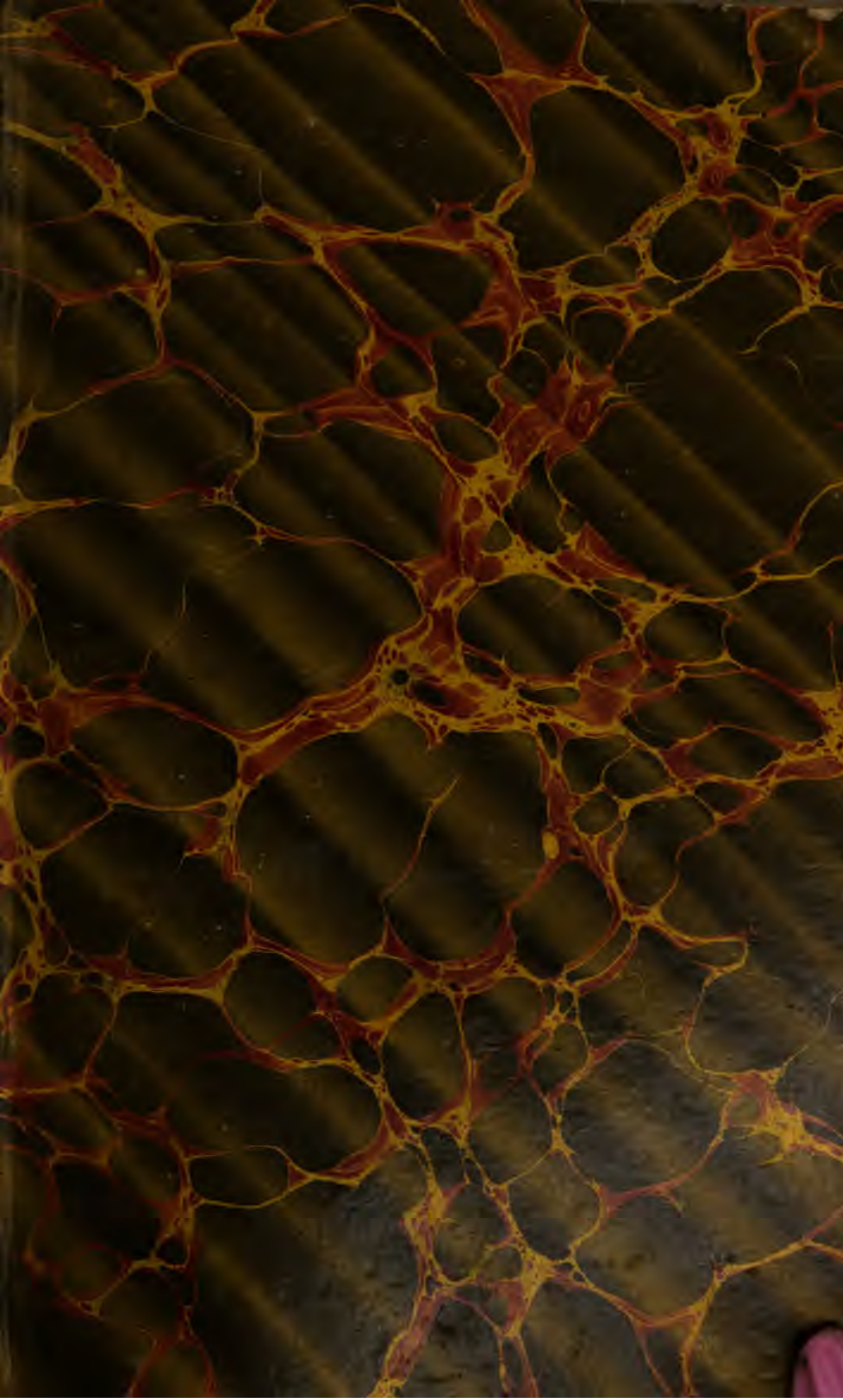






Relieur.
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST



CORRESPONDANCE
ORIGINALE
DES ÉMIGRÉS,
OU
LES ÉMIGRÉS PEINTS PAR EUX-MÊMES.

(*Cette Correspondance, déposée aux archives de la Convention Nationale, est celle prise par l'avant-garde du Général Kellermann à Longwy et à Verdun, dans le Porte-feuille de* Monsieur, *et dans celui de M.* Ostome, *Secrétaire de M.* de Calonne.)

On y a joint des Lettres curieuses, et des Papiers saisis en Savoie sur les Emigrés, et également déposés aux Archives de la Convention.

A PARIS,

Chez Buisson, Libraire, rue Hautefeuille, N°. 20.

A Lyon, chez Bruyset frères, rue S. Dominique.

A Marseille, chez Mossy, Libraire.

A Londres, chez J. de Boffe, gerard-street Soho, N°. 7.

1793.

AVIS.

On trouve chez le même Libraire :

Mémoires du Duc d'Aiguillon, troisième édition, 1 vol. *in*-8.

Mémoires sur les règnes de Louis XIV, la Régence, et Louis XV; par feu M. Duclos, troisième édition, 2 vol. *in*-8.

Mémoires du Duc de Saint-Simon, troisième édition, 6 gros vol. *in*-12.

Mémoires du Duc de Choiseul, Ministre de la Marine et de la Guerre, 2 vol. *in*-8.

Mémoires du Comte de Maurepas, Ministre de la Marine, etc. etc. troisième édition, 4 vol. *in*-8. avec fig. *On vend séparément le 4e. aux personnes qui ont acquis les trois premiers volumes.*

Mémoires sur la Minorité de Louis XV, par J. B. Massillon, évêque de Clermont, 1 vol. *in*-8.

Vie privée du Maréchal de Richelieu, contenant ses amours et intrigues, etc. Seconde édition, avec des corrections et des augmentations considérables; 3 vol. *in*-12.

Mémoires du Maréchal Duc de Richelieu, pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la minorité et du Règne de Louis XV, etc. etc. Ouvrage composé dans la Bibliothèque et sur les papiers du Maréchal, et sur ceux de plusieurs Courtisans ses contemporains. Avec des Cartes, Plans et Portraits gravés en taille-douce. 9 vol. *in*-8.

CERTIFICAT

Du Comité de Sureté.

La Convention Nationale, ayant renvoyé à ses Comités Diplomatique et de Sûreté générale, un porte-feuille *pris dans les équipages du ci-devant* Monsieur, *ainsi qu'une Correspondance des Emigrés saisie par le général Kellermann, lors de la reprise de Verdun et Longwy;* Nous, *Commissaires chargés de l'examen de ces diverses Pièces, certifions l'authenticité et la fidélité des extraits composant* la Correspondance originale des Émigrés, *dont les originaux sont déposés aux Archives de la Convention Nationale.*

A Paris, ce 17 novembre 1792, l'an premier de la République.

Signés Anacharsis Cloots, Hérault,
J. M. Musset.

L'ÉDITEUR AU PUBLIC.

CET Ouvrage est un extrait fidèle et rapproché des correspondances prises par Kellermann sur les Emigrés à Verdun et à Longwy, dans le porte-feuille de *Monsieur*; il n'a pas besoin de préambule, puisqu'il parle de lui-même. On y trouve aussi d'autres Pièces intéressantes, saisies en Savoie, ou interceptées.

Un sage a dit que les hommes auroient le vice en horreur s'ils le voyoient à découvert; c'est ainsi que les gens crédules et abusés apprécieront les Emigrés, en les voyant dans leur nudité : et certes, les Emigrés nous auront été très-utiles sous ce point de vue, en apprenant aux ames foibles à les détester, comme Louis le dernier a appris aux François à détester la royauté, et à devenir républicains.

On ne pouvoit pas avoir un tableau plus vrai de la scélératesse des Emigrés que dans

leur correspondance. C'est là que dans les épanchemens des trahisons les plus noires, ils se montrent tels qu'ils sont dans toute leur turpitude; ils découvrent les horreurs de leurs perfidies, et les secrets de leurs manœuvres; en un mot, c'est la perversité mise en action.

On y voit tour-à-tour le marquis, après avoir déserté le poste que la nation lui avoit conservé, dire *qu'il aime son roi, et qu'il combattra pour le renversement de l'égalité, jusqu'au dernier soupir*; la marquise allier à l'amour le plus ordurier, aux prostitutions les plus luxurieuses, la dévotion effrénée, et les projets de la plus implacable vengeance; le prêtre débauché, appeller *l'abomination de la désolation* le règne de la Liberté, et aspirer au moment de l'anéantir par le fer et la flamme au nom du *Dieu de paix*; le *Saint-Père* monter dans la chaire de vérité pour en lancer les mensonges et les artifices de l'Italie. On y voit ces vils esclaves féroces en 1791 quand ils comptent sur des trahi-

sons, lâches et désespérés en 1792 quand ils sont forcés de combattre en face des hommes libres, se rallier unanimement dans l'atrocité de leurs différentes combinaisons, autour d'un monarque constitutionnel, qui usoit des bienfaits de la nation pour la trahir à l'ombre des loix, et avec les couleurs de la justice; et c'est sous l'abri de cette constitution dont il tenoit la vie, que Louis le dernier alloit noyer les malheureux François, sur la planche même sur laquelle ils s'étoient sauvés.

Et vous aussi, traître Narbonne, vous figurez dans ce recueil d'impiétés. Vous étiez biendigne d'être associé dans les entreprises du despotisme au fuyard *de Calonne*. Cet homme d'un génie malfaisant, étoit né pour le malheur de laFrance; après en avoir emporté ses trésors, il menoit à Londres, la vie fastueuse et opulente d'un voleur impuni : ennuyé de ne plus nuire à la France, il apporte sa malveillance aux Emigrés, et s'attribue d'avance la souveraineté qu'ils croyoient envahir sous ses ordres.

Voilà cependant les crimes avérés qu'une classe de prétendus honnêtes gens, que la secte aveugle des adorateurs de la constitution, prenoit à tâche de se dissimuler avant le 10 août; alors les hommes courageux, qui, malgré les persécutions, vouloient sauver la Patrie, étoient traités par eux de scélérats, d'agitateurs. Ce jour heureux leur a dessillé les yeux; mais trop foibles pour voir la lumière, ils les refermeroient encore. Qu'ils lisent donc!...... ils verront les vrais auteurs de nos maux; ils verront que ce qu'ils appellent des crimes, est ce qui a fait le salut de la République; qu'ils regardent les Emigrés comme le centre de leurs haines; et s'ils vouloient rappeller encore le jour du 2 septembre, où la vengeance peut-être cruelle, mais aigrie et provoquée, a pu frapper quelques gens équivoques, nous leur répondrons, avec ce Marseillois: *Mon frère a été tué à côté de moi pour la Liberté, je le venge.* Certes, avant de semer de bonnes graines dans le terrein de la Liberté, il faut en

arracher les ronces et les épines; et pouvoit-on briser de sang-froid dans les mains parricides de ces audacieux Salmonées, la foudre dont ils osoient s'armer pour écraser leur Patrie?

CORRESPONDANCE ORIGINALE DES ÉMIGRÉS, OU LES ÉMIGRÉS PEINTS PAR EUX-MÊMES.

LES RENSEIGNEMENS.

MADAME la comtesse de Changi à son mari, mousquetaire de la huitième brigade, armée des princes. Le 7 octobre 1792. Timbrée Bonn.

TOUT humiliant que puisse être l'accommodement que nous ferons avec les patriotes, je le desire cependant, parce que cela nous donneroit le temps de *rentrer*, *de vendre nos biens*, *& de quitter à jamais la France.* Sans cela, il y a un décret qui porte peine de mort, etc.

A M. le comte de Retz, de la compagnie d'Auvergne, au camp général des princes françois. A Trèves en Allemagne.

M. de *la Salle*, le fils, partoit pour aller joindre les princes et vous tous Auvergnats; mais il a été arrêté à Pontarlier, et ramené à Besançon en prison, où il est depuis un mois. Nous allons, j'espère, le faire relâcher, et il ne perdra pas un instant pour aller vous rejoindre.....

A M. le comte de Vauvineux.

Il seroit peut-être imprudent de rentrer; mais peut-être est-ce indispensable : que deviendront sans cela nos biens? Cependant ne hasardons rien sans avoir des précurseurs marquants. Il faut prendre délicatement ses précautions.....

M..... à monseigneur..... le 4 septembre 1792.

J'ai l'honneur d'écrire à monseigneur, du milieu du chemin où je viens de rencontrer M. de Lambert, dont le zèle et le dévouement souffroient déjà du retard de l'officier

qu'il avoit envoyé aux princes. Il a lu la dépêche dont j'étois chargé pour lui, et il en est résulté que nous retournons tous à Verdun pour exécuter les ordres de Monsieur et monseigneur.

L'officier va porter aux princes l'acte que M. de Lambert a fait rédiger par les principaux agens de la révolution à Longwi; en les amenant avec douceur à cette démarche, dont l'effet va devenir plus grand par la publication de l'acte en question, dont on s'est déjà servi utilement dans la sommation faite à Verdun.

M. de Lambert joint à cet acte original la minute de la réponse qu'il a faite à la lettre d'envoi des clubistes de Longwi. Il desire que les princes fassent une petite lettre aux nobles de Longwi et des environs, par forme d'encouragement.

Le coup de fusil tiré la nuit dernière sur un jeune officier prussien, qui est mort sur la place, a produit une forte sensation, et on en espère un redoublement de vigueur et de rigueur dans les mesures des généraux.

Fait en rase campagne, assis sur une pierre bien pointue, au soleil, dans la boue,

sans plume et presque sans encre, le mardi 4 septembre à 11 heures 3 quarts.

M..... au prince de Hohenlohe, le 6 septembre 1792.

Eh ! notre cousin, c'est après avoir bien réfléchi aux réponses de la garnison de Thionville et sur l'effet de la canonnade de cette nuit, que nous écrivons à votre altesse. Nous ne pouvons nous dissimuler que cet effet est à-peu-près nul, et que le peu d'artillerie qui doit arriver de Longwi ne peut en produire davantage. Manquer Thionville est peu de chose en soi-même; mais qu'il ne soit pas dit que la première place attaquée par l'armée aux ordres de votre altesse et par la nôtre n'ait pas été prise, est beaucoup dans l'opinion publique. Nous ne connoissons qu'un moyen de parer cet inconvénient; c'est de faire venir de Luxembourg quatre ou cinq mortiers de dix et autant de pièces de vingt-quatre, pour écraser la ville de bombes et de boulets incendiaires, et la forcer à se rendre. Nous vengerons ainsi le sang du brave prince de Waldeck; enfin, nous imposerons à l'ennemi, dont l'audace

ne peut sans cesse qu'aller toujours en croissant. La retraite de Luckner ne peut qu'ajouter à nos moyens; sera-t-il dit que c'est au moment où il abandonne Thionville à sa propre force, que nous renoncerons à prendre la place? Nous conjurons donc votre altesse de donner des ordres prompts, et le succès est assuré.

Le marquis de Chamboran à Monsieur. De Coblentz, le 3 septembre 1792.

J'AI prié le comte de Virieux de vous rendre compte de l'effet des eaux et bains qui m'avoient été ordonnés.

Je retourne à Deux-Ponts. Si mes forces, mon âge, et mes facultés physiques me le permettoient, je n'hésiterois pas à aller prendre un mousquet ou une carabine.

M. de..... à M. le comte de Macheco, au camp du comte d'Artois. Le 7 septembre 1792, *de Fribourg.*

COMMENT se portent nos bons royalistes du lac, Desfargue et Deray? Madame de la Salle, la famille de Folin, M. de Dait,

madame de Flameran, mademoiselle de Combarelle et M. Dulac pensent à vous.

A M. le comte d'Olleamton, adjudant-général de Monsieur, frère du roi, au quartier général des princes françois, frères du roi. Par Luxembourg, Bruxelles, 8 septembre.

MA dernière lettre en renfermoit une pour le marquis *de la Queuille*. Le malheureux la *Vertu*, qui vous remettra celle-ci, a été, au bout de 76 jours de captivité, renvoyé de Hollande nud comme la main. Il va rendre compte à M. de Calonne des événemens inexplicables qui l'ont empêché d'être utile.

Notre malheureuse société baisse tous les jours, le petit nombre d'actionnaires qui y reste encore, enrage. La Russie arme une flotte qui doit paroître dans la Méditerranée, quoique cependant on eût long-temps promis le profit à notre société.

Notre société n'étant protégée que par Paris, si Paris résiste avant, cette canaille abattue refluera dans la province et démontera nos projets. Il vaut mieux prendre Amiens, ensuite Rouen; et les effets de l'in-

vasion de cette dernière ville, sur laquelle vous pouvez compter, ne sont pas dangereux.....

Dusart à M. le marquis de Jaucourt, lieutenant-général des armées du roi de France, à l'armée de son altesse royale monseigneur le duc de Brunswick, près les princes françois. Par Luxembourg.

J'ai votre vaisselle avec moi ; vos autres effets sont à Valenciennes. Ils sont en sûreté.

On est bien inquiet sur les événemens à Valenciennes. M. de la Bourdonnaie et Ferrand vont commander les troupes pour sa défense. Le chef d'artillerie est M. de Fontenay.

Les municipalités, départemens, tout cela va être remplacé par des jacobins.

Il falloit venir plutôt. La ville étoit bonne à prendre...

A M. le comte de Trenay, premier maître de la garde-robe de Monsieur, frère du roi.

Je suis échappé, M. le comte, et réfugié à *Rouen, seul asyle des honnêtes gens.*

J'ai eu la précaution de faire enlever mes effets ; ils sont portés à la rue royale. L'évêque d'Avranches vient avec moi à Londres. Six grenadiers de la section des carmes sont venus, cinq minutes après mon départ, pour me prendre ; ils ont été dans les maisons voisines. On vouloit chasser madame *Boyer* de votre appartement.

Le baron de Pont-Labbé est échappé. Madame la duchesse de Maillé parviendra peut-être, à force d'argent, à se sauver.

Mon adresse est,

A M. Robert Doves, street piccardilli, nº. 7.

London.

Et sous cette enveloppe, à M. François.

A M. le marquis du Plan du Sieyes, lieutenant des gardes-du-corps de monseigneur le comte d'Artois, sous le couvert de M. de Belleville, premier valet-de-chambre de monseigneur le comte d'Artois, en Allemagne.

Continue ta feuille jusqu'à l'achèvement de la contre-révolution : elle est fort bonne.

Le duc de Brunswick a plus consulté les femmes d'émigrés que leurs maris.

L'abbesse va faire son ménage avec l'évêque, qu'on dit rajeuni depuis qu'il est en catogan, veste, culotte verte et bas gris.

Le chartreux me mande qu'il ira chez sa sœur à Beauregard, en cas d'évacuation. Il sera difficile de le déguiser, car il a l'air plus chartreux qu'un autre. Je fais force quêtes pour les pauvres prêtres qui arrivent ici presque nuds. Ces braves gens préfèrent la misère et la mort au schisme.....

Madame de Rochemure à M. de Rochemure. le 21 septembre 1792.

Tu sais sûrement les horreurs qui se commettent continuellement à Paris : je tremble pour mon père. Je ne reçois plus de nouvelles de M. Montchenu que j'avois chargé de s'informer des miens. Je suis vraiment dans une triste position.

A M. le marquis de Coigny, chez madame Craucere, Aix-la-Chapelle. Signée Dutel. Londres, 17 septembre 1792.

J'ai ressenti une vive douleur du seques-

tre de vos biens. Vous avez bien fait de quitter Paris. Dieu veuille mettre fin à ces brigandages.

Je continuerai à payer à madame la marquise, sous vos ordres, 100 liv. sterl. jusqu'en janvier.

Nous avons ici un nombre prodigieux d'émigrés prêtres et autres. Chacun s'empresse à les secourir.....

M. le baron de Liesingen à M. le comte de Hanlefort. De Bourgwalde, dans l'Eischseld, 22 *septembre* 1792 (1).

P. S. Il me vient une idée; c'est que s'il fût possible de faire passer à sa majesté la reine, qu'elle ne demande jamais à se promener seule sur les tours du temple.

Quelques exécrables scélérats de la police de Paris la précipiteroient, et diroient qu'elle se fut précipitée elle-même.

A la bastille, les geoliers ne me firent pas seulement des instances, ils me pressèrent même de me promener sur la plate-forme

---

Nota. Cette lettre ne brille pas par le style; mais il a fallu respecter l'original; et voilà la clef des fautes de langue qui se trouvent dans tout l'ouvrage.

de la bastille. Ils m'auroient attribué ma mort violente à moi-même.

Je vous prie de recevoir agréablement ce mémoire, servant aux preuves de ma noblesse.

M..... à M. Deysac, rue de l'Isabelle, n°. 61, à Bruxelles. De Paris, le 6 *décembre* 1791.

Je ne perds pas un instant à vous remercier des exemplaires que vous m'avez envoyés. Je tâche de les placer le plus utilement qu'il m'est possible. Je ferai partir au premier jour votre paquet, sous le couvert de l'assemblée que j'éprouve tous les jours être fort sûr. Malgré cela, je crois que vous ferez bien de ne plus signer vos lettres, cela met à l'abri des événemens; j'en ferai autant bien persuadé que vous ne me vendrez pas. Ce que vous me mandez de l'accident arrivé par l'indiscrétion de quelques mauvaises têtes, est bien fâcheux; ce qui laisse incertain l'espoir qui nous soutient depuis si long-temps. M. Pétion, maire, Rœderer, procureur-syndic du département, Manuel, procureur de la commune, sont

trois forts assauts donnés à la tranquillité publique. Il y a eu aux jacobins une motion atroce contre le refus du roi de sanctionner le décret contre les émigrans.

M. le marquis de Plauque, aide-maréchal-général-des-logis, au comte de Vaudreuil, maréchal des camps et armées du roi, à l'armée des princes. D'Etain, le 22 septembre 1792.

Monseigneur, je vous demande un brevet de colonel, c'est pour la défense de mon roi; vous l'aimez, je l'aime......

Stockolm, le 4 septembre 1792. *Saint-Priest à M. le comte de Clerac, maréchal-de-camp.*

Je suis à Stockolm hébergé par mon beau-frère. Je combattrois pour mon roi, si je n'étois sexagénaire. La Suède ne prend pas parti contre la France, mais vous aurez des Russes.....

De la Haye, régisseur de la terre de M. le comte de Hardenoy, à M. le commandeur

de. . . . . Leujameth, aide-de-camp de M. de Nassau, commandant l'avant-garde de l'armée Prussienne.

M. le comte de Bouvre, chargé des dépêches par M. le comte d'Artois, a été arrêté à Boucouville, et deux chevaux qu'il avoit ont été pris par les patriotes : si M. de Pouilly pouvoit faire passer de l'argent à M. de Hardenoy, il en a le plus grand besoin.....

A M. le comte de Retz, de la compagnie d'Auvergne, au quartier général des princes françois, Monsieur et monseigneur le comte d'Artois, à Trèves en Allemagne.

L'ÉVÊQUE de *Clermont* a été renfermé aux Carmes. Le saint homme s'est sauvé et est en sûreté.

Du courage, venez nous venger à Paris...

Madame la comtesse de Tredern à M. le comte de Tredern, capitaine de vaisseaux du roi, inspecteur des classes de Bretagne, à l'armée royale des princes, frères de sa majesté très-chrétienne. A

Verdun, par Luxembourg. Timbrée Liège, datée Liège, le 8 octobre 1792.

L'ABBÉ de Fontenay vient de nous dire qu'il y avoit un congrès à Luxembourg pour les affaires de France, et que les affaires resteroient suspendues jusqu'au mois de mai. L'abbé de Fontenay ajoutoit tenir cette nouvelle d'un frère d'un des ministres qui doit assister au congrès. Qu'allons-nous faire? hélas! en attendant, nous qui mourons de faim ; que deviendra notre auguste monarque et son auguste épouse ?.....

La comtesse de Pont Gibaud à son mari, à l'armée des princes. De Bâle, le 2 octobre.

IL faudra ne pas risquer en rentrant trop tôt, mais il sera sage aussi de ne pas rester trop tard ; ici sur-tout quand on fera la guerre dans les provinces méridionales.

Madame Boyer à madame de Bordenave, à Verdun. De Trèves, le 8 octobre 1792. Timbrée Verdun.

LA bonne amie Dragre nous conseille de

retourner chez nous. Elle dit que les scellés sont posés chez vous ainsi que chez M. la Salle, mais qu'il doit arriver le même jour avec madame, et madame Coulon et toute sa famille. Qu'elle, madame Dragre, avoit dit à ces messieurs du district d'un air très-pénétré, que M. de Bordenave devoit une somme à M. de Fonti depuis un an, et qu'il en avoit un billet. Elle vous prévient que vous ayez à lui écrire bien vîte, etc.

A M. de Jouin, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, à sa maison de Glorieux près et par Verdun Trois-Evêchés, datée Stenay, le 7 octobre 1792.

La coalition va s'assembler à Luxembourg. Elle ne veut pas que le roi de Prusse ait seul l'honneur de rétablir la monarchie et le trône.. Nous voulons aussi avoir cet honneur : mais quinze mois d'émigration épuisent horriblement les finances !....

Madame la marquise de Dudreneuc à son mari, à l'armée des princes. Timbrée Bruxelles.

Milord et Miladi Kery fortement in-

quiétés à Paris, ont rendu le service au petit de Toursel de l'emmener comme leur domestique. Un autre anglois a rendu le même service à M. d'Evilly; ils sont arrivés ici (à Bruxelles).

Madame d'Ambert vient d'essuyer une chose assez déplaisante ; elle avoit un laquais coëffeur, beau, grand rable ; les commissaires l'ont fait arrêter, lui ont fait administrer cinquante coups de bâton et l'ont chassé ; madame d'Ambert fait ce qu'elle peut pour le ravoir. On a tenu des propos infames.

A M: le Chevalier de Raousset-Scillon, capitaine des vaisseaux du roi de France, au camp du corps de la marine, à Trèves. Datée de Pise en Toscane, 19 *décembre* 1791.

Nous étions menacés d'une invasion en restant à Nice, et nous avons cherché un asyle dans le centre de l'Italie. Nous sommes réfugiés à Pise. Nous espérions y trouver tranquillité, mais la fermentation se communique par-tout.

M. Demeunier a couru les plus grands risques à Porto-Venise où le mauvais temps l'avoit

l'avoit obligé de relâcher. Il s'y est trouvé un bâtiment venant de Toulon monté par des patriotes, et si son patron ne l'avoit sauvé....

M. Duvoncassel au sieur Hannoye, dans la compagnie d'armes des hommes d'armes françois, à l'armée des princes. Datée de Malmédy, ce 9 août 1792.

Je sais que M. votre père est du nombre des honnêtes gens de la ville d'Avesnes en Hainaut, et qu'il est, comme on le dit en France, aristocrate. Aussi je prends intérêt à son fils. Je vous sais bon gré du parti que vous avez pris de venir vous réunir à la bonne cause. Mon fils est dans la compagnie de Vintimille à Trèves; ne parlez de rien, parce qu'il seroit dangereux pour ma femme qui est au village d'Avesnes, que l'on sût que je suis émigré; ainsi prenez bien garde d'en parler....

M. Ruffo de la Fare au marquis son frère, au quartier des princes. De Dinant, le 2 *octobre* 1792.

J'attends de ton amitié pour moi que tu

veuilles bien rappeller à monseigneur le comte d'Artois les sacrifices que j'ai faits pour soutenir la bonne cause depuis le commencement de la révolution ; mon zèle, et le desir toujours plus ardent de le servir, me fait desirer d'être employé auprès du comte de Narbonne en Savoie, en qualité d'aide-major-général. Ce n'est pas l'ambition, mais le desir de continuer la carrière de l'honneur qui me fait desirer *cette faveur.*

LES INTENTIONS.

Madame . . . à M. le comte de Lambertye son frère, à l'armée des princes.

ON ne conçoit rien aux conférences du roi de Prusse avec Dumourier ; on parle d'un accommodement, cela ne me paroît guère possible, à moins que l'on ne regarde le royaume pour rien du tout, et que l'on n'ait le projet de *conserver les jours du roi de France et de nous* sacrifier. Alors adieu la noblesse et le clergé, et les propriétés.

La nouvelle d'un accommodement répand

une tristesse horrible ; c'est l'ouvrage du baron de Breteuil, cela fait regretter de plus M. de Calonne.

M. Pont-Labbé à d'Hervilly, le 5 octobre 1792.

Puisque nous avons été, mon cher confrère, assez heureux pour nous tirer d'affaires à Paris, il faut actuellement que nous puissions concourir à exterminer la race jacobite : votre arrivée auprès des princes va vous mettre à même de faire les démarches nécessaires pour seconder mes vœux les plus ardens.

Laurent, curé de Champonguy, à M. Commesson, curé de Chalaine, chez M. Trouville, charpentier, rue des Prisons, à Verdun. Timbrée Trèves, datée Trèves, 8 octobre 1792.

Il arrive ici considérablement de prêtres. Nous nous voyons avec plaisir tous, puisque nous allons chasser les usurpateurs intrus de nos portes. La peur des patriotes empêche plusieurs de MM. nos évêques de

venir se joindre à nous. Ils devroient cependant avoir plus de foi dans les braves prussiens. Le curé de Verdun est rentré, ce sera bientôt notre tour....

---

*Madame *. à M. le comte de Moelussic, au quartier général du roi de Prusse, 8 octobre* 1792.

NOTRE malheureuse patrie est perdue ; il y a trois ans que je vous le dis, et six que je l'ai prévu ; mais les particuliers individuellement, en se retranchant infiniment, sauveront encore quelque chose. Il faut nous résigner à la providence, qui n'abandonne jamais ceux qui lui restent fidèles.

M. de Barchhauf à M. le chevalier d'Arcy, chambellan de sa majesté Polonoise, et lieutenant-colonel au régiment de Witgenstein, à Melin. De Francfort, le 10 *septembre* 1792.

DES commissaires Russes sont arrivés ici, à ce qu'on vient de me dire, et annoncent l'arrivée de 25,000 Russes. Je voudrois qu'ils fussent déjà avec vous, et qu'on les envoyât

faire les premiers complimens à mesdames de la Halle. Ils leur fermeroient leurs vilaines bouches à jamais. Adieu, mon pauvre chevalier, je vous donne ma bénédiction.

Audermatt à M. le baron de Ron, à l'armée des princes, frères du roi. Datée de Rastadt, le 7 septembre 1792.

Mon cher baron, le canton de Bâle nous ordonne de rentrer en Suisse, sous peine de bannisation. Mais nous nous empresserons de rejoindre l'armée des princes, frères du roi. Si vous voulez leur présenter notre vœu, mes camarades agiront d'après notre avis....

---

*A M. le prieur de Saint-Paul, chez madame Langlois, rue du Cloître, par Arlon et Longwy, à Verdun-Meuse, signée N***. Sans timbre ni date.*

Il seroit imprudent de partir avant la prise de Montmédy.

Les François ont reçu ordre d'évacuer Luxembourg; on dit qu'il doit s'y tenir un congrès d'union. Si nos affaires ne pren-

nent pas une marche plus rapide, je passerai l'hiver en campagne.....

DÉVOTION.

A M. Humblo, curé de Neufchâteau, aumônier des hôpitaux de l'armée royale, près Verdun.

Je ne suis pas encore si à plaindre que nos braves gens de France, qui gémissent de voir l'abomination de la désolation dans le lieu saint. Car vous n'ignorez pas que la convention nationale a eu l'audace de décréter que la religion naturelle seroit la seule religion tolérée en France, et que tout culte seroit aboli. Quel aveuglement! le roi de Prusse s'avance vers Paris, quoique mécontent contre les princes. Le règne des intrus va passer.....

A M. le marquis de Thuisy chez madame de Chamisot de Boncourt, rue du Pont, à Trèves. Datée des bains de Saint-Lucques, le 6 septembre 1792.

Pour que nos entreprises réussissent, il

faut que Dieu les seconde et les couronne. On nous écrit de Rome que le pape a ouvert un jubilé pour les circonstances; que quand on entonnoit le *Domine salvum fac regem*, et que le pape levoit les mains au ciel avec toute la ferveur de son ame, tous les assistans se sont mis à fondre en larmes. Le beau spectacle!

Madame.. à M. le comte de Cossé, à Luxembourg. Le 27 septembre 1792.

Dieu seul sera mon refuge. Aimons-le, espérons en lui, aimons-nous en lui et pour lui. Je vous aime plus que jamais et à jamais.

Mesdames de Grandville et d'Hautefort, Mathan et Grollier sont ici.

A M. Deyzac chez M. le marquis de la Queuille, à Bruxelles. 27 décembre 1791.

Je vais manger bien de l'argent, mon cher Deyzac; mais pour qui, c'est pour mon Dieu, pour mon roi. Je n'ai rien qui ne soit à eux, pas même ma vie; ainsi je

n'ai rien à regretter. Heureux mille fois si je voyois se relever la religion et le trône. Trouvez-moi de l'argent..

De Grouchet de Saint-Germain, officier françois dans la première compagnie de MM. les gentilshommes normands à l'armée de monseigneur le duc de Bourbon près Namur;

A M. l'abbé de Noguez, vicaire général de Verdun en Lorraine, à Verdun. Timbrée Namur, datée le 8 octobre 1792.

C'EST avec la plus vive satisfaction, M., que j'apprends que le roi de Prusse a rétabli le vertueux prélat de Verdun et son respectable clergé, dans tous les droits dont ils avoient été si tyranniquement dépouillés.

Tous mes revenus sont sequestrés; obtenez-moi, je vous prie, des secours de ma famille. Elle ne peut me voir que de bon œil, puisque je combats pour le trône, les autels, et pour mon roi....

Madame à M. le comte de Cossé, premier

gentilhomme de la chambre de Monsieur, au quartier des princes. 21 août 1792.

Finissons par abandonner toute spéculation humaine pour nous livrer à la providence, et mettre tout son appui et toute sa confiance en elle. Je ne cesse de l'implorer pour vous et pour les opérations générales. Puissent mes foibles prières être exaucées ! Aimons-nous, aimons Dieu.

A M. Herrnhom friend in Bengen. Signée Marie, ce 25 juillet.

Ah ! quelle engeance! Ils tourmentent la religion. On ne peut plus aller à la messe. On vit comme des chiens.

Nos affaires vont lentement, les inviolables vont leur train ; ils vont de mal en pire ; ils parlent du roi avec irrévérence.

Samedi 18 *août* 1792. *Francfort.*

Nous étions à prier deux fois par jour, et à adresser nos vœux au ciel pour la conservation du roi et de sa respectable famille, quand au sortir de l'église nous

apprîmes les événemens du 10. Je frémis, mon bon vieux, quand je pense que vous allez approcher de Paris. Que je suis inquiéte, mon cher vieux....

Madame la comtesse de Rochegude à son mari, dans la quatrième compagnie de la coalition d'Auvergne, à l'armée des princes. D'Aix, le 22 septembre 1792.

Je ne puis te secourir que par mes prières et mes vœux ardens. Jamais je n'ai prié avec plus de ferveur. Je conjure souvent le Seigneur tout-puissant, et sa sainte mère de te conserver une vie que tu employeras avec moi à te sanctifier, à élever nos enfans chrétiennement et pour nous mériter le ciel. Je compte aussi beaucoup sur les prières de ces bonnes ames nos amies. Elles te recommandent particuliérement au petit Jesus; et mademoiselle de Reinglen, cette bonne demoiselle, a offert hier une communion pour toi au Seigneur. J'admire ta confiance en la mère de Jesus, elle te sauvera, j'en suis sûre; je la conjure comme toi plusieurs fois par jour....

AMOUR.

*A M***, Aix, vendredi 5 octobre* 1792 (1).

Dumourier et son armée de 60,000 hommes ont mis les armes bas. Les patriotes entrés dans l'électorat de Mayence et à Chambery.... Tout eela est pour rire....

Reviens promptement, mon ame, ma vie, mon bonheur ; avec quel plaisir je m'occuperai de toi ; je veux te gâter au moins un grand mois, et te faire oublier dans mes bras toutes tes souffrances ; ménage bien ta santé, et pense que tu dois partager mon lit et trouver une femme bien tendre, bien complaisante, bien obéissante, et qui seroit fâchée d'être trompée dans son attente. Allons, en attendant, contentons-nous de l'illusion; mille et millo baisers au plus aimé

(1) Cette lettre, d'après l'adresse retrouvée et parfaitement semblable au corps d'écriture, est adressée à M. le comte de Jarnac, officier général au service de Sa Majesté très-chrétienne, dans l'armée de son altesse royale monseigneur le comte d'Artois. Par Ostende, à Trèves.

des poulets. Il faut te ménager, si ta tête prenoit feu trop tôt ; tu m'entends ; tout pour moi, point de partage avec ton oreiller. Adieu ; encore deux bons baisers.

Tu veux te passer de cheval, cela pourroit t'incommoder ; et point d'économie sur cet article, tu dois revenir fort et bien portant.... Je n'en veux rien rabattre.....

---

*Madame de *** à M. Louis de Lescale, chevalier de Saint-Louis, compagnie de Navarre, à l'armée du roi de Prusse à Verdun. Le 8 octobre 1792.*

Ah ! mon ami, quel malheur que d'être éloigné de tout ce qu'on aime ! ce seroit une grande consolation pour moi de savoir au moins que tu reçois de mes nouvelles ; il est vrai que cela ne m'en procure pas des tiennes, mais au moins je serai la seule dans l'inquiétude ; et toi, mon tendre ami, tu saurois que nous nous portons bien ; je donnerois jusqu'à ma dernière chemise pour en savoir autant de toi. Il me paroît que nous sommes plus malheureux que jamais ; mais que je te revoie, que nous soyons ensemble, et je saurai tout supporter. Rassure-moi, mon

cher et tendre ami ; vis pour toi, vis pour moi, vis pour nos chers enfans. Je t'adore au-delà de toute expression, et dépose ici pour toi mille tendres baisers.

A M. le baron de Flachlanden, officier général au service de France, au quartier général des princes françois. Par Trèves et Luxembourg, en France, 26 septembre.

Si je voyois de ton écriture, cela me consoleroit, mon bon ami. Quelle absence, mon cher ami ! où te prendre ? Quand je lis tes lettres, mon sang est revivifié : que sera-ce donc quand je te presserai sur mon cœur ? Je mourrai dans tes bras, mon tendre bon ami. Hâte-toi de m'y appeller. Hélas !...... je passe, en attendant, de cruelles journées et de plus cruelles nuits encore.....

A M. Darthaud, fourrier de la compagnie de Royal-Lorraine, brigade du colonel-général cavalerie, à l'armée des princes, frères du roi de France, à Verdun. Timbrée Namur, datée Namur, le lundi 8 *octobre* 1792.

Louise a toujours pour vous un amour

incurable. Personne, peut-être me direz-vous, n'a encore assiégé son cœur, mais je vous répondrai qu'il est inassiégeable ; j'ai peine à la rassurer sur votre compte.

En entrant chez Louise hier, je me suis cogné le nez contre mon infidèle. Cette scène muette qui a duré pendant plus de cinq minutes, eût été curieuse. Quand ferons-nous nos farces à Paris ?

A M. le comte Davaray, capitaine des gardes de Monsieur, poste restante à Luxembourg. Datée du 28 septembre.

Je suis bien affligée, mon cher ami, de vous savoir exposé à tant de fatigues. Cette nuit que vous avez passée couché en plein air, cette plaie que vous avez reçue m'a fait autant de mal que si je l'eusse reçue moi-même.

Encore si les succès pouvoient nous dédommager, mais les suites m'effraient. Je suis bien triste ; mesdames d'Agout et Balby le sont aussi.

Je ne vous écris pas de grandes lettres, mais peu et souvent.....

Dame Janet à M. le comte de Weissemvolff, chambellan et capitaine des grenadiers du régiment du prince Esterhasy, au bataillon de Barthoudeisley, à l'armée du général Clairfait en France, par Arlon. Bruxelles, 8 octobre 1792.

Que je serois malheureuse, cher, s'il n'y avoit pas de quartier d'hiver : dans quelque endroit que ce soit j'irai, pourvu que j'aie mon Volfy. Que je t'aime ! ô mon bonheur ! Je t'embrasse : adieu, adieu encore. Je t'envoie un doux baiser.....

A M. de Fitzjames, aide-de-camp de M. le maréchal de Castries, pour l'armée royale des princes, à Luxembourg. Spa, ce 28 septembre, timbrée Spa.

Vos nouvelles sont ma vie. J'ai vu hier une écriture qui ressembloit à la vôtre ; le cœur me battoit, et j'ai éprouvé une émotion bien douce..... Je croyois autrefois que l'amour étoit le poison de la vie ; que les hommes n'avoient pas autant de sensibilité que nous, et qu'ils étoient incapables d'un véritable attachement..... Mon dieu ! que

j'étois dans l'erreur! il n'y en pas un second comme toi.....

Que je suis heureuse de vous être attachée par ce qu'il y a de plus tendre, par le sentiment le plus profond! maître de ma destinée, de ma vie.....

A M. le marquis d'Autichamp, à l'armée de M. de Bourbon. Timbrée Spa.

Pouvez-vous garder cet éternel silence? N'avez-vous donc aucun moyen d'adoucir les maux que vous avez faits à mon cœur? Lorsqu'on est de cette humeur, il faudroit prévenir les gens avant de s'en faire aimer.

A M. Migret, officier d'artillerie, pour remettre à M. le chevalier d'Origny, capitaine d'artillerie. Timbrée Luxembourg, datée mercredi, 6 heures du matin.

Reviens, mon bon ami, je t'en prie, je t'attends; prends un cheval, cela vaut mieux que de te tuer. Je t'attends : adieu, mon bon ami, ne m'abandonne pas; je t'embrasse de tout mon cœur.....

Mademoiselle

Mademoiselle Rose à M. de Sancé, officier d'artillerie à l'armée du duc de Brunswick. De Liège, le 17 septembre 1792, timbrée Liège.

Chaque nouveau jour, mon tendre ami, est un jour de tristesse. Où es-tu? mon bien-aimé; depuis quinze jours je ne puis goûter de repos; si je dors, mon sommeil est cent fois plus cruel que mon réveil.

Je me sers cependant de tous les moyens pour éloigner toute agitation pendant mon repos : plaisir factice..... Adieu, le plus adoré des amans. Quand volerons-nous l'un vers l'autre pour ne nous séparer jamais?....

Madame de .... à M. le baron de Vincy, aide-de-camp de M. le comte de Damas de Crux, chez M. le maréchal de Broglie, au quartier des princes, 8 septembre 1792.

Vous me dites, mon adorable ami, que vous avez des hémorroïdes, cela m'inquiète cruellement; ne pourriez-vous pas vous faire mettre des sangsues par un aristocrate, s'entend? Je compte sur votre cœur et sur votre

délicatesse, pour espérer que vous m'aimerez toujours, mon cher baron; je me pâme, mon tout, quand je pense à vous. *Mon mari vous embrasse et vous aime de tout son cœur.* Votre dernière lettre étoit pour moi seule, mon tout aimable : ah! qu'elle étoit tendre! Je vous aime, mon cher ami, je vous aime.

A M. le chevalier de Frelo, officier de la marine à l'armée des princes françois. Datée Maëstricht, 7 octobre 1792.

Je t'écrirai par tous les moyens; si je n'en ai pas d'autres, par l'évêque de Verdun (réfractaire); ton absence est bien longue. Je sens, plus que jamais, combien je t'aime : conserve ta santé, mon cher ami, elle fera le bonheur de ma vie. Il m'est impossible de t'exprimer tout ce que mon cœur sent pour toi; il est sincère, crois-en ta Joséphine.....

A M. le marquis de Saint-Blancard, maréchal des camps et armées du roi dans la gendarmerie à pied. Poste restante à Etain, près de Verdun.

JE forme des projets, mes souhaits vont bien loin, je ne suis pas maitresse de les arrêter. Je t'adore, je ne suis pas la maitresse de t'aimer moins. C'est pour l'éternité, et ce sera toujours avec la même vérité. Tu es tout pour moi, Charles, tu es ma vie, mon bonheur, mon malheur. Tout ce qui n'est pas Charles est si froid pour moi, que sans toi je suis persuadée que je n'aurois aucune sensation. C'est toi qui m'anime, tu es seul toute mon existence. Adieu, mon cher ami, pense à mes tourmens, porte-toi bien, et juge comme je t'attends.....

Point d'adresse, de signature, de timbre ni de date.

Sous le couvert du marquis de Vienne.

TU sais, l'enfant, combien tu m'es cher; oh! tu es pour moi tout, mon bon ami, mon tendre ami; je t'aime de toute mon ame pour la vie. Je ne puis te dire, mon bon ami, combien la fleur que tu m'as envoyée m'a fait de plaisir. Je l'ai couverte de baisers de toute mon ame : quand sera-ce toi que j'embrasserai comme je t'aime? Adieu, mon bien-aimé ami, je t'embrasse de toutes

les forces de mon ame. Je suis à toi pour la vie, mon tendre et bien-aimé ami.

A M. le marquis de Digoine, aide-de-camp de monseigneur le comte d'Artois, à l'armée des princes. 20 *août.*

LA religion peut seule soutenir le roi et sa pauvre famille. Ils seront sûrement plus heureux dans l'autre monde que dans celui-ci ; car ils ont déjà fait leur purgatoire.

Adieu, l'ami, reçois un baiser de ta minette.....

CONFIANCE.

France par Bruxelles, à M. le marquis de Hastegnie, chef de brigade de la deuxième compagnie noble d'ordonnance de l'armée des princes François, à l'armée Prussienne, à Longwi en Lorraine, par le Brabant, point signée, datée Portsmouth en Angleterre, le 27 *septembre* 1792.

Nous aurions eu l'avantage d'aller débarquer à Calais, si la France avoit été plutôt soumise de ce côté-ci.

Il falloit un grand desir de nous réunir

pour entreprendre un voyage aussi fatigant. Je n'ai pas encore l'espoir d'un dédommagement très-prochain, car d'après ce qu'on nous dit, vous n'êtes pas encore fort avancés.

A M. le marquis de Saint-Simon (1), *maréchal-des-camps de sa majesté Autrichienne, et adjudant général de son altesse royale monseigneur le comte d'Artois. Stenay, ce 24 septembre 1792.*

Je connois vos talens, et tout le monde en fait le plus grand cas; vous avez Dieu pour vous et votre épée, et je ne doute pas qu'au moment où je vous écris vous ne soyez à Paris.

Le prince de Condé et les Autrichiens vont passer le Rhin, et l'on croit être sûr qu'ils vont bientôt prendre Huningue et Strasbourg.....

Madame Bouthillier, comtesse de Blangy, à M. le marquis de la Queuille, adju-

(1) *Nota*. Ce marquis de St-Simon est l'imbécille constituant, frère d'armes de Mirabeau-Tonneau, demeurant à Paris, rue Neuve-des-Capucines.

dant général du comte d'Artois, au quartier des princes, le 29 août.

Je vois que les armées vont droit à Paris; j'ai une sœur et un beau-frère enfermés, goutteux, qui font les mêmes vœux que nous pour le succès des princes. Leur château est situé entre la Ferté-sous-Jouarre et Saint-Jean-les-deux-Jumeaux. Je réclame vos bontés pour eux, et vous demande de faire obtenir à M. et madame la marquise de Cordouan, une sauve-garde prussienne pour leur château de Montibri.

J'ai à l'entour de Paris tous ceux qui m'intéressent. Madame la comtesse de Raucher au château de Mondétour, à une demi-lieue de Magni, madame la comtesse d'Adhémar au château d'Esumon.

M. le comte de . . . . commandant à l'armée du duc de Bourbon près Namur, à M. de Valmenier, officier de marine à l'armée des princes. Du 6 octobre 1792, timbrée Namur.

Monsieur, frère du roi, vient d'accorder à un officier de ma compagnie, la majorité

de Montreuil vacante par mort. Puisqu'on dispose ainsi de l'emploi d'état-major des villes dont on n'est pas maître, j'ai pensé que je pourrois fort bien être nommé lieutenant de roi de R...., le brevet de major que j'ai depuis 1781 est un titre pour y prétendre; et M. de Broglie a déjà témoigné le desir de faire quelque chose en ma faveur.

Madame de Shuily au marquis de Shuily son mari. Le 5 octobre 1792.

Vous m'apprenez d'une manière certaine la reddition de l'armée entière de Dumouriez, nous la savions depuis le 30. Vous tenez ces nouvelles par un courier du roi de Prusse envoyé à l'empereur. L'archevêque de Reims n'est pas aussi pressé de partir que celui de Châlons, qui est déjà parti avec dix-sept personnes de son clergé.

Bochecot, comtesse de Varennes, à monseigneur le duc de Brunswick, général des armées combinées de leurs majestés impériale et royale, à son armée. Par Luxembourg, Verdun et Châlons, datée

d'Aix-la-Chapelle, 6 octobre 1792.

Monseigneur, au moment où vos armes victorieuses s'avancent pour relever le trône et réparer les crimes et les malheurs de la France, ayant appris que vos soins protecteurs daignoient descendre à tâcher de prévenir, en accordant des sauves-gardes particulières, les malheurs privés et locaux, j'ose vous supplier, monseigneur, de vouloir bien m'adresser à Aix-la-Chapelle, trois sauve-gardes pour les possessions de ma mère à qui les circonstances n'ont pas permis de sortir du royaume, de mon frère actuellement servant dans l'armée de monseigneur le prince de Condé, et de mon mari.....

M. à M. Constantin, de la noble compagnie d'Auvergne, au quartier des princes françois. Chambery, le 30 juillet 1792.

Notre vieux roi sage et politique attend pour montrer sa bonne volonté que les grandes puissances aient développé leurs forces. Les voilà qui approchent, qui exécutent la noble et belle entreprise pour laquelle ils sont réunis; faites-moi part du

succès ; nous ferons danser les patriotes sur un autre air que *ça ira.*

M. à M. l'abbé Martin, chanoine à Verdun. De Trèves, 8 octobre 1792.

On continuera à prendre de nouveaux postes en France, et en allant toujours en avant on abrégera le travail du printemps prochain. Il y a eu transaction entre Dumouriez et le roi de Prusse. Il est convenu de livrer Louis XVI, cela n'opérera pas précisément ce que nous appellons la contre-révolution, les scélérats resteront maîtres du terrein, l'anarchie subsistera et bientôt nous serons maîtres. Le roi de Prusse a laissé échapper une bien belle occasion, mais résumons-nous à croire qu'il n'a pu se compromettre lui-même.

Madame . . . . . . à M. le comte Victor de Besse, officier de la compagnie d'Auvergne, à Luxembourg. De Fribourg, le 15 *août* 1792.

On a ici les plus grandes inquiétudes pour Paris, mais vous y serez bientôt pour y remettre l'ordre.

M. de Fraytovrey au chevalier de Sieyes, M. des gardes-du-corps de M. le comte d'Artois ; à Péterich. Le 19 septembre, du château de Grandcour.

Nous vous remercions des détails concernant Thionville. Nous venons d'apprendre qu'il est pris, ce dont on est charmé ; nous supposons que les armées approchent et sont à la capitale. Dieu en soit loué, & permette qu'on y soit assez tôt pour délivrer le malheureux Louis XVI.

M. Laval, aide-major à l'armée du prince de Condé, à M. le Chevalier de Serrey, gentilhomme de la coalition d'Auvergne. 18 *août* 1792, *de Steinbach.*

Vous m'obligerez de me donner des détails de ce qui vous arrivera jusqu'à Paris. Mandez-moi sur-tout votre arrivée devant la capitale, et successivement votre entrée.

Point d'adresse, de signature, de timbre ni de date.

La lettre dit qu'elle est envoyée sous le couvert du marquis de Vienne.

Mon père me dit que cela ne sera pas bien long ; que quand une fois l'armée sera maitresse de Paris le reste se rendra bientôt : on m'assure, l'enfant, qu'il est impossible que les Prussiens soient repoussés. Car j'ai, mon bon ami, la plus grande confiance dans le duc de Brunswick qui est, dit-on, le plus grand général qui existe dans l'univers. Il est seulement, dit-on, à Reims....

A M. le comte de Mareil, capitaine au régiment Royal-Allemand, au quartier général des princes, frères de sa majesté très-chrétienne, près Thionville. Par Luxembourg.

Ma joie est troublée. Je sens bien comme vous que le roi de Prusse peut être maître de Paris dans trois jours, mais les provinces du midi peuvent tenir long-temps.....

Madame ..... à M. le marquis de Saint-Simon, à l'armée des princes. Le 4 *octobre* 1792.

Vous voilà victorieux, et vraisemblable-

ment à l'heure qu'il est vous êtes à Paris. Je me flatte de vous y voir bientôt.

Madame Richer à M. de Monbéliard, officier à l'armée des princes. Le 27 *septembre* 1792.

Ta bourse doit être bien basse; mais quand Paris sera soumis nous ne manquerons plus de rien. Je suis bien charmée que les princes forment l'arrière-garde; il en auroit trop coûté aux honnêtes de confondre l'innocent avec l'insolent patriote; ménage-toi, que je te retrouve bien portant, là bien portant.

A M. Leboyer, au quartier général des princes, 8 *octobre* 1792. *De Trèves.*

Non, mon ami, je ne croirai pas à un accommodement, parce qu'il est impossible que des souverains comme le roi de Prusse et l'Empereur, en soient jamais réduits à cette extrémité avec des sans-culottes; des puissances aussi formidables voudroient s'abaisser à traiter avec une assemblée comme celle de France!

Madame la marquise de Boscage à son mari, à l'armée du roi de Prusse. 2 octobre 1792.

Nous avons lu hier que Dumouriez avoit été entouré par l'armée du roi de Prusse, c'est une assez bonne nouvelle. Je ne doute pas que d'ici à un mois tous les vermisseaux ne rentrent en terre, quoique je craigne le dernier soupir de nos persécuteurs.

Madame la baronne de Flaschlanden à son mari, officier général à l'armée des princes. Le 24 septembre.

Il y a eu une affaire le 16 entre le duc de Brunswick et Luckner; l'armée de ce dernier a été complétement battue, six mille hommes de tués et huit mille prisonniers. Il est impossible, mon ami, que si l'affaire a été si sanglante, il n'y ait pas eu du monde de tué de notre côté.

Madame de Bouverot à son mari, à l'armée des princes. Le 28 septembre.

Tu as été vingt-deux heures à cheval, mon

ami; que je te plains, le reste de la campagne jusqu'à Paris sera moins fatigant à cause du pavé et des gîtes; cependant nous n'avons pas mérité toutes nos peines. La déclaration très prochaine de l'Espagne va préserver le midi des convulsions de l'agonie des jacobins.

Madame Bouverot à son mari, aide-de-camp du duc de Villequier, à l'armée des princes. Bruxelles, 26 septembre 1792.

Je calculois hier, mon cher cœur, d'après les nouvelles de l'arrivée de l'armée de Clairfait à trois lieues de Reims, que tu avois eu la jouissance de dîner à Soissons. Si notre ville ne s'est souillée d'aucun crime, tu as éprouvé une satisfaction délicieuse à retrouver tant d'honnêtes gens.

Le vicomte de la Barthe à M. le marquis de Vermel, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, maréchal-de-camp au service de France, à l'armée des princes françois, à Trèves. Bâle, 15 septembre.

Je suis en Suisse pour consulter M. Tissot

sur ma maladie, sans cela je serois à Coblentz pour combattre; comme je sais que l'on tient un registre des fidèles serviteurs des *princes*, je vous prie d'avoir la bonté de m'y faire inscrire.....

La comtesse de Sainte-Marie à son mari, chef de brigade des hommes d'armes à pied, à l'armée des princes. Le 2 *octobre* 1792.

Nous nous sommes disputés ce matin à qui baiseroit le plus ta bienheureuse lettre, mes enfans et moi. La défaite de Dumouriez a été sue ici le 30 du mois dernier, et aujourd'hui elle se confirme, et l'on m'a fait dire ce matin que les trois généraux Dumouriez, Luckner et Kellerman étoient enveloppés. Dans très-peu de temps le roi de Prusse doit faire sa visite à Paris, et on a déjà reçu des lettres timbrées de Châlons.

FANFARONNADES.

M.... à M. le comte de Saint-Astier, sous-lieutenant des gardes-du-corps, à l'armée des princes à Verdun. De Namur le 8 *octobre* 1792.

Nous sommes dans de mauvais villages, excessivement mal par-tout; mais jamais découragés. Le comte de la Châtre qui nous commande nous fait faire quelques incursions sur les patriotes; mais les gueux fuient, et nous n'avons pas encore eu le plaisir de les charger à notre fantaisie. Bien des choses au comte d'Hautefort.

M. à madame la vicomtesse de Canillac, à Bruxelles. De Vousier, le 8 *octobre* 1792.

Comment concevoir qu'on soit venu du fond de la Prusse avec une armée formidable, pour s'en retourner sans avoir risque une affaire vis-à-vis un tas de brigands qui, dans toutes les petites escarmouches, ont toujours eu du dessous. Le duc de Brunswick

Brunswick, après avoir conféré pendant plusieurs jours avec des poltrons, est décampé avec son armée sans tirer un seul coup. Quelle manœuvre !

A M. le chevalier de Royere, garde-du-corps de Monsieur. De Namur, le 7 octobre. Timbrée Namur.

Notre petite armée a beaucoup souffert non pas de l'ennemi, car nous en avons toujours été à une distance respectueuse ; quoique s'il n'eût pas été aussi J... F... il eût pu mettre notre courage à l'épreuve.

M.... à M.... à Trèves.

Comme nous allons les faire danser ces scélérats de sans-culottes ! encore quelques jours et nous verrons beau jeu. Nous avons fait quelques essais qui ne nous ont pas été favorables, mais les patriotes sont vraiment poltrons ; quand l'Angleterre, l'Espagne, la Russie, l'Empereur et Naples viendront à notre secours, nous verrons.

Frédéric Pollesser à M. le baron de Crentz-Bourg, colonel des chasseurs et aide-de-camp de son altesse le Landgrave régnant de Hesse, au quartier général de son altesse le duc de Brunswick, au bord du Yakl. Ce 17 septembre 1792.

Je compte à présent que Clermont, Varennes et les environs sont dans nos mains. Le passage de la Marne et la prise de Châlons sont les derniers boulevards des jacobins; le reste ira tout seul, et les chefs se soumettront. Mais si cette populace de Paris résistoit?.... ma pensée accompagne votre armée, elle va bien vîte.

M.... à M. le marquis de Belabre, à l'armée des princes. Le 6 octobre 1792.

Il me tarde bien d'aller m'engraisser aux dépens de MM. les jacobins auxquels je ne ferai pas grace; je veux les ruiner; ces scélérats ont fermé mon cœur à la pitié. Que vous êtes heureux de voir la mine que font ces hommes atroces!

A M. de Beauchamps, mousquetaire, bri-

gade de Vergennes, à l'armée des princes frères du roi près Verdun, à Longwy. Timbrée Namur, datée du cantonnement d'Espent sous Namur, quartier général à l'abbaye de Genonfard, armée du duc de Bourbon, 5 *octobre* 1792.

Vous allez désormais aller grand train à Paris. L'armée de Dumouriez que nous savions cernée a été, après la trève de quatre jours accordée, battue, hachée, presque détruite. Cinquante mille patriotes ont été taillés sur la place. Il en a coûté dix mille autrichiens. Quelle perte que ces dix mille braves gens !....

A M. le duc de Mortemart, commandant de la compagnie de Navarre, à l'armée des princes. Datée d'Aix-la-Chapelle. Signée Natalie.

On nous écrit de Paris que la consternation commence à s'y répandre à la nouvelle de la défaite de Dumouriez, et que les Parisiens vont fuir jusques dans le midi.....

Madame de Rochegude à M. le comte de Rochegude, dans la quatrième compagnie de la coalition d'Auvergne, en son cantonnement, par Luxembourg, à l'armée des princes françois à Luxembourg.

Les armées vous attendent derrière Châlons, mon bon ami, mais vous serez bientôt à Paris.....

Il est bien temps que Dieu se venge des outrages qui lui sont faits, c'est sa cause que nous soutenons ; mon ange, mon bon ami, sois ferme.

Peux-tu croire, mon ame, que je te manque? je te serai toujours fidelle; mon devoir et Dieu me l'ordonnent.

Et je t'aime tant, tant, que je ne puis te le dire. Je te baise mille fois : hélas! quand ?....

Madame de Bouverot à son mari, à l'armée des princes. Le 28 septembre.

Le siége de Lille continue toujours bien comme il faut. Nos troupes sont ivres de fureur et y veulent tout saccager, parce que la garnison nous a tué une vingtaine

d'hommes. Les habitans veulent se rendre ; mais le commandant, ci-devant maître de danse, ne permet pas d'émettre ce vœu.

Dumouriez est enfermé dans son camp. Tu dois te trouver là aux premières loges pour jouir de la *déconfiture, de la crême* des scélérats.

A M. le vicomte de Ségur, maréchal de camp, employé à la première compagnie noble d'ordonnance, au camp des princes royaux, par Luxembourg. Timbrée Aix-la-Chapelle, le 24 septembre.

Nous apprenons avec bien du plaisir le succès des armées combinées et de la déroute des patriotes. Il paroît que l'armée n'aura plus d'obstacles pour arriver à Paris, et que la justice de Dieu ne tardera pas à punir les factieux....

L'abbé Poissonnier-Desperrières à M. le marquis de la Queuille, adjudant-général de monseigneur le comte d'Artois. Bruxelles, 8 *septembre* 1792.

Toutes les ames vertueuses gémissent des

malheurs de Paris. Il est affligeant pour un françois pur et sensible, d'être réduit à ne faire que des vœux pour la conservation d'un roi, et le prompt succès des armes; que ne puis-je combattre avec vous!...

A M. le marquis de Breuillac, aide-de-camp de M. le marquis de Rieuil, chef d'escadre, ce 3.

La défaite de Dumouriez est complette, à ce que j'apprends. Il est bien frotté. Le drôle à la fin trouvera sa récompense...

Sauvage à M. de la Pelouze, major général de l'armée de leurs altesses royales Monsieur et monseigneur le comte d'Artois, frères du roi de France, par Longwy. Datée du camp près Marche, ce 20 septembre 1792. Timbrée Marche.

Nous couchons sur la paille et nous mangeons peu, mais cela ne nous effraie pas. Je crains que les horreurs de Paris ne se propagent dans la province. Le grand pénitencier s'avance et doit être aujourd'hui à Châlons.

Tu sais sans doute que ton bon ami Dumouriez a été frotté le 11 et le 14 par Clairfait. Tu sais sans doute aussi la perte que nous avons faite à Lintz du prince de Ligne.

Je te crois actuellement en pleine France, et je me flatte que si votre première marche ne nous conduit pas jusqu'à Paris, elle nous en approchera bien....

A M. Fritzermann, négociant, au quartier des princes à Arlon près Luxembourg. Datée de Forbach, le 15 septembre 1792.

Nous attendons, en agissant, le dénouement de tout ceci. Si l'on nous menace de la déportation, nous gagnerons Deux-Ponts. Nos affaires n'avancent guère. Nous tremblons pour le roi de Prusse.

La nation est pour le coup levée toute entière ; si vous ne vous pressez de la faire coucher bien vîte, nous avons tout à redouter de la fureur des jacobins....

M. de Barchhauf à M. le chevalier d'Arcy, chambellan de sa majesté Polonoise, et

lieutenant-colonel au régiment de Witgenstein, à Melin. De Francfort, le 10 septembre 1792.

Cette prise de Paris sera affreuse. On ne sauroit penser à ce massacre sans que les cheveux n'en dressent. Cette canaille versera le sang de bien des honnêtes gens, et je ne vois pas comment on fera pour en détruire la race. La journée du 10 a bien prouvé que les trois quarts de Paris n'est habité que par des monstres.

A M. le baron de Montboissier, maréchal des camps et armées du roi très-chrétien, à l'armée du centre à Longwi. Ce 29 septembre 1792. Timbrée Namur.

Nous allons approcher de Lille. Je vous écrirai nos succès ; notre avant-garde a déjà pris un bonnet rouge dans un village voisin....

A M. le comte de Verdonnet, dans la coalition d'Auvergne, au quartier général des princes françois par Trèves, en Allemagne. Datée du 7 septembre 1792.

J'APPRENDS à l'instant que nos princes ont dit au roi de Prusse le desir que la noblesse françoise auroit eu de marcher en première ligne ; ce monarque leur a répondu : je fais la contre-révolution pour sauver le roi et la noblesse ; si je l'exposois et la faisois écharper, pour qui aurois-je travaillé? Qu'il est aimable !.... je l'aime ce bon roi de Prusse.

On nous apprend dans ce moment la prise de Metz, Lille et Thionville.

Limbourg, 17 *août.*

JE passe ma vie au camp, cher général, et j'ai envie de faire avec votre armée le voyage de Paris....

Le chevalier de la Fitte à M. le chevalier de la Saussaye, capitaine au régiment de Vintimille dans l'armée de leurs altesses royales. Datée d'Arlon près Namur, ce 8 *octobre* 1792. *Timbrée. Namur.*

LA misérable ville de Lille, quoiqu'elle soit à moitié détruite, n'en résiste pas moins. Son opiniâtreté ne peut être attribuée qu'au peu de monde qui l'attaque....

A madame la marquise de Clairounx à Verdun. Point signée. Datée du village de Lyon près Stenay, le 6 octobre 1792. Timbrée Longwy.

La dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, madame la marquise, vous annonçoit très-prochainement une bataille entre le roi de Prusse et les patriotes, ou la perte de leur artillerie et de leurs bagages dans le cas où ils n'oseroient se hasarder; mais la politique de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Hollande, du baron de Breteuil vient d'en décider autrement....

A M. le comte Charles d'Hautefeuille, aide-de-camp de M. le maréchal de Broglie, à l'armée royale des princes.

Le Grand-Maître vient de m'accorder la grande croix; en conséquence, vous avez un oncle Bailli, en dépit du décret de l'assemblée nationale qui vient de le supprimer, jusqu'à ce que vous l'ayez rétabli par votre vaillance. Faites vîte....

Saint-Germain, officier françois dans la première compagnie de MM. les gentilshommes normands à l'armée de monseigneur le duc de Bourbon près de Namur,

A M. l'abbé Gossin, chanoine et grand chantre de Verdun, en son hôtel à Verdun en Lorraine. Datée de l'armée de monseigneur le duc de Bourbon près Namur, ce 8 octobre 1792. Timbrée Namur.

J'apprends avec la plus vive satisfaction, mon cher abbé, que le grand œuvre de la contre-révolution s'est opéré dans votre province, et que le courageux et magnanime monarque, qui conduit ses braves cohortes, a remis chacun dans le poste dont il avoit été si abominablement dépouillé; les ministres et leur respectable prélat ont été les premiers appellés pour remettre dans le droit chemin un bon peuple qui ne s'étoit laissé égarer que par la foiblesse.

Si vous pouvez, mon cher abbé, me prêter ou faire prêter quelqu'argent, quel service vous me rendriez! je n'ai pas le sou, et nous recevons des malhonnêtetés par-

Le comte d'Avoynes à M. d'Avoynes, garde-du-corps du roi, compagnie Ecossoise, à l'armée des princes, frères du roi de France, à Longwy. Datée de Marche-en-Famine, ce 20 septembre 1792.

Nous voilà, mon cher ami, au 20 septembre, et encore bien éloignés de chez nous. Nous nous attendons tous les jours à de nouveaux exploits de la part des Prussiens. Ils ne s'en tiendront sûrement pas aux petites affaires des 11 et 14.

A M. le prince de Rohan, aide-de-camp de M. le comte d'Artois, au quartier général. Bruxelles, ce 25 septembre. Timbrée Bruxelles.

L'on dit, mon cher enfant, qu'on va commencer le siége de Lille. Les rebelles ont eu le temps d'y arriver.

Seroit-il possible que le roi de Prusse ne fût à Paris qu'au 20 octobre? Combien d'horreurs ils ont le temps de faire avant ce temps-là!....

PROJETS DE VENGEANCE.

A M. le marquis de Gibert, maître dans la seconde compagnie noble d'ordonnance, brigade de Vergennes, au quartier général de leurs altesses royales les princes, frères du roi de France.

Mon bon ami, pourquoi ne sévit-on pas contre les patriotes à mesure qu'on les attrape ? il faut des exemples. A Bruxelles on les a, dit-on, déshabillés et laissés tout nuds.....

Rosnivinen, comte de Piré, à M. le comte de Toulongeon, lieutenant-général des armées du roi de France, au camp d'Etange. Datée de Luxembourg, 28 septembre 1792.

Il faut une grêle de boulets rouges pour mettre à la raison Thionville.

Le succès du siége de Lille et des autres places fortes dépend nécessairement du premier exemple ; la fermeté dans l'exécution des menaces prouve l'étendue du pouvoir.

Que le roi de Prusse appesantisse donc son bras sur ces brigands et qu'il les écrase.....

A M. de Malvoisin, comte de Menars, officier aux carabiniers à l'armée du centre à Longwy. Datée de Hay, pays Liégeois, ce 7 septembre 1792. *Timbrée Hay.*

Il existe une bonne par le monde, qui ne sait pas plus que moi si vous vivez ou mourez ; ce qui me fâche fort, c'est que nous resterons ici jusqu'à la prise de Thionville : on dit qu'il s'y trouve quinze cents Marseillois, j'espère bien qu'ils seront fusillés et pendus. Voilà ce qu'on appelle de petites gaietés indispensables.....

LES NOUVELLES.

A M. le président de Rode, chez M. Stemme, trésorier de France, rue du Pont-neuf, par Bruxelles et Luxembourg à Verdun. Tournay, le 6 *octobre* 1792.

L'on dit beaucoup de nouvelles ici, mais elles se disent et dédisent vingt fois par

jour. Il marche vers Lille deux cents charriots chargés de boulets et autres attirails de la guerre. La municipalité qui étoit à Lille et son commandant devoient se rendre, mais ils sont tous en prison, et il leur a succédé des enragés qui ne veulent pas se rendre ; cela me fait faire bien de la bile.

A M. le chevalier Fortuné de Cheffontaines, major de la marine royale, en cantonnement à Verdun ou à Saint-Mihiel. Luxembourg, 10 *octobre* 1792.

Quelles nouvelles impitoyables ! Custine prend les électorats, ainsi plus d'électeurs ; Montesquiou prend la Savoie ; nous reculons de tous les côtés ; on rend toutes les places prises ; et c'est dans le même moment qu'on nous chasse de Luxembourg, et que nous sommes proscrits dans tous les pays ! ....

A M. le baron d'Orfeuille, lieutenant des gardes de monseigneur comte d'Artois, à l'armée des princes à Verdun, vol 161, *ubi.*

Les politiques sont désorientés ; notre

seule consolation et notre espoir reposent dans le siége de Lille, voilà notre boussole ; j'entends le canon, on bombarde sérieusement.... Bientôt à Paris..... Hélas ! qu'entends-je, les bombes n'ont rien fait ; on dit que le siége de Lille est levé ; ô fortune ennemie ! .....

A M. Deyzac, chez M. Rougeiron, rue de Salohar, à Bruxelles.

Il y a combat à mort entre les feuillans et les jacobins. Ces derniers perdent leur crédit, et ils pourroient bien avoir le dessous, s'ils ne font pas un coup fourré.....

M.... à madame la marquise de Brefan, à l'armée du roi de Prusse.

Voici une anecdote qu'il est bon que votre frère dise au duc de Brunswick. Le fameux jour du 10, madame de Gemstorche, dame de madame de Lamballe, effrayée, s'est jettée dans les bras d'un sans-culottes, pour lui demander la vie ; il avoit les mains teintes de sang ; il l'a tirée de la foule, lui

a

a demandé où il alloit la mener. Pour ne compromettre personne, elle lui a demandé de l'emmener chez lui.

Mais quel fut son étonnement, de voir que la femme de ce *gueux* étoit une marchande de modes, et sa mère une marchande lingère ! Elle y a passé la nuit ; ils ont eu mille soins d'elle, ce n'est pas là l'embarras ; mais il est bon de savoir que MM. les bourgeois sont des sans-culottes : dites-le bien, ma chère. Le lendemain, ils l'ont reconduite où elle a voulu, après qu'elle leur eut dit qui elle étoit ; ils se sont bornés à dire des horreurs de la reine et de madame de Lamballe.

Madame de Bouverot à son mari, à l'armée des princes. Le 26 septembre 1792.

On raconte ici plusieurs traits que l'évêque de Clermont a rapportés de l'évêque de Beauvais, et des circonstances de la mort de tous les martyrs, dont le témoignage est si glorieux pour l'église. Il n'y a rien de beau, d'admirable comme cela. On engage à faire un recueil imprimé, qui servira à édifier et éclairer tous les peuples qui peuvent

être encore dans l'aveuglement sur les motifs et les suites de notre *atroce* révolution.

M.... à madame la comtesse de Laubepin, à Luxembourg. Le 26 septembre 1792.

C'est la huitième fois que j'ai fait mes ballots depuis dix mois, tout en disant toujours que c'est la dernière. On doit bombarder Lille aujourd'hui, je n'ose l'espérer.

L'abbé vient de trouver au café un officier qui vient de l'armée de Brunswick : il est envoyé à l'archiduchesse, avec la nouvelle que Reims et Châlons sont balayés, Luckner et tous ses sans-culottes enveloppés, et nos armées à Soissons.

M. le comte de Sesmaisons à M. Pelloutier, officier à l'armée des princes. Le 3 *octobre, Manheim.*

Nous sommes dans la joie de la nouvelle apportée hier par un courier du prince Hohenlohe. L'armée ennemie, au nombre de quatre-vingt mille hommes, met bas les armes; il ne me falloit rien moins pour nous consoler de la marche rétrograde que nous

commençons. Nous reculons, mais que ce soit pour mieux sauter.

Madame .... à M. le comte de Capellen, capitaine des vaisseaux du roi. Le 3 octobre 1792.

Servan donne sa démission, il aura su la triste position de Dumouriez. L'assemblée conventionnelle est divisée en deux partis toujours prêts à se battre. L'évêque d'Auxerre a dit à mon oncle qu'il avoit lu dans les papiers publics, qu'on avoit trouvé chez toi des papiers intéressans. Je ne vois pas ce qu'on pourroit trouver chez nous, si ce n'est des amis du roi; nous avons eu soin de brûler tous les papiers, ce me semble; sûrement Latour a emporté les lettres des gens que nous avons obligés dans notre parti.

Mademoiselle à son papa M..... De Bonn, 27 septembre 1792.

Les nouvelles d'hier de Paris sont fort attristantes; une convention nationale a succédé à l'assemblée, et le président est

Pétion, ce qui promet de grandes horreurs. Leur première opération est la déchéance non-seulement du roi, mais de la royauté : on va faire son procès et on le craint fort. Cependant les Prussiens ne doivent pas être loin de Paris ; il est temps qu'ils arrivent.

M..... à M. le marquis de Baronat, à la compagnie des gentilshommes Dauphinois. Le 28 août 1792.

Barnave a été traîné sur une charrette à Grenoble ; on ne cessoit de crier : ce sang est-il donc si pur ? Ce sont les constitutionnels qu'on persécute à présent ; et la Fayette, Luckner, Dillon sont tous gens suspects, car ils ont prêté le serment du 14 juillet ; enfin les jacobins ont résolu de ne pas laisser de traces de la constitution.

Des dames de la cour ont été jettées par les fenêtres et reçues sur des piques ; les guillotines sont permanentes, et il y en a une dans chaque section.

A M. le prince de Croy, aide-de-camp de M. le maréchal de Broglie, chez ma-

dame la maréchale de Broglie, à Luxembourg. Ce 27 septembre.

Tu as déjà probablement vu M. de Tourzel; sa mère (femme-de-chambre de la reine) est à ce qu'on espère hors de France; madame de Tarente est en Angleterre; la pauvre princesse de Chimay est aussi passée.

Ecris quatre mots à ta petite bonne-femme. Quand tu recevras celle-ci tu approcheras sans doute bien de Paris; mais j'ai bien peur qu'on ne laisse encore le temps à cette maudite convention de tout bouleverser ce qui a été fait par la constituante.....

DIFFICULTÉ DE RECEVOIR DES LETTRES.

M. Laval, aide-major de brigade, attaché à l'escadron de la reine à l'armée du prince Condé, à M. le chevalier de Serrey, gentilhomme de la coalition d'Auvergne, 18 août 1792, de Reinbach.

Voila un mois que je n'ai reçu de vos nouvelles. Que fait l'armée des Prussiens, celle des Autrichiens? Les pontons qu'on

attendoit sont arrivés à Fribourg ; on dit que l'artillerie est aussi très-près de nous.

A madame de Moraim, datée de Longuion, ce 11 *octobre* 1792. *Signée de R....*

Si la communication n'étoit pas interrompue, madame, j'aurois eu le plaisir d'aller vous voir; mais vous savez aussi bien que moi que nous sommes dans un pays conquis et qu'il est impossible de recevoir....

M.... de à madame d'Alençon de Neuville, à Neuville sur Orne par Bar-le-Duc, le 8 *octobre* 1792.

Que je trouve le temps long de ne pas recevoir de vos nouvelles, toujours point depuis le 25 août; je pense que vous ne recevez pas les miennes; j'avise à un moyen pour vous faire parvenir celle-ci; je l'adresse à celui qui avoit promis protection très-particulière, très-immédiate, en le priant de la mettre à la poste où il est. Toujours point de nouvelles de 4, je pense que vous en aurez reçu; je voudrois bien en

savoir de 2. Je joins ici une lettre pour 4 et une pour le baron D . . . . . . de sa femme. Adieu, adieu.

Madame.... à M. Louis de Lescale, chevalier de Saint-Louis, compagnie de Navarre, à l'armée du roi de Prusse à Verdun. Le 8 octobre 1792.

Voici pour la troisième fois, mon cher et tendre ami, que je t'écris et t'adresse ma lettre à Verdun. Je n'en reçois pas une de toi, ce qui me donne un ennui et un chagrin mortel. Dans l'excès de ma douleur j'ai pris la résolution de tâcher de te faire parvenir cette lettre en l'adressant à M. Luck, lieutenant-colonel du régiment d'Eben. Au moment où je t'écris arrive M. de Chateau-Thébaud avec le flux de sang; juge de mon étonnement; j'espérois qu'il m'alloit dire de tes nouvelles, mais non, etc.

EMBARRAS.

Au chevalier de Montchal, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, garde du roi à l'armée des princes françois, faisant partie de l'armée sous les ordres du duc de Brunswick, au quartier général (1).

De Liège, le 22 septembre 1792.

JE m'adresse avec confiance en vous, mon cher chevalier, pour vous prier de me rendre un service important, et je crois assez à votre amitié pour être assurée que vous ne me refuserez pas. Je vous ai fait part à Aix-la-Chapelle de mes malheurs, vous y avez paru sensible, et m'avez donné en cette occasion les marques d'attachement les plus touchantes, ce qui a contribué à augmenter de beaucoup celui que j'avois pour vous. Je suis dans ce moment même plus malheureuse que quand vous m'avez

(1) Cette lettre, par les rapprochemens connus, peut être, avec certitude, attribuée à madame L.... de M........y.

vue l'été dernier, me trouvant dans la situation du monde la plus critique. Il me faut rendre au premier jour à Bruxelles, parce que mes moyens ne me permettent pas de laisser mon fils Théodore plus long-temps au collège, et que cet enfant seroit exposé à être dans la rue, si je ne me trouvois à l'échéance de sa pension à Bruxelles. Je suis donc forcée de partir, et pour surcroît de malheur je suis obligée de mener avec moi un malheureux enfant à qui j'ai donné le jour il y a un mois. On ne veut pas s'en charger ici dans mon absence, et je ne puis souffrir que mon fils meure de faim. Tel seroit son sort si je l'abandonnois ; et quoique je déteste son père dont le souvenir seul me révolte, son fils ne m'en est pas moins cher ; ce pauvre petit n'est pas la cause de mon infortune, et ses malheurs me le font chérir et augmentent ma tendresse pour lui.

Telle est la position affreuse où je me trouve aujourd'hui, d'être obligée de trimbaler mon malheureux enfant avec moi, et de révéler à ma sœur un secret qu'elle auroit toujours dû ignorer, mais qu'il est inévitable qu'elle ne sache pas, puisque ce n'est que par elle que je puis avoir une nourrice.

Cette nouvelle sera pour ma sœur un coup de foudre ; elle gémira sur moi et sur mon enfant ; mais après viendront les reproches et les remontrances ; elle est dévote à l'excès, mais je ne puis éviter sa colère ; et quelque grande qu'elle soit à mon égard, je dois la supporter avec patience, puisqu'il y va de la vie de mon enfant. Et que ne souffre pas une mère pour la conservation d'un être qui la touche d'aussi près ! Mais il est essentiel que ma sœur ignore que ma grossesse vient de Turin, parce que, lorsque nous arrivâmes au Thal, elle m'a fait des plaisanteries sur vous, voyant que j'avois le plus grand plaisir de me trouver avec vous ; si elle m'eût su grosse de deux mois, elle seroit furieuse contre moi de me supposer deux inclinations à la fois ; et bien loin de m'accueillir dans cette circonstance, elle me repousseroit avec indignation. Cher chevalier, il est des choses que le papier ne peut pas supporter, et d'ailleurs en vous les écrivant, ces détails vous fatigueroient par leur longueur ; je me réserve de vous conter le tout de vive voix ; mais je vous préviens que si ma sœur me forçoit dans les derniers retranchemens à lui nommer le père de

mon enfant, (ce que j'éviterai toujours le plus que je pourrai) après lui avoir fait donner sa parole d'honneur qu'elle n'en parleroit jamais en rien à la personne, ni qu'elle ne lui témoigneroit pas le plus léger refroidissement ; je lui dirois alors que vous en êtes la cause ; cela doit vous être égal, mon cher chevalier, vous n'en éprouverez jamais le moindre désagrément de vouloir consentir à ce que je desire ; vous tirerez d'une grande peine une mère éplorée qui ne sait ou donner de la tête, et qui vous permet, si où vous faisoit la moindre plaisanterie à ce sujet de manière à vous déplaire, de produire les pièces justificatives, telle qu'est cette lettre et le petit brouillon que je vous envoie. Par ce moyen vous n'êtes engagé en rien, si ce n'est de m'écrire des lettres plus tendres que toutes celles que vous m'avez écrites jusqu'à ce jour, de me tutoyer, en un mot, de jouer le père de mon enfant. Ce petit stratagême ne fera tort à personne, et me procurera au contraire infiniment de tranquillité : pourquoi ne voudriez-vous pas vous y prêter, mon cher chevalier, et refuseriez-vous de rendre service

à quelqu'un qui vous est autant dévoué que je vous la suis ?

Charles s'y seroit prêté de la meilleure grace du monde, si l'époque des temps n'étoit pas contre toute vraisemblance : mais pour vous il n'y a rien à dire, et il auroit été possible que j'eusse été la mère de votre fils, si je n'eusse été embarrassée d'un fardeau à mon arrivée en Allemagne. En pesant toutes ces raisons, vous vous ferez je suis sûre un plaisir de m'obliger : donnez moi promptement de vos nouvelles, mon cher chevalier, et tirez-moi de l'inquiétude mortelle que me cause votre silence. Je suis sans cesse dans les transes d'ignorer votre situation ; vous savez l'amitié bien tendre que j'ai pour vous, et je vous laisse juger de l'état pénible où je suis ; vous m'aviez tant promis de m'écrire ; pourquoi, si vous m'aimez, m'affliger autant? Adieu, mon cher chevalier, écrivez-moi au plus vîte pour ma tranquillité. Je vous embrasse de tout mon cœur, et c'est comme je vous aime ; mes amitiés à Charles et à votre aimable papa : parlez-moi de votre santé et de la leur que je desire bien sincérement être la meilleure possible ; dites à la Roche-Aimon que je suis fâchée contre lui de ce

qu'il ne m'a pas écrit de l'armée, et que je lui ai adressé quatre lettres au camp; je m'en vengerai en le voyant. Comme le modèle de lettres que vous trouverez ci-inclus est pour vous prier de me l'écrire, désormais il faudra que toutes vos lettres soient d'un style semblable.

Copie de la lettre du chevalier de Montchal à la maman de Gaston.

Je ne saurois exprimer, mon adorable amie, la joie que j'ai éprouvée en apprenant ton heureuse délivrance; tu étois bien persuadée du plaisir que me causeroit une aussi agréable nouvelle; aussi t'es-tu empressée à me l'écrire. Combien je rends de graces au seigneur de ta conservation! il est donc vrai que ma chère et aimable Mimi m'a rendu père; ah! comme j'aime tendrement ce cher enfant, et quel bonheur pour toi de le voir! Prends-en bien soin, ma chère petite, et ne t'alarmes pas sur le sort avenir de ce petit être que je chéris au-delà de ce que je pourrois te dire; embrasse bien mon cher petit Gaston, et reçois pour ton compte mille et mille tendres baisers et ca-

resses. Adieu, ma chère mignone; pardon si je te quitte aujourd'hui aussi vîte, mais le devoir me le commande impérieusement, et je suis forcé en ce moment d'aller au siége de Thionville que nous bombardons ce soir; je te donnerai une autre fois des détails sur l'armée. Adieu, encore une fois, je suis à jamais ton tendre et fidèle ami.

Le chevalier de.....

Madame Dubalais à M. Dubalais, à l'armée des princes. 8 *octobre* 1792.

Je ne sais que devenir avec mes pauvres enfans, la tête m'en pète. J'ái trop peu d'argent pour faire un long voyage et les frais d'un nouvel établissement ; d'ailleurs si Thionville se prend ou Metz, cela me remettroit près de chez moi. Croyez-vous qu'on ne s'occupera pas à prendre quelques villes où nous puissions au moins mettre le pied ? serai-je en sûreté dans le voisinage d'Etain, de Longuion ou de Longwy ?

A M. Bohm, secrétaire d'ambassade de sa majesté Prussienne, et chanoine à Saint-

Sébastien de Magdeburd, à la suite de son éminence M. le marquis de Lucchesini, à l'armée du roi. Berry, 6 octobre 1792.

N'est-il pas cruel que j'ignore ce que font nos armées et notre auguste monarque, et nos grands généraux?

Les vives alarmes qu'on témoigne pour les jours sacrés de notre grand roi répondent aux mécontens, il n'y en a pas en Prusse. Craindre pour les jours de son monarque, se glorifier des lauriers qu'il cueillera, se féliciter de ceux dont il couronnera sa tête; voilà la profession d'un fidèle sujet.....

Jacquier, chez M. de Trelan, commissaire des guerres, près l'hôtel-de-ville;

A M. de Cazalès, chez M. le baron de Breteuil, à Verdun. Longwy, datée le 10 *octobre* 1792.

J'ai su de M. le comte Dillon, frère de M. Edouard, que vous étiez à Verdun, mais que vous deviez y suivre l'état-major, ou peut-être rester à Verdun quelques jours encore après son départ : dans la crainte

que vous n'en soyez parti, j'ai pris le parti de rester ici pour y attendre vos ordres.

Le comte de la Mineraye à M. de la Palun, mousquetaire de la cinquième brigade de l'armée royale de France, au quartier général. Datée d'Arlon, le 6 octobre 1792. Timbrée Arlon.

Madame de la Palun m'a fait remettre à Coblentz deux jours avant mon dépat quinze portugaises et deux louis, j'en ai donné reçu à M. l'abbé Kuvsiger; si vous voulez vous adresser à M. le marquis de Beaupoit Saint-Aulaire, qui doit être au quartier général, et le prier de vous remettre cet argent, il vous le remettra s'il en a comme je le crois. Je suis bien fâché que les circonstances ne m'aient pas permis de vous prêter moi-même cette somme.....

L'abbé de Summecourt à l'abbé de Bassinet, chanoine de l'église de Verdun, au cloître, le 9 octobre 1792. Datée et timbrée de Luxembourg.

Les françois ont ordre d'évacuer Luxembourg

bourg pour le 14 ; j'en suis consterné. Nos affaires prennent une bien mauvaise tournure, et nous sommes dans la désolation et affligés de toute manière ; forcés de nous séparer et de chercher à nous gîter, nous ne savons quelle position est la nôtre ; je n'envie cependant pas la vôtre : faites comme nous, lisez les gazettes Allemandes en faveur des Prussiens ; celles de Cologne, de Bruxelles et de Luxembourg sont aussi très-bonnes et favorables à notre cause.

Madame Saubespin à son cousin. . . . timbrée Luxembourg. Le 9 *octobre* 1792.

Nous ne sommes pas à la fin de nos maux ; en attendant, nous sommes chassés de partout ; je ne sais si l'état de ma sœur qui est hors d'état de voyager, nous obtiendra une permission de rester ici ; nous croyons mon frère et ma sœur qui sont en Franche-Comté, en prison. J'ai eu l'honneur d'écrire à madame la marquise de Thuisy.....

A mon neveu le duc d'Angoulême, datée

de Moncelier. Ce 14 octobre. (Présumée de Monsieur.)

Le mauvais état de ma santé est plus délabré depuis les atrocités que nous venons d'apprendre. Je vous prie d'embrasser Berry et de lui dire que *cela va mieux*, vous m'entendez tous les deux, j'espère; nous en avons tant parlé et avec douleur sur la terrasse ici.....

Le marquis de Vienne chargé des affaires des princes à M. le Cher de Monlagnat, grand écuyer de son altesse Monsieur. De Trèves, 8 octobre 1792.

Trois voitures de Monsieur et neuf autres appartenant à des seigneurs, quoique placées dans un lieu retiré, viennent d'être découvertes, et saisies par un nommé Michel Horn d'Andernach, pour la somme de 1104 liv. dues par les princes; une autre saisie faite en outre par la nommée Scherds Bateliva pour 1500 à elle dues, et 1500 à son fils.

FRIPPONNERIE.

M. le comte de Morsan à M. le duc de Guiche, commandant des gardes-du-corps à l'armée des princes. Luxembourg, 27 septembre 1792.

Les effets de la compagnie des sieurs Marra et Chaumontel gardes-du-corps ont été arrêtés à Trèves, faute de paiement du batelier qui les avoit amenés de Coblentz. J'ai répondu personnellement au sieur Rekinq, banquier à Trèves, pour vingt louis qu'il leur a avancés ; ils m'ont donné leur parole d'honneur que sous huit jours ils satisferoient à leur engagement. Voilà trois semaines ils n'ont rien payé et je vais être poursuivi....

M. à M. l'abbé Martin, chanoine à Verdun. De Trèves, 8 octobre 1792.

Nous n'avons jamais été aussi mal vus qu'aujourd'hui ; des assignats donnés en payement ou escomptés arrivent continuellement de Paris avec procès-verbaux qui cons-

tatent qu'ils sont faux ; on prétend qu'il y en a pour quatre millions. Vous savez combien les Trévirois sont intéressés ; vous jugez des cris qu'ils font, et c'est nous qui sommes les plastrons. Vous vous doutez bien que ce n'est pas moi qui nous attire pareils traitemens.

Le chevalier de la Fitte au chevalier de la Saussaye, capitaine au régiment de Vintimille, dans l'armée de leurs altesses royales. Datée d'Arlon près Namur, ce 8 octobre 1792. Timbrée Namur.

Le chevalier de Grosourdy a eu le bras emporté d'un coup de canon devant Lille. Il a été impossible d'étancher son sang, de manière qu'il s'est en allé dans l'autre monde, malgré ses créanciers pour lesquels il devoit rester en celui-ci.....

DÉTRESSE.

Madame de Cossette à son mari, campé près d'Etain, le 7 septembre 1792.

Dis-moi si tu as encore de l'argent, je crains que tu n'en manques. J'ai encore

trois louis en tout ; si je savois à qui m'adresser pour vendre mes couverts ? écris-le moi, car j'y suis réduite. Il est dur d'avoir sacrifié sa fortune et sa vie et de nous voir dans la position où nous sommes. Cependant c'est une grande consolation de n'avoir rien à se reprocher, et il nous sera bien doux d'être dans la misère pour notre honneur et notre roi. Ces dernières pensées nous rendront heureux.

Madame la Bonhour à M. Wicons, au quartier des princes.

J'AI vendu les habits dont vous m'avez parlé ainsi que vos culottes : j'ai fait tout mon possible pour les vendre le plus cher possible ; je vous assure que j'ai eu bien de la peine, car je les ai fait porter dans toutes les maisons ; enfin je les ai vendus à M. Cul pour un louis. Pour votre veste ainsi que vos culottes de calemandre, je n'ai pu en rien tirer. Quelle misère ! mon tout.

A M. Edouard Dillon. Aix-la-Chapelle, ce mercredi 26 septembre.

JE me suis échappé un instant de chez

madame de Mussey, où nous avons fait un très-grand et bon déjeûner, pour vous dire un petit bonjour.

Que je suis tourmentée et bien malheureuse d'être privée de votre absence.

Je ne crois pas que les affaires tournent aussi bien que vous le dites.

Je n'avois de consolation que la société de madame de Mussey, elle me quitte et s'en va à Bruxelles avec son mari....

M. Devaisres à monsieur l'abbé Devaisres son oncle. D'Etain, le 7 octobre 1792.

Je suis dans le dénuement le plus absolu, sans argent, n'ayant reçu que trois cents livres pour tout le temps que j'ai passé hors de France, et sans la certitude que la campagne s'achève encore cette année. Nous sommes à la veille de manquer de pain, réduits à celui de son et de pommes-de-terre; s'il vous étoit possible de m'envoyer quelque peu d'argent, je ne serois plus si inquiet sur votre propre sort, car ce seroit un signe de vi e

---

M.... à M. de Goular, garde-du-corps du roi, du premier escadron de la compagnie écossoise. Le 7 octobre 1792. De Peurnant, timbrée Namur.

Nous sommes dans une triste situation; je n'ai pas d'argent pour acheter du pain; nous sommes dans un village couchés sur du foin; nous passons quelquefois cinq jours sans avoir de ration, et restons vingt heures à cheval sans rien manger; je voudrois être dans un autre corps; il (étoit dans l'avant-garde de l'armée commandée par le duc de Bourbon.) Il ne me reste que mon cheval qu'il faudra bientôt manger.

M. Visdelon à son beau-frère M. de Cuverville, chevalier de l'ordre royal, à l'armée des princes. D'Haudoin, près Namur.

Nous craignons tous d'être obligés de passer l'hiver ici. Les logemens que nous occupons sont des greniers, des écuries et des étables; pour matelas une botte de paille et à peine assez de place pour s'étendre.

---

*Madame *** à M. le comte de Moëlussic, au quartier général du roi de Prusse, le 8 octobre 1792.*

VOTRE amitié pour moi me vaudra, j'espère, quelque secours. C'est à vous que j'en aurai l'obligation; ne perdons pas la tête, mon cher enfant, tâchons d'emprunter. Si j'avois seulement deux mille écus. Il me vient une idée : si je pouvois faire passer par le canal du duc de Brunswick, des lettres à mon fils et aux gens d'affaires du beau-père de ma fille, peut-être qu'avec la proposition de la perte d'un tiers de nos biens ou moitié, nous recouvrerions les deux autres tiers, ou moitié. Il falloit les vendre il y a deux ans. La disette d'argent est générale; elle est telle pour nous, qu'entre ma fille et moi nous avons trois louis.

Thomas Slinche officier françois, compagnie d'Angoulême, armée de M. le duc de Bourbon, à M. de Chailone, chevalier de Saint-Louis, compagnie d'Anjou, armée françoise du centre commandée par monseigneur le comte d'Artois, près Verdun,

à Verdun. Datée d'Audoy, ce 8 octobre 1792. Timbrée Namur.

Nous manquons de toutes les choses nécessaires à la subsistance, obligés d'acheter très-cher le peu que nous trouvons. Il y a quinze jours que nous sommes ici. Il paroît qu'on ne nous destine pas à grand'chose.

Comment vont nos affaires en France? Où est le roi de Prusse?

Il y a beaucoup de malades dans notre petite armée qui est tout au plus de 4000 hommes. Est-il vrai, mon cher oncle, qu'il soit arrivé dix-huit mille Russes et trente mille Prussiens depuis huit jours? On le dit ici et on assure qu'ils sont près de Coblentz.

Le chevalier de Beausire, volontaire dans la compagnie d'Auxerrois à l'armée de monseigneur le duc de Bourbon. Datée Wiède près Namur, 8 octobre 1792.

Après la fausse joie conçue sur le départ du roi, à laquelle avoit succédé la nouvelle de son arrestation, nous partîmes d'Entonnin. J'avois douze livres pour tout argent. Je restai pendant deux mois avec la même

chemise. Quand elle étoit trop sale je me mettois au lit pour la faire laver.

Ma malle arriva vuide ; les princes nous donnoient originairement trente-six livres par mois; mais l'émigration ayant augmenté, ces trente-six livres cessèrent d'être payés. La misère est au comble dans notre armée. Les malades n'ont point d'argent pour se soigner, il est temps que cela finisse. La mauvaise nourriture m'a donné la dyssenterie qui m'affoiblit considérablement; mais point de remède faute d'argent. Il faut du courage.....

A Madame Baxeman, datée de Fremoy, près Longwy. Le 11 *octobre. Point signée.*

Je n'ai reçu aucune de tes lettres. Je ne dors point et maigris à vue d'œil. On ne peut pas avoir d'eau-de-vie, même pour de l'argent. Toujours de la vache, rarement du mouton....

Que font nos chers enfans? nous voilà aussi avancés qu'il y a trois mois. Les émigrés sont découragés....

A M. Devaudez, chez monsieur Lhonoy, maître des postes à Verdun. Point signée, datée Longwy, ce 11 octobre.

J'imagine que les moyens de finance ne se présentent pas plus de ressource que les miens. C'est ce qui m'a fait former le projet de partir avec l'abbé.

Si l'honnête homme qui nous a obligés pouvoit nous procurer encore quelques sous ..... On assure que les princes donneront l'étape et dix sous par jour ; mais encore cela ne peut-il pas suffire.....

M. le comte de Mineraye à M. le marquis Thiboutot, lieutenant-général d'artillerie, à l'armée des princes.

Datée d'Arlon, duché de Luxembourg, le 7 octobre 1792. Timbrée Arlon.

Je viens d'arriver dans ce pays, M. le marquis, après avoir fait au moins 1800 lieues. Ma foi, mes ressources pour l'argent ainsi que ma santé sont épuisées....

---

*Madame *** à monsieur.... Datée de Rehlnach, le 9 octobre* 1792.

MADAME de Lescale n'a pas la moindre nouvelle de son père dont elle attend de l'argent, je t'ai écrit aussi à ce sujet; si tu avois envie de m'envoyer quelque chose, la seule voie seroit un exprès bien sûr; je t'ai mandé la détresse où je me trouvois relativement à l'argent; mais mon inquiétude est de savoir où tu pourras t'en procurer toi-même, et cette idée est pour moi bien alarmante. Le logement que j'avois étoit trop cher et trop grand pour cet hiver, (car je suppose que je le passerai encore ici.) J'ai pris une chambre qui coûte moins, et je donne pour raison que le mien est trop froid; mais mon inquiétude est de savoir avec quels moyens le garder, ils se trouvent réduits à trois louis. Adieu, je t'adorerai jusqu'au dernier soupir.

A M. Kerouvel, lieutenant de vaisseaux à Luxembourg, par madame la comtesse de Soulenges. Spa, le 23 *septembre* 1792.

Vos bijoux sont en gage; il m'est impos-

sible de vous envoyer de l'argent autrement. Le juif qui les a donnera encore 25 louis dessus, voyez......

Quand la plaie que nous distribue le ciel, sera-t-elle guérie ?.....

Henrion à M. Ostome, inspecteur des douanes royales, à Paik. Datée d'Hettange, le 5 septembre 1792.

Je vous demande une place dans vos bureaux. Je suis émigré; et sans me prévaloir de ce titre, je ne doute pas qu'il ne vous fasse accueillir favorablement ma demande.

A M. le comte d'Espartz, Petite-place, chez M. Clouet, N°. 219, *à Etain. Datée Luxembourg, ce 8 octobre.*

Que nous sommes malheureux ! Thionville n'est pas pris, et déjà Montesquiou s'est emparé de la Savoye et Custine de Mayençe. Cette horde de brigands est par-tout bien accueillie par la canaille.

L'archiduchesse nous enjoint de quitter Luxembourg. Un cheval de poste coûte 9 l.

J'ai fait marché de 276 l. pour aller à Spa. Quelle infortune !.....

Madame à M. de Tugnot, garde d'Artois, au quartier des princes, 8 octobre 1792.

On dit que les armées prussiennes vont prendre leur quartier d'hiver en Lorraine; qu'on y attend le roi de France; que les émigrés ont permission d'aller où ils voudront mourir de faim et les malheureuses femmes. Quelle perspective, grand Dieu! nous manquons de tout; nous allons nous trouver sans le sou. Il faudra que je vende mes diamans pour moitié de leur valeur. Si l'on vous renvoie, vous viendrez mourir de faim avec nous.

GUEUSERIE ET MENDICITÉ.

Au marquis de Coué, aide-de-camp du prince de Luxembourg, à Verdun.

Mon dieu! que notre position est triste et malheureuse; indépendamment des risques pour nos personnes, nous éprouvons tous les tourmens, nous tremblons pour nos

amis qui sont aux armées, et pour ceux qui sont restés en France ; ah ! mon ami, je désespère de nous revoir un jour en France ; que deviendra alors notre malheureuse patrie ?

Ma nièce eſt encore en prison, je ne vais plus être instruite de ce qui lui arrive. Cette idée m'accable ; il y aura un combat entre les patriotes et nos armées sous très-peu de jours ; ah ! puissions-nous mettre à la raison ces rebelles. . . . . . Enfin Dumouriez et son armée ont mis bas les armes. . . Victoire, victoire, victoire.

Madame de. . . . . à son mari. De Bâle, le 13 août.

Au passage des deux princes (fils du ci-devant comte d'Artois), tout le pensionnat les attendoit sur la route sous les armes. Ils ont eu la complaisance d'adresser quelque chose d'honnête à tous ces enfans. Le duc d'Angoulême demanda à l'un d'eux son nom, il le dit ; le prince connoissoit le père, et dit à l'enfant : si vous n'étiez sous les armes je vous embrasserois ; aussitôt, le petit donne son fusil à un autre et s'approche du prince

qui l'a embrassé. Il assure qu'il s'en rappellera toute la vie, et je le crois.

Le baron de Linsingen, au prince de Nassau-Siegen, amiral de l'impératrice de Russie. Le 4 septembre 1792.

Je supplie M. le prince de Nassau de disposer sa majesté impériale de me faire participer à ses graces, privé comme je le suis depuis deux ans par l'injustice de l'assemblée nationale de France, de ma pension annuelle de mille écus, dont j'avois joui pendant dix-sept ans, sous deux rois et huit ministres de la guerre.

De Bauville, fils, à M. de Bauville, lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, sixième compagnie d'infanterie, armée de leurs altesses royales. A Verdun.

Mon cher papa, les princes françois nous avoient promis quatre sous par jour, ils nous les donnent pas, nous mourons de faim.

faim. L'armée manque de tout, on a diminué jusqu'à notre ration de viande.....

Le marquis de Vienne à M. le comte de Morson, chambellan de sa majesté le roi de Prusse, commissaire des princes et de la noblesse françoise, à Trèves, chez un épicier près l'hôtel-de-ville, n°. 448.
A Luxembourg, 29 septembre 1792.

Nous sommes ma femme et moi dans le dernier besoin, sans un sou ; aidez-nous, je vous en supplie ; je ne puis aller jusqu'à Greven Mak, je n'ai pas le sou pour faire le voyage.

Envoyez-moi des louis, on ne peut trouver ici à changer des assignats, vous savez pourquoi ; parce qu'ils sont faux, provenant de la fabrique de M. de Calonne. Je suis sans un liard.

J'ai quitté la chambre que j'avois à la Vache, n'ayant pas le moyen de la payer. Je suis chez moi où je fais le peu qu'il y a à faire.

Voici mon adresse, rue Surmesport, n°. 34, à Trèves.

La Roche-Herentes à monseigneur l'archevêque de Narbonne, en son hôtel, à Verdun. De Luxembourg, le 8 *octobre* 1792, *rue de Lonvigny, n*o. 325.

Monseigneur, je ne vous ai pas laissé ignorer ma triste position ; elle est cruelle ; je suis absolument sans le sou et dans un état de dépérissement affreux. Je suis arrivé ici sur les chariots de transport de l'hôpital de Trèves, et obligé d'y rester.

Dans la misère plus qu'affreuse où je suis, si vous ne m'honorez de vos bontés je serai obligé de tendre la main.....

Madame de. . . . à M. le comte de Cossé, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, au quartier des princes. 21 *août* 1792.

Toutes les dames font partir tous les jours des tablettes de bouillon pour leurs maris, disant qu'ils meurent de faim, qu'ils manquent de tout, qu'ils n'ont pas d'argent et qu'elles en manquent aussi. Que deviendrons-nous? le Moniteur nous apprend que nos biens vo t être vendus par petites portions à cens

et à rentes ; ainsi voilà la féodalité recréée pour eux, elle n'étoit vicieuse qu'en nos mains.

Le chevalier de la Fitte à M. le chevalier de la Saussaye, capitaine au régiment de Vintimille, dans l'armée de leurs altèsses royales, datée d'Arlon près Namur. Ce 8 *octobre* 1792. *Timbrée Namur.*

Je ne juge pas les opérations très-favorables pour cette année, ne pouvant me figurer ce qui retient les armées combinées. Qu'allons-nous devenir pendant l'hiver, dénués d'argent, de moyens, et nos princes ne pouvant en avoir? Je ne vous dissimule pas que cette position me fait frémir, pas tant pour moi que pour nos frères d'armes.

Charles Dubot à M. de Chassonville, à Verdun, rue Batelière. Timbrée Longwy, le. . . . . .

Nous partirions ensemble, mon cher ami, (pour Jersey), Catuelan se charge de ma lettre ; il te fera passer ta jument. Quitte Verdun, car on dit qu'il n'est pas sûr :

adieu, quelle misère! que j'en suis las! quelle pitié! mon cher ami.....

M. Joseph Holton à son père, à Vienne.
De Longwi, le 27 septembre 1792.

J'ai reçu la triste nouvelle que notre mère fût malade; l'aide de Dieu l'a rétablie. Je vous prie de lui donner quelques remèdes; il faut que je vous témoigne toutes mes reconnoissances pour toutes les graces et remontrances depuis ma jeunesse que m'a faites mon honnête homme de père; je ne manquerai pas de les suivre; mais pour mieux réussir, je vous prie de me donner votre bénédiction: soyez persuadé que j'emploierai toutes mes forces pour vous faire de la joie, et pour contenter mon grand protecteur.

LES ACCIDENS.

M. Prisonnière à M. Deysac, intendant des postes, à l'armée des princes.

Tous les esprits se perdent en conjecture, sur ce que Dumouriez a levé son

camp avant le roi de Prusse, et que sa majesté prussienne fait replier son armée sur cette langue de terre qui à peine peut fournir des vivres pour quinze jours. Les plus savans politiques ont perdu le fil de leurs combinaisons.

Mademoiselle de la Harmonnaiss à son frère, à Luxembourg. De Verdun, le 13 octobre 1792.

J'ai reçu pour vous six cents livres du roi de Prusse ; vos confrères ont été payés sur le même pied. Personne n'a reçu que vous autres MM. de la cathédrale ; l'évêque a eu 3000 livres ; il a écrit à sa majesté prussienne qu'étant par son ordre dans son diocèse, il en attendoit de nouveaux sur la conduite qu'il devoit tenir ; le roi lui a fait répondre qu'il devoit agir selon les circonstances.

M. de Mars à son père le vicomte, à l'armée des princes françois. De Neubourg, le 3 octobre 1792.

Notre cher et respectable prince a reçu

officiellement la nouvelle de la reddition de l'armée de Luckner et Dumouriez, enfermés dans des bois. Il seroit clair d'après cela, que vous ne vous êtes pas trompé sur le compte de Luckner, puisque la reddition d'une armée de 80,000 hommes ne peut s'attribuer à la seule lâcheté des patriotes.

Madame.... à M. le comte de Lambertye son frère, à l'armée des princes.

Tu sais que Mercique est pris par les patriotes, et que madame Galaux est restée chez elle, qu'elle a sa maison pleine de sans-culottes, qui boivent et mangent à ses dépens. Nous voilà bien lotis, les autrichiens se refusent à venir nous défendre, et nos électeurs sont si braves; il n'y a que la lâcheté des patriotes qui puisse balancer la leur. Dans une dernière alerte nous sommes sorties à nous trois femmes ayant chacune un pistolet; les patriotes sont poltrons naturellement, ils nous auroient craint.

M.... à M. le comte de Milon, à Etain. De Stenai, le 5 octobre 1792.

Quelle triste campagne! Après avoir été

à trois lieues de Châlons, se résoudre à rentrer sous trois jours en pays étranger. Il est bien extraordinaire que les prussiens n'aient pas attaqué Dumouriez au lieu de rester 12 jours en présence.

Les prussiens ne font pas plus de grace aux malheureux émigrés qu'aux patriotes. Le château de Bazancy, très-beau, appartenant à M. Angard, vient d'être pillé. Dans le congrès qui va s'établir à Luxembourg pour terminer les troubles de France, on y décidera qu'il n'y aura plus que deux ordres et deux chambres électives. Le clergé sera sacrifié, la vente de leurs biens approuvée. Il est fort question de tout cela.

Mademoiselle Victoire à son frère M. Dumontel, aide-de-camp à l'armée autrichienne à Verdun. De Luxembourg, ce 9 octobre 1792.

Le 14, Luxembourg doit être évacué sans rémission; M. Chrœder fait exécuter ses ordres avec la dernière rigueur. Il est d'une humeur effroyable, et ne veut voir personne. Afin que la santé ne soit pas un prétexte, on a nommé une commissi on composée

d'un médecin, d'un chirurgien, d'un officier et commissaire de la ville. Maman a justement une petite extinction de voix qu'elle se gardera bien de faire passer.

Le chaos devient tous les jours plus épais; ce qu'il y a de plus net, c'est que nous ne serons de long-temps dans notre patrie, quel dommage! la France peut bien être regardée comme perdue.

La position de notre ami *Desilles* doit être affreuse; la franchise avec laquelle il a toujours traité tous ceux qui vouloient lui faire prêter des sermens contraires à ses principes, et la manière dont il s'est toujours montré vis à-vis la canaille démocratique.

Madame.... à M. Bayeux à Verdun, ce 18 février 1792. De Saint-Malo.

Madame Modeste nous donne toujours de grandes espérances, mais madame Fanchette a beaucoup d'inquiétude au sujet du dernier décret contre les émigrés; on prétend qu'il y a déjà une compagnie qui s'est offerte pour affermer tous ces biens-là.

Le courage de nos bleus commence à se ralentir.

A la marquise de la Queuille, à Bruxelles, le 7 octobre 1792.

Tout est perdu, ma chère amie: dans toutes les occasions nous avons remporté des avantages considérables sur les patriotes. Nous venons encore de leur tuer un homme et de leur en blesser deux, et cependant il faut évacuer la France! ainsi tout est perdu, tout est perdu, même ma tête.

A M. le comte de Soulange, officier-général au camp de la marine, près Verdun, poste-restante à Verdun. Datée Spa, le 6 octobre 1792.

On nous disoit que Dumouriez étoit pris et son armée taillée en pièces. Quelle métamorphose! ô ciel! nous apprenons le contraire; et en même temps que dans la France toutes femmes et filles d'émigrés, dans leurs municipalités respectives, sont en état d'arrestation; qu'on doit même les enfermer toutes ensemble dans une maison commune. On a emprisonné Landerman, madame Durosel, sa fille, tout, tant femme qu'homme; on a même emprisonné des gens du peuple.....

A M. de la Saye, dans la compagnie d'Agénois, à l'armée royale commandée par Monsieur et monseigneur le comte d'Artois. Datée du quartier général de Gerouser, le 8 octobre 1792. Timbrée Namur, point signée.

PROBABLEMENT que tu es en France, mon cher ami; je desire autant que qui ce soit de remettre le pied sur cette terre maudite, mais presque malgré moi, je redoute d'y être; je sens qu'il est cruel de n'être pas maître chez soi.

Quel temps! quel pays! On nous a proposés à tous les généraux de ce päys, personne ne se soucie de nous. Notre seule force est la bonne volonté, c'est-à-dire, la rage.

Lille est à moitié brûlée; elle va se rendre à la fin, et ce sera notre part.

L'arrangement du roi de Prusse est bien révoltant.

A M. de la Serre, lieutenant de vaisseau, à l'armée des princes françois, à Verdun, par Luxembourg. Au camp sous Namur, ce 7 octobre 1792.

On nous débite ici que la dyssenterie, le défaut de vivres, et l'impossibilité où se trouvent nos armées de prendre Dumouriez, et d'aller à Paris pour sauver le roi, obligent le roi de Prusse à rétrograder sur Verdun.

Mais nous donnons par-là le temps aux patriotes, en attendant le printemps, de vendre nos propriétés, et cela nous donne infiniment d'humeur.

Cette maudite et exécrable garnison de Lille ne sera jamais forcée : elle tire trois cents coups de canon par jour, qui tuent beaucoup de monde; ils crèvent même les mortiers de nos bombes.....

De la Corbière, à Harpin, près Namur, armée de Bourbon, ce 8 octobre 1792, à M. de la Corbière, doyen du chapitre de Verdun, à Verdun. Timbrée Namur.

Nous sommes pires que les soldats; au moins sont-ils soldés; et nous, depuis neuf mois, n'avons rien reçu des princes; ils n'ont pas d'argent eux-mêmes.

On nous annonce que Lille sera notre sé-

jour. Nous y prendrons nos quartiers d'hiver, si nous n'allons pas droit à Paris. Mais elle se défend avec valeur, et elle n'est pas encore prise.....

M. de Burchhauf à M. le chevalier d'Arcy, chambellan de sa majesté Polonoise, et lieutenant-colonel au régiment de Witgenstein, à Melin. De Francfort, le 10 *septembre* 1792.

La pauvre princesse de Nassau a reçu hier la fâcheuse nouvelle, que le premier coup de canon tiré de Thionville a emporté le bras à son frère le prince de Waldeck. Elle en est désolée.

Madame de Vrede est désolée de savoir son cher marquis de St-Simon à l'avant-garde. Madame de Vrinz répand un torrent de larmes sur son cher comte de Witgenstein, menacé d'être guillotiné à Paris comme chevalier du poignard; mais il sait se retourner, et je parie qu'il tirera sa tête à temps.

Minon Mussey à son père, chevalier de St-Louis. Du 25 *septembre* 1792. *Sans timbre.*

Madame de Rist, amie du roi de Prusse, a pensé être assassinée à Spa; on a tiré un coup de pistolet dans sa voiture.

L'assassin a avoué qu'il y avoit dans notre canton une trentaine d'aimables messieurs comme lui, chargés chacun de leurs commissions particulières. Le lieu me paroît peu sûr, les jacobins s'assemblent à Borchettes.

M..... à M. Courvoisier, secrétaire du conseil des princes françois, au quartier général de l'armée de Monsieur et monseigneur d'Artois. De Gottmandingen, près Schaffouse, le 21 *août* 1792.

Nous avons été obligés, mon ami, de quitter la Suisse, parce que les bourgeois de Neufchâtel et de Valengin, inspirés sans doute par nos amis les propagandistes, ont présenté requête à la régence pour renvoyer les émigrés.

Je ne me signe pas, vous devinerez à merveille que c'est votre voisin qui demeuroit chez un batelier, cul-de-sac de la rue St-Castor.

Donnez-moi des nouvelles de Calonne.

Le chevalier de Beausire, volontaire dans la compagnie d'Auxerrois, à l'armée de monseigneur le duc de Bourbon. Datée Wiede, près Namur, ce 8 octobre 1792.

Le départ du roi (Louis XVI) nous détermina à partir de Condé où j'étois en garnison. Tout le monde nous félicitoit, croyant le roi hors de France. Toutes les familles émigrées étoient d'une joie incroyable ainsi que nous. Mais le lendemain, il se fit une terrible métamorphose ; on apprit, hélas ! l'arrestation du roi. Notre position devint alors des plus critiques.

A Madame de Moraim. Datée de Longuion, 11 *octobre* 1792. Signée *de R***.*

Nous voyons ici l'armée des princes qui n'avoit pas cru rétrograder aussi promptement, et sur-tout retourner en Allemagne. J'ai vu plusieurs personues de votre connoissance qui ne sont point contentes de ce retour. L'armée du roi de Prusse étoit, disent-ils, à une lieue de Châlons, et elle retourne sur ses pas !

M. de St-Alexis va à Liège, chez M. le baron de *Tinlot*. Il doit avoir quelques chemises à Toul, et il m'a dit qu'il seroit bien aise de les recevoir, ne pouvant pas en acheter.

A madame la marquise de Clairoux, à Verdun. Point signée, datée du village de Lyon, près Stenay, le 6 octobre 1792, *timbrée Longwy.*

Je vais vous dire la relation exacte du combat que nous avons eu hier avec les patriotes. Notre destination, pour coucher, étoit le village des grandes Armoires : en y arrivant, nous sûmes que notre avant-garde avoit été attaquée par les paysans du pays : un officier avoit eu son cheval tué sous lui par eux, et le chapeau d'un domestique de M. le comte d'Ambly, qui commandoit l'avant-garde, avoit été percé d'une balle. Cet armement de paysans fit craindre que le quartier des princes ne fût forcé.....

M. le comte de Mineraye à M. le marquis Thiboutot, lieutenant-général d'artillerie

à l'armée des princes. Datée d'Arlon, duché de Luxembourg, 7 octobre 1792, timbrée Arlon.

Je comptois aller rejoindre l'armée, mais M. le commandant de Longwy s'est opposé, puisqu'il m'a envoyé l'ordre de ne pas y coucher, et que je ne pouvois avoir de chevaux, que trois jours après; j'ai eu beau représenter mes commissions, les affaires des princes, mes passeports non équivoques, tout cela m'a valu des sottises.

Je m'occupe à faire rentrer ici des caissons d'artillerie abandonnés dans le milieu du grand chemin à trois lieues. Le conducteur, les charretiers ont en partie tout volé, tout vendu et se sont en allé chacun de leur côté. J'en fais dresser un procès-verbal que j'ai l'honneur de vous envoyer.....

Adressée à Monsieur, frère du roi de France. Point de datte, de timbre, ni de signature.

J'ai appris la mort du prince de Waldeck. J'en suis désolée. Je vous embrasse, je voudrois bien l'embrasser aussi.

On

On m'a dit, cher frère, que vous n'avez pas été au camp des François. Allez les voir plus souvent.

Prenez promptement Thionville ; ce sera une bonne avance. Adieu. Thionville..... Thionville.....

La duchesse de Broglie à M. Desnos, évêque de Verdun, le 8 octobre 1792. Luxembourg.

La marche rétrograde de toutes les armées ne pouvoit se prévoir, et met au désespoir tous les émigrés ; que va devenir cette malheureuse noblesse ? Quelle fin de carrière et pour vous et pour elle !

A M. le vicomte de Durfort, aide-de-camp du maréchal de Castries, à l'armée des princes.

Ce malheureux enfant (son fils) me donne bien des inquiétudes ; il fait une campagne plus pénible qu'aucune qui se soit faite ; il manque de tout, et pour lui et pour son cheval ; (entre nous soit dit, par le peu d'ordre qui règne, et le peu de savoir de

ceux qui commandent.) Il fait trois jours de service souvent de suite.

LA PEUR.

A monseigneur le maréchal de Castries, au quartier général de l'armée des princes, par Luxembourg et Verdun.

Que votre marche rétrograde est accablante ! L'approche des patriotes et leur ravage à Spire nous a tous remplis de terreur ; et il a fallu nous embarquer promptement pour Wesel avec nos dieux, nos pénates et nos enfans. Hélas ! .....

A M. le vicomte de Canillac, attaché aux compagnies d'Auvergne, au quartier général des princes françois, par Luxembourg à Verdun, 7 octobre, timbrée Bonn.

On vient d'apprendre que *Worms* est pris par Custine. Toutes les femmes et les émigrés s'enfuient de Coblentz et de Mayence. Les patriotes sont prêts de les

joindre ; on ne voit que des bateaux pleins débarquer.....

A M. le comte d'Effiat, maréchal-de-camp, employé à l'armée des princes, frères du roi, à et par Verdun, signée Bergon. 3 octobre 1792, timbrée Aix-la-Chapelle.

Les honnêtes gens vont être obligés de lâcher prise. Il se forme ici un club de patriotes qui va les chasser.....

A M. le comte de Lespinasse-Langeac, colonel d'infanterie, aide-major-général-des-logis de la cavalerie, au quartier général de l'armée des princes, frères du roi.

L'alarme a été répandue mardi soir à Coblentz par M. de Kerpen ; 30 mille patriotes devoient arriver. Spire mis à contribution, les magasins gardés par 3000 autrichiens, pris par Custine, a fait croire que nous étions perdus. Jeudi s'est passé dans l'agitation ; vendredi, les symptômes de la peur étoient effrayans ; la noblesse

allemande a plié bagage ; les françoises se sont sauvées à quelque prix que ce fût ; tout Mayence arrivoit par terre et par eau ; les bourgeois riches, forcés de rester pour payer les contributions que les patriotes alloient imposer ; les bateliers ne demandoient pas moins de 80 louis d'ici jusqu'à Cologne ; la poste ne pouvoit fournir ; point de chevaux de louage ; nos dames la tête perdue.....

A M. de Blumensteim, officier de génie, au service de sa majesté le roi de Prusse, au quartier général de l'armée prussienne. 5 octobre 1792.

Nous avons été obligés de nous enfuir, mon bon ami, et nous voilà à quatre lieues de Coblentz ; M. l'ambassadeur de Prusse est notre sauveur ; il n'y avoit ni chevaux, ni voitures ; il nous a fait faire nos paquets, et nous sommes partis à minuit dans des bateaux : où allons-nous?

Pour vous, gagnez toujours des victoires. A Paris ! .....

A M. le marquis Darmières, maréchal des camps et armées du roi, officier supérieur d'une brigade rouge, à l'armée des princes françois.

Nous nous enfuyons dans des bateaux, nous allons à Cologne; comment allons-nous faire, et ceux qui n'ont pas d'argent! mourir de peines et de faim. Hélas! .....

A M. le prince de Nassau-Siegen, grand d'Espagne de la première classe, amiral au service de Russie, au quartier général de son altesse sérénissime monseigneur le duc de Brunswick, par Luxembourg, Longwy. Datée Spa, 22 septembre.

C'est une chose épouvantable que ces douze cents tyrannicides nouvellement assermentés. On dit qu'ils ne laisseront pas échapper un seul rejetton de l'aristocratie. Les dames d'ici sont dans la consternation; on a arrêté deux de ces messieurs, qui ont tiré des coups de pistolet dans une voiture, voulant, à ce qu'ils ont avoué, tuer le prince de Hessenstein et d'Orange. Ces

événemens sont accablans : le peuple et le bourgeois est tous les jours plus mauvais.

J'espère que vous serez bientôt dans Paris ; j'irai alors de préférence ; mais si au contraire la famille royale est emmenée dans le midi : hélas ! .....

LES PRÉDICTIONS ACCOMPLIES A DEMI.

A M. le marquis de Thuïzy, chez madame de Chamizot de Boncourt, rue du Pont, à Trèves, datée des Bains de Lucques. Le 6 septembre 1792.

Je crois que tout cela aura pour le royaume et pour les individus intéressans qui le composent, je veux dire les bons seulement, l'issue la plus fâcheuse. Je crois, en un mot, que l'empire François est fini ; et que nous agoniserons encore long-temps dans des convulsions toujours plus affreuses....

A M. le comte de Lespinasse-Langeac, colonel d'infanterie, aide-major-général-

des-logis de la cavalerie, au quartier général de l'armée des princes, frères du roi. Coblentz, 7 octobre.

Le peuple a manqué de nous *pendre* tous à la nouvelle de la prise de Mayence.

Hélas ! mon ami, tous les rois de la terre sont en léthargie, et l'Europe entière sous dix ans sera la proie de la lie de toutes les nations. L'Espagne arme ; mais vous verrez qu'avec ses lenteurs, elle sera attaquée avant d'avoir les moyens de nous aider ni même de se défendre.....

Le roi de France a appris, dit-on, avec sa ladrerie ordinaire, qu'il n'étoit plus roi....

A M. le comte de Buoil, aide-de-camp de M. le prince de Nassau-Siegen, amiral des forces navales de Russie, au quartier général de monseigneur le comte d'Artois, à Trèves. Timbrée Aix, datée Aix-la-Chapelle, 20 août 1792.

Tu connois mon attachement pour les augustes personnes de nos monarques. Hélas ! je crains bien que nous ne voyons jamais Louis XVI sur le trône.....

Prédiction de Saint Cezaire, évêque d'Arle, en 542, tirée du livre intitulé, liber mirabilis, *imprimé en gothique, déposé à la bibliothèque du roi.....*

Les administrateurs de ce royaume seront tellement aveuglés, qu'ils le laisseront sans défenseurs ; la main de Dieu s'étendra sur eux, et sur tous les riches.

Tous les nobles seront dépouillés de leurs biens et de leurs dignités.

Le schisme naîtra dans l'église de Dieu ; il y aura deux époux ; l'un vrai, l'autre adultère.

Le légitime époux sera mis en fuite ; il y aura un grand carnage, et une aussi grande effusion de sang qu'au temps des gentils ; l'église universelle, et le monde entier déploreront la ruine et la prise de la plus célèbre cité, capitale, et maitresse de la France ; les autels et les temples seront détruits, les vierges saintes outragées fuiront de leur monastère ; les pasteurs de l'église seront chassés de leur siége, l'église sera dépouillée de ses biens temporels.

Mais on verra enfin paroître l'aigle noir

(1) et le lion, arrivant des pays lointains. Malheur à toi, ville d'opulence! tu te réjouiras d'abord, mais ta fin viendra ; malheur à toi, ville de philosophie ! tu seras soumise.

Un roi captif et humilié jusqu'à la confusion recouvrira enfin sa couronne de lis, et détruira les enfans de Brutus.....

Cette prédiction a été vérifiée à la bibliothèque du roi, où le livre est déposé en un seul et unique original.

DÉSESPOIR.

A M. le vicomte Charles de Gauville, officier de la compagnie de la reine, infanterie. Datée de Luxembourg, le 8 octobre.

On nous chasse tous, sans distinction, de Luxembourg : il faut donc n'être en sûreté nulle part, et avoir par-tout des inquiétudes, toujours des alertes. Est-il vrai que Custines soit à Coblentz ? Oh non, cela n'est pas possible ; son armée composée de 6,000 hommes s'est, dit-on, accrue au,

(1) Aigle noir, les armes de la Prusse.

nombre de 30,000, de tous les mauvais sujets. Tout cela n'est pas consolant, joint à tout ce qui arrive de votre côté, et qui est indéfinissable et bien affligeant. Je vois, qu'ainsi que moi, tu commences à perdre l'espoir ; je n'en ai plus ; je n'entrevois que des maux. Reviens, tâche de rentrer ; les habitans de Plombières ont signifié aux émigrés, avec menace, de se retirer. Ainsi, voilà encore ma mère errante et sans moyen : quel chagrin ! combien nous sommes malheureux, hélas !

A madame de Larminat, en son hôtel, près le quai Saint-Paul, à Verdun.

Nous sommes bien malheureux ; et d'autant plus malheureux, que nous n'entrevoyons pas la fin de nos malheurs. Hélas !

A M. le marquis de Thuizy, chez madame Chamizot de Boncourt, rue du Pont, à Trèves. Datée des bains de Lucques, le 6 septembre 1792.

Chaque jour nous apprend des événemens de plus en plus affreux ; que je plains nos

malheureux souverains! Le roi, si bon, dont la faute n'a été que la foiblesse; mais, ni lui, ni son auguste famille, ne méritent un pareil sort. Hélas! le voilà actuellement prisonnier de guerre, cela fait frissonner, et vous verrez que l'on portera leurs têtes au-devant de vous. Hélas! la position de la prison du Temple embarrasse beaucoup ceux qui auroient voulu secourir ce bon roi. Il est fâcheux que le Temple soit choisi, car les archives de l'ordre de Malte sont en grand danger.....

A M. de Jouville, capitaine-propriétaire des chasseurs étrangers. Datée d'Etteinheim en Brisgaw, ce 3 octobre 1792.

Quel malheur! à peine m'as-tu appris que tu étois près de Châlons, que j'ai appris que vous rétrogradiez. Voilà la France république; ils ont levé le masque; ils ont destitué le roi, toute la France s'en est réjouie Quel aveuglement! puisse-t-il bientôt cesser! mais en attendant, le temps s'écoule, la vente de nos biens va se faire; on m'écrit que c'est pour le 5 ou 6 d'octobre. Il faut s'attendre à tout, puisqu'ils sont capables

de tout ; il faut croire avoir tout perdu, et remercier la providence de ce qu'ils auront bien voulu nous laisser. Ah ! j'espère qu'ils n'en auront pas le temps. Hélas !.....

A M. le comte de Lespinasse-Langeac, colonel d'infanterie, aide-major-général des-logis de la cavalerie, au quartier général de l'armée des princes, frères du roi.

Je vois clairement que nous serons la victime de la rapacité des puissances ; tout nous annonce que nous serons sacrifiés. Les fourbes et les sots tiennent le timon des affaires ; comment seroit-il autrement ! Duminique disoit, il y a quelques jours, que le roi de Prusse avoit beaucoup d'humeur contre les princes et les françois de l'avoir trompé, en lui faisant accroire qu'il ne trouveroit aucune résistance ; mais pourquoi les puissances ont-elles temporisé ?.....

A M. le chevalier de Grollier, aide-de-camp de M. le comte d'Artois, à l'armée des princes, à Trèves.

Que tu es tendre, mon ami ! ta sensibi-

lité est ma seule consolation ; mon ame paie sa dette au malheur ; elle est dans l'alternation et dans l'état d'une personne qu'on juge ; mon mari est nommé au département de Savoie ; il part ; écris-moi.

J'ai reçu le manifeste, c'est un chef-d'œuvre.....

A M. le comte Louis le Pelletier, officier supérieur dans les hommes d'armes à pied, chez M. Masson, rue Royale, n°. 243, à Etain, en Lorraine.

Que nous sommes malheureux ! quel spectacle affreux ! d'un côté des gens malades, de l'autre des gens sans le sou, chassés avec inhumanité.....

A M. de Courtraye, officier françois, à Verdun. Point signée, ni datée. Timbrée Longwi.

Mon inquiétude est de savoir comment va votre santé ; l'on croit que l'on va à Montmédy, tâchez de nous y rejoindre....

---

*Madame *** à M. d'Alençon, à Neuville-sur-Orne, par Bar-le-Duc. Le 8 octobre* 1792.

Que faites-vous, qu'avez-vous à souffrir? Grand Dieu ! que je donnerois de choses pour savoir tout cela! Que vous aviez raison pendant l'été, et que nous en faisons aujourd'hui la cruelle expérience! Celui qui goûtoit tant vos lettres et qui étoit toujours de votre avis, est arrivé ce soir avec le flux de sang. Toutes les françoises sont obligées de quitter Trèves, vous devinez bien pourquoi. C'est une désolation, et 9 est tout aussi en peine que les autres; mais ou elle le perdra, ou il fera bien noir; mais elle se lamente fort : 8 a été malade, m'écrit la fille de sa femme. Je ne sais ce que fait 6.

Madame la comtesse de Changi à son mari, mousquetaire de la huitième brigade, armée des princes. Le 7 octobre 1792. *Timbrée Bonn.*

Plus d'espoir de rentrer jamais dans notre patrie sans un accommodement, qui

sera pour nous le comble de l'humiliation. Quel triomphe pour ces gueux-là ! mais je le desire cependant, car nous sommes bien malheureux. Quelle détresse ! Ton fils se porte bien ; pauvre petit ! il est donc destiné à connoître la misère ? Ma tête se trouble, nous sommes dans les larmes et au désespoir.

A M. le marquis de la Maisonfort, escadron des princes, brigade de Monsieur, à l'armée des princes, par Luxembourg et Verdun. Datée 8 *octobre,* 7 *heures du matin.*

Hélas ! vous rétrogradez, dit-on, mon cher fils ; et ce Dumouriez, dont la tête paroissoit si mal organisée, a donc su tromper très-habilement vos grands généraux ; les faits parlent et nos maux sont au comble. Et comment, sans aucune ressource, tant d'honnêtes gens qui n'ont plus que l'honneur et la noblesse en partage, pourroient-ils recommencer au printems une autre campagne ?

Ce qui nous manque sur-tout, c'est ce métal jaune, le nerf de la guerre ; hélas !

je n'en ai point pour moi, je n'en ai pas pour vous ; je suis désolée quand je pense que vous mourez de faim.....

Madame de H. B. à M. Alexandre de Galmar, à l'armée des princes. 8 *octobre. Trèves.*

La frayeur des patriotes est bien passée depuis que nous avons des troupes ici ; mais en revanche nous craignons d'être obligées de passer l'hiver ici ; pour moi, je vous avoue que je préférerois m'abandonner à trois alertes par jour, que d'être ici l'hiver à me dessécher d'ennui près de mon poële. Nous avons connoissance de la belle comtesse Desforges, etc.....

Madame .... à M. le baron de Heymann, général-major de cavalerie au service de Prusse, au quartier du roi à Coblentz. Le 7 *août* 1792, *d'Anspach.*

Ta lettre du 29 juillet pénètre mon ame des plus grandes inquiétudes, par l'annonce que tu me fais de la marche de l'armée contre

contre la France. Rien n'égale la situation de ton amie, qui tremble de te perdre. Tes lettres font mon bonheur, ma consolation. Je compte les heures, les minutes. Ah! mon cher ami, nous fixons l'attention de toute l'Europe. Je suis anéantie par la peine que me donne cette maudite révolution.

Minon Mussey à son père, chevalier de Saint-Louis. Du 25 septembre 1792. *Sans timbre.*

Quel jour heureux nous réunira tous! le moment présent est si affreux et l'avenir si noir, si effrayant, que la consolation d'espérer nous est même interdite. Les nouvelles de Paris ne sont pas meilleures; il faut faire son sacrifice de tout ce qu'on y possède; notre situation ne peut se concevoir; et sans l'attention de M. de Dillon à parler de vous à ses dames, nous serions bien inquiètes. J'espère de l'obscurité de la Trinette pour son salut; elle nous écrit tous les jours.

Minon Mussey à son frère. Du 25 septembre 1792. *Sans timbre.*

Quels momens d'horreur et de tourmens! moi qui ne suis pas extrêmement dévote, mon ame s'élève à Dieu et lui dit: détournez les balles, les coups qui pourroient porter sur mon père, (Alliot de Mussey, ci-devant fermier général) sur mon frère, etc. Nous sommes bien malheureux, etc....

M. le comte de Mineraye à M. le marquis Thiboutot, lieutenant-général d'artillerie, à l'armée des princes. Datée d'Arlon, duché de Luxembourg, 7 octobre 1792. *Timbrée Arlon.*

M. de Bellegarde s'est couvert de confusion aux yeux des deux partis. On appellera dorénavant le siége de Thionville, siége à la Bellegarde.

Quelle horreur que cette campagne! elle a donné bien mauvaise opinion des généraux, et sur-tout du généralissime.

L'on répand ici maintenant que nous sommes la cause que les princes ont donné le plan de cette campagne; il faut bien couvrir l'ineptie de nos conducteurs.....

A M. le baron de Brouk-Delgau, officier dans la compagnie de la garde des suisses de monseigneur le comte d'Artois, à Trèves, quartier général des princes françois. Datée 2 septembre 1792.

Nous allons de mal en pis; nous devions nous y attendre, mais on ne s'y accoutume pas. Comme l'assemblée nationale a décrété que l'on s'empare de tous les parens des émigrés! Ah! mon cher ami, mon cœur est bien oppressé! On va vendre nos biens; et peut-être, hélas, les Autrichiens n'arriveront-ils pas (à Paris) assez à temps pour s'opposer à tous ces maux.....

Madame de Farcy à son mari, à Trèves. De Turin, le 25 septembre.

Comment puis-je rester ici, mon tendre amour? Tu sais sûrement ce qui est arrivé en Savoie; les coquins de patriotes sont arrivés jusqu'à Chambery, ils y ont commis les atrocités dont ils sont capables; tu imagines la tristesse que cela cause ici; moi en particulier je suis au désespoir.....

LES RÉFLEXIONS.

Louise le Pelletier à son frère le comte Louis, à Etain en Lorraine, le 9 octobre 1792. Timbrée Luxembourg.

Il est bien dangereux d'écrire dans ce moment. Madame de la Chapelle m'a dit que si nous voulions écrire en France, elle se chargeoit de faire parvenir nos lettres, en les adressant au maître de poste de Sédan. Par la même voie nous aurons des lettres de France.

Le sort des françois seroit bien fait pour intéresser; mais je vous assure qu'il ne touche point du tout les autrichiens.

Madame.... à Madame....

Il n'y a que la résistance des patriotes qui nous soit bien connue, et à laquelle je me suis toujours attendue. Thionville n'est pas encore pris.

Le comte de Walestein à M. le baron de Breteuil, à Luxembourg. De Bonn, le 6 octobre 1792. Timbrée Bonn.

J'ATTENDS vos ordres pour la négociation dont vous m'avez parlé à votre passage ; j'avois assez bien réussi pour préparer d'autres emprunts du même genre ; mais l'entreprise hardie de M. de Custine a détruit toutes mes espérances. Tous les fuyards du Rhin qui sont ici, veulent nous persuader que l'ennemi est à nos portes ; mais nous avons la certitude que les bourgeois de Mayence se défendront en cas de siége ; nous aurons le temps de faire venir un petit corps de l'armée autrichienne à notre secours.

Il est d'ailleurs impossible que Custine pousse si loin son audacieuse entreprise, au risque de trouver sa retraite empêchée, s'il s'arrête trop long-temps.

M.... à Monsieur, frère du ci-devant roi. De Maubeuge, le 5 septembre.

JE voudrois bien que Thionville ouvrît ses portes sur la simple sommation des

princes, ce seroit d'un bon exemple. Ce pays-ci est rempli d'enragés ; j'en ai fait arrêter plusieurs, mais ce n'est que l'échantillon de la pièce. Si on avoit Thionville, on sauroit où les mettre, et 10 ou 12 de pendus sur 5 à 600 d'arrêtés, remettroit l'ordre.

Il est bien essentiel de détruire les districts et les municipalités ; les habitans leur sont soumis de la manière la plus extraordinaire, ils ne le sont pas moins aux curés jureurs qui sont assurément de grands coquins.

Je crois qu'il faudroit les faire arrêter par-tout où on les trouvera, et sur-tout en faire pendre.

Le curé de Laye au curé de Lagney. De Trèves, le 8 octobre 1792.

Outre les nouvelles d'aujourd'hui, il en est une qui prend consistance, c'est le retour de l'armée vers Verdun. Cette nouvelle déconcerte nos politiques, désole nos gens foibles, réjouit certains esprits plus confians dans l'espoir de la prochaine invasion de la Lorraine. Pour moi, je mets tout entre les mains de la providence.

A monsieur le vicomte de Monsabert, chevau-léger de la garde du roi, à l'armée des princes. Datée du camp de Marche, 20 septembre 1792. Timbrée Marche.

La position où le chevalier de G.... se trouve, ainsi que nous tous, bien faite pour nous faire faire des salutaires réflexions, n'opère pas, à ce qu'il me semble, un changement bien sensible, ni dans la conduite, ni dans la façon de penser; tous les malheurs accumulés sur nous et sur nos familles ne peuvent nous ramener, et nous sommes vraiment incorrigibles.

A M. le duc de Mortemart, maréchal des camps, attaché à la brigade de Navarre infanterie, à l'armée des princes, frères du roi, par Luxembourg, à Verdun. Aix, 5 octobre 1792.

L'automne s'avance sans que les républicains soient primés. Je sais bien que quoique l'on en dise, Custine n'a pas fait grand'-chose; mais bientôt les patriotes auront

l'hiver devant eux pour se retourner, les têtes se monteront encore davantage, et leurs moyens seront plus près d'eux que ceux des alliés. Il falloit attaquer Dumouriez après avoir fatigué Kellerman.

On comptoit sur l'intelligence avec les régimens, avec les places fortes; rien ne bouge, hélas!

A M. le marquis de Thuizy, chez madame de Chamizot de Boncourt, rue du Pont, à Trèves. Datée des bains de Lucques, le 6 septembre 1792.

Vous serez ruiné, vous serez perdu; sans fortune on ne fait plus rien; mais vous aurez bien fait, vous aurez fait ce que l'honneur vous prescrit. Que seroit-ce si les puissances abusant de votre crédulité et du désintéressement de votre ardeur, ne songeoient qu'à leur propre agrandissement, et vous abandonnoient; mais non: loin de nous de telles pensées, elles n'en sont pas capables, elles ont trop de noblesse....

La marquise de Lambilly à son mari, dans l'armée des princes. De Cologne, 7 octobre 1792.

Les patriotes sont entrés dans l'électorat. Il est arrivé hier 13 françoises à la cour de Cologne. On étoit déjà très-aise de voir les françois en Allemagne, on espéroit qu'ils seroient venus à Cologne. On y est démocrate au possible. Mais le prince d'Esterhazy est arrivé de Brisgaw, et a repoussé les patriotes qui ont perdu beaucoup de monde ; malgré tout cela, nous sommes joués et très-joués.

Mademoiselle de Montboissier au baron son papa. Le 30 septembre 1792.

La convention montre que les monstres qui la composent sont encore pires que ceux de l'assemblée nationale, puisqu'elle a prononcé la déchéance de la royauté. Les geoliers du roi vont bientôt avoir leur châtiment. Mesdames de Castries, de Chalais, la Guiche et Mandelot sont ici.

M. Dufour à M. le marquis de Billiac, à l'armée des princes. De Zunzingen, le 2 octobre 1792.

Les denrées sont à un prix exorbitant pour nous, sans que les autrichiens daignent y faire attention ; les habitans qui sont luthériens, nous détestent bien cordialement ; dans nos différends, le meilleur parti est de nous faire justice nous-mêmes.

Le soldat ne nous est pas favorable, et l'officier même adopte ses principes.

Madame Barbié à son mari, aide-de-camp dans l'armée des princes. Le 5 octobre 1792.

Le prince Albert a fait sommer la ville à plusieurs reprises de se rendre, et malgré que la moitié des maisons soient brûlées, ces enragés se défendent; quatre habitans ont été écartelés par les nôtres, il n'y restera pas pierre sur pierre. Je m'intéresse à M. d'Agimont qui y est, ainsi qu'à plusieurs autres dames qui restent cachées dans les caves.

Madame Bouverot à son mari, aide-de-camp du duc de Villequier, à l'armée des princes. Bruxelles, 26 septembre 1792.

Quand nos efforts seroient couronnés du succès, il faut toujours s'attendre que notre délivrance sera suivie de mille maux. Tu parles de rentrer chez nous à la fin d'octobre; mais, mon ami, il faut que Paris soit bien soumis avant que nos villes présentent quelque sûreté. Ne faut-il pas aussi que notre bon roi soit délivré avant que l'on procède à l'exercice d'une bonne justice ?

M.... à M. le chevalier de Laiser, quartier des princes. De Lausanne, 8 octobre.

Il semble que toutes les puissances soient d'accord avec nos assassins, pour faire mourir de faim et de désespoir tous les bons françois. A Chambery tout est déjà établi à l'instar de la France. Les passeports sont datés du quatrième ou cinquième jour de la liberté. C'est une frénésie.

La baronne de Bois-d'Aisy à son mari, officier général des grenadiers à cheval, compagnie du comte de Virieux, quartier-général des princes, armée du duc de Brunswick, à Luxembourg. De Fribourg, le 4 septembre 1792.

Dieu veuille que les émigrés réfléchissent bien que ce n'est plus de vengeance dont il faut s'occuper dans un pays soumis, mais bien de l'idée de regagner les cœurs; nous en avons bien besoin; et si au contraire on justifie la haine qu'on a inspirée au peuple, jamais nous ne retrouverons la paix et le repos. On doit sentir que si on n'eût pas fait tant de bravades, ni marqué souvent un desir de vengeance approchant de la *férocité* des patriotes; si les émigrés en Allemagne se fussent montrés d'une manière plus sage et plus noble, ils eussent joué dans cette guerre un rôle plus honorable et plus important.

Si l'expérience ne corrige pas, quelle leçon nous faut-il donc? M. d'Affri dans son interrogatoire a eu l'indignité de charger beaucoup la reine; ils ont fondu en larmes en apprenant l'exécution de la Porte, un

des plus *honnêtes* hommes du royaume. Le lendemain jour de la Saint-Louis, on a de même jugé, condamné et exécuté du Rosoy, victime de son dévouement aux principes de l'honneur et de la religion, dont depuis trois ans il a fait constamment entendre la voix. La soif de sang de ces abominables parisiens ne se peut décrire ; les fureurs des provinces égaleront celles de la capitale.....

Combien les prisonniers la Fayette et autres doivent être humiliés ! Charles Lameth est arrêté au Havre, d'où il a écrit une lettre basse et plate à l'assemblée ; mais la fuite de son frère pourra bien mal tourner. On n'entend plus parler de *Théodore*.

M.... à M. le baron de Vinci, aide-de-camp de M. le comte de Damas, adjudant du maréchal de Broglie, au camp des princes à Trèves, le 9 septembre 1792.

A la vérité, on ne leur a opposé (aux patriotes) que onze à douze mille hommes assez mal commandés et tellement dispersés,

que si les patriotes avoient eu plus d'audace et de courage, ils auroient pu les battre par pelotons. Les horreurs qui se sont passées à Paris révoltent toutes les ames *honnêtes*. Madame de Staël est arrivée hier après avoir été douze heures sous le couteau, au milieu des sans-culottes qui l'ont promenée de la barrière à la section, et de la section à la municipalité, d'où Manuel l'a reconduite chez elle. Elle assure que madame de Tourzel et sa fille ont été sauvées.

Madame.... à M. le marquis de Chailly, au quartier-général, à Verdun.

Fais ton devoir comme un bon soldat; quel bonheur, à ton âge, de pouvoir dire que tu as travaillé de toutes tes forces à la délivrance du meilleur et du plus infortuné monarque, au rétablissement de la religion qui est la base d'un empire!

PIÈCES

TROUVÉES

DANS LE PORTE-FEUILLE

DE MONSIEUR,

ET

DANS CELUI DE M. OSTOME,

SECRÉTAIRE DE M. DE CALONNE.

LETTRE

LETTRE TIMBRÉE DE TRÈVES

A M. d'Aloper, ministre plénipotentiaire de sa majesté impériale de toutes les Russies, auprès du roi de Prusse; contenant des renseignemens sur les intentions de la Russie.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date de Verdun, du 10 du courant, et suis bien fâché des fatigues que vous essuyez; mais rappellez-vous, monsieur, les agrémens et les plaisirs qui vous attendent à Paris : *sunt mala mixta bonis;* et il est sûr que si l'on pouvoit cueillir les roses sans épines, on s'en lasseroit bientôt; car si le plaisir n'est point aiguillonné, il devient fade par l'égalité de la jouissance qui ennuie à la longue. Je desire que le plaisir se reproduise pour vous sous des formes toujours nouvelles, toujours piquantes et sans cesse aimables. Je ne crois pas que la petite femme d'ici puisse vous en offrir un à votre retour, et j'oserois vous proposer de jetter votre à-plomb par-tout

ailleurs que là. L'édifice que vous pourriez y construire n'auroit ni grace ni beauté.

Nos Russes sont partis hier entre midi et une heure, avec les deux princesses de Baden. La princesse héréditaire, leur mère, les a accompagnées jusqu'à Eclamen; elle revient ce soir avec le comte, et s'arrêtera ici jusqu'à jeudi prochain; puis elle retournera à Carlsruhe. La princesse Louise, l'aînée des deux, destinée pour la Russie, est remplie de graces et d'amabilité; elle a de la tenue et de la dignité; la princesse Fréderique, sa sœur, me semble, sera plus jolie.

Je vous annonce, monsieur, que l'impératrice vient de permettre à monsieur le comte de Romanzoff de suivre les princes de France, et de se regarder son ministre auprès de L. L. A. A. R. R. Le comte se propose de se rendre à l'armée vers la fin de cette semaine ou au commencement de l'autre, et le comte de Stackelberg va l'y précéder.

Le désordre, le meurtre et les assassinats continuent à Paris, et le danger toujours plus instant pour le roi et la famille royale de France. D'après les lettres de Paris, tout

court aux frontières ; mais cette multitude indisciplinée ne servira que d'y augmenter le trouble et la confusion, et facilitera aux armées combinées, je l'espère, une victoire complette.

Le bruit au sujet de l'enlèvement du dauphin n'étoit guère fondé ; il en est de même de celui qui faisoit la reine massacrée.

Le comte de Schulembourg, arrivé hier ici, a pris logement chez l'agent Prussien Wilmer, et est reparti aujourd'hui pour Berlin. Le duc de Holstein restera quelques jours avec le duc et la duchesse de Wurtemberg, qui est attendue de Leipsick à tout moment, et puis il retournera à Oldenbourg. On dit ici que le roi de Prusse quittera l'armée pour s'en retourner dans sa résidence où le comte de Schulembourg l'a précédé ; vous saurez sans doute ce qu'il en est et ce qu'il en sera.

Daignez, monsieur, témoigner à monsieur votre frère ma reconnoissance pour son aimable souvenir, lui dire mille jolies choses de ma part, et agréer vous-même l'hommage de mon tendre, respectueux et inviolable dévouement.

Mardi, 18 septembre 1792.

comme officier attaché au dépôt pour les soldats Suisses qui se trouvent, et ceux qui pourroient venir par la suite. Il m'a été très-agréable d'être employé pour le service de leurs A. R. à mon arrivée ; mais comme je crois que je pourrois être d'une beaucoup plus grande utilité en étant détaché de ce dépôt pour aller sur les frontières, où je pourrois faire passer des lettres et d'autres écrits à nos soldats au moment de leur licenciement, et par-là en attirer un plus grand nombre à leur service, si leurs A. R. desirent avoir beaucoup de Suisses à leur service, je crois que je pourrois par ce moyen en attirer beaucoup des quatre régimens qui vont être licenciés sur cette frontière ; mes camarades qui doivent me joindre pourroient venir ici au dépôt où ils attendroient les soldats que je pourrois leur envoyer. Je sens que je me chargerois d'une commission bien dangereuse ; mais connoissant toutes les frontières de ce pays, et par conséquent étant à même d'éviter tous les postes des rebelles, je me charge d'aller et je crois réussir à attirer une grande partie de ces régimens, sur-tout de celui de Diesbach que je suis connu, et que je connois la façon de penser

des soldats qui est assurément très-bonne. D'ailleurs, audit licenciement je ne ferois aucun tort aux capitaines, puisque tout leur sera remboursé selon les décrets; ainsi je ne pourrois jamais être regardé comme un embaucheur, mais bien comme un officier qui cherche à ramener les soldats à leur véritable maître.

J'ai pris la liberté, monsieur le baron, de vous adresser la présente et de vous prier d'avoir la bonté de la faire connoître à monseigneur le comte d'Artois, colonel général des Suisses, pour avoir ses ordres si cela conviendroit à leur service. Alors, si je pourrois suivre cette idée, je devrois avoir une permission du général en chef pour pouvoir aller dans tous les avant-postes des Autrichiens le long des frontières des Pays-Bas, sans être arrêté ni molesté dans mes tournées que je serois obligé de faire. S'il lui conviendroit, il faudroit me faire passer au plutôt l'ordre et la permission d'aller dans les avant-postes, puisque le licenciement se fera dans peu de jours. C'est le desir d'être utile à la bonne cause qui m'a donné la hardiesse de m'adresser à vous, monsieur le baron, qui êtes auprès du colonel général,

pour avoir par ce moyen une plus prompte réponse.

Je suis avec le plus profond respect,

M. le baron, etc.

Lettre adressée à M. le marquis de la Queuille.

De Marche, le 23 septembre 1792.

Je vous envoie ci-joint, mon cher marquis, un mémoire pour M. de Colart, servant dans la deuxième compagnie à cheval de Champagne. L'amitié que vous avez bien voulu me témoigner me met dans le cas de vous être importun, et voici le fait : que vous voudrez bien présenter au général de Montboissier ledit mémoire, qu'ensuite vous vous en chargerez pour le soigner et le faire valoir en temps et lieu, en y joignant tout votre intérêt. Je vous remercie d'avance et vous souhaite tout bonheur. Nous partons demain pour Namur y camper ou y cantonner ; nous sommes pleins de zèle ; mais les pluies continuelles, et notre peu d'argent attaquent un peu notre physique ; nous

espérons qu'il fera beau et qu'il nous viendra de l'argent pour soutenir nos efforts s'ils étoient encore nécessaires long-temps. Voulez bien me rappeller au souvenir du général en lui offrant mes hommages.

Et agréez le tendre attachement que je vous ai voué pour ma vie, avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, signé le marquis de Wignacourt.

P. S. Si vous avez la bonté de m'écrire, adressez-moi, sous le couvert de monseigneur le duc de Bourbon, par une occasion sûre.

Commandant la deuxième compagnie à cheval de Champagne.

MÉMOIRE

A monseigneur le maréchal duc de Broglie.

25 juillet 1792.

Le sieur Colart de Ville (1), l'un des quatre barons de la Sainte-Ampoule, de la province de Champagne, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, a été inscrit dans le corps des Mousquetaires à Coblentz, le 11 novembre 1791.

Par vos ordres, monseigneur, il s'est fait inscrire alors et non recevoir, parce qu'étant entré dans les mousquetaires noirs, le 11 novembre 1754, corps dans lequel il a fait une campagne de guerre sous les ordres

---

(1) Le sieur Colart de Ville, né le 29 janvier 1737, mousquetaire noir, le 11 novembre 1754 jusqu'en janvier 1770.

Campagne de guerre en 1761, sous les ordres de M. le comte de Montboissier.

Lieutenant de messeigneurs les maréchaux de France, à Sédan, le 10 janvier 1767; fait chevalier de l'ordre de St-Louis, en novembre 1782.

(Ce qui est mis ici en note, est en marge du mémoire).

de M. le comte de Montboissier, jusqu'en 1770, époque de la retraite de ce corps par raison de santé, et ayant continué un service actif depuis et avant cette retraite, dès le 10 janvier 1767, en qualité de lieutenant de MM. les maréchaux de France à Sédan; l'ancienneté de son service le mettoit dans le cas d'être maréchal-de-logis des Mousquetaires en novembre dernier; ce grade rendant sa présence nécessaire au corps, il ne pouvoit, monseigneur, vous demander une permission d'absence de plus de trois semaines.

Les affaires les plus malheureuses, produites par la révolution, le menaçoient de la perte des trois quarts de sa fortune; M. le marquis de la Rozière ne l'ignorant point, lui donna de votre part, monseigneur, permission de s'absenter, jusqu'au premier février dernier; M. le comte de Montboissier qui se trouva alors à Coblentz, consentit également le congé. Ainsi le sieur Colart de Ville avoit lieu d'espérer qu'il jouiroit absent des avantages des présens à la formation des brigades des Mousquetaires; mais en rejoignant à l'expiration de son congé, il trouva à Trèves des lettres de M. le marquis Du-

hallay, dont le résultat étoit que les brigades étant formées, et le délai fixé par les princes pour leur formation étant expiré, il ne pouvoit prétendre au rang que lui donnoit son ancienneté de service actif à l'époque de son inscription à Coblentz en novembre 1791. Il est resté en conséquence pour cette campagne dans la compagnie de cavalerie du rassemblement de sa province de Champagne.

Mais présumant qu'après l'assiette reprise en France, il se fera une nouvelle refonte et formation sous les yeux du roi, il a cru devoir vous rappeller dès à présent, que s'il eût joui de l'effet de son inscription du 11 novembre 1791, il auroit le grade de maréchal-des-logis, le brevet de colonel, et l'expectative d'une retraite flatteuse et utile, au bout de quelques années de service qu'il peut encore se promettre de rendre.

Il a d'autant plus de confiance en vos bontés, monseigneur, que par des circonstances particulières et la nature d'une partie de ses biens, il perd sans espoir de retour par l'effet de la révolution la presque totalité de sa fortune ; que cependant aucune considération n'a ralenti le zèle, comme gentil-

homme françois, à sa religion et à son roi.

Que son fils unique, lieutenant en premier d'artillerie au régiment d'Auxonne, se trouvoit à vingt-un ans capitaine d'artillerie dès le mois de septembre dernier; employé à Rocroy avec une compagnie d'artillerie, a tout sacrifié, et émigra dès-lors emportant les plans et toisés des ouvrages dont il avoit été chargé, avec les regrets universels de son régiment.

Le sieur Colart de Ville a cru devoir vous prier de ne point oublier ces différentes considérations, et de lui permettre de vous les remettre sous les yeux quand l'instant arrivera en France, pour que vous ayez la bonté de le faire jouir des dédommagemens et grades que vous jugerez devoir lui être accordés, soit dans le corps des Mousquetaires où il préféreroit de servir, soit ailleurs.

Signé Colart de Ville.

Le présent mémoire a été remis au bureau de M. le comte de Martanges, lieutenant général commandant les François à Trèves, le 28 juillet 1792; il y a été enregistré. Les circonstances faisant porter aux Pays-Bas

les compagnies de cavalerie de la noblesse de Champagne, et éloignant par conséquent M. de Colart des événemens ultérieurs qui peuvent le présenter, pour la formation à faire en France de la maison du roi; il a cru devoir faire passer une copie de ce mémoire adressé à M. le maréchal de Broglie, à M. le comte de Montboissier, pour qu'il veuille bien se rappeller que M. de Colart, appellé autrefois M. de Boutancourt, a déjà eu l'honneur de lui faire les mêmes instances.

Marche, 23 septembre 1792.

Lettre adressée au baron de Breteuil, contenant un projet d'organisation d'une force armée incorruptible, et propre à ramener en France le bon ordre et la paix politique.

Au cantonnement sous Namur, le premier octobre.

Monsieur le baron, si l'affreuse position de la France plonge l'ame et le cœur des véritables François dans le deuil et la consternation, il existe cependant quelques moyens d'espérance de lui rendre une partie

des biens que la démence et la rage jacobine n'a pu soustraire entiérement à la méditation de ceux qui pensent avec quelques lumières, et avec quelque fermeté.

Vous avez tant de droits à ces deux titres, que je vais m'empresser de soumettre à votre jugement, les vues qu'une longue expérience et des desirs vifs et sincères pour le bien public me font regarder de la plus grande utilité.

Témoins de l'efficacité des moyens de force employés si habilement par vous, le duc de Brunswick, nous devons être convaincus que tout autre, soit politique, soit législatif, ne peut être regardé que comme purement accessoire, et entiérement subordonné à ceux qui sont nécessaires pour recréer une force publique. Ce n'est qu'en parvenant à en établir une solide et durable, qu'il est possible de faire cesser le hideux débordement du crime, et de ranimer dans les cœurs ces sentimens d'humanité, de justice et de véritable courage si honteusement proscrits par cette lie et ce rebut des sociétés, ayant l'impudence de se qualifier *la nation*.

Mais si tout prouve l'urgente nécessité

de ce grand ressort de l'ordre public, tout annonce en même temps les plus grandes difficultés pour y parvenir.

L'insubordination, la lâcheté et la férocité ont été portées si loin dans les troupes de terre et dans celles de mer, qu'il seroit souverainement imprudent de faire quelques fonds sur elles, même lorsqu'elles donneroient des signes d'un vif repentir. Il paroît que ces armées rebelles à leur souverain et souillées du sang d'un grand nombre de leurs officiers, doivent être cassées en totalité.

Une vingtaine de régimens, particulièrement huit ou neuf d'entr'eux, ont mérité d'être exceptés de cette dégradation humiliante; c'est donc sur ces seuls corps, sur les informes essais des rassemblemens d'émigrés, et sur quelques anciens et fidèles cavaliers de maréchaussée que l'on peut compter pour le maintien d'une force publique. Il seroit sans doute impolitique de manifester d'abord le projet de casser la presque totalité de l'armée, mais l'on doit ne pas perdre un moment pour recréer une force publique armée. Les princes doivent dès-à-présent trouver des ressources d'argent, dont il est absolument

absolument indispensable d'appliquer la plus grande partie aux objets de première nécessité.

La totalité de ces solides appuis du trône ne paroît donc être dans le moment actuel que de 26 à 27,000 hommes. Rien de plus instant, par conséquent, de l'augmenter s'il est possible d'y parvenir sans danger.

Pour y réussir, il faut d'abord s'occuper de completter les corps conservés en y plaçant des sujets sur lesquels on puisse compter. Ceux des citoyens ayant émigré sont assurément à la tête de ces hommes, dont il est si nécessaire et si juste de récompenser la louable émulation.

Comme les corps d'officiers des régimens qu'on peut conserver ne sont pas entiérement complets, on auroit plusieurs places à donner parmi eux dont quelques-unes pourroient être remplies par des citoyens émigrés ayant quelque distinction dans leurs ordres, et des bons témoignages des chefs sous lesquels ils font cette campagne.

A l'égard des autres citoyens émigrés, il faudroit leur donner des places de cadets, créés dans chaque compagnie des corps destinés à être mis au complet.

Ces places leur donneroient la perspective d'être faits officiers, et la certitude d'avoir le droit de porter les armes après un temps quelconque de service, au bout duquel ils auroient une attestation de bonne conduite de l'état-major et du commandant de leur compagnie.

En créant vingt places de cadet par compagnie, on pourroit en donner douze aux citoyens émigrés, et les huit autres aux jeunes gens destinés à devenir officiers. En sus du droit de port d'armes, les cadets auroient celui de voter dans toute assemblée civile; et comme le droit du port d'armes et celui de voter ne doivent être accordés qu'à 5 ou 600,000 françois dans les premiers momens ; comme on peut et comme on doit même fixer à ces privilégiés le droit de fabriquer et de vendre de la poudre à tirer et des armes de toute espèce; de telles prérogatives doivent exciter une grande émulation pour parvenir au grade de cadet. Elles doivent être annoncées dans la proclamation qu'il est si nécessaire d'engager les princes à rendre sur le champ. Quand elle ne leur vaudroit que 4 à 500 recrues, c'est toujours se procurer un léger

avantage, et se préparer à en obtenir de plus grands.

Si l'on jugeoit utile d'augmenter le nombre des régimens conservés, pour pouvoir y placer le nombre de recrues qui se présenteroient, on auroit alors un plus grand nombre de places d'officiers et de cadets pour les émigrés, et même quelques-unes pour ceux qui se seroient bien conduits malgré leur séjour en France.

Il seroit bon de donner quelques places d'officiers à ceux des grenadiers royaux restés en France, pour qu'ils puissent servir à engager quelques-uns de ces fidèles et braves guerriers, puisque les coalitions de province sont formées, on peut les laisser subsister ; mais en faisant un choix parmi ceux dont elles sont composées.

Tous ceux décidément d'âge et de force à supporter les fatigues, formeroient des corps destinés à une pleine activité. Chacun des sujets actuels auroit le droit de proposer un ou deux auxiliaires. Dans la première supposition, l'auxiliaire seroit aspirant à être cadet ; dans la seconde il pourroit y en avoir quelques-uns de nommés dans la proportion d'un sixième.

Il en seroit de même dans le corps de la maréchaussée ; il auroit également des places de cadets en perspective, mais elle seroit plus éloignée que dans les troupes de ligne.

Il semble donc que les princes n'ont pas un instant à perdre pour publier une proclamation par laquelle, sous le bon plaisir du roi, ils établissent des places de cadet dans une vingtaine des régimens émigrés en tout ou en partie. Cette proclamation annoncera les privilèges détaillés ci-dessus, promis et accordés également aux citoyens nommés à ces places.

Elle invitera tous les bons françois à prendre parti, en leur promettant les mêmes privilèges qu'aux cadets, lorsqu'ils seront parvenus au grade de bas-officiers des différentes armes, et qu'ils y auront exercé les fonctions de ces places pendant un temps déterminé : il en sera de même dans les maréchaussées, en donnant ces places de faveur aux sujets qui seroient jugés dignes d'y être placés. Si les princes ont quelques fonds encore, il sera très-utile de les employer à solder les sujets que pourront se procurer les coalitions de pro-

vince, après avoir été préalablement divisées en corps de pleine activité et corps de vétérans.

En employant avec sagesse et circonspection cette réunion de moyens, en supprimant une des places d'aides-de-camp si inutilement prodiguées aux simples maréchaux-de-camp, il est très-vraisemblable qu'à la fin de cette année, les princes, (ou sa majesté elle-même) auroient à leurs ordres une force armée de près de 60,000 hommes.

Ce renouvellement de puissance, secondant efficacement les efforts victorieux des armes étrangères, pourroit enfin procurer à la France, à la fin de l'année prochaine, un retour général vers cet ordre et cette utile police, principes assurés de la stabilité et du bonheur politique de toutes les sociétés.

La persuasion où je suis de l'utilité de ces vues, m'engage à les mettre sur le champ sous vos yeux; c'est à vous à les juger et à les exécuter, si elles sont trouvées telles que je les ai crues, en ayant l'honneur de vous les présenter.

Je saisis cette occasion avec bien de l'em-

pressement pour me rappeller à votre souvenir, et pour vous renouveller l'assurance des sentimens respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le baron,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, le capitaine d'ECRAMMEVILLE, *chef d'escouade des gentilshommes normands à cheval. Armée de Bourbon.*

Projet présumé du sieur James.

J'AI l'honneur de soumettre aux lumières des princes, une idée qui m'occupe depuis plusieurs jours ; je l'ai retournée dans tous les sens et toujours son utilité me frappe, comme les inconvéniens, s'il y en a, m'échappent. Je desirerois que d'après le discours et l'invitation à la clémence que Monsieur a faits aux chefs des corps, le clergé et les gentilshommes émigrés publiassent une déclaration, dans laquelle ils exposeroient avec bonté, énergie et noblesse, qu'uniquement occupés du rétablissement de l'autel et du trône, et voulant détruire

jusqu'à la dernière goutte des factieux qui égarent encore le peuple, en lui faisant redouter le retour à l'ordre comme l'époque de son esclavage, ils s'engagent à renoncer à tout projet de vengeance collective ou individuelle, recourant uniquement aux anciennes loix du royaume pour le rétablissement de leurs droits réels et honorifiques, et cèdent de nouveau les prérogatives dont ils avoient fait le sacrifice généreux en 1788, par l'espoir d'éviter les troubles dans lesquels nous sommes plongés, etc. etc. Les princes se rappelleront sans doute, combien cette même démarche de la part de la noblesse angloise, influa sur le rétablissement de Charles II. Elle ramena entiérement tous les mitoyennistes; elle échauffa et fit déclarer les indifférens, et isola tellement les chefs des factieux, qu'après cette époque, l'histoire la plus détaillée n'en nomme plus un seul.

Lettre qui a circulé dans l'armée de la Fayette.

Soldats-citoyens, il n'est plus rien à vous dissimuler; la constitution que vous

avez juré de maintenir n'est plus. Les marseillois, et une troupe de factieux ont assiégé le château des Tuileries. La garde nationale et les gardes-suisses ont fait une vigoureuse résistance; mais manquant de munitions, elles ont été obligées de se rendre.

M. d'Affry, ses aides-de-camp et toute sa famille ont été massacrés; le roi, la reine et toute sa famille se sont sauvés à l'assemblée nationale; les factieux s'y sont portés tenant d'une main le fer, de l'autre la flamme, et l'ont forcée à décréter la suspension du roi, ce qu'elle a fait pour lui sauver la vie.

Citoyens, vous n'avez plus de représentans: l'assemblée nationale est en esclavage, vos armées sont sans chefs, Péthion règne, le farouche Danton et ses satellites sont maîtres; ainsi soldats, choisissez, si vous voulez rétablir sur le trône l'héritier de la couronne, ou si vous voulez Péthion pour roi.

A M. le chevalier de la Jard, officier de l'état-major-général de l'armée, auprès des ducs d'Angoulême et de Berry, au quartier général des princes françois, par Mayence. A Trèves.

A Nice, le 6 août 1792.

PERMETTEZ-MOI, M. le marquis, sans avoir particuliérement l'honneur d'être connu de vous, d'entamer une correspondance que je regrette bien n'avoir pas sollicitée plutôt.

Les oisifs, les gens désœuvrés, les babillards du parc de Nice, n'ayant autre chose à faire que fronder, critiquer et blâmer les démarches des autres, ont pris la petite liberté de s'amuser, il y a quatre mois, sur mon compte, en disant que j'avois tenté un mouvement dans la province, lorsqu'au contraire je l'avois arrêté, prévenu, et que j'avois déployé dans les Cévennes *un caractère bien différent que celui de M. Dusaillant, lorsque je fus envoyé par les princes.*

J'ai méprisé les propos; et d'après mon caractère et ma manière d'exister, je les ai

regardés au-dessous de moi, ainsi que tout ce que l'on pouvoit dire, pourvu qu'aucun propos ne vînt directement à mon oreille. J'ai su, par mes amis de Coblentz, que vous en aviez été instruit; je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire de détromper un homme d'honneur sur des propos aussi misérables, je me suis tu et n'ai pas voulu vous renvoyer à mes instructions signées des princes, et déposées aux bureaux des archives à Coblentz; vous auriez vu quels étoient mes pouvoirs, et vous auriez jugé qu'un vrai serviteur du roi ne les passe jamais.

Je suis inquiet de la Provence; il y a trois mois que j'ai envoyé un mémoire très-détaillé et fort intéressant, relativement à la situation de la Provence, eu égard aux troubles de la France. Je prouvois que si le mouvement n'est pas général lors de l'entrée du nord, les provinces du midi deviendront la proie des rebelles, le théâtre des horreurs et des cruautés. Ce mémoire a sûrement été écarté, parce que malheureusement nos bons princes ne sont exempts d'être entourés de jaloux et d'intrigans.

Je disois donc que les factieux, mettant la Loire devant eux, se retireront par le

Bourbonnois, l'Auvergne, dans les Cévennes et le Languedoc, qu'ils sont intéressés à s'y sauver avec le dauphin (parce que la faction républicaine n'aura jamais de force); que là ils trouveront, à l'aide des soixante mille protestans, le moyen de composer, et que d'ici à ce moment d'amnistie le sang coulera; le fer, la flamme ravagera les propriétés du pays le plus beau, du sol le plus riche; anéantira des provinces précieuses à la couronne par leurs sentimens, leur noblesse et leurs richesses: qu'on peut les sauver du fléau qui les menace, si l'on présente sur leurs confins, sinon des forces formidables, du moins des troupes qui en aient l'apparence. Dans le cas contraire, les factieux profiteront de la facilité qu'on leur laisse. Ils s'y réuniront; il faudra deux combats au lieu d'un, ou plutôt au lieu d'une promenade militaire de 200,000: car, qui vous résistera? Il eût donc été bien sage de soumettre tout à la même autorité, au même principe, et par la même force; ou bien il s'ensuivra une guerre civile, où nous retrouverons des monceaux de cendres, de cadavres, sous les murs de nos châteaux. Priez donc, mon-

sieur, s'il en est encore temps, je vois qu'on fait en politique la plus grande faute. Vous êtes le représentant de la province la plus belle en moyens et en pouvoirs. Pressez, demandez ; si j'avois pu soupçonner le sommeil léthargique dans lequel votre province est restée plongée, il y a bien long-temps que j'aurois pris la liberté de vous écrire. Songez que tout, oui tout, M. le marquis, vous imposoit la loi de parler bien haut, parce qu'il n'y a plus de doute ; votre province est sacrifiée. Vous le dirai je, il n'est plus temps.

Je crois que M. de Durfort va prier MM. Roman, Collongne et Armilfy, de se réunir, pour aviser à quelques secours. Est-il possible d'en trouver ? Est-il encore temps ? Excusez-moi, M. le marquis, ma loyauté me vaudra votre indulgence. Je sers une province où le sort m'attache. Bourguignon, je suis voisin d'intérêts et de sentimens.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Dezoteux, maréchal des logis des camps et armées générales du roi de France.

A M. le marquis de la Fare, auprès de monseigneur le comte d'Artois, au quartier général, par Mayence à Bingen (1).

A Nice, le 6 août 1792.

La nouvelle du manifeste dont le précis nous est arrivé ici hier 5, a ranimé le courage de tout le monde, et l'on croit enfin que tout va se mettre en mouvement. Mais écoutez-moi, mon cher et ancien camarade, quand vous recevrez cette lettre, vous serez déjà bien avant dans la France, ou du moins sur la frontière, vous y serez près de nos chers et respectables princes, près de ceux dont la générosité, le courage et la patience enseignent à la noblesse à souffrir comme eux, pour rétablir la religion et l'autorité de notre bon roi.

Dites-leur donc,

1°. Que les provinces du midi auroient

---

(1) *Nota.* Cette lettre et la précédente indiquent que du Saillant et autres perturbateurs, n'étoient que des gens soldés par les princes, frères de Louis XVI. *Nunc crimine ab uno disce omnes.*

été protégées contre les attentats des factieux, si on avoit agi ici en même temps qu'au nord.

2°. Que dans ce premier cas, il ne falloit qu'une secousse ; qu'en laissant le midi livré à lui seul, ce pays va offrir un refuge aux rebelles.

3°. Que les 60,000 protestans qui se trouvent dans le Languedoc, vont servir de noyau à l'armée des mécontens.

4°. Qu'il se peut qu'il est présumable que cette troupe de rebelles sera dispersée ; mais que l'extérieur des Cévennes, du Gévaudan, du Dauphiné, offrira des occasions multipliées de verser du sang ; occasion qui seroit devenue inutile, si on eût présenté sur ces frontières une force imposante, quand elle n'auroit été qu'apparente.

5°. Vous connoissez les Provençaux, poltrons, lâches, sans énergie, peu capables d'une véritable résistance.

6°. Il y a trois mois que j'ai envoyé au conseil des princes, le 11 mai, un mémoire, par lequel j'expose que les factieux emmèneront le roi dans le Languedoc, par l'Au-

vergne, les Cévennes ; que si le roi périt, ils soigneront le dauphin ; qu'ils mettront la Loire devant eux, pour couvrir leur marche ; que les faits supposés étant malheureusement trop vraisemblables, il étoit de la plus grande nécessité de ne pas laisser les provinces du midi livrées aux factions et aux horreurs d'une guerre civile, parce que ce cruel tableau offroit un secours aux rebelles, et un moyen de se réunir en force.

7°. Mon mémoire n'a pas été lu, peut-être a-t-il été arrêté ; cela est présumable : peut-être a-t-on imaginé que c'étoient des idées exagérées. Quand on est loin, on ne peut voir avec vérité ; les princes ne l'auront pas lu par conséquent.

8°. Engagez, mon digne camarade, Monsieur et monseigneur le comte d'Artois à tourner leurs regards vers la Provence. Songez que c'est-là où nous allons nous battre ; que c'est le morceau qui sera le plus difficile à emporter : ajoutez-leur qu'on pouvoit éviter ce malheur ; que la vie du roi en dépend peut-être, parce que, par cet espoir de retraite que les scélérats ont, ils

voudront peut-être s'accompagner du roi et du dauphin, sans la reine; et qu'alors ils le feront périr, avec eux, quand ils succomberont.

9°. Pourquoi donc n'avoir pas agi ensemble? pourquoi alonger l'opération quand on pouvoit la simplifier?

10°. Que c'est leur laisser appercevoir un mode d'accommodement: maîtres du roi et du dauphin, que ne feront-ils pas de nous! au lieu que dans Paris ils n'en sont pas maîtres; ils ne peuvent pas dicter des loix à la colonne de 200,000 hommes.

Enfin, mon cher la Fare, j'ai écrit cela il y a trois mois; il y a trois mois que je l'ai adressé à monseigneur le comte d'Artois. Mais l'intrigue, la jalousie, la cabale m'éloignent de ce bon prince, auquel je n'ai jamais rien demandé que le bonheur de pouvoir verser mon sang pour mon roi; ils me jalousent et cherchent à m'éloigner.

Je suis ici avec un officier général françois, qui a de l'expérience pour combiner les plans; j'ai de l'activité pour l'exécution, je suis subordonné avec la plus entière soumission. Assurez bien les princes que nous

ferons

ferons ici d'excellentes besognes, que nous n'aurons pas de Dusaillant. Mettez mes respects à leurs pieds; dites-leur bien, mon cher camarade, qu'il faut qu'ils nous secondent; que si nous ne sommes pas auprès d'eux, nous croyons néanmoins n'en pas moins servir notre roi, et être au poste du péril et de l'honneur. Parlez de moi, je vous en prie; je ne demande rien que l'honneur de combattre.

Embrassez M. Dasgnac pour moi. DEZOTEUX.

De St-Genstedt.

A son altesse M. le prince de Nassau-Siegen, amiral des armées navales de sa majesté impériale l'impératrice de toutes les Russies, à l'armée des princes.

MON PRINCE,

EN vous adressant mon mémoire, et ma correspondance avec M. d'Autichamp, j'ai eu l'honneur de vous prier de n'en parler qu'après la campagne, pour ne pas le distraire d'un objet plus important; celui de faire la guerre. C'est par rapport à moi-même que j'ai usé de cette circonspection, afin de ne fournir de prétexte à personne pour m'opprimer.

Car en France, pour avoir appellé en duel un seigneur puissant, (c'est dont j'ai néanmoins du regret à plusieurs égards) j'ai été mis à la bastille.

En Angleterre, pour avoir donné un bon coup d'épée au travers du corps à un très-brave homme, nommé M. de Rancennet, de la légion de Conflans, je fus mis en prison.

Ici, en Allemagne, j'ai essuyé des menaces de la part de l'électeur, mon souverain, pour avoir provoqué en duel des jeunes gens qui m'avoient manqué d'égards; c'est dont je vous ferai voir la preuve une autre fois.

Ainsi, quand on pourroit porter les princes à former auprès de l'empereur, ou de l'électeur de Mayence, des plaintes de ce que je voudrois détourner de sa besogne quelqu'un de leurs officiers, pour une affaire particulière, à quelles oppressions et chicanes ne serois-je pas exposé?

Mais quand ce sera, comme je l'espère, indifférent aux princes, vous pourrez, mon prince, faire dès-à-présent un usage public de ces papiers, dont je suis toujours prêt

à soutenir le contenu à la pointe de mon épée.

Au reste, je pense que tout est dit à cet égard, entre M. d'Autichamp et moi ; nous sommes parfaitement quittes ensemble. Il n'est pas amateur à l'épée ; et je ne le suis pas aux pistolets, dont je n'ai jamais fait aucun exercice ni usage, pas seulement à la guerre.

Permettez, mon prince, que je vous mette ici au fait d'un artifice de mes exécrables ennemis, les infames espions de la police de Paris. Ne pouvant jamais me trouver en faute sur rien, ils apostent des gens pour le faire passer pour moi. C'est ainsi qu'ils avoient fait à Pétersbourg en 1765, pour mettre sur mon compte une infame cochonnerie ; et qu'ils en auront encore usé à Coblentz, pour m'attribuer pareillement un comportement répréhensible.

Quelques jours avant mon départ de Coblentz, il y arriva de Paris un soi-disant colonel prussien, de Bosniagues, mais en uniforme allemand, garni en argent, (je porte des boutons et épaulettes d'or) ayant une croix pendue sur l'estomac à un ruban bleu ; d'une effroyable et vraie physionomie

d'espion. Il étoit logé à la même auberge et à côté de moi.

Je conjecture donc, que lorsqu'on m'avoit fait connoître que je ne serois pas employé à l'armée des princes, (ce dont bien des personnes auront été étonnées) ils auront fait faire dans sa chambre, pendant mon absence de la mienne, quelque bruit épouvantable à ce prétendu colonel, et auront fait rapporter aux princes et à M. le maréchal de Broglie, que c'eût été moi qui auroit été enragé de leur refus.

Or, je m'en rapporte au témoignage même de M. le maréchal; il aura pu voir jusqu'au fond de mon cœur, toujours peint sur mon front, toute l'honnêteté et la modération avec lesquelles j'ai reçu la nouvelle de ses refus.

Un homme qui a su dévorer toutes les injustices de tant de ministres de la guerre qui s'étoient appropriés la récompense de ses services; un homme qui a su supporter vingt-cinq années de persécution et d'oppression; qui dernièrement encore, dans une fracture de jambe, a pu rester, pendant deux mois, immobile dans son lit; (seul moyen de parfaite guérison) un tel homme

doit être familiarisé avec la patience, et en doit avoir atteint le dernier degré, à l'épreuve de toute contrariété ; vertu sans laquelle on ne peut parvenir à rien de grand au monde, ni être, en un mot, jamais homme héroïque, qualité à laquelle tout homme valeureux et prudent peut aspirer.

Vous voyez, mon prince, qu'il ne faut jamais juger les gens sur des rapports, mais sur le témoignage de ses propres yeux.

Un jour, M. de Guivres, à Londres, à qui je trouvai souvent en entrant chez lui un front nébuleux, mais qui s'épanouit à mesure que je lui parlois, me dit lorsque je le quitte : c'est singulier, nous nous séparons toujours les meilleurs amis du monde. Je lui répondis : M. le comte, c'est parce que quand j'ai l'honneur de vous faire ma cour, vous me jugez d'après moi-même; mais quand vous ne me voyez pas, vous me jugez sur le rapport des autres ; il sourit, mais se défendit d'écouter les rapporteurs, comme il faisoit pourtant ; et comme font, à leur dam, tous les françois en place et en pouvoir.

Je me recommande à l'honneur de vos

bonnes graces, et finis avec un inviolable dévouement et respect,

MON PRINCE,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, le baron de LINSINGEN.

A Bourgwalde, dans l'Eichsfild, le 23 septembre 1792.

Lettre de la comtesse Pinto à M. Bischoffwerder, ministre du roi de Prusse.

Potsdam, ce 14 septembre.

LA promesse que tu m'avois faite, mon incomparable ami, dans ta lettre du 30 d. p. de me donner bientôt de tes nouvelles ne s'est point effectuée, et je ne puis exprimer les inquiétudes dans lesquelles je me trouve. Mon dieu, combien durera encore mon tourment! car la situation dans laquelle je suis est horrible, mon unique ami; si tu as quelque pitié de moi, de grace donne-moi souvent et au départ de chaque estafette au moins deux mots de ta part: je sais que tes occupations ne te per-

mettent pas toujours de m'écrire de longues lettres, mais je n'en demande aussi pas, si les circonstances t'en empêchent. Je ne desire que ces trois mots : *Je me porte bien.* Etj e veux volontiers attendre patiemment que tu puisses m'écrire de ces lettres, qui seules peuvent me faire desirer l'existence. Pardonne mon indiscrétion, mon délicieux Bischoff : mais si tu pouvois sentir mes souffrances, je suis persuadée que tu ne pourrois te fâcher contre moi. Plus que tu entres dans le pays ennemi, et plus fortes sont mes angoisses ; sur-tout cette marche à Paris, selon que les gazettes l'annoncent, me fait mourir de mille morts. Laisse-toi donc toucher par mes prières, mon unique, mon divin Bischoff ; je t'en supplie à genoux, et donne à ma douleur autant de répit que tu le peux. La nouvelle de la prise de Verdun est arrivée ici depuis plusieurs jours ; tu me diras que, jusqu'à présent, tout est allé bien, et que mes inquiétudes sont déplacées ; mais aussi, jusqu'à présent, c'étoient encore des espèces d'hommes à combattre, présentement ce vont être des monstres, qui n'ont absolument de l'homme que la figure. Enfin je ne dirai rien de plus sur ce sujet, e

crains de te fâcher; mais si jamais je te fus chère, daigne faire quelque attention à ce que je te dis sur cela.

Je compte dans peu rentrer en ville, au plus tard à la fin de la semaine prochaine: l'automne s'achemine à si grands pas, que le séjour de la campagne n'est plus agréable; je crois qu'un bon feu de cheminée ne seroit pas à refuser. Que je serois heureuse si je pouvois en jouir dans ton cabinet et assise à tes côtés! Mais, hélas! ce sont de ces souhaits qui resteront encore avant de s'effectuer, Dieu sait combien de temps.

A propos, comment es-tu avec M? N'a-t-il pas reconnu son tort? Marianne m'écrit de Berlin, qu'on y disoit que le comte S. étoit la cause de ta brouillerie avec lui; ce seroit pourtant affreux: je ne puis te dire combien tout ceci me fait de la peine. Adieu, mon bien-aimé, mon chérissime Bischoff; je voudrois te dire davantage, mais je suis si triste, si affligée, que tu ne t'en peux faire idée; t'aimant de jour en jour davantage, mon état n'en devient que plus affreux. Aime-moi toujours et dis-le moi souvent. Je t'embrasse avec la plus vive tendresse, mille et

millions de fois, étant pour la vie toute à toi.

Signé MINETTE.

P. S. En fermant ma lettre, je viens de recevoir la tienne, mon doux ami, du 3; mais elle m'a donné plus d'inquiétude que de satisfaction. Oh! mon ami, comment as-tu pu risquer d'entrer tout de suite dans la ville : je ne vois que trop combien j'ai à craindre présentement pour une vie qui m'est plus chère que la mienne et que tout au monde; et si l'état cruel dans lequel je me trouve ne finit bientôt, le peu de santé que j'ai regagné ne durera pas. Oh! Dieu tout-puissant! conservez-moi mon ami, conservez-moi un être sans lequel je ne puis jouir d'aucun bonheur, et sans lequel je ne puis vivre. Mon tendre ami, de grace ne fais plus de ces expériences, et pense que tu appartiens à un objet qui n'a aucun repos, tant qu'il te sait dans le moindre danger. Je t'assure que je ne sais ce que je t'écris : je suis toute hors de moi. L'affliction dans laquelle je me trouve est au-delà de toute expression. Pourvu que je reçoive bientôt de tes nouvelles, de grace aie pitié de moi, conserve-toi pour moi, aime-moi, par-

donne les transes dans lesquelles je me trouve. Que ne donnerai-je pas pour être de deux mois plus vieille ! Adieu, mon incomparable Bischoff; je réitère avec la plus vive tendresse, en idée malheureusement, l'embrassade que je t'ai déjà donnée ci-dessus.

Lettre de la Mère du Prince Louis de Prusse à son Gouverneur, sur la conduite noble et vraiment crapuleuse de ce jeune libertin.

Du 14 septembre.

Vous verai par lencluse que je me suis trouve dans la necessite de faere venir cette feme qui ma fait laveu qu'el avait une fille de 15 ans engrosie de M. Louis, qui luy avoit dite, que sa mère lui avoit permis davoir une maitresse et qu'il ferai le bonheur et la fortune de la mère et de sa fille, y ajoutant quil avoit été pendant 6 semaines chez sa fille pendant le carnavale — *nomèment la nuite* et quil etoit venüe en remisse chez elle, ne lui avoit jamais donnèz un sol, et ne lui avoit laisé pour tout potage que le livre de Loperette de Biron, elle ma

prie de vouloir fournire aux frais des dépense de lacouchement et de lentretien de la fille qui doit acouchez en 6 ou 7 semaines — Elle pretend avoir ecrit sens avoir recu rep. trois fois à mon fils. Après avoir tire des information Jai aprix qune officiers a menèz mon fils auprès de cette creature — et cest retirè ensuite, sens que jaye pu scavoir le noms, il etoit blond et grands dou je supose que cest Sehack, Kulckenter, ou Alvinsleben des gens darmes, le dernier ma parue etre trop bornez pour Louis, et celuî avec le quelles il est le plus intimes sont les premiers. Ensuite il est allez chez la Baravereusse quil a eut egalement, ce tenant sous ses fenetre à conversè avec elle, et a menez le mèmè genre de vie quavec cette geuse qui dite etre grossie de luy — Je nest faite dautres rep — sinon que je ne payat point les jense de mon fils, et quil metoit inconûe que javoit, ny son pere acquiésse quil eut une maitresse (car autres chosse est si en 4 yeux je vs et dite que pour le preservèz de mauvaisse maladie vous pouviez faire ce que vous trouviéz convenable,) puisque je conoisai Louis homes à ce glorifièz que tel permission lui etoit donnèz,

mais en touts cas vs nengoriez pas quê vs deviéz-etre instruite de cest demarches pour quil ne tombe ny dans la crapule — ny dans la mauvaise societe, quil ne devoit sortir de nuite, ce qui malgrèz le depart de la St. Yves a eut lieux — et que touts cest chosse crapuleusse ont ete, à quoi cest gens doivent avoir prettez les mains, et que le princes vs a donnez le pouvoir absolue den agire avec la plus grandes severité, je doit y ajoute que mon fils a ete si insolant en ne remplissant en rien les ordre de son pere ny les miénne detre sortie de nuite pour *libertinage*, mais detre allèz à Vogilsdorffe après avoir le matin acompagnez mesdames de Maldzane -- et de Stosse -- il a eut laudace malgrez quil coît les volontez de son pere et les miéns, quil est de lalure dun libertin de sortir les nuite, dallez seule en viskie ou il auroit pu se casé bras et jambes joindre la societé de ses dames *qui lui on fermez la porte sen le voire*, a boire avec les officiers qui y etoit et retournez vers le jours à Berlin, cette condüite faite honte a ses parens, et à vous qui devèz vèllier à sa conduite -- à sa sante -- au biènseance recu que des Princes doivent observez, et qui

ferai crié le publiques sil etoit une enseigne, bien moins à un Princes, car sil setoit casé bras et jambes, quèl malheurs pour ses parents -- quèl responcabilité pour vous vs le sentiez seu que je mapèsantie sur ce sujet, et vous pouvèz bien vs figuré que je nest pas cachez rièn au prince luy disant toutes la mauvaisse conduite de Louis, metant fait la loix sacré de ne plus rièn cachez au pr. voiant que malgrèz touts ce que jai faite, je nest pu ramenèr mon fils de ses egarement, qui influe si fort sur son coeur et caractere quil omaïs touts ses devoirs, touts lobeissance quil doit à ses parents -- quil devient double --menteûre, et quil n'est plus posible de le fièr en rièn à luy. Je ne luy ecrit point car voila 4 semainies que gignore come son pèse quil existe, et je ne pourai lui dire que des triste chossé ? si son coeur est encore suceptible de sentir, que son pere et moi fermèront toutes à fait notre coeur pour lui, et que come jaime a me flàter que le germe de religion nest pas toutes à fait eteinte en luy, quil doit sentir la force de cette expresion que je vs prie de lui repèter très serieusement en mon noms, vous sentai et le juste argûment qui sens suîte quê sil

est asez *osé* de se permettre pareille chosse dans la maison de ses parents, ce quil doit faire dans letrangers, et que le prince aussi bien que moi ont recû des avis quil est egalement libertin à larmée, vs ferai dont des recherches la desûe, et je vs donné touts les droits que jai sur mon fils de le recherchez -- de men informez, puisque vous savez bien que le pr. ni moi nen veuillè faire un Caton de Louis, mais quil est honteux, rûineux pour sa sante deshonorant que de ce faire une *honeur* dafichez le libertinage. — Le crapuleux —— et qün prince dévient lobjets du mepris de ses parens et de touts les honetes gens, lorsquil ce conduit come mon fils ce conduit depuis une annee ce dont le pays-letrangers et le publiques est informez. Il se comprend naturellement que vs vs informiéz qui de cest gens font les complaisant - que vous y apûièz fortement puisque il scave à quoï quils doivent s'attendre -- puisquil est de toutes imposiblité que mon fils sorte, sen que cest gens le scave, soit Stoltz, ses domestiqüès, -- et que sens ce melez de le gouvernéz, il vs indiqûe ce qui ce pase et que vous le recherchièz. En outre come mon fils coût par vous, quil ne

doit vivre come une fille -- pourquoi sil à une maitresse ou fille -- ne vous le dite il point, et qune creature vienne chez lui, en place de coutire dehors, et come il ne doit considéré *cela come un pot chambre pour son besoin* (à ce que disse les homes.) Prendre les alure dun misérable enseigne, d'une debauché, dun libertin qui fait etouffer toutes sensibilité dame, toutes elevation de coeur, et rend jeûne et vieux impropre a touts sentiments sensible et bon, qui me révolte, et qui à toutes ames honnête inspire un mepris signalez de lhomes qui se reduite à une beste -- car le phisique tient au morale, et laisant chants libre au phisique la morale sen résent -- et rend lame le coeur impure et mauvais, dei quoi Louis donne lexemple -- il peut-etre bon militaire -- il joue bien du clavesin -- avoir de lesprit de laquis -- mais -- ny à til point encore dautres branches respectables et bien esençiel à remplire qui caractérise lhome et ses qualités de coeur et dame. Après avoir recherchez ce qui est que cette feme, il ce trouve que dame Eugels est une feme qui à fait la maquarelle, qui à tenûe des filles, et qui à vendue sa fille à raison de 2 louis

la taxe, asteur à Louis, et qui à pasé par touts les officiers des gens darmes. Voila ce que je vs dit pour que vs puisièz combiner ce qui *est vrai* daprès ce que Louis *vs* dira, et vous priant de prendre toutes les mesure posible pour quil ne fasse ny un crapuleux -- ny le libertin -- ny des dettes, ni de largent à Paris, puisque vous pouvez lui engagez ma parole dhonneur que je ne souscrit ny fait bon pour luy -- et que sil fait des bon paiable à Berlin que je les renvoie, au risque quilles ce dèshonore, car ce serai foiblesse ou bétise de ma part. — Jai tachez à le tiré dafaires croiant quil reviendra de ses egarement que chacuns peut avoir et quil sagit détre indulgéant envers les jeûnes gens, mais asteur je fait punetô, *rièn de plus*, il na qua porte la honte de ses fredaines et sotise sil en fait. Le prince vous ecrira, il nen a point le loisir aujourdhuy, mais il a lue le contenue celle-cy qui est touts conformes après ses volonte, etant extremement et toutes aussi mal contant de Louis que je le suis. Je tremble pour Paris, et vous prie de mettre espion et toutes en œuvres pour scavoir ce que fait Louis -- quil ny allie jamais sen vous, et de dire au duc que tél est notre volonte,

volonte, a moins que le service loblige. — Car Verdun et Stenay etant pris, je suis sur que vous ne tarderai detre ou devant Paris ou a Paris. Lhistoire de cette fille de quinze ans est surement une dupérie de geuse, et je suis sur, et il est à croire que les officiers des gens darmes sen sont servie, et quil mette lenfant sur son compte, cest la suite de la mauvaisse societe quil aime et de linclination a vivre enseigne et Ll. Je finy cette epitre desagreable et me bornes a vous asurer de ma parfaite estime, votre tres affectionnee Anne Louise.

Lettre au maréchal de Broglio (1).

MONSEIGNEUR,

JE suis parti de Caen le 7, chargé de missions pour leurs altesses royales de la part de messieurs les gentilshommes de ce pays, attachés jadis au corps rouge de la maison de notre infortuné monarque ; je dois avoir l'honneur de présenter cette mission à leurs

(1) Cette lettre indique l'esprit public de la Normandie.

altesses royales. M. le marquis de la Queuille que j'ai eu l'honneur de voir à Bruxelles m'a bien donné une lettre à remettre à M. le comte d'Artois : mais en vous priant, monseigneur, de me présenter vous-même à l'audience de son altesse, je ne fais que vous rendre ce que je vous dois sous le triple titre de gentilhomme, Normand et votre voisin; je ne fais que remplir le vœu des braves chevaliers qui nous envoient, et qui en partageant vos infortunes, n'ont fait que se fortifier dans les sentimens de respect qu'ils avoient toujours eu pour vous.

Je suis en outre, monseigneur, chargé de vous remettre une lettre de la part de M. le baron de Memld avec lequel je suis particuliérement lié.

Voulez-vous bien, monseigneur, m'indiquer l'heure à laquelle vous pourrez me recevoir. Je vous prie seulement de remarquer que le temps de ma mission doit être le plus court possible, que j'ai peu dormi depuis mon départ, et que cependant voilà déjà six grands jours que je suis parti, et que l'impatience très-vive de mes commettans ne se donnera pas la peine de calculer

la prodigieuse différence des postillons Allemands avec les postillons François.

Dit à M. de la Queuille à peu près.

Une très-grande partie des gentilshommes de la belle Normandie a été appellée à Caen. On leur a persuadé qu'ils pourroient y être plus utiles qu'ailleurs. Parmi ces gentilshommes, beaucoup étoient autrefois attachés à la maison rouge de notre infortuné monarque. Les papiers publics, des lettres particulières annoncent qu'on réforme cette maison, au moment même de la punition, de la honte et de la réputation de ceux qui ne se rendroient pas à l'instant à Coblentz. Que feront-ils? partir à l'instant; leur zèle les y porte; mais on les assure qu'ils sont nécessaires où ils sont : ce sentiment suspend leur ardeur, mais cependant leur laisse quelques inquiétudes. Feront-ils à Caen partie intégrante de la coalisation générale ? ne le seront-ils pas ? Les princes ordonnent-ils leur résidence dans cette ville ou l'improuveront-ils ? Voilà ce qu'il leur importe de savoir, et voilà sur quoi j'ai été chargé par eux de solliciter de leurs altesses sérénissimes l'expression de leur volonté, en ayant l'honneur de

leur présenter leur déclaration à cet objet signée d'eux. J'ajoute que si par un malheur au-dessus des efforts que je tenterai, je ne puis obtenir cette parole de leurs altesses royales mêmes ; comme l'honneur a indiqué une route à mes camarades, ils ne balanceront pas un instant à s'y jetter : et alors si effectivement on avoit compté sur Caen, on manqueroit son objet. Leur départ achèvera ce que celui de messieurs les gardes du corps a commencé, chacun s'en ira.........

Lettre adressée à M. le marquis de la Queuille, adjudant général de monseigneur comte d'Artois, par M. Harel-Lavertu.

MONSIEUR LE MARQUIS,

J'ESPÉROIS avoir l'honneur de vous remettre moi-même ici les lettres incluses, vous y rendre mes hommages et vous témoigner toute ma reconnoissance de l'intérêt que vous avez bien voulu prendre à mes malheurs.

Je suis échappé, M. le marquis, au fer des assassins; mais l'immensité des sommes dont

j'étois porteur qui font partie de ma fortune et de celle de quelques amis, et qui étoient destinées à consolider mes opérations pour le service de leurs altesses royales mes maîtresses sont demeurés la proie des brigands; pas un titre, pas un effet, pas un papier, enfin pas un sou même pour faire le voyage ne m'a été rendu.

J'ai eu l'honneur de voir M. de Calonne au château de Roussy, et j'ai été assez heureux pour causer avec lui de mon affaire pendaut toute une après-dînée. S'il a été cruel pour moi que la religion de ce ministre d'état ait été trompée, du moins j'ai eu la douce consolation de jouir de sa sensibilité, et de lui prouver lorsqu'il me demanda; *que voulez-vous, M. Harel, que je fasse pour vous?* que je n'étois point venu pour me plaindre ni pour être plaint, et obtenir des places et des honneurs; mais pour lui justifier que j'étois digne de la confiance dont j'avois été honoré par leurs altesses royales, solliciter ensuite de mes maîtres pour seule et unique faveur de la prouver aussi à toute l'Europe, et d'obtenir une vengeance proportionnée aux outrages et aux humiliations dont j'ai été abreuvé

pendant soixante-seize jours en Hollande. M. de Calonne m'a donné cette assurance, il en a même pris note pour en faire part à leurs altesses royales, et m'a permis de faire imprimer tout ce qui est relatif à cette affaire (1). Je m'en occupe dans ce moment; je me propose d'avoir l'honneur de vous en porter un exemplaire; et si après en avoir pris lecture vous me trouvez encore digne de l'estime dont vous m'avez honoré, je vous supplierai de vouloir bien m'en accorder la continuation.

J'ai l'honneur, etc. *Signé Harel Lavertu.*

Lettre écrite au même, par M. l'abbé Poissonnier.

Monsieur le marquis,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 de ce mois, ainsi que les deux qui y étoient contenues, dont l'une pour madame la princesse d'Orange, et l'autre pour MM. les présidens et membres de la régence d'Amsterdam. J'ai recon-

---

(1) L'infâme de Calonne exerçoit, comme on le voit, d'avance tous les actes de souveraineté.

nu à ce procédé, M. le marquis, et votre justice ordinaire que rien au monde ne sauroit faire varier, et votre ame toujours belle, toujours sensible. Si ces lettres de recommandation eussent été envoyées beaucoup plutôt, il n'y a pas de doute que la captivité de M. Lavertu n'auroit pas duré si longtemps, et que la régence et le grand officier eussent été plus réservés dans la confiance qu'ils ont témoignée à ses dénonciateurs, les sieurs Maulde, Lironcourt et autres; mais M. Lavertu n'ayant été réclamé par personne, il a été traité et regardé comme un aventurier, ce sont les termes de quelques membres de la régence. J'aurai l'honneur de vous observer, M. le marquis, que je n'ai pas cru convenable de porter moi-même ces lettres à Amsterdam, n'en ayant pas reçu l'ordre de vous, et ayant d'ailleurs pensé qu'il ne pouvoit et ne devoit aller à Amsterdam d'autre personne que celle que L. A. R. jugeroient convenable d'y envoyer directement et munie de leurs pouvoirs, tant pour prendre connoissance en leur nom de l'affaire de M. Lavertu, que pour obtenir par des représentations faites ministériellement la restitution de ses effets, de son

porte-feuille, de ses valeurs et de ses titres qu'on ne lui a pas rendus. Les avocats qu'il a laissés à Amsterdam chargés du soin de ses intérêts, ont également pensé que ce moyen étoit le seul à employer pour lui faire rendre justice, et que son affaire dont les deux points principaux consistent dans la restitution de ses effets, et dans les indemnités qui lui sont dues, n'étoit nullement susceptible de la voie ordinaire de justice, puisqu'elle étoit l'effet d'une arrestation purement politique; telles sont, M. le marquis, les raisons pour lesquelles je n'ai pas été moi-même porter à Amsterdam et à la Haye les deux lettres de recommandation que vous avez eu la bonté de m'envoyer; j'ai préféré, puisque je n'avois ni caractère légal, ni mission directe, de les envoyer à un des avocats de M. Lavertu à Amsterdam, qui a dû les remettre lui-même directement de votre part aux personnes auxquelles elles étoient adressées. Au surplus, M. le marquis, M. Lavertu a dû depuis cette époque vous présenter lui-même l'hommage de sa reconnoissance, et réclamer personnellement vos bontés et votre protection; je me joins à lui de nouveau pour vous supplier de les lui

accorder, et de lui obtenir la bienveillance de votre digne ami, pour lequel je donnerois jusqu'à la dernière goutte de mon sang, si mon sang pouvoit lui être bon à quelque chose, et avancer seulement d'un jour le succès de ses travaux et de ses armes.

Nous ne savons encore qu'indirectement la mort de M. le prince de Ligne, et la défaite de Dumouriez: on nous ajoute qu'elle vous a coûté beaucoup de monde; le ciel est trop juste pour que cette nouvelle soit vraie.

Paris est toujours un enfer dont le feu ne fait qu'augmenter, et au milieu duquel cependant notre malheureux souverain vit encore : la lutte est toujours ouverte *entre Pétion et Robespierre ; je la regarde comme un des moyens possibles de sauver le roi jusqu'à votre arrivée*(1) ; mais il n'y a pas un moment à perdre ; les nouvelles de Paris d'hier étoient que Manuel, premier valet du Cromwel Pétion, étoit parti, et que son maître n'alloit pas tarder à le suivre ; il s'ensuivroit que le constitutionnaire Robespierre triom-

(1) Quel avis excellent pour nous mettre en garde contre la désunion, et qu'il prouve bien que celle qui existe déjà, est suscitée par les aristocrates!

pheroit, et que quelqu'affreux que fût ce triomphe notre espoir pourroit renaître.

Au moment où le camp de Maulde a été levé, la consternation a été si grande dans la ville de Lille, que par-tout on y a arboré le drapeau blanc; on pensoit que les Autrichiens s'y présenteroient le lendemain. Depuis cette époque, la garnison de cette ville a été renforcée de six mille hommes; les bourgeois ont été tous désarmés, et le peuple a été armé à leur place : on y a publié aux termes du décret humain, que le premier habitant de la ville qui parleroit de se rendre seroit mis à mort, et que sa maison seroit rasée sur-le-champ : en un mot, on a manqué le moment d'attaquer cette ville, et c'est ainsi que depuis bien long-temps nous sommes victimes des temporisations continuelles. Je ne puis vous dissimuler que nous leur devons aussi la perte totale de la coalition de la Normandie ; les lettres que j'ai reçues depuis quinze jours sont désolantes. A Caen, le procureur-syndic du département a été massacré sur la place, le château est rempli de prêtres et autres individus au nombre de deux cents que l'on y tient en prison ; à Rouen les deux commis-

saires qui y ont été envoyés par le nouveau pouvoir exécutif et qui s'y sont établis à demeure, ont tourné toute la ville; quatre mille individus qui s'y étoient retirés en ont fui; tous les prêtres en ont été chassés; tous les habitans ont été fouillés, désarmés; le régiment suisse a quitté la ville et a été désarmé en passant au Havre : en un mot, tous nos associés se lamentent et sont dans un état de désolation et de découragement, qui non-seulement ne laissent aucun doute sur leur impossibilité de vous servir, mais encore leur font craindre à chaque instant de voir leur liberté et leur sûreté compromises. Je vous fais, M. le marquis, la prière que nos malheureux associés m'ont expressément chargé de vous adresser, de vouloir bien mettre ce tableau sommaire de leur position sous les yeux de votre digne et immortel ami.

Recevez, je vous prie, l'assurance de tous les sentimens de vénération et d'attachement avec lesquels je serai jusqu'à la mort, etc.

Signé l'abbé Poissonnier.

Lettre adressée à M. le duc de Serent, Grand d'Espagne de la première classe, par M. d'Erlach.

Monsieur le duc,

Les bontés que vous m'avez témoignées, la confiance que vous m'avez inspirée m'encouragent, M. le duc, à vous demander tout simplement et tout franchement, si vous voulez m'accorder une faveur : j'ai le desir le plus ardent de rentrer au service du roi, de servir la bonne cause et de me venger en même temps des jacobins et autres coquins de cette espèce. Le régiment des Gardes-Suisses a été massacré ; le colonel seul a eu la lâcheté de se faire libérer ; je pense que monseigneur ne lui conservera pas le régiment qu'il a si mal gouverné ; le lieutenant-colonel a été massacré, le major supplicié, le régiment est détruit, c'est comme un nouveau régiment des Gardes qu'il faudra lever. Je m'imagine, M. le duc, que monseigneur donnera ce régiment au baron de Roll ; son mérite personnel et les services qu'il a eu le bonheur de rendre à S. A. R., me paroissent un titre pour lui faire obtenir

cette grace; aussi, M. le duc, ne veux-je pas me mettre en concurrence avec lui; mais si monseigneur n'avoit pas disposé de la charge de lieutenant-colonel, j'oserai prendre la hardiesse de me présenter pour la demander; et quoique le baron de Roll soit beaucoup plus jeune que moi, il a eu le bonheur de rendre des services, il mérite cette récompense; et je lui rends si bien justice que je serai même charmé de servir sous ses ordres. J'ai, M. le duc, servi autrefois dans ce régiment, j'ai vu naître tous les capitaines qui y sont, j'ai même vu M. d'Affry, le plus ancien de tous, faire sa première campagne; j'ai fait toute la guerre de 1756, j'ai 62 ans, et je ne puis guère accepter quelque chose de moins. Ce qui me feroit sur-tout desirer cette place seroit qu'elle me rapprocheroit de la personne de monseigneur, et de ses augustes enfans. Si vous croyez, M. le duc, que ma demande ne soit point déraisonnable, voudriez-vous mettre le comble à vos bontés en la demandant à monseigneur pour moi, ou en m'indiquant le moyen dont je devrai me servir. Mais si vous m'accordez cette grace, il faudroit encore que S. A. R. ne promît à personne la

compagnie de mon malheureux parent massacré le 10 août, parce que le canton de Berne ne fournissant jusqu'ici que les recrues de deux compagnies, si celle-ci étoit donnée, on feroit à Berne des difficultés peut-être insurmontables ; au lieu que si monseigneur me donne la charge de lieutenant-colonel, on accordera par la suite plus facilement les recrues pour une troisième compagnie à quelqu'un d'autre que moi ; cela tient à des causes qu'il est impossible d'expliquer dans une lettre.

Pardonnez, M. le duc, ma hardiesse; j'ai le plus grand desir d'être utile, je crois pouvoir l'être dans cette place ; et si monseigneur m'accorde cette faveur, il pourra être sûr de mon zèle et de ma fidélité.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus parfaite, etc.

Signé D'ERLACH.

P. S. Le colonel du régiment ci-devant Ernest, desire que monseigneur apprenne qu'il a renvoyé son cordon rouge à Paris.

Lettre adressée à M. Servan, ministre de la guerre, par M. de Watteville, colonel du régiment suisse ci-devant Ernest.

Monsieur,

Ma sensibilité ne me permettant plus de porter une décoration militaire de la nation Françoise, quoiqu'elle m'ait été accordée comme une marque particulière de l'estime et du contentement du roi, j'ai l'honneur de vous la renvoyer ci-joint.

Signé Watteville.

Lettre écrite par Monsieur, frère du roi, à M. le comte François d'Escars, capitaine des gardes de monseigneur comte d'Artois.

Siége de Lille.

Hier 25, on a emporté le fauxbourg de Five, l'action a duré plus de deux heures et demie; le général Stovray a eu vingt hommes tués et quatre-vingt blessés.

ARMÉES.

On croit les Autrichiens à Reims du 22.

PARIS.

Rien de nouveau pour le Temple. Le ministre Servan annonce à l'assemblée que l'Espagne se déclare et agit.

LONDRES.

Le roi déclare que si l'on attente aux jours du roi de France, les criminels ne pourront avoir d'asyle dans ses états.

J'en écris autant à M. le comte par le maire de Longwy.

Je suis horriblement pressé.

Bruxelles, le 26 septembre 1792.

PIECES

PIÈCES

Relatives au sieur de Calonne, indiquant les différens actes d'autorité qu'il exerçoit au nom de Louis XVI, des frères de Louis XVI, et en sa qualité de monseigneur de Calonne, ministre de France.

(Le plus scélérat certainement de tous les ennemis de la révolution est bien le sieur de Calonne. Ce ministre pervers semble être né pour faire à la France tout le mal possible. Après avoir exercé sa rapacité sur les finances de la France, il étoit allé jouir en voleur fugitif dans le pays étranger du fruit de ses vols. L'impunité l'a enhardi ; et c'est l'homme qui a le plus nui à la France que Louis Capet choisit pour présider ses résolutions constitutionnelles et ses projets fallacieux. C'est ce même homme, qui accompagnant les princes contre-révolutionnaires dans leurs projets chimériques, usurpoit avec audace la puissance que venoient d'envahir les armées étrangères.)

Pièces originales.

(*Actes d'autorité.*) Les droits qui au-

roient été perçus induement et contre la décision des princes frères du roi, sur les comestibles, boissons, fromages et denrées quelconques destinés au service des armées alliées, doivent être restitués, et notre ordonnance du 7 de ce mois doit être exécutée. Le 9 septembre 1792.

Signé de CALONNE.

(*Actes d'autorité.*) En vertu des pouvoirs qui nous sont confiés par leurs altesses royales les princes frères du roi, nous autorisons le sieur Ostome, receveur principal du bureau de Sierk, de faire compter tous les receveurs subordonnés, ainsi que ceux qui auroient pu faire quelques recettes dans d'autres arrondissemens que sa recette, d'en recevoir les deniers, de donner des quittances auxdits receveurs, qui leur seront allouées dans les comptes qu'ils rendront de leur recette. Ledit sieur Ostome nous rendra compte de ses recouvremens le plus promptement possible. Fait au quartier général d'Etanges-la-grande, le 11 septembre 1792.

Signé de CALONNE.

Nous ministre d'état soussigné, certifions que le sieur Ostome, receveur principal des douanes nationales à Sierk, sorti de France en juillet dernier, et admis au nombre des émigrés par certificat de M. Rey du 17 août aussi dernier, s'est rendu depuis ce temps utile autant que cela a dépendu de lui. Au camp d'Étanges, le 14 septembre 1792.

Signé de CALONNE.

De par le roi et leurs altesses royales les frères de sa majesté chrétienne commandant son armée.

Nous ministre d'état, chargé par les princes, frères du roi, de faire vérifier l'état des recettes et recouvremens de droits dans les différens lieux où ils ont ordonné qu'ils seroient perçus au nom et pour le compte de sa majesté, avons autorisé et autorisons de la part de leurs altesses royales le sieur Ostome, receveur principal des douanes à Sierk, de procéder à la susdite vérification, tant des registres de recette que de l'état des caisses dans les lieux

dépendans des districts de Longwi et Thionville, pour en être rendu compte à leurs altesses royales et être ensuite ordonné ce qu'il appartiendra.

Fait au camp d'Etanges, le 2 septembre 1792. Signé de CALONNE.

Bassesse d'un nommé Martin envers le sieur de Calonne (1).

Rodemak, ce 17 septembre 1792.

MONSIEUR,

PAR une tournée que je viens de faire dans les postes intéressans de ma capitainerie, je me suis assuré que les préposés exécutent le travail que je leur prescris pour la perception des droits au compte du roi avec assez de ponctualité, et qu'ils se conforment aux décisions prises par monseigneur de Calonne ministre d'état. Quoi qu'il en soit, je ne vous dissimule pas que la recette du bureau de Roussy, loin d'obtenir l'accroissement

---

(1) Bassesse du sieur Martin, qui reconnoît M. de Calonne comme son véritable souverain et celui de la France.

que l'importation des sucres, cafés, et autres objets de luxe et d'agrément devoit nécessairement produire, cette même recette est presque nulle depuis le recouvrement que vous avez fait par ordre de monseigneur de Calonne.

Deux causes contribuent beaucoup à la chûte du produit des marchandises dont il s'agit : la première et la principale est de ce que les préposés de la capitainerie du Tressange et peut-être de celle de Longwi qui m'avoisinent ne sont point en activité, et que les marchands profitent de leur stagnation pour introduire obliquement d'Arlon, de Luxembourg et autres endroits de commerce, des marchandises non exceptées dans les décisions de monseigneur le ministre d'état, en fraude des droits : la seconde provient de l'abus que commettent beaucoup de particuliers en important, sous la couverture d'un permis contrefait ou extorqué, des objets soi-disant destinés pour la consommation des armées autrichiennes et prussiennes; tandis qu'au contraire ils les vendent au public à un prix inférieur que ceux des droits dus. De-là, monseigneur, les marchands honnêtes qui acquittent exactement

ce qui revient au roi, se trouvant au dessous de la concurrence, forment des réclamations journalières des pertes qu'ils supportent, fatiguent et enlèvent une portion du temps très-précieux au ministère. Il importe donc, pour maintenir la balance et la juste proportion dans le commerce, de faire percevoir les droits dans tous les lieux déjà conquis par les armées combinées, et d'exiger des fournisseurs le visa des traites ou passe-ports qui leur sont accordés par un de MM. les commissaires des guerres.

Les habitans de la prévôté de Rodemak s'étayent toujours de leurs anciens privilèges pour se soustraire à l'acquittement des droits des traites. Déjà il est survenu à cette occasion des contestations très-vives dans quelques bureaux, qu'il n'est pas possible de constater par des actes en forme, à défaut de tribunaux pour en juger le fond : qu'il me soit donc permis, monsieur, de solliciter de nouveau une décision du ministre, pour être proclamée dans les municipalités de cet arrondissement, ainsi que vous ayez la bonté de me le faire espérer par votre dernière.

Des affaires indispensables ayant appellé à Metz le sieur Thomas, receveur à Gen-

desen, il vient de me faire prévenir que M. Aubeson pressé par le département de la Mozelle, est dans les dispositions d'écrire circulairement à tous les préposés de sa direction, à l'effet de se rendre, sous le plus court délai, à Metz, pour y prêter le nouveau serment décrété par l'assemblée nationale, sous peine d'être déclaré traître à la patrie. Avant de recevoir cet ordre, j'ai l'honneur de vous assurer, monsieur, que désormais je ne prêterai de serment, de tout temps gravé dans mon cœur en caractères ineffaçables, que celui d'être fidèle au roi toute ma vie, d'obéir aux loix qui émaneront de sa sagesse lorsqu'il sera libre, et de coopérer à détruire ses indignes chaînes. Je me ferai même un devoir de vous dénoncer ceux de mes subordonnés qui, par pusillanimité ou par quelques motifs que ce puisse être, jureroient d'après le formulaire prescrit par les auteurs de l'anarchie agonisante.

Les chefs et un préposé de la brigade de Hirsche, prévenus par le sieur Direy, receveur à Mersveilles, qu'ils se sont attiré l'animadversion de beaucoup d'officiers des armées alliées, pour avoir pressenti le maire

de Sierk de l'incursion faite en ladite ville par les prussiens, la nuit du 10 au 11 août dernier : frappé sur-tout, monsieur, de la connoissance que vous avez de ce fait, et craignant que vous n'en fassiez part au ministre, ces mêmes employés viennent de m'adresser un mémoire appuyé d'un certificat de M. le curé de Kirschoque. J'ai l'honneur de vous le remettre ici inclus. Sans chercher à disculper ces préposés de leur démarche imprudente et irréfléchie, je dois seulement avouer que jusques-là je n'ai eu qu'à me louer intérieurement de leur façon de penser, puisque plusieurs fois ils ont été dénoncés comme royalistes. Au surplus, monsieur, l'état de signalement que je vais parachever et que je vous soumettrai sous peu de jours, présentera impartialement ce que je dois dire de ces sujets.

Je suis, avec le plus profond respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur. *Signé* MARTIN.

A M. Ostome, ci-devant directeur de la douane de Sierk, présentement attaché au bureau de M. de Calonne à l'armée des princes. A l'armée des princes.

Rennig, ce 11 septembre 1792.

MONSIEUR,

L'EXPOSÉ que Jean-Baptiste Martin, brigadier des commis du roi à Sierk, doit présenter à M. de Calonne, pour la justification de sa conduite tenue la nuit de la prise de Sierk, nous semble être aussi vrai que sincère, d'autant plus que nous avons vu que cet homme nous a donné depuis plus de six mois des marques non équivoques de sa droiture à l'égard des royalistes en favorisant les émigrans, et en protégeant, autant qu'il dépendoit de sa possibilité, son curé orthodoxe à Sierk; en le conduisant lui-même de jour et de nuit chez nous, afin qu'il ne lui arrive du mal de la part des patriotes; gardant et protégeant les meubles et autres effets de ce même bon curé contre les rapines et dévastations des démocrates: encore une autre preuve de sa loyauté, est

celle qu'il a fait passer ses deux fils au service des princes, malgré même que l'un étoit déjà établi dans l'emploi de la douane.

C'est pourquoi j'ose, monsieur, vous prier de le faire conserver dans son emploi. Toute notre famille vous prie de la même chose, et vous font leurs complimens, et moi particuliérement, qui a l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, J. N. Maringer de Peilling, ancien curé de Tunsdorff, et doyen de la chrétienneté de Perll.

Au camp d'Etanges, le 6 septembre 1792.

M. MARTIN,

D'APRÈS les ordres que j'ai reçus de monseigneur de Calonne, ministre d'état, les comestibles doivent être exemptés des droits lorsqu'ils sont accompagnés de passe-ports qui prouvent qu'ils sont destinés pour l'armée, les autres doivent être soumis au paiement des droits imposés par le tarif: cette décision a sur-tout pour but de favoriser l'importation des vins et eaux-de-vie qui, dans le moment présent, peuvent être re-

gardés comme objets de première nécessité. Quant aux grains et farines, il faut, jusqu'à nouvel ordre, les laisser librement entrer et sortir. Nous avons observé à monseigneur de Calonne, ministre d'état, que des marchands, même étrangers, entreposoient, en fraude des droits, de la mousseline, sous prétexte de l'introduire uniquement pour la fabrication des écharpes destinées à messieurs les officiers ; il a décidé qu'il ne falloit laisser entrer que les écharpes façonnées et ourlées, et faire payer les droits aux mousselines en pièces.

Qu'il ne falloit pas se presser pour remettre les brigades sur le pied qu'elles étoient et les armer, mais attendre une décision de Monsieur, frère du roi de France.

Que les appointemens se prendroient sur les recettes, s'il y a lieu ; mais que dans la circonstance on ne peut rien régler sur le sort des employés, et sans avoir l'avis du directeur général, quand il pourra le donner.

Je lui ai parlé de la prétention des habitans de Rodemak, et il m'a chargé de rédiger le project de vente de promulgation

avant de le publier, et dont je vais m'occuper.

Les préposés pourront saisir et déposer les armes prises sur les mal-intentionnés, à charge d'en rendre compte sur-le-champ à l'officier général commandant.

Et enfin je suis chargé de demander pour nous un passe-port à M. le maréchal de Broglio.

Signé OSTOME.

N'oubliez pas de m'envoyer l'état de signalement que je vous ai demandé.

Et d'ajouter les observations que les circonstances nous mettront à même de faire.

SUBORDONNÉS.

Sur les observations, monsieur, que j'ai eu l'honneur de faire à M. de Calonne, ce ministre a décidé que les vins, eaux-de-vie et autres comestibles, accompagnés de passeports et destinés pour la consommation des armées, seroient exempts de droits, et que les grains et farines n'auroient entrée en France jusqu'à nouvel ordre.

Je l'ai informé que des marchands, même étrangers, entroient, en fraude des droits,

des quantités assez considérables de mousselines, sous prétexte de fournir des écharpes aux officiers françois ; il a décidé qu'il ne falloit laisser entrer que les écharpes façonnées, et faire payer les droits aux mousselines en pièces.

Vous voudrez bien vous conformer à la présente, que nous transcrivons sur nos registres d'ordonnance.

Signé Ostome.

Mémoire présenté au sieur de Calonne, reconnu comme ministre d'état par le sieur Ostome, avec les réponses faites en marge par le sieur de Calonne, de sa main.

Le soussigné, conformément aux ordres de monseigneur de Calonne, ministre d'état, vient de faire une tournée depuis Roussy jusqu'à Orscothm ; inclusivement par-tout les receveurs ont versé leurs fonds dans la caisse du district, et ne font plus de perceptions depuis l'arrivée des troupes dans les endroits où les buralistes étoient absens ; le soussigné leur a laissé la lettre suivante.

Monseigneur de Calonne, ministre d'état, m'a ordonné, monsieur, de vous enjoindre de par le roi, et d'après les ordres de leurs altesses royales frères de sa majesté, de percevoir les droits provisoirement, comme ils se trouvent établis, mais pour le compte du roi, et sans prétendre approuver les décrets qui les ont ordonnés. Vous en rendrez compte, ainsi qu'il vous sera prescrit de la part de Monsieur, frère du roi, sauf à être statué ci-après sur ce qui concerne les franchises de Rodemak, qui, en ce moment, sont censées être compensées par la suppression des barrières intérieures. Le soussigné prie monseigneur de Calonne d'avoir la bonté de répondre aux observations ci-après.

Ne seroit-il pas convenable, en maintenant d'ailleurs les perceptions établies, d'exempter pour l'instant présent les vins et eaux-de-vie, et autres comestibles réellement destinés pour les armées, et accompagnés de passe-ports de messieurs les officiers généraux? mais n'est-il pas important de grever des droits les objets d'agrément et de superflu, tels que sucre, café, chocolat, etc.?

RÉPONSES écrites de la main du sieur de Calonne lui-même, en sa qualité de ministre d'état.

Les comestibles doivent être exemptés des droits, lorsqu'ils sont accompagnés de passeports qui prouvent qu'ils sont destinés pour l'armée royale.

Des marchands, même étrangers, sous prétexte de fournir de la mousseline pour des écharpes à MM. les officiers, entreposent et magasinent cette marchandise en fraude des droits qui sont considérables ; il seroit intéressant de donner des ordres pour éviter toute spéculation de fraude à cet égard.

Il se pratique sur l'extrême frontière, par les meûniers et laboureurs, une exportation considérable de grains pour l'Empire. Peut-on, doit-on s'opposer à l'enlèvement de ces denrées de premier besoin, que des accapareurs lèvent pour obtenir un renchérissement sur l'objet de consommation des armées ? Faut-il aussi exiger la levée d'acquits à caution pour la circulation des grains sur l'extrême frontière ?

Ne doit-on pas profiter de l'instant où les armées sont sur l'extrême frontière, pour remettre les brigades en activité, rendre les armes à celles à qui elles ont été enlevées, tant pour le bien du service, que pour leur sûreté personnelle ; et ne peut-on pas fournir provisoirement aux individus qui les composent, des fusils et bayonnettes repris sur des particuliers ? Dans ce cas je me ferai fournir l'état des armes manquantes.

Réponses de Calonne, etc.

Il ne faut laisser entrer ce qui est en pièces et non façonné, qu'en payant les droits dus à leurs altesses royales.

Il faudroit, en ce moment, pouvoir s'opposer à l'exportation des grains des villages de la frontière à l'étranger; mais on ne peut le faire qu'en vertu d'une décision de Monsieur, et il ne seroit pas prudent de l'annoncer, tandis que nous tirons nos subsistances de Luxembourg.

Ne pas se presser pour remettre les brigades sur le pied qu'elles étoient et les armer; attendre, comme à l'article précédent, une décision de Monsieur.

Les bandoulières aux trois couleurs ne devant plus être à l'usage des préposés, de quelle marque pourront-ils se servir pour se faire reconnoître ? Cela est d'autant plus nécessaire, que plusieurs de leurs commissions ont été enlevées.

Des préposés s'étant très-mal conduit avant l'arrivée des armées, soit envers leurs supérieurs qui ont été dénoncés par eux aux clubs et municipalités, soit à l'égard des ecclésiastiques non assermentés ou des seigneurs, etc.

N'est-il pas important de les expulser sans rémission? j'ai demandé au capitaine général un état de signalement impartial, qui sera soumis à monseigneur le ministre d'état.

Comme il a été impossible de toucher à Metz les appointemens du mois d'août dernier, à cause de l'obstruction des communications, il seroit très-instant d'accorder au capitaine général un ordre pour faire fournir par les boulangers et laboureurs des lieux où il y a des brigades, le bled ou le pain nécessaire pour la subsistance, à charge d'en payer le prix lors de l'envoi desdits appointemens.

Réponses de Calonne, etc.

Item.

Les appointemens se prendront sur les recettes ; on ne peut rien régler sur le sort des employés qu'on n'en ait vu l'état, et il seroit bon d'avoir l'avis du directeur général quand il pourra le donner.

La majorité des habitans de la prévôté de Rodemak se persuadent que, depuis l'arrivée des armées, ils sont rentrés dans les privilèges dont ils jouissoient avant la révolution. En conséquence, ils refusent de payer les droits de traites, quoique compensés par la suppression des douanes intérieures ; ne pourroit-on pas ordonner à tous les maires de ladite prévôté de promulguer la décision en date du premier du courant, et de faire accorder aux employés tous secours et protection pour la perception desdits droits ?

Comme il est très-essentiel de procéder au désarmement général des particuliers, pour la sûreté et la tranquillité publique ; si les employés, par suite de renseignement, apprennent que des mal-intentionnés aient caché des armes à feu ou autres, pourront-ils, lorsque les troupes seront avancées, les saisir et déposer comme par le passé ?

Pour que le capitaine général puisse se rendre librement de jour et de nuit dans les postes qui lui sont confiés, à l'effet de vérifier le travail, donner et transmettre des ordres ; pour qu'il puisse aussi faire part à messieurs les généraux des renseignemens qu'il pourra se procurer relativement à la

Réponses de Calonne, etc.

Bon ; mais il faudra donner le projet d'acte de promulgation avant de le publier.

Bon ; et à charge d'en rendre compte à l'officier-général commandant.

Il faudra le demander à M. le maréchal de Broglio, qui voudra bien l'accorder.

position et aux mouvemens des camps des révoltés ; il est très-intéressant de lui procurer un passe-port.

Signé OSTOME.

A M. Ostome, secrétaire de monseigneur de Calonne, ministre de France (1).

J'APPRENDS dans l'instant, mon cher ami, que vous êtes attaché à l'illustre ministre monseigneur de Calonne. Je vous en fais mon compliment ; il faut espérer que le sort se lassera de nous accabler. Je suis dans l'armée de monseigneur le duc de Bourbon ; nous partons demain 11, dit-on, pour aller bombarder Sédan. Tant mieux, cela nous rapprochera de Paris ; et j'espère que messieurs les parisiens nous verront bientôt de près. *Benè vale.*

Signé L **.

---

(1) *Nota.* Cette lettre est timbrée de Liège.

Lettre à la noblesse françoise au moment de sa rentrée en France, sous les ordres de monseigneur le duc de Brunswick, généralissime des armées de l'empereur et du roi de Prusse, écrite par monseigneur de Calonne, ministre d'état.

Vous allez donc, noblesse françoise, ordre contemporain du trône, vous allez donc verser encore votre sang pour relever la plus ancienne et la plus illustre des monarchies! La première des gloires vous est préparée, je n'en excepte pas celle attachée à la fondation des empires; et cette gloire vous ne la goûterez qu'après les horreurs d'une affreuse révolution et toutes les amertumes d'un long exil. Tant il est du destin de la noblesse françoise d'acheter la gloire à haut prix et de ne s'ouvrir vers l'honneur d'autre route que l'honneur même.

Si la France eût été ravagée par des barbares, vous n'auriez à relever que des remparts, des palais et des statues; mais la patrie éplorée va vous montrer son sein couvert de blessures et de plaies bien plus cruelles.

Vous la verrez se débattre dans les angoisses d'une révolution commencée par les fausses manœuvres de l'avarice et prolongée par tous les délires de l'orgueil.

Vous ne reconnoîtrez plus ce vaste édifice fondé sur quatorze siècles de travaux, accru par tant de traités, de victoires et d'alliances, cimenté du sang de vos rois et de vos ayeux : le trône et l'autel, les propriétés et les rangs, les colonies et le commerce, nos antiques vertus, nos beaux-arts et notre génie, tout a croulé, tout a péri sous les sophismes de quelques légistes.

Des camps démocratiques, disséminés sur la surface de l'empire, ont entretenu leurs fureurs ; et le gouvernement est resté sans nerf, l'état sans sujets, la monarchie sans roi, entre la plus fausse des constitutions et la révolution la plus insensée.

Mais je dois vous le révéler, vous trouverez un peuple encore plus gangrené de mauvaises maximes, que souillé de mauvaises actions ; l'erreur a fait plus de progrès que le crime, et la corruption l'a emporté sur la barbarie. La France accablée implore

donc votre sagesse plus encore que votre force et votre valeur.

A quoi sert de dissimuler ? Ceux qui ont nécessité votre exil, calomnient déjà votre retour. Ils publient que vous ne rentrez en France que pour égaler le châtiment au crime, et la vengeance aux outrages. Ils disent au peuple que c'est lui qui doit tout expier : et c'est ainsi qu'après l'avoir plongé dans la révolte par tant de manœuvres ; ils s'y endurcissent par des terreurs. C'est ainsi qu'ils lui défendent le repentir, et l'associent deux fois à leur sort, d'abord par le crime, et ensuite par le désespoir.

C'est pour votre gloire outragée, c'est pour ce malheureux peuple égaré dans le dédale d'une révolution qu'il n'entend pas, que ma voix s'élève aujourd'hui. Interprète de vos généreux sentimens, elle retentira dans vos camps et dans nos murs ; l'honneur n'y sera pas sourd et cruel ; la victoire même s'en attendrira ; et les factieux, abandonnés par le peuple, le verront revenir à vous : ce sera leur premier supplice.

Oui, ce peuple aveugle, cette multitude foible et furieuse, retrouvera dans vous ses défenseurs naturels. Les françois verront

que l'art de la guerre, ce bouclier des empires, n'est qu'entre les mains de la noblesse; que les rangs sont bien achetés par les services, et les dignités par le sang; que cette égalité chimérique dont on les a flattés, leur ôtoit toujours sans jamais leur rien donner; qu'ils n'ont fait en abolissant la noblesse, que de délustrer la monarchie; et que cette risible émission d'épaulettes, a couvert l'empire de faux braves, comme celle des assignats l'a couvert d'une fausse richesse.

Et ce peuple n'a-t-il pas déjà vu fuir dans les premiers combats, ceux qui le haranguoient si hardiment dans les clubs, ceux qui le poussoient si vaillamment contre un roi captif ou contre des citoyens désarmés? Ils ont fui, ils se sont dispersés aux frontières devant une poignée d'autrichiens; et comme je n'avois pas craint de le dire: la gloire a fait reculer ceux que la vanité avoit fait avancer.

C'est donc en vain que les monstres qui calomnient ceux qu'ils égorgent, répandent que vous n'aurez vécu comme des héros que pour montrer à la patrie des vainqueurs impitoyables; que vous n'aurez connu le

malheur que pour ne connoître jamais l'humanité. Ils ignorent ou feignent d'ignorer que les vertus s'enchaînent ; que ceux qui ont eu de la grandeur dans les revers, en auront encore plus dans les succès ; et qu'ils sauront pardonner puisqu'ils ont su souffrir.

Nos princes qui ont emporté avec vous le feu sacré de l'honneur, qui vont le rapporter avec vous, donnent aux malheureux françois l'espoir des vertus dont ils ont donné le spectacle à l'Europe. La justice et la vengeance céderont à la générosité, comme le malheur avoit déjà cédé à la constance, comme la valeur et la force vont céder à la discipline.

Le roi sur-tout, le roi seul sera le juge et le grand médiateur entre les auteurs et les instrumens de la révolution ; entre des scélérats éclairés et d'aveugles coupables, entre les victimes et les bourreaux.

Songez que son cœur a porté pendant plus de trois années le poids, les longs détails et toute la réalité des maux dont le seul récit vous a fait tant de fois frémir. Qui pourra pardonner si ce n'est lui, et s'il pardonne qui osera condamner ?

Songez à celle qui a compté avec lui les heures de la révolution ; et voyez comment l'inexpérience d'une jeune princesse, arrêtée dans sa course par de si grands revers, s'est tout-à-coup trouvée plus avancée dans le malheur, que la philosophie après ses épreuves et ses méditations.

Songez encore à ce clergé, qui, à force de constance, de résignation et de désintéressement, a fait perdre à nos philosophes leur long procès contre la religion.

Vous ne serez que trop vengés. A votre approche, les factieux, législateurs, philosophes, beaux-esprits, et toutes ces pestes de la démocratie, se hâteront de purger la France de leur aspect.

Où iront-ils ces Erostrates politiques, ces fous sérieux révoltés contre la nature éternelle des choses au nom de leur foible raison ? Quels climats inconnus, quelles mers lointaines recevront ces sanguinaires apôtres de l'insurrection ? Odieux dans les monarchies, suspects dans les républiques, chargés des anathêmes de l'humanité, iront-ils se perdre dans les déserts du nouveau monde, ou sont-ils destinés par la providence à châtier encore quelque peuple corrompu ?

Qu'ils partent donc ! que vos mains ne soient pas souillées de leur sang, et que des supplices toujours trop doux n'abrègent pas leur vie ! Des remords sans vertu les attendent.

Ils ne diront pas du moins que le temps, les moyens et les succès aient manqué à leurs œuvres. Voilà trois ans révolus qu'ils font une expérience sur un des plus beaux royaumes de l'univers, comme on la feroit sur le plus vil des humains.

Tout les a favorisés, et les vertus du roi, et l'aveuglement du peuple, et les fureurs des méchans, et les immenses biens de l'église, et les lâches projets du duc d'Orléans, de ce prince que tous ses vices n'ont pu conduire à son crime.

Que dis-je ? le ciel même a paru complice de la révolution par trois belles années de paix et d'abondance. Mais enfin l'Europe s'est réveillée, et la France va terminer son pénible rêve.

Je reviens à ce peuple infortuné, gâté comme un vrai tyran par ses flatteurs qui lui redisent sans cesse qu'il est la source de tous les pouvoirs, et que dès qu'il a tous les pouvoirs, il possède aussi toutes

les vertus et toutes les lumières; car telle est la logique des factieux: lorsqu'ils ont le peuple, ils veulent que le peuple ait tout.

Vous verrez ce qu'est une nation perdue pendant trois ans dans les orgies de la licence, dans la cessation des impôts, dans une longue rupture avec la religion, dans l'oubli de toute humanité.

Comment cette nation, la plus vaine et la plus mobile de l'univers, auroit-elle pu résister au plus trompeur et au plus terrible de tous les charmes? Nos philosophes l'ont enivrée dans la coupe de la souveraineté. Quelle raison, quel temps ne faut-il pas pour la désenchanter!

Vous comptez sans doute sur les miracles de la peur; vous comptez, et l'Europe compte avec vous, sur les succès de la campagne qui va s'ouvrir. Bientôt vous pourrez dire aux françois, comme Thémistocle aux Eginètes: nous venons à vous avec deux divinités bien anciennes et bien puissantes, la persuasion et la force. Mais la force qui n'amène que la crainte, ne rencontreroit par-tout que l'hypocrisie, si en effet la persuasion ne marchoit à sa suite.

N'oubliez jamais, noblesse françoise, le double sophisme dont vous avez été victime. On disoit d'abord, afin de pousser le peuple à vous détruire, que vous étiez une classe si nombreuse, que le corps politique en étoit dévoré : on a dit ensuite, pour exténuer le crime, que vous étiez en si petit nombre, que votre destruction n'avoit rien coûté au corps politique.

N'oubliez jamais qu'en effet vous n'êtes point en rapport avec l'énorme population de la France : que si avant la révolution vous viviez en sûreté au milieu de ce peuple immense, c'est qu'on ne l'avoit pas accoutumé à vous regarder comme son ennemi. Qu'une fois rentrés et comme répandus dans ce vaste royaume, vous y péririez une seconde fois par une conspiration universelle, si vous ne secondiez par la raison, si vous ne consolidiez par la sagesse le nouvel ordre que la force de la contre-révolution nous prépare. C'est à vous à cultiver les fruits de la paix et à les faire goûter au peuple. Car des deux puissantes divinités qui vous accompagnent, l'une secourable étrangère, doit vous quitter ; la persuasion sa compagne vous restera.

Vous distinguerez la populace des paysans, et les paysans de la bourgeoisie, état où commence la vanité et par conséquent la jalousie. Vous détromperez aisément les habitans des campagnes, et vous n'aurez plus à combattre que la vile populace et les bourgeois.

Comme vous sentirez qu'il faut repousser la violence par la force et le raisonnement par la raison, vous ne direz point à cette populace, on vous trompe, car elle ne vous croiroit pas. Comment, en effet, pourroit-elle vous écouter, si vous descendiez jusqu'à raisonner avec elle ! Employée, fêtée et toujours bien payée par les factieux ; ce n'est que de vos malheurs que date l'illusion de sa prospérité, les longues saturnales de la révolution n'auront paru que trop courtes à ces brigands : loin de se rendre à la voix de l'ordre, ils vous offriront plutôt leurs piques et leurs poignards, et voudront vous vendre leurs fureurs au prix où les ont payées vos ennemis ; tant c'est un funeste instrument que cette populace propre à tous les partis, prête à tous les crimes !

Vous repousserez leurs horribles services ; et autant la révolution en a vomi dans les

villes

villes et dans les campagnes, autant vous en ferez rentrer dans les dépôts, dans les ateliers publics, et dans les cachots qui les réclament.

Mais les bourgeois exigeront sur-tout les lumières de votre raison; c'est à eux que la plus séduisante des révolutions que puissent jamais offrir les annales du monde, a fait savourer son poison; ce sont eux qu'une fausse philosophie a tant irrités contre vous; c'est parmi eux que vous retrouverez long-temps encore les racines de l'arbre que vous allez extirper, vous les surprendrez souvent dans le rêve de l'égalité; il faudra une main légère et délicate pour toucher à des cœurs si ulcérés; et pour diriger des esprits si malades.

Les remèdes de la raison, du temps et du gouvernement seconderont vos efforts. Vous direz à cette classe jalouse, qu'en détruisant la noblesse on anéantit le seul but du travail, le seul prix du mérite, le seul état qui prive de la pauvreté et donne de l'éclat et de la grace à la richesse. Vous prouverez aisément à ces esprits vains et soupçonneux que leur amour-propre seroit toujours plus choqué de la nombreuse classe

que l'égalité feroit monter jusqu'à eux, que charité du petit nombre qu'elle y feroit descendre. Vous leur rappellerez l'étrange aveu qu'ils ont fait eux-mêmes au sein de l'assemblée, en convenant *du supplice de l'égalité.* Quand les rois et la noblesse conquirent les Gaules, les vainqueurs se trouvèrent naturellement plus haut que les vaincus. Après treize siècles les vaincus se relèvent et disent aux vainqueurs ; soyons égaux : et il se trouve que la vengeance est terrible. Qui a donc pu leur arracher un tel aveu? Est-ce instinct ou conscience ? Quoi qu'il en soit, ils ont rendu un éclatant hommage à la hiérarchie des rangs, à la propriété des noms, à l'émulation, ce noble ressort des empires, qui pousse toujours l'homme vers les hauteurs de l'édifice social par la double échelle des dignités et des richesses.

Vous leur observerez que si jadis la supériorité étoit quelquefois orgueilleuse, aujourd'hui c'est l'égalité ; ce qui a rendu la France, l'insolence universelle.

Vous ne ferez point avec eux une guerre de vanité, car vous y seriez vaincus, si toutefois elle n'étoit pas interminable.

Nos philosophes tâchent d'avilir l'honneur

des gentilshommes. Vous leur demanderez si un sentiment qui fait mépriser la vie et la fortune, est un sentiment méprisable; vous leur demanderez si leur philosophie a fait de plus grands miracles : qu'ils sachent que le peuple qui inventa l'honneur, enta toutes les vertus sur l'orgueil, et leur donna une base immortelle ; un peu de philosophie écarte de cette politique, beaucoup y ramène.

Vous les ferez rougir eux-mêmes d'avoir toujours accordé aux grandes fortunes une considération qu'ils refusoient aux plus grands noms ; et pour les mieux toucher par un trait de franchise, vous en rougirez avec eux.

La plupart des gens de lettres seront pour vous des ennemis encore plus redoutables : ils veulent détruire les aristocraties politiques, persuadés qu'il leur en reste toujours une destructive, celle de l'esprit; ils vous feront la guerre des sophismes, et multiplieront autour de vous les fléaux de l'imprimerie, seule plaie dont Moyse oublia de frapper l'Egypte.

Ne vous dissimulez pas qu'il existe en effet une lutte terrible entre l'imprimerie et

l'artillerie ; quel en sera le fruit pour le triste genre humain ? La providence qui plaça ces deux inventions à la même époque dans la marche éternelle des temps et des événemens, a-t-elle voulu proportionner le remède au mal ? N'a-t-elle donc pas prévu que ce qui devoit éclairer l'homme, l'égareroit ; que ce qui devoit le protéger, l'opprimeroit ; et qu'elle ouvroit ainsi deux cataractes de plus au déluge de maux dont la terre est submergée ?

Quoi qu'il en soit, le gouvernement qui est la vie même du corps politique, dirigera avec sagesse le redoutable instrument de la pensée. Il n'oubliera jamais cette importante vérité : qu'un écrivain peut recruter parmi des soldats, et qu'aucun général ne recrutera jamais parmi des lecteurs.

Souffrez qu'en terminant, j'ajoute encore une prière à ce que me dicte mon dévouement pour une si belle cause.

Quoique la monarchie déchirée réclame vos efforts, dites-vous bien que c'est plutôt au secours du monarque que vous courez : souvenez-vous, noblesse Françoise, que vous n'êtes ni souveraine comme en Allemagne, ni féodale comme en Pologne, ni législative

comme en Angleterre, ni caste sacrée comme dans l'Inde; mais que, née de l'honneur, vous devez vivre et mourir sur les marches du trône.

Ne vous cachez point à vous-même qu'avant la révolution, chacun en vouloit une à son gré, et qu'il semble que pour opérer celle dont nous gémissons, la fortune n'ait fait que recueillir les voix. Cette observation vous rendra plus indulgente pour ceux qui se sont guéris plus tard de la lèpre démocratique, et vous ne priverez pas la France des secours du repentir.

Ne cherchez pas à rendre les rigueurs héréditaires, sous prétexte que les faveurs l'étoient aussi; que la grace soit plus exacte que la justice, et que l'enfant toujours honoré des vertus de son père, soit toujours absous de ses crimes.

Unis par le malheur, n'allez pas vous laisser désunir par le succès; de peur qu'on ne dise que l'adversité n'a pu vous mûrir, et de peur que l'état ne tombe de l'anarchie populaire dans les dissensions aristocratiques.

Vous savez combien il est impossible que les propriétés soient respectées, quand la souveraineté est attaquée.

Repoussez tout esprit de systême, et tous ces plans que l'intrigue s'empresse d'offrir à l'ambition, et sauvez-nous de tous ceux qui veulent nous sauver.

Vos embarras commenceroient le lendemain de vos succès, et vous jetteriez sans le savoir les germes d'une nouvelle révolution, si vous ne vous reposez pas aveuglément sur la sagesse d'un roi qui a vu le mal et le danger plus long-temps et de plus près que vous, et à qui le peuple François doit de plus hautes réparations. Il n'oubliera pas que tout peuple est enfant, que tout gouvernement est père, et il fondera la justice sur la raison et la raison sur la clémence.

Mais je ne vous retiens plus : allez, volez sous les étendards de ce nouvel Agamemnon qui voit flotter autour de lui les drapeaux des Césars, des rois et des princes, et qui n'a que sa modestie à opposer à tant de gloire. Vous entreprenez avec lui la guerre la plus juste pour les droits les plus sacrés, pour le roi le plus malheureux, pour le salut de la patrie, pour l'exemple du monde.

Bruxelles, ce 8 août 1792.

Adresse au Peuple François.

Crains Dieu, aime ton Roi et ton Pays; et la France est sauvée.

Ouvrez donc les yeux, peuple françois, et voyez comme vous trompent ces sociétés perfides, qui emploient tous les moyens possibles pour vous égarer ; voyez-les excitant le trouble par-tout le royaume, qu'ils tyrannisent sous la dénomination de clubs, dont les affiliations s'étendent jusques dans le moindre village ; par-tout ils règnent en tyrans, et disposent des administrations en y plaçant leurs sectateurs, à qui ils dictent des loix en souverains.

N'est-ce pas à eux que l'on doit les incendies, les meurtres dirigés contre la noblesse et les malheureux ecclésiastiques qui ont été fidèles à leurs principes ?

N'est-ce pas par leurs vexations tyranniques et par les menaces réitérées de les faire égorger, sous prétexte d'aristocratie, que la plupart de la noblesse et des riches propriétaires indistinctement, ont été obligés, pour se soustraire à leurs poignards, d'aller cher-

cher un asyle au-delà des limites du royaume?

N'est-ce pas de leurs assemblées qu'est partie la pomme de discorde qui a divisé l'église et l'armée, en établissant le serment le plus impolitique et le plus dérisoire qui fût jamais?

N'est-ce pas eux qui ont semé le germe d'insubordination dans l'armée, en élevant le soldat contre ses officiers, ce qui force ces braves militaires de quitter leurs corps, eux dont les cheveux avoient blanchi au service de la patrie qu'ils ont défendue en hommes d'honneur?

Voici, peuple françois, les biens que vous ont fait ces corporations monstrueuses, dont la plupart des membres sont sans propriété, et qui vous excitent journellement contre ceux qui en ont une.

Ils veulent une république pour régner avec plus de tyrannie sur nous, lorsqu'ils auront subjugué toutes les autorités et ravagé les propriétés qu'ils jalousent, en faisant disparoître les vrais propriétaires.

Repoussez loin de vous, peuple françois, les principes de ces régicides, qui armèrent les brigands des 5 et 6 octobre, qu'ils firent venir de toutes parts; ils provoquèrent des

émeutes pour les confondre dans la multitude, afin de faire partager au peuple leurs crimes et leurs brigandages.

Soyez donc en garde contre tous ces agitateurs, envoyés dans toutes les places et lieux publics pour vous électriser et vous exciter à la révolte, en répandant de faux bruits, et en élevant des soupçons sur les personnes les plus honnêtes.

Rien n'est respecté ni respectable à leurs yeux, excepté ceux qui sont de leur sequelle.

Tantôt ils calomnient le meilleur des rois, ils cherchent à nous rendre odieux ce malheureux prince, qui n'a d'autre tort (si cela pouvoit en être un) que d'aimer son peuple avec la tendresse la plus paternelle : sentiment qu'il partage avec notre auguste souveraine, dont le courage à supporter ses malheurs honore son sexe. C'est avec la plus profonde douleur que j'ai vu des factieux insolens insulter à son infortune.

Peuple françois! combien vous seriez injuste si vous veniez à vous méprendre sur la pureté des intentions de notre souverain, et sur la droiture de sa conduite, qui

a été dictée impérativement par les circonstances fâcheuses où se trouve l'état.

Il viendra un temps, peuple françois, et ce temps n'est peut-être pas loin de nous; lorsque vous aurez repris votre ancienne urbanité, et que vous vous serez dégagé des miasmes vénéneux que quelques-uns d'entre vous ont été respirer dans des sociétés impures, vous voudrez vous venger de ceux qui vous ont égarés.

Mais en vous rappellant que vous êtes françois, votre conduite sera digne de vous, en abandonnant les plus coupables au glaive de la justice.

O vous, garde nationale ! vous dont ils cherchent à lasser le zèle infatigable, continuez à veiller à la propriété de vos concitoyens, que les factieux tendent à attaquer sous de vains prétextes d'accaparement, afin de détourner votre attention sur la vraie cause de la cherté du sucre dont ils sont les auteurs, ainsi que de l'assassinat des malheureux colons qu'ils viennent d'incendier à Saint-Domingue; et d'ôter par ce moyen la subsistance des six millions d'hommes que faisoit vivre le commerce des colonies.

Leurs motifs en excitant ces motions populaires est de diriger avec plus de sûreté le crime qu'ils ont médité dans l'ombre.

Milice parisienne! ne soyez pas leur dupe; dans ce temps de trouble et de délire qu'ils provoquent, tournez vos regards vers notre monarque; qu'un détachement de vos bataillons se porte vers l'asyle de ce vertueux prince; entourez-le et défendez-le contre ses oppresseurs; vous y serez bientôt suivie de tous les honnêtes gens qui portent dans leur cœur l'amour de leur roi, et qui verseront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour sa défense: lorsqu'il s'agit de défendre son roi et sa propriété, tout françois doit être soldat.

O mes concitoyens! c'est un vieux militaire qui vous y invite, qui a fait la guerre pour la défense de sa patrie, et qui n'oubliera jamais le serment de fidélité qu'il a fait à son roi et à son pays.

Signé F. M. de Pontlevoy, *capitaine de cavalerie.*

FABLE NOUVELLE,

Pour orner la mémoire des petits Sans-culottes. Par un Emigré.

Dom porc avec dame panthère,
Fut uni dans un bois par les soins d'un renard
Fort subtil, mais par fois un peu visionnaire.
Cet hymen monstrueux produisit, assez tard,
Un fruit bien extraordinaire.
Qu'eût-on voulu qu'il arrivât
De ce lien contre nature!
La panthère au pourceau fit présent d'un louvat,
D'un tel accouplement digne progéniture.
La vorace famille, aux hôtes des forêts,
Enlevoit toute la pâture :
Nul ne pouvoit plus vivre auprès;
Tout étoit dévasté. Dom pourceau dans la fange
Se vautroit, et trouvoit tout bon;
Rien n'échappoit aux dents de sa femelle étrange;
Il falloit au louvat, chaque jour, un mouton.
A ces bêtes, sur leur demande,
On assigna d'abord les pâtés les plus gras;
On leur fit une part qui n'étoit que trop grande;
C'étoit obliger des ingrats.
Dom porc juroit tout haut d'y borner sa provende;
Mais il se dédisoit tout bas.
Le bois fut en rumeur, ses hôtes se lassèrent
De ce trio si dangereux.
Ils étoient les plus forts et les plus valeureux;

Contre dom porc ils s'avancèrent;
Lui, d'avance, en secret, avoit armé contr'eux
Des sangliers qu'ils terrassèrent.
Pendant ce grand combat, notre porc avoit fui,
Se cachant loin de ceux qui se battoient pour lui;
On le trouve hors de sa bauge,
Avec dame panthère, et le beau petit loup.
On les musèle pour le coup.
Dans le creux d'un arbre on les loge;
On règle leur pitance, et dom porc à son auge,
Se remet à manger, sans s'émouvoir beaucoup.
Pour la dame panthère, en sa rage effroyable,
Elle regrette le bon temps,
Où sa gueule irrassasiable,
Affamoit de ce bois les pauvres habitans.
Elle espère toujours, que de la forêt Noire,
Les hyènes ses sœurs, ses alliés les ours,
Accourant tous à son secours,
De la démuseler auront bientôt la gloire.
Autour de la forêt, ces monstres ont rodé.
Y pénétreroient-ils? il ne faut pas le croire;
Non, le bois est trop bien gardé.
Quant au fils de la dame panthère,
On lui rive les dents, et l'on prend tous les soins,
Afin que s'il grandit, il n'ait jamais, du moins,
L'appétit de ses père et mère.

Pièces relatives aux Habitans de la ville de Longwy.

A son Altesse royale Monsieur, frère du roi.

Les notables habitans de la ville de Longwy appréciant la générosité du général des armées combinées de leurs majestés l'empereur et le roi de Prusse ; instruits tout récemment des manœuvres odieuses pratiquées contre le trône ; informés que la sanction donnée par le roi à plusieurs décrets de l'assemblée nationale a été dictée par la contrainte ; forts de leur conscience, ils prennent la liberté d'offrir à votre altesse royale leur vraie profession de foi.

Depuis le commencement de cette révolution orageuse, ils ne se sont livrés ni aux publicistes, ni aux factieux : si quelquefois ils ont été égarés par la force et la surprise, ils ont néanmoins fait tous leurs efforts pour empêcher les vexations et les émeutes populaires : la plus belle preuve qu'ils puissent en offrir, c'est que l'étendue de cette jurisdiction n'a jamais offert les tristes et affreux spectacles qui

ont affligé les autres provinces, lorsque des malheurs extraordinaires forcèrent les princes, et avec eux, tout le nerf de l'état de s'expatrier; lorsque des écrits incendiaires semés de toute part enfantoient dans les opinions quelque chose de sinistre; lorsque des divisions intestines étoient alimentées par une faction d'autant plus redoutable, qu'elle avoit armé le plus grand nombre contre l'homme honnête et vertueux; les citoyens de la ville de Longwy et ses dépendances sont restés constamment attachés aux principes de l'union, de la subordination et de la véritable monarchie; il est cependant vrai que de temps à autre quelques menaces, quelques violences les ont forcés au silence; mais aujourd'hui qu'ils commencent seulement à jouir de la vraie liberté, ayant fait un retour sérieux sur tous les évènemens extraordinaires et inouis qui ont donné lieu aux crimes, aux assassinats, aux incendies qui se sont commis à Paris et dans la plus grande partie du royaume, convaincus que la France ne peut subsister sans le pouvoir royal revêtu de toute sa plénitude, de toute sa souveraineté; assurés d'ailleurs que Louis XVI,

notre auguste souverain, est le meilleur ainsi que le plus calomnié des rois; indignés contre les factieux qui, par un régicide abominable, se sont emparés de sa personne et l'ont exposé à la fureur populaire :

Ils promettent solemnellement à son altesse royale Monsieur, que toujours la ville de Longwy et dépendances regardera Louis XVI, roi de France et de Navarre, comme son seul et unique souverain, aux volontés duquel elle se résigne infiniment; 2°. elle supplie ce même prince, de vouloir bien lui servir de protecteur auprès de sa majesté, et de l'assurer qu'elle désavoue hautement les voies de fait, les horreurs de tout genre dont un peuple de cannibales rougiroit de se rendre coupable; 3°. et comme il se répand que Louis XVI est impitoyablement détenu dans une des tours du Temple, que cette captivité est la même que celle du roi Jean en Angleterre; les exposans, au nom de tout l'arrondissement, prient instamment et avec toute l'ardeur dont ils sont capables, son altesse royale Monsieur, de vouloir bien accepter la régence du royaume de France; de se faire reconnoître en cette qualité par les peuples et armées; de

de former lui-même son conseil de gens instruits, éclairés, vertueux, propres au rétablissement du bon ordre et à la prospérité de l'état. Tel est le vœu de leur cœur, tel est l'exemple que suivront, sans doute, les autres cités du royaume : vive Louis XVI, notre bon roi, vive le père des françois.

Longwy, ce 29 août 1792.

Et ont signé à l'original;

Hermand, fils, procureur-syndic de la municipalité.
Guillemard, maire.
Thiveau, dministrateur.
L'Hôte le jeune, administrateur.
Bernard Prevot, syndic du district.
F. J. Chevallier, négociant.
Bousquet, maître de la poste aux chevaux.
Nicolas, receveur du district.
Léonard, notable.
Courselle, ancien substitut.
Gouverneur, négociant.
Collinet, négociant.
Jean-François Quin, fils, négociant.
Fauconnier, fils, marchand.
J. Colas, négociant.

Jacques Solde, négociant.
Masson, père.
J. Janninot, officier municipal.
Anthouard, citoyen.
Fontaine, père, négociant.
J. Joseph Fauconnier, père, orfèvre.
Loubleau, père.
Sanson Collusse, négociant.
Hugo, administrateur.
Boudiné, capitaine de police.
Jean Prothin.
Collin.
Gillete, architecte.
Michel Jacques.
Petit, fils.

Lettre adressée à M. le marquis de Lambert, lieutenant-général des armées du roi, commissaire des princes.

MONSIEUR,

LES habitans de la ville de Longwy viennent de faire une adresse à Monsieur, frère du roi, dans laquelle ils expriment les sentimens qui les animent; le style en est peu soigné, parce qu'elle a été rédigée au milieu

des applaudissemens : veuillez bien la faire agréer à son altesse royale, comme un témoignage de notre fidélité et de notre respect envers sa majesté.

Je suis avec respect,

M. le marquis,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé BERNARD.

A son altesse royale Monsieur, prince françois.

MON PRINCE,

ANIMÉ des mêmes sentimens que l'on rencontroit autrefois parmi les françois qui savoient respecter un roi juste et bienfaisant, reconnoître pareillement dans les princes, ses frères, des modèles de vertu ; l'abbé Gircourt, vicaire à Audun-le-Tiche, prend la liberté de verser dans votre sein paternel toutes les amertumes qu'il lui a fallu essuyer ; fruit des effets de l'infernale constitution.

Fidèle à Dieu et à son roi ; inébranlable

dans ses résolutions, il refusa de prêter un serment impie qui répugnoit à sa conscience; cette action lui attira beaucoup d'ennemis. Il soutint d'abord un déplacement dans une paroisse où on lui avoit confié la desserte; de-là il se relégua à Audun-le-Tiche, à l'effet de vivre parmi des habitans, dont les mœurs n'étoient point corrompues; il y célébra, pendant quelque temps, avec tranquillité, les mystères divins; mais ses ennemis, jaloux de son repos, cabalèrent et formèrent le détestable projet de le faire enlever; pour cet effet, ils saisirent l'occasion que leur offroit la désertion d'un dragon du régiment de Dauphin, afin de l'en déclarer le principal auteur. Le sieur Dusays, officier de ce corps, vint le prendre le 4 janvier 1792, et le conduisit ignominieusement dans les prisons de Longuyon, avec le consentement du sieur Claude de Longwy, député à l'assemblée constituante, et depuis juge de paix, où il resta l'espace de deux mois dans la plus affreuse position, pendant les gros froids de l'hiver, dénué absolument de toutes ressources, abandonné, gardé seulement par des satellites, qui insultoient journellement

jusqu'à son caractère. Au bout de ce terme, l'assemblée lui ayant fait grace de croire à son innocence, il fut mis en liberté ; il se réunit aussi-tôt à ses chères ouailles, qui gémissoient en secret sur les motifs de sa détention.

Dans le temps qu'il continuoit l'exercice de ses fonctions, se croyant à l'abri de toutes autres persécutions, il fut mis en joue à trois reprises différentes par les gardes nationaux du bataillon de Creuse, le jour de la Fête-Dieu, faisant la procession du Saint Sacrement; ces impies exigeoient qu'il donnât la bénédiction au pied de l'arbre de la liberté, ce qu'il refusa avec force et énergie ; au sortir de la messe, ils lui mirent la corde au cou, et firent mention de vouloir le pendre, s'il ne prêtoit son serment ; le refus qu'il opposa et auquel il joignit beaucoup de fermeté, fit disperser les scélérats, et cette action est connue du district de Longwy. Les administrateurs, afin de le récompenser de son courage, lui disputèrent le paiement de ses trimestres ; et toutes les fois qu'il s'y présentoit, il y étoit traité fort inhumainement.

D'après ce rapport fidèle, mon prince,

l'abbé Gircourt espère de votre bonté que vous daignerez prendre en considération ses malheurs, et que dans le régime futur votre altesse se souviendra d'un homme né sans fortune, appui ni ressource, qui a tout souffert pour le soutien de la religion et pour la défense de la cause de son roi, à laquelle il est fortement attaché.

Signé GIRCOURT, vicaire à Audun-le-Tiche, 7 septembre 1792.

A leurs altesses royales les princes françois.

PRINCES,

Vous voyez à vos pieds la députation de la communauté d'Audun-le-Tiche, qui vient vous exprimer sa satisfaction la plus vive pour l'honneur que vous lui faites, en choisissant cet endroit pour opérer votre rentrée en France. Que ce bonheur, ô princes! ne la prive pas de la douce consolation d'offrir à vos altesses son hommage le plus respectueux de son attachement sincère au plus vertueux des monarques; enfin, de son

obéissance entière à toutes les loix futures qui émaneront de sa majesté!

Cette communauté, princes, dont les mœurs n'ont jamais démenti la pureté de ses sentimens ; si elle s'est quelquefois oubliée ; si elle s'est rendue réfractaire en adoptant les maximes qui répugnoient à sa conscience et à sa probité ; son silence aujourd'hui parle en sa faveur, et manifeste à vos yeux le plus vif repentir de sa faute.

Si ces regrets sincères, accompagnés d'une vraie résipiscence, touchent votre ame sensible, cette paroisse sollicitera des bontés du roi et de vos altesses royales qu'elle respecte et qu'elle chérit, un pardon dont le souvenir lui retracera toujours son erreur passée : cet acte généreux, princes, si elle l'obtient, assurera à ce village, en partie ruiné par les mouvemens de cette guerre injuste, une protection de laquelle ils ne seront redevables qu'à la gloire que vont acquérir deux héros, deux princes magnanimes, pour le succès de laquelle ces habitans ne cesseront d'invoquer le Très-Haut, afin qu'il répande sa bénédiction sur leurs armes.

La députation termine son adresse par les cris de *vive le roi, vive Monsieur, vive M. le comte d'Artois.*

Et ont signé ;

F. Bauret, procureur.
Trailin, receveur de la douane.
Joseph Barthelemy, maire.
Oss. Barthelemy, substitut.
N. Josbez, élu.
L. Denaissance, greffier.

A son altesse royale Monsieur, prince françois.

MON PRINCE,

LE sieur Trailin, receveur de la douane à Audun-le-Tiche, élevé dans une des classes inférieures, mais avec des principes d'honneur et de probité, toujours rempli d'amour pour les vertus de son roi qu'il respecte, et auquel il jure fidélité jusqu'à la mort : votre altesse ne verra-t-elle pas dans cette démarche, pure témérité de sa part, en osant ainsi lui faire parvenir l'expression de ses sentimens, de son attachement invio-

lable, et de tout l'attendrissement dont son ame fut pénétrée lorsqu'elle eut le bonheur de voir un prince vertueux, à son passage à Audun-le-Tiche, vers la fin d'août dernier. Bonheur inespéré, qui lui suggéra aussi-tôt la pensée, non-seulement de lui adresser l'hommage respectueux de cette communauté, mais encore celle de participer aujourd'hui à cette insigne faveur individuellement.

Issu d'une honnête famille, François Chevert, son parent, fut élevé par ses talens militaires au grade de lieutenant-général, commandeur, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, chevalier de l'Aigle-blanc de Pologne, gouverneur de Givet et Charlemont.

La perte de cet homme respectable (24 janvier 1769) lui enleva une protection qui eût contribué à son bonheur et à son avancement, mais de laquelle il ne put jouir en raison de sa très-grande jeunesse; il n'avoit alors que 11 ans.

Sa conduite, jusqu'à l'époque de 1779, lui obtint un emploi de receveur à Verdun dans les fermes de sa majesté; et cette place, par suite de ses services, le conduisit en

1791 sur les frontières, au moment de l'activité des barrières.

Voilà près de vingt mois qu'il exerce ces fonctions de receveur, avec toute la prudence et l'honnêteté que son devoir lui imposoit; son ardeur pour le travail ne l'a jamais abandonné, et la cause de son roi fut toujours son ferme et unique appui.

Au milieu des périls les plus éminens, il n'abandonna jamais son poste; livré plus d'une fois à des partis qui avoient juré sa perte, il soutint courageusement tous ces assauts, (sa conscience se trouvant à l'abri de tout reproche) et se mit au-dessus du préjugé du terme vague d'*aristocrate*, titre dont il se trouveroit honoré, mais qui alors passeroit pour crime.

Au passage des troupes de sa majesté le roi de Prusse, il ne fut point épargné; on lui enleva six quartes de méteil et trois quartes de froment, qui étoient en dépôt chez lui, et cette perte monte à 100 liv. Si on lui a pillé d'autres objets pour la valeur de 300 liv., c'est pour avoir eu à cœur de conserver ceux relatifs à sa douane, et il n'a pu y parvenir qu'en négligeant ses intérêts mêmes: son altesse le prince

Hohenlohe, à qui mention en a été faite, a paru très-touché de cet accident.

Mais, mon prince, quelqu'en résulte pour lui l'effet de cette circonstance, il en fait volontiers le sacrifice; il ne réclame que la valeur du grain qui ne lui appartenoit pas. Il s'estimera très-heureux d'apprendre que sa conduite, jusqu'à ce jour, a été irréprochable, et que par là il s'est acquis l'attention de votre altesse et l'amitié des gens de bien.

Signé TRAILIN.

Le 7 septembre 1792.

Pièces relatives au sieur Gérard, se disant chevalier de St-Elme.

A monseigneur le comte d'Artois, frère du grand roi de France.

MONSEIGNEUR,

DIGNE petit-fils du plus grand des rois, puisse encore ma voix parvenir jusqu'à toi! ne dédaigne pas d'entendre le sujet le plus fidèle de son roi, pour lequel tu vas combattre; permets-lui de disputer à cette

brave noblesse qui t'entoure, l'honneur de mourir auprès de toi. Il craint que cédant à ton noble courage, tu n'ailles trop affronter les dangers de la guerre; c'est pour te servir de plastron, couvrir ton corps du sien, qu'il te demande la grace de venir servir auprès de toi.

Si j'étois coupable (1) comme mes ennemis m'en accusent, je profiterois du pardon que le généreux et brave Brunswick accorde aux coupables; mais je ne le suis pas, et j'ai toujours mérité la confiance dont vous m'honoriez avant ma disgrace. Ainsi, monseigneur mon prince, je vous supplie de me rappeller dans votre armée, et permettez-moi d'y ser-

(1) Les ennemis du chevalier de St-Elme ont dénoncé qu'au commencement de la révolution, il étoit démagogue; ils ont de plus ajouté d'infames calomnies... Mais ils ont oublié de dire la manière dont il avoit fait son abjuration, et ce qu'il a eu à souffrir de la part des rebelles, qui l'ont traîné dans les prisons, dans les cachots de l'abbaye de Paris; et enfin, tous les dangers qu'il a courus en combattant tant de fois les ennemis du roi, ce qui est à la connoissance de tout Paris; et les différentes blessures dont il est couvert, sont autant de témoignages de ce qu'il avance.

(Cette note est littéralement du sieur St-Elme.)

vir dans telle qualité que vous voudrez. Puissent les vœux que je fais pour le succès de vos armes être exaucés !

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et
très-soumis serviteur.

Signé le chevalier de Saint-Elme.

Lettre du sieur Gérard, se disant chevalier de Saint-Elme, à monsieur le chevalier de Malseigne, officier général françois, adjudant général de Monsieur, frère du roi de France, dans l'armée de S. A. S. le duc de Brunswick, à Trèves ou au camp, timbrée Aix-la-chapelle. Datée de Boscette, proche Aix-la-chapelle, le 20 *août* 1792.

Mon général,

Je n'ai reçu votre lettre que le 20 du courant, je m'empresse d'y répondre. Oui, mon cher général, je suis toujours digne de votre confiance et de votre amitié. Vous

sauvez un honnête homme et un brave homme qui ne demande qu'à mourir pour le plus malheureux des rois, mais qui veut combattre, sous les yeux des princes, les scélérats rebelles. Ne soyez pas embarrassé de moi. Par-tout où il y aura du danger, c'est où je vous prie de m'envoyer.

Je n'ai plus qu'un cheval. J'ai été obligé de vendre les autres pour pouvoir vivre; on m'a volé. J'ai tout perdu, mes ennemis m'ont poursuivi par-tout. Mais graces à M. Edouard Dillon, et à vous mon général, je suis sauvé et je vais confondre mes ennemis.

Ci est inclus une lettre pour monseigneur le comte d'Artois, que je vous supplie de remettre. Mon Dieu! que je vous aime! que je vous respecte!

Signé le chevalier GÉRARD SAINT-ELME.

J'attendrai vos derniers ordres à Trèves, poste restante.

MANIFESTE DU PAPE.

Instruction dressée par ordre de notre saint père le pape, Pie VI, sur quelques questions proposées par les évêques de France.

Les évêques de France fidèles aux louables coutumes de leurs prédécesseurs, ont déféré au siége apostolique des questions de la plus grande importance ; ils ont exposé les doutes et les incertitudes pénibles qu'ils éprouvent sur la conduite qu'ils doivent tenir relativement aux baptêmes, mariages et sépultures des fidèles ; parce qu'ils ont lieu de présumer que si ces fonctions ne sont pas exercées par les curés intrus ou par leur autorité, les fidèles seront poursuivis par l'assemblée nationale qui ne reconnoît et ne soutient que les curés intrus.

C'est pourquoi sa sainteté, dans une congrégation de cardinaux tenue en sa présence le 18 d'août 1791, a voulu que ces questions fussent examinées avec le plus grand soin ; et après avoir entendu les avis de chacun des cardinaux, elle a donné

ordre de dresser l'instruction suivante ; afin de prescrire sur l'exposé par les évêques, les règles que les fidèles et les pasteurs auront à suivre pour les baptêmes, mariages, funérailles et sépultures. La première question est celle de l'administration du baptême ; et la difficulté consiste, en ce que les fidèles qui seroient baptisés par les curés légitimes, sans aucun recours aux intrus, n'auroient plus de moyen pour constater leur naissance dans le corps civil ; mais comme la même difficulté se présente dans les autres questions sur les mariages et les sépultures, on a considéré d'abord avec une extrême attention les décrets de l'assemblée nationale ; on a observé qu'ils ne contiennent point une déclaration expresse que les fidèles qui s'adresseroient à tout autre que les curés intrus, pour le baptême, mariage et sépulture, doivent rester privés de tous les effets civils : quand même la privation ne seroit expressément prononcée par les décrets, il ne s'ensuivroit pas qu'on pût laisser aux catholiques la faculté de recourir aux curés intrus pour recevoir le baptême ; et c'est pourquoi sa sainteté a déclaré qu'il n'est pas permis de recevoir

le

le baptême des curés intrus, excepté dans le cas d'une absolue nécessité et s'il ne se trouve personne qui puisse baptiser, mais que le baptême doit être conféré par les curés légitimes ou autres, avec leur permission et leur autorité : car puisque le curé intrus est certainement schismatique et que son schisme est évident et constaté, il s'ensuit que l'action d'un catholique qui s'adresse à l'intrus pour l'administration du baptême, sous quelque rapport qu'on l'envisage, est manifestement vicieuse, mauvaise, et défendue, ce seroit communiquer avec les schismatiques dans les choses divines, et dans le crime même du schisme, ce qui est assurément dans la loi naturelle comme par la loi divine. Car qu'est-ce que le crime du schisme commis par les curés intrus, si ce n'est d'usurper le ministère pastoral au gré de son ambition, sans aucune autorité de son évêque qu'il méconnoît et qu'il rejette ? Et qu'est-ce que l'action d'un catholique qui reçoit le baptême de l'intrus, si ce n'est de commettre et de partager avec lui le crime même du schisme, puisque l'un en administrant le baptême et l'autre en le recevant, consomment un crime pré-

ici toute leur force, et ne permettent pas que les fidèles s'unissent en mariage par-devant les curés intrus.

Mais comme les évêques consultans ont exposé un ou deux moyens de donner les effets civils à ces mariages, il est nécessaire d'y faire une attention particulière: tels sont ses moyens; qu'un catholique demande à l'intrus la permission de célébrer son mariage devant un prêtre de son propre choix, ou qu'il déclare son mariage contracté à l'intrus, ou au magistrat civil.

Les mêmes consultans opposent à ces moyens plusieurs difficultés; il est incertain, disent-ils, que l'intrus ou le magistrat civil permettent aux catholiques d'y avoir recours, et il est même incertain si l'un ou l'autre moyen peut assurer les effets civils aux mariages des fidèles. Mais sans avoir égard à ces difficultés, les plus graves sont, comme le disent les évêques consultans, celles qui touchent la religion, et ce sont celles qui doivent fixer l'attention; car lorsqu'un catholique déclare à l'intrus le mariage qu'il a contracté, ou lors même qu'après en avoir obtenu de lui la permission, il célèbre son mariage en présence d'un autre catholique,

on peut croire que les fidèles approuvent l'intrus comme le légitime pasteur, ce qu'on ne sauroit trop éviter. D'un autre côté, si un catholique déclare le mariage contracté au magistrat civil, il semble abjurer sa foi, il se range parmi les hétérodoxes, pour jouir de leurs privilèges. Car c'est aux non-catholiques seulement qu'il appartient, en vertu de l'édit du mois de novembre 1787, de déclarer leurs mariages aux magistrats, pour assurer les effets civils.

C'est pour donner une règle de conduite qui réponde à toutes ces difficultés, par rapport à la célébration du mariage, que sa sainteté prescrit plusieurs règles à suivre, soit pour assurer la validité des mariages catholiques, soit pour prévenir toute contagion de schisme, soit pour éviter toute note ou profession d'hérésie. Il faut donc que les fidèles en France s'unissent en mariage par-devant leur curé légitime, ou tout autre prêtre, par sa permission ou celle de l'ordinaire; car le mariage autrement célébré n'auroit aucune force, en vertu du décret solemnel du concile de Trente, sur les mariages clandestins, promulgué depuis long-temps, et observé constamment dans toutes

les paroisses du royaume : puisque l'intrus n'est nullement curé légitime, et n'a nul titre, ni réel ni coloré, les mariages contractés devant lui sont sans valeur, et c'est pourquoi les fidèles doivent s'abstenir d'avoir recours à l'intrus au préjudice du curé légitime.

Les fidèles doivent s'abstenir aussi quand ils ont été conjoints en mariage pardevant le légitime curé, de comparoître pardevant l'intrus pour renouveller leur mariage dans un rit quelconque religieux et sacré, ou pour lui demander la permission de s'unir par le sacrement, et de célébrer la cérémonie sainte en présence d'un autre prêtre. Tous ces moyens leur sont interdits par les mêmes raisons déjà énoncées pour le baptême.

Il est également défendu aux fidèles de faire la déclaration d'un mariage déjà contracté devant le magistrat civil, s'ils pouvoient être forcés à faire une autre déclaration qui seroit bien criminelle, celle qu'ils ne sont pas catholiques, ce que les évêques consultans disent qu'on auroit lieu de craindre quand elles portent de baptême.

Il ne doit même pas être permis aux

fidèles de faire pardevant le magistrat civil la déclaration de la célébration de leur mariage, si les catholiques doivent passer par-là même pour non-catholiques, soit parce que les paroles de l'édit ne concernent expressément que les hérétiques, soit parce que l'opinion publique répute pour hétérodoxes tous ceux qui déclarent leur mariage aux magistrats civils.

Enfin sa sainteté a recommandé aux évêques les règles prescrites par Benoît XIV, dans sa constitution *inter omni genus*, du 12 février 1744, §. 9 et 10 du bullaire du même pontife, tome 1er, n°. 89, et dans ses lettres en date du 17 septembre 1746, adressées au père Simon de Saint-Joseph, carme-déchaussé, missionnaire en Hollande. Sa sainteté recommande également les règles données par Paul V aux catholiques anglois, dans ses lettres en forme de bref, en date du 10 des calendes d'octobre 1606, et du 10 des calendes de septembre 1607.

On a traité en troisième lieu des funérailles et sépultures pour lesquelles il semble qu'il y ait quelque nécessité de recourir à l'intrus, et peut-être de communiquer avec

lui dans les choses saintes. C'est un délit si grave d'inhumer en secret les corps décédés, que tous ceux qui y participent sont punis par des peines sévères, il est par-là indispensable de déclarer la mort; et l'on observe que la déclaration une fois faite, on ne peut plus empêcher l'intrus d'enlever le corps et d'en faire les funérailles.

Sa sainteté a donc prescrit la règle que doivent suivre à l'avenir les fidèles et surtout les pasteurs. C'est à savoir que les obsèques des défunts soient célébrés par les légitimes pasteurs, selon le rit de l'église, dans l'intérieur des maisons, si l'état d'oppression où se trouvent les catholiques, ne leur permet pas de faire autrement; et ces derniers devoirs remplis, qu'on laisse les intrus emporter le corps pour les inhumer dans l'église, en sorte cependant que les fidèles catholiques n'accompagnent pas le convoi, ne récitent pas les prières saintes, et ne concourent point aux cérémonies de l'église avec l'intrus.

Après avoir terminé l'examen de ces questions, sa sainteté a voulu prendre en considération, comme il étoit juste, les raisons qui portent les mêmes évêques à demander

qu'il leur soit accordé par le saint-siége apostolique de plus amples pouvoirs que ceux qui sont d'usage, tels que peuvent l'exiger les circonstances des temps; munis de plus amples pouvoirs pour les dispenses, ils ont l'espoir de détourner plus sûrement les fidèles de tout recours aux évêques intrus, qui, pour favoriser le schisme et séduire les catholiques, s'accoutument à ne garder aucune mesure dans la concession des dispenses.

Sa sainteté a reconnu quelle étoit la justice de la demande des évêques; car, comme dit Saint-Léon le Grand, dans sa lettre à Rustique de Narbonne, s'il est des principes qui ne fléchissent jamais, tels, par exemple, que ceux qui défendent la communication avec les intrus dans tous les points indiqués ci-dessus, il est des loix dont la nécessité des circonstances autorise à tempérer la rigueur; et telles sont plusieurs règles ecclésiastiques dont on demande la faculté de dispenser.

Ainsi sa sainteté a déclaré qu'elle accorderoit volontiers à chaque évêque qui en feroit la demande, après un mûr examen de sa supplique particulière, de plus amples

pouvoirs qu'elle n'a coutume d'en donner aux évêques de France.

A Rome, dans le palais Quirinal, ce 26 septembre 1791.

Signé le cardinal DE ZELADA.

Lettre de Benoît XIV à Simon de Saint-Joseph, de l'ordre des carmes-déchaussés.

CHER FILS, salut et bénédiction : vos lettres nous ont été remises par notre cher fils et premier ministre le cardinal Silvius Valentin. Vous nous exposez le sujet d'une discussion vraiment importante, qui s'est élevée parmi vous et que vous soumettez à notre jugement ; nous devons toutes sortes d'éloges à cette juste déférence qui vous fait recourir au saint siége apostolique pour le consulter, pour demander sa décision et pour vous y conformer d'un vœu unanime : si, lorsqu'il s'élève de semblables difficultés, chacun recherchoit et suivoit sa décision avec la même docilité, on ne verroit pas renaître chaque jour une si grande variété d'opinions parmi les ouvriers évangéliques, et nous

n'aurions pas la douleur de voir l'attention du peuple chrétien, distraite et partagée par des explications contraires de la même doctrine, et de voir rompre cet heureux accord des esprits et des cœurs, que Jésus-Christ a voulu rendre tellement inhérent à son église, qu'il en a fait à jamais le caractère distinctif de tous ses vrais disciples. Vous nous exposez donc qu'il arrive souvent que les catholiques qui veulent contracter des mariages, se présentent au magistrat civil, ou au ministre hérétique, devant lesquels les loix du pays les obligent à comparoître ; et qu'après avoir affirmé le consentement mutuel de leur mariage, ils négligent ensuite ou diffèrent pendant long-temps de le renouveller devant leur pasteur légitime, assisté de deux témoins, selon le décret du concile de Trente, et que cependant ils vivent dans cet intervalle comme mari et femme ; et vous demandez ce qu'il faut penser de ce consentement mutuel donné devant le magistrat civil ou le ministre hérétique. Ce consentement suffit-il pour rendre le mariage valide, du moins à raison du contrat ? quoique ce contrat, comme aucun de vous ne le conteste, ne s'élève

point à la dignité du sacrement, l'un de vous l'affirme, et l'autre le nie. S'il en étoit ainsi que le p nse le premier, l'union conjugale des deux époux seroit exempte de toute tache, avant même que d'être renouvellée devant les curés catholiques, et les enfans qui en naîtroient seroient certainement légitimes.

Mais afin de pouvoir répondre en peu de mots et d'une manière claire et précise à votre demande, et de terminer toutes les difficultés par notre décision, il faut poser ce principe ; par-tout ou a été promulgué et reçu le décret du concile de Trente le 1er, page 24, de la réforme du mariage ; un mariage est nul et sans valeur sous tous les rapports, s'il n'est point célébré en présence du pasteur légitime de l'une ou de l'autre des deux parties contractantes, ou tout autre prêtre remplissant en son nom les mêmes fonctions et de deux témoins ; car le concile de Trente prononce clairement la nullité, non-seulement du sacrement, mais du contrat de ceux qui osent contracter un mariage contre les formes qu'il a prescrites ; et pour en rapporter les propres termes, il rend *les* personnes entiérement inhabiles à contracter

ainsi, et déclare que de semblables contrats sont nuls et sans valeur.

Que les catholiques confiés à vos sôins sachent donc que lorsqu'ils se présentent pour contracter mariage devant le magistrat civil ou le ministre hérétique, ils exercent un acte purement civil, par lequel ils témoignent leur obéissance aux loix et aux ordonnances de leurs souverains ; mais qu'alors même ils ne contractent aucun mariage légitime, s'il n'est célébré devant leurs pasteurs catholiques et deux témoins, et qu'ils ne seront vrais et légitimes époux ni aux yeux de Dieu ni à ceux de l'église, et que s'ils vivent dans cet état comme mari et femme, ils se rendent coupables d'un très-grand crime ; qu'ils sachent encore que les enfans qui naîtront d'une telle union seroient illégitimes devant Dieu ; comme étant d'une femme illégitime et perpétuellement frappée d'illégitimité devant les juges ecclésiastiques, si les époux ne renouvellent pas leur mariage selon les règles de l'église.

Nous laissons à présent à votre sollicitude de saisir les occasions, et de donner aux catholiques des explications plus détaillées, avec la réserve et la circonspection que les

circonstances pourroient exiger, et de les avertir en même temps que s'ils sont obligés de se soumettre aux loix de leur souverain et aux usages de leur pays, ils doivent le faire, mais leur religion toujours sauve, et en restant toujours fidèles aux très-saintes loix de l'église auxquelles sont soumis les mariages des fidèles; aussi nous ordonnons que ceux qui ont ainsi contracté des mariages contre les règles du concile de Trente, et qui continuent à habiter ensemble, soient éloignés de la participation des sacremens, comme des concubinaires publics, à moins qu'ils n'aient fait pénitence du passé, et qu'ils ne s'unissent en légitime mariage en face de l'église; et pressé par le zèle que nous inspire notre devoir de pasteur et par la sollicitude paternelle dont nous sommes constamment animés pour le salut de vos ames; nous croyons bien fermement et sans aucun doute, que, malgré les persécutions, les malheurs et les outrages, les vrais fidèles n'oublieront jamais de marcher dans la voie des commandemens de Dieu, pour se souiller par la communication avec les déserteurs de la religion; et nous sommes forcés de vous avertir et de vous conjurer

de ne point entendre leurs sermons, ni de communiquer avec eux dans les cérémonies sous aucun prétexte, afin que vous n'attiriez pas sur vous la colère de Dieu, car vous ne pouvez en agir ainsi qu'au détriment du culte divin et de votre salut.

Mode employé par les catholiques pour constater civilement les baptêmes et les mariages.

Le souverain pontife ayant décidé par son instruction du 26 septembre 1791, qu'il n'étoit pas permis aux catholiques de recourir aux nouveaux pasteurs pour les sacremens de baptême et de mariage ; les catholiques du district de . . . . . . employeront les moyens suivans pour constater civilement les naissances et les mariages.

1°. *Pour les baptêmes.*

Aussi-tôt que l'enfant est né on le fait assurer par l'accoucheur ou la sage-femme, ou mieux encore, quand on le peut sans danger de trouble, par le légitime pasteur, qui administre le sacrement en secret avec toutes les cérémonies. L'acte de baptême

est inscrit sur le registre de famille ou autre registre particulier, avec la signature des parens et témoins, pour donner plus d'authenticité à l'acte ; ou l'on demande, en quelques endroits, la transcription de l'acte sur les registres de la municipalité, qui, jalouse d'assurer l'état des citoyens, y pourvoit en ordonnant cette transcription.

2°. *Des mariages.*

L'on peut s'adresser aux curés constitutionnels pour la publication des bans, qui peut être considérée comme une formalité purement civile ; ou mieux on fait faire cette publication par un huissier ou par le greffier de la municipalité, qui, après l'avoir fait le dimanche à midi, à la porte de la maison commune, l'afficheroit et dresseroit procès-verbal de la publication et de l'affiche.

Munis du certificat de publication, assistés de leurs parens, tuteurs ou curateurs, les parties comparoissent devant un notaire, et lui exposent que la constitution ne considérant plus le mariage que comme un contrat civil, ils recourent à lui comme chargé de rédiger

toutes

toutes les conventions civiles, et lui déclarent qu'ils entendent s'unir entr'eux par ledit contrat, et être désormais regardés aux yeux de la loi, comme légitimes époux; sauf à eux, pour ce qui regarde le sacrement de mariage, à user de la liberté du culte qui leur est garantie par la constitution. Le notaire donne acte aux parties de leur engagement réciproque, fait mention de la publication des bans, et sur-tout du consentement des parens ou curateurs, ou des sommations respectueuses, et observe d'ailleurs les autres formalités prescrites par la déclaration de 1736, pour les actes de mariage et notamment pour ce qui regarde la présence de quatre témoins. Pour plus grande assurance, les parties présentent une pétition à la municipalité pour obtenir que l'acte notarié soit transcrit sur leur registre.

Les parties s'adressent ensuite à leur pasteur légitime pour la bénédiction nuptiale, lesquels en célébrant l'acte de célébration, peuvent y énoncer l'acte notarié; au surplus, comme la constitution porte formellement qu'il sera désigné des officiers publics, qui recevront pour tous les citoyens sans distinc-

tion, les actes de naissances, mariages et sépultures; il sera prudent qu'aussitôt après la désignation de ces officiers, laquelle sera, selon les apparences, très-prochainement décrétée, les catholiques s'adressent à eux pour faire inscrire, sur leur registre, les actes de naissances, mariages et sépultures précédemment dressés pardevant notaires ou autrement, afin que dans la suite on puisse trouver plus commodément ces actes.

Ce mode a été vu à Paris par des personnes instruites qui en ont trouvé les détails tous exacts, et les notaires de Limoges ont déjà reçu un grand nombre d'actes de mariage, conformément audit mode.

Fin de la première partie.

CORRESPONDANCE
ORIGINALE
DES ÉMIGRÉS,
OU
LES ÉMIGRÉS PEINTS PAR EUX-MEMES.

FANFARONADES.

A M. le vicomte de Vareilles, aide-de-camp de M. le comte du Chillau, à Chambéry en Savoie, poste restante, le 29 août 1792, timbrée de Liége.

MON mari est de l'armée du général Clerfayt, mais je crois qu'on ne les emploiera qu'à garder les villes conquises, et non à combattre ; cependant on dit que les princes sont en France ; ils suivent l'armée prussienne qui a pris Longwy et Thionville : le bruit court ici qu'elle est

actuellement devant Metz et Verdun. Longwy a tenu quatre jours ; on a désarmé la troupe de ligne et les nationaux, on leur a arraché leurs cocardes patriotiques, fait jurer qu'ils ne porteroient plus les armes contre le roi, et puis on les a renvoyés du côté de Metz et Thionville. On ne sait pas encore les détails de la prise de cette dernière ; nous les aurons sûrement ces jours-ci. J'en ai vu, hier, deux habitans, mais qui l'ont quitté depuis long-temps, MM. d'Arnauld et Latouche : ils sont dans la compagnie d'Alsace, cantonnée à une lieue d'ici.

Le roi de Prusse vient de faire brûler Fontoy, village à quatre lieues de là ; les habitans ont tiré par les fenêtres et les soupiraux, sur son armée, conformément à ce qu'il avoit annoncé dans sa déclaration sur ce sujet. Il a fait raser le village; il faut espérer que cet exemple en imposera aux autres qui pourroient avoir la même envie.

Il croit, dit-on, être à Paris pour le 15 de septembre : Dieu le veuille, et sur-tout que notre roi et sa famille ne soient point massacrés. Ah ! que je les plains ! Que ne

souffre-t-il pas depuis trois ans, et sur-tout à la journée du 10, où il a vu ses fidèles suisses massacrés sous ses yeux ! Ah ! ne pensons pas à ces forfaits, cela fait mal.

On massacre tous les jours à Paris, et la guillotine est permanente sur la place de Grève. Il y a eu plus d'une victime; on poursuit les prêtres non juristes comme des bêtes féroces, et on les emprisonne : le roi de Prusse et l'empereur seront leurs libérateurs.

J'espère bien pouvoir retourner en France, pour y commencer l'année; nous choisirons une ville où il y aura garnison prussienne ou russe, et nous y resterons jusqu'à ce que l'on puisse habiter ses terres : j'aime à me flatter que ce sera à Metz où j'irois, et que maman y viendra : sans cela je n'y mettrois pas les pieds.

Que deviens-tu? Je m'imagine que le comte du Chillau sera employé dans l'armée sarde; pour lors tu resterois son aide-de-camp. Ce bon roi de Sardaigne, je l'aime et le révère tout plein, et plus encore depuis que je sais qu'il nous aide de ses armes.

Ton frère t'embrasse, et te donne ren-

dez-vous à Paris : il sera enchanté de te voir.

A M. le vicomte du Chillau, maréchal des camps et armées du roi de France, à Chambéry en Savoie. Datée de Cratzingen en Brisgau, le 10 septembre 1792, timbrée d'Okfreybourg.

M. le comte, rendu maintenant à ma destination, je puis avoir l'honneur de vous marquer quelque chose de positif sur l'état de nos affaires. L'armée de M. le prince de Condé, que j'ai rencontrée ici, est forte d'environ six mille Français, y compris la légion de Mirabeau ; M. de Bouillé est le second chef de cette troupe, ayant sous ses ordres dix lieutenans-généraux et trente-cinq maréchaux de camp. Malgré le grand nombre d'officiers généraux, je ne saurois dire que ce soit une armée, par le peu de ressemblance que j'y trouve avec un corps bien organisé. . . .

Cependant nous devons tenter le passage du Rhin ; et toutes les dispositions annoncent que ce sera sous peu de jours. Il est vrai que nous serons accompagnés, ou

même précédés de quinze mille Impériaux qu'on attend d'un instant à l'autre. Le rassemblement de bateaux pour cet effet est déjà fait, et à très-grands frais, puisqu'on a été obligé de les faire transporter sur des voitures depuis Rheinfeld, d'après le refus qu'a fait la ville de Basle de les laisser passer sous le pont. On croit généralement que nous passerons le fleuve à la hauteur de Neuf-Brissac, et l'on s'attend que le camp de Huningue fera tous ses efforts pour s'opposer à notre débarquement; mais cette armée n'étant que de six mille hommes, au plus, et commandée par un général (M. de Martillac) qui est dans nos intérêts, ne pourra pas arrêter long-temps notre marche, qu'on assure devoir se diriger constamment vers le midi de la France.

Les dernières nouvelles, soit de France, soit des armées confédérées, confirment la reddition des places de Longwy, Montmédi, Verdun, Nancy, Saarlouis, Thionville, et autres petites villes circonvoisines.

L'avant-garde des Prussiens étoit même à Châlons il y a quelques jours, ce qui

fait présumer que le duc de Brunswick n'est pas loin de Paris au moment actuel.

Cette ville rebelle vient de mériter encore d'être traitée avec la plus grande rigueur. Ce qui s'y est passé dernièrement surpasse toutes les cruautés et les crimes de la journée du 10. On compte dix-sept prélats égorgés, avec un nombre infini d'ecclésiastiques et autres honnêtes personnes dont on avoit pris le signalement et le domicile. La malheureuse princesse de Lamballe a été empalée, et son corps mis à nud, a été l'objet de la joie la plus féroce et la plus insultante pour l'humanité. On craignoit beaucoup pour la reine, dont les jours étoient à chaque instant menacés ; mais quelle qu'affreuse que soit la position de la famille royale, on est certain que les armées étrangères ne rétrograderont pas. Le roi de Prusse s'en est expliqué hautement, en disant qu'il desiroit de tout son cœur d'arriver à tems pour délivrer le roi de France, mais que son premier *devoir* étoit de *sauver l'Europe*. D'après cette résolution si hautement annoncée, les premières nouvelles de cette armée ne peuvent qu'être des plus inté-

ressantes. J'aurai soin de vous informer de tout ce que je pourrai apprendre, mais je présume que ma première lettre sera datée de France.

Si vous me faites l'honneur de me répondre, mon adresse est, compagnie de Corsac, division de la Tour-du-Pin, par Basle, à l'armée de Condé.

Un négociant de Strasbourg qui arrive à l'instant, vient de chez le prince pour lui assurer la prise de Metz : tout le monde y croit ici. Les gazettes allemandes nous annoncent que l'*Espagne* a fait marcher ses troupes dans le Roussillon. . . . . .

La Hollande vient de se déclarer, cela est sûr, ainsi que l'armée très-prochaine des dix-huit mille russes qui viennent par la Bohême pour se rendre dans le Brisgau. Pardonnez, je vous prie, M. le comte, à l'irrégularité de cette lettre, et daignez agréer les sentimens respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, M. le comte, votre très-humble et très-obéissant serviteur, le chevalier *d'Uston.*

On espère ici que le roi de Sardaigne agira. . . . . .

A M. l'abbé de Mesnard, vicaire-général de Belley, chez madame de Lusignan, à Chambéry. Datée d'Evian, le 20 septembre 1792.

Je suis très-fâché de ce qui est arrivé à la Balme. Il me paroît probable que la maison du couvent de Sespsel sera abattue, et ce sera un chagrin pour ce brave homme-là, qui, assurément, n'en mérite aucun; mais je suis bien aise de l'épreuve qu'ont fait les soldats piémontois de la bravoure des patriotes : il est bon qu'ils sachent que ces gueux-là ne vont qu'où ils espèrent ne point trouver de résistance.

ROYALISME.

A M. le marquis Ovario Serafini, gentilhomme de la chambre de S. A. R. l'Infant duc de Parme; à Plaisance. Paris, le 19 août 1792.

Nota. (Cette lettre est du bailli de Virieux, qui se trouve avoir une place bien légitime à l'article *trahison*).

J'ai reçu, mon cher ami, votre lettre du 29 juillet ; je vais vous dire ce que je

pourrai, sans me compromettre, car l'on ouvre nos lettres. Nous sommes exactement en prison ; les barrières de Paris sont fermées ; et d'après une liste de proscription, fort étendue, l'on ne cesse d'arrêter une infinité de gens connus, dont le seul crime est d'avoir aimé le roi. Les Jacobins triomphent, et leur empire est dur. Quel en sera le terme? C'est ce que Dieu seul peut savoir.

Je ne vous parlerai pas de la malheureuse journée du 10. Si le roi eût été mieux conseillé, ou plus prévoyant, il eût épargné bien du sang. On évalue de trois à quatre mille le nombre des morts ou blessés : ces malheureux Suisses ont été victimes de leur fidélité.

Je me sais tout-à-fait bon gré d'avoir pressé le départ de nos présens de noces : d'après mes calculs, ils doivent arriver assez tôt ; je désire fort qu'ils soient de votre goût, puisque vous payez : *Porrei pei anche che fossero del Gradimento, della Domina quale deve goderle* ; mille choses *Allo Sposo*. Il faut espérer qu'une jolie femme lui fera passer le goût de la chasse ; j'en juge d'après moi !

Je vous prie aussi de faire agréer mes

hommages à madame la comtesse Codebo; je vous crois fort en train. Il y a beaucoup à penser, sans doute; mais vous êtes actif, vous dormez peu; je suis sûr que tout ira bien. Il conviendroit, cependant, qu'il se trouvât au moins un de vos frères aux noces. Que fait Francisco? a-t-il toujours sa pondeuse française?

Il me fâcheroit infiniment, que l'Infant me refusât l'asyle dans ses états; je peux dire qu'il se feroit tort à lui-même d'en agir avec cette cruauté, puisque je n'ai à me reprocher que d'avoir sacrifié ma fortune militaire en France, et de l'avoir servi, pendant 28 ans, avec tout le zèle dont je suis susceptible, je verrois alors à me retourner pour finir mes jours paisiblement, soit sur le Milanois, en Piémont, ou à Massa. Ce dernier endroit est dans un climat fort doux, ce qui compte pour beaucoup à mon âge et à mon tempérament; je serai toujours à portée de revoir le très-petit nombre d'amis qui me reste chez vous.

Il est bien décidé que je ne peux, ni ne veux plus servir l'Infant dans aucune place; j'aurois mille choses à dire pour motiver mon dégoût; celle-ci suffit: *l'on ne peut*

servir un maître dont l'on n'a pas la confiance.

Vous devez savoir que Louis XVI est dans les fers, sous le glaive. Il en résulte que le corps diplomatique va se dissoudre; nous ne sommes nullement accrédités près de l'assemblée nationale; j'ai cru devoir régler mes démarches, en cette occasion, sur celles des représentans d'Espagne et de Naples. Je prévoyois si bien tout ce qui est arrivé, qu'à force de demander ce que je devrois faire en pareil cas, l'on m'a dit, enfin, de me rendre à Turin. L'Espagnol, qui est mon *caps fila*, a été obligé d'envoyer un courier à Madrid. Dès qu'il sera de retour, je compte m'acheminer sur Genève, où vous m'écrirez poste restante : j'y attendrai les ordres de l'infant; s'il ne m'en donne aucuns, je me rendrai à Turin; l'essentiel est de se tirer d'ici au plutôt, car la France va être mise en marmélade, non par les étrangers, mais bien par les François même.

Cette pauvre madame de Chat est véritablement fort à plaindre; mais qui est-ce qui ne l'est pas? N'ai-je pas sept sœurs religieuses expulsées de leur couvent, et toutes

de jeunes poulettes de 50 à 65 ans. Ma commanderie qui ne me rend pas le quart de ce qu'elle étoit affermée ; plus rien de ma famille, depuis la révolution ; et c'est dans cet état que l'infant me laisse pendant huit mois sans traitement ! jugez si je dois être content.

Le tabac destiné *Allo Sposo Giacintino*, doit être à Marseille dans ce moment-ci, d'où il sera dirigé à Gênes al signor Carlo-Longhi, banquier. La caisse est de 50 liv., tout rappé, divisé en deux parts égales. Si je retourne en Lombardie, je profiterai d'une des deux parts; l'autre est pour votre fils. Le sieur Carlo-Longhi doit remettre la caisse à ceux qui la réclameront de ma part; au cas qu'il fît difficulté de la livrer, je lui écrirai : c'est à vous, actuellement, de faire ensorte d'introduire cette caisse : *Nei felicissimi stati di S. A. R.*

Adieu, mon cher Ovario ; celle-ci vous parviendra par la poste ordinaire, parce que le ministre des affaires étrangères est changé. Il en résulte que je ne veux plus envoyer mes lettres par cette voie, et pour cause.

Je vous embrasse comme je vous aime, c'est-à-dire tendrement. Adieu.

Écrivez-moi à Genève, poste restante, et faites savoir, je vous prie, de mes nouvelles à ce bon honnête homme de Paral.

Voilà ce la Fayette bien arrangé ; il est en horreur aux aristocrates, et les Jacobins veulent sa tête ; et ils l'auront, s'ils ne la tiennent déja dans ce moment-ci.

Sous un roi nous avions du pain. La défense des boulangers.

Nota. Ce morceau machiavéliste est l'ouvrage de Saint-Priest. Il a délayé, dans ce pamphlet, le propos insidieux qu'il avoit tenu à l'affaire des 5 et 6 octobre aux femmes de la halle à Versailles. *Sous un roi vous aviez du pain; aujourd'hui vous en avez douze cens : allez leur en demander.*

Bon peuple, je vais vous dire pourquoi le pain renchérit, et pourquoi vous êtes menacé d'en manquer.

D'abord, il y a tant de maîtres, qu'on ne s'entend pas.

Ensuite on a divisé le royaume en quatre-vingt-trois départemens, qui ne se concertent pas, qui ne correspondent point entre eux, de sorte que, celui qui en a de trop, ne peut en offrir à celui qui n'en a pas assez.

Autrefois, dès que l'intendant de Paris, par exemple, et le lieutenant de police, et le prévôt des marchands, s'appercevoient que le blé devenoit rare au marché, ils écrivoient au ministre. Le ministre écrivoit tout de suite aux intendans des provinces qui en pouvoient fournir. L'un lui répondoit : *ma province en pourra donner tant, sans l'exposer à en manquer; l'autre, tant.* Si, au contraire, comme en 1788, les intendans consultés répondoient, nous n'en avons point de reste, il ne faut pas songer à tirer du blé de ma province, elle est aussi menacée d'en manquer; alors, le bon roi, le père de tous les François, écrivoit à tous les rois ses voisins, les prioit de lui laisser acheter, dans leurs états, du blé pour ses enfans, à charge de revanche quand les leurs en manqueroient, et que les siens en auroient à vendre.

Voilà comme votre vertueux monarque en acheta, comme vous le savez tous, pour 60 millions, l'année avant que vous vous révoltassiez contre lui, et il y en a encore en magasin de celui qu'il s'étoit procuré de cette manière. Il écrivit de sa main des lettres très-pressantes au roi de Naples, pour qu'il

permit aux vaisseaux François d'en aller chercher en Sicile ; il écrivit au roi d'Angleterre, au roi d'Espagne. Il envoya jusqu'en Amérique, d'où il en vint des milliers de tonneaux pleins. Il n'est plus le maître aujourd'hui. Il n'a plus d'intendans à ses ordres dans les provinces. Chacun des quatre-vingt-trois départemens se conduit à sa guise. Ils ne pensent qu'à eux, et s'en trouveront mal tout comme vous. On ne le consulte seulement pas. A présent, d'ailleurs, tous vos voisins vous méprisent, vous haissent, et sont sur le point de vous faire la guerre, parce que vous offensez Dieu et les hommes, en retenant le meilleur des rois prisonnier.

Ce que notre bon roi faisoit pour Paris, il le faisoit pour toutes les villes de son royaume. Si le Languedoc manquoit, vîte l'intendant de cette province écrivoit au ministre, qui écrivoit à l'intendant de Bourgogne, de Champagne, de Normandie, ou toute autre, et tout de suite on en faisoit passer dans le Languedoc. Il en étoit de même de toutes les provinces. Vous voyez bien qu'aujourd'hui cela ne se peut pas, et quand les administrateurs des départemens voudroient s'entendre avec lui, ils ne se-

roient pas les maîtres. Il y a les administrateurs des districts, les municipaux. Ce seroit des si....., des mais......, des pourquoi qui ne finiroient pas; et quand ils seroient tous d'accord, ce qui est impossible, les habitans qui sont maîtres aussi, parce qu'ils ont des fusils, s'y opposeroient sans penser qu'autant leur en pend à l'oreille.

Cette année, il y a des provinces où la récolte a été beaucoup plus mauvaise que dans d'autres. Les blés ont souffert des gelées du mois de juin, dans les terreins forts, et moins dans les terreins maigres. Sous l'ancien régime, l'un auroit compensé l'autre; et puis, au pis-aller, le roi auroit fait comme je vous ai dit qu'il a fait l'année d'avant la révolte.

Il faut ajouter que le fermier, qui vend son blé pour du papier, qui perd seize ou dix-sept pour cent, le fait payer plus cher pour se dédommager; et tous les marchands en font autant, et vous en feriez autant.

Il ne faut pas vous en prendre aux boulangers, ils sont aussi à plaindre que vous. En vous vendant le pain plus cher, ils gagnent moins que s'ils pouvoient le vendre à bon marché.

Autrefois,

Autrefois, toute la France n'étoit qu'une même famille, soumise à un même père. Tout le monde lui obéissoit pour le bien de tout le monde. Aujourd'hui, chacun tire de son côté ; et pour qu'on s'entende encore plus mal, on l'a divisée en 83, au lieu de 33. Car les provinces elles-mêmes sont partagées en deux, en trois départemens qui finiront par se disputer.

Et je dis, mes amis, je n'ai pas de l'esprit comme ce Condorcet, ce Bailli, et tant d'autres qui font les entendus. Je ne suis pas mathématicien, physicien, logicien, académicien ; mais j'ai plus de bon sens, à moi tout seul, que tout ces savans qui ne savent que faire des livres, et veulent se mêler de gouverner ; et que tout ce côté gauche de l'assemblée nationale, qui vous a fait, à lui tout seul, sans vouloir écouter le côté droit, une constitution à laquelle on n'entend rien. Tout ira de mal en pis, soyez-en sûrs, jusqu'à ce que vous ayez reconnu qu'il n'y a qu'un bon roi qui puisse faire le bonheur de ses sujets. C'est ce que je vous souhaite.

LES INTENTIONS MALVEILLANTES.

Paris, 12 août 1792.

Vous n'êtes pas sans apprendre la situation déplorable où se trouve la France par suite de l'anarchie et des factions qui la déchirent sous le nom de la liberté. Depuis quatre ans que nous sommes en révolution, toutes les ressources qui pouvoient sauver la France de l'état de dépérissement où l'avoit mise la dissipation de la cour, s'épuisent inutilement. Des foux, des extravagans, des gens sans principes, sans honneur, sans probité même, se sont emparés du gouvernement et menent le malheureux peuple qu'ils égarent de précipices en précipices jusqu'à ce qu'ils aient consommé sa ruine et se soient enrichis de sa dépouille. Si l'honnête citoyen veut élever la voix et éclairer ses concitoyens, sa voix est aussitôt étouffée par les cris de l'insolente ignorance, et il est dénoncé par les factieux comme un mauvais citoyen digne de l'animadversion et de la vengeance publique. Tel est l'état malheureux où nous nous trou-

vons, qu'il faut se voir écorcher en applaudissant à ses bourreaux.

Le roi vient d'être enfermé, avec sa famille, dans la tour du Temple, où il est gardé en otage avec sa famille. Il paroît que la faction ennemie des trônes ne croit pas avoir de meilleur moyen d'effrayer les rois coalisés et armés sur nos frontières pour le défendre et punir la France des crimes qui ne sont que ceux de quelques scélérats qui nous égarent, les uns par le fanatisme de la liberté, les autres par la terreur. Ou accumule toutes sortes de pièces pour faire juger le roi par une convention nationale que l'on doit assembler dans le mois prochain, et de laquelle on se prépare déjà d'éloigner les honnêtes et paisibles citoyens sous différens prétextes; de sorte que l'on peut dire déjà d'avance que le roi trouvera plutôt des juges sévères, prévenus et injustes, que des hommes amis de la royauté, de la monarchie, de la justice et du bonheur des peuples. Enfin l'esprit s'y perd, il est impossible à l'homme le plus réfléchi de calculer quelle sera l'issue des évènemens malheureux dont nous sommes les témoins. Nous sommes si échauffés

par les différens partis qui se font la guerre ; que nous sommes tous en délire, et qu'on ne sait où est la raison. Il y a deux jours de malheureux Suisses, obéissant aux ordres des chefs civils et militaires, ont tenté d'empêcher par la force l'entrée du château des Thuileries à des hommes armés ; abandonnés par la garde nationale qui les avoit fait jurer de rester à leur poste, ils ont été débusqués et sont restés victimes de leur dévouement ; on a appelé leur conduite lâcheté, en disant qu'ils ont eu la cruauté de tirer sur le peuple ; -- quand ils ont été désarmés, qu'ils se sont rendus, comme prisonniers de guerre, le peuple les a massacré, a mutilé leur corps, déchiré leurs membres, et traîné les lambeaux de leurs corps palpitans dans les rues en triomphe ; et le peuple a appelé sa conduite bravoure, courage, héroïsme, -- et cependant l'ennemi qui est désarmé devroit toujours être respecté ; -- mais nos idées ici sont changées, et si un cœur sensible regardoit ici avec pitié le massacre des Suisses, il partageroit leur sort ! -- Voilà où en est votre pays que vous ne voudrez plus connoître.

A Madame St. Hibault, marchande de gase, et pour madame de la Rochetalon qui est chez madame de Lusignan, à Chamberry en Savoye. Le 16 septembre 1792. Timbré.

On voit que les armées étrangères font de grands progrès, et que les villes conquises se félicitent du nouveau gouvernement qui les régit. Monsieur a été reçu à Longoüi avec des marques de respects et d'attachement; que l'on juge d'un mauvais exemple, quoiqu'à mon avis on ne pût trop faire connoître le petit discours qu'il y a prononcé : on cache le manifeste qui est dans le même esprit, celui de l'amour réel du peuple et du bien général. Vous me connoissez, vous savez, ma chère madame, combien j'aime ma patrie, ainsi vous comprenez combien j'ai à souffrir de ce qui s'y passe; qui ne pleureroit pas sur les horreurs qui s'y commettent? Nous nous accoutumons à ne plus entendre parler du roi et de sa famille; ce que nous savons est qu'on lui a présenté la tête de M. de Brissac, et qu'avant de la lui couper, on lui a levé toutes les chairs à éguil-

lettes avec un sabre. Les prisonniers d'Orléans ont été hachés ; on n'a fait grace qu'à un perruquier, un musicien et un domestique. M. l'évêque de Mande, au nombre des victimes, a eu la présence d'esprit d'exhorter ses compagnons à courage, résignation, en leur donnant l'absolution. Un malheureux a bu du sang d'un de ceux qu'il immoloit à sa rage ! Les François frémiront un jour de leurs forfaits ; mais ce jour n'est pas prêt ; car on a dit à l'assemblée qu'il falloit une autre édition de François ! j'espère au moins que vous en ferez partie, et que vous verrez votre pays plus tranquille, si vos affaires vous permettent d'y revenir. Le civisme, qui comprend toutes les vertus nécessaires du moment, s'augmente à un point prodigieux et assureroit notre espoir, s'il y avoit moins d'attentats. Les parens des émigrés vont encore fournir de grands moyens pour la guerre. Il ne nous reste plus de prêtres, et c'est une grande perte pour nous autres marchands.

OPINIONS SUR LES HOMMES MARQUANS.

Extrait d'une lettre de Varsovie du 5 Septembre 1792, l'an quatrième de la liberté, et le premier de la république.

L'IMPRESSION produite par les derniers événemens de Paris m'a fait découvrir que l'impératrice de Russie y tenoit depuis quelque tems deux émissaires secrets, messieurs *Tomatis* et *Desbose*, lieutenant-colonel à son service ; leur mission positive n'est pas connue de la personne qui m'a confié cette particularité, elle en sait seulement le fait avec certitude ; mais ses notions la portent à croire qu'il ne pouvoit être question que de favoriser le complot qui vient d'être si heureusement anéanti. D. C.

Du camp d'Octrange, près de Thionville, le 9 septembre 1792.

JE ne veux plus regarder ni derrière ni à côté de moi, je n'y verrois que désordres

et fausses mesures ; mais en regardant fixement devant moi je vois le roi de Prusse marchant sur Paris ; cela console un peu après avoir perdu huit jours dans ce triste camp ; nous en partirons demain pour nous acheminer sur Verdun, d'où le roi de Prusse est parti, quel jour, je l'ignore ; mais on dit qu'il est à Chaalons en Champagne : bon voyage à sa majesté.

Quelles nouvelles politiques pourrois-je vous donner ? ou l'on ne sait rien, ou l'on a juré son grand Dieu de ne rien dire ; je ne sais à quelle alternative il faut donner la préférence ; mais au moins puis-je vous parler d'une vive canonade dirigée, dans la nuit du 5, contre Thionville. On a voulu faire peur, on n'a fait que du bruit ; c'est à recommencer si l'on ne compte pas faussement sur quelques intelligences ; je crains bien que nos princes ne soient trompés ; pour se faire un mérite auprès d'eux, on prétend avoir entretenu des intelligences, et il n'en est rien. Que peut-il arriver ? que l'on reprendra l'attaque de Thionville, et qu'elle ne sera pas plus heureuse que la première, c'est l'espoir de patriotes révoltés de ce pays-ci ; ainsi par une fausse dé-

marche on aura maintenu l'esprit d'insurrection. Thionville, ainsi que Metz, nous sont parfaitement indifférens, c'est à Paris qu'il faut porter ses forces, c'est là qu'il faut attaquer le monstre, les autres villes seront bientôt soumises quand Paris sera détruit de fond en comble. Autres nouvelles : M. de Calonne se retire, ses amis en conviennent ; on prétend que cette retraite a été déterminée dans une audience que le baron de Breteuil a sollicitée auprès du roi de Prusse. Nos princes, dit-on, refusèrent de se trouver dans cette assemblée, mais il n'est pas probable qu'on les aie invités à s'y rendre.

A M. Gabriel-Maun, poste restante, pour M. de Montelégier, à Chambery. Kirkhoffen à trois lieues au-delà de Fribourg, vers Basle, 14 septembre 1792. Timbré.

Tes deux lettres, cher ami, du 27 et 3, ne me permettent pas de différer mon remerciment de ton attention à me donner des nouvelles de ton canton. Comment se peut-il qu'on y soit aussi désœuvré quand

on est menacé de voir enlever le roi et la famille royale pour l'entraîner de force dans le midi ? quel secours y auront-ils si l'Espagne persiste dans son apatie, et si notre oncle et beau-père ne perce pas de son côté ? ensuite comment est-il possible que vous ne soyez qu'une quarantaine d'émigrès ? n'eût-il pas alors été préférable de vous rapprocher de nous qui au moins faisons trois corps dans trois points différens ? On nous prouve, à la vérité partout, qu'on nous tient pour simples surnuméraires, mais en supposant même cela, je défie qu'on nous borne à ce rôle dès que nous serons en France : en effet, si l'on veut y recréer un noyau d'armée, à quels autres officiers peut-on le confier qu'à ceux qui depuis deux et trois ans ont tout sacrifié pour prouver leur fidélité aux bons et anciens principes. Si au contraire on ne veut pas encore mettre sur pied beaucoup de troupes réglées, qui peut mieux y suppléer, de concert avec les troupes étrangères, pour la sûreté intérieure ; enfin si le nord et le centre de la France sont forcés d'aller arracher leur roi des mains des brigands du midi, la croisade doit sur-tout avoir pour appuis ceux qui s'y sont voués depuis si long-tems.

Nous venons de faire à notre division de Condé un abonnement pour établir entre nous et celle des princes frères, une correspondance qui nous instruise, par des estaffetes sûrs, de tout ce qui peut s'y passer : cela est d'autant mieux vu que nous sommes encore à douter si Metz, Thionville et Sedan sont pris ou au moins attaqués. Il paroît que dans cette partie ci nous attendons des renforts Autrichiens nécessaires pour mettre l'armée du prince Esterhazy à un degré de force suffisant. Quoiqu'il en soit, nous ne pouvons passer le Rhin qu'à Basle ou Rhuifeld, et il est probable que Beffort sera notre premier gîte ; j'aimerois beaucoup que tu fusses avec nous, on te permettroit sans doute d'aller dans le tien, et si nous y trouvions Constance et sa maman cela seroit très-agréable : à tout hazard, si tu me recommande, ou à ton beau-frère, ou à ton concierge, il est très possible que je m'y présente, et dans ce cas j'aimerois à trouver tes portes ouvertes, comme je suis sûr que te le seront toujours celles de Bayard quand l'aimable nation l'aura évacué. — Un de mes grands chagrins actuels, est la position de notre mal-

heureux ancien chef qui doit avoir été mené d'Orléans à Paris; la dame qui l'intéressoit depuis long-tems a été arrêtée chez elle où elle avoit refugié le jeune Montsabré qui les intéressoit fort tous deux. --- Je ne conçois pas que ta femme ait eu la constance de rester à Paris; je gemis tous les jours d'y savoir les malheureux parens de ma femme qui ne nous ont quitté que dans l'espoir de sauver au moins leurs maisons de la ville et de la campagne. Comme le canton de la Suienne en Champagne doit être un des premiers délivrés, je les ai fortement invités à tâcher de s'y réfugier, mais on n'est pas maître de se soustraire quand on veut à la rage des scélérats regnans. --- La saison s'avance à grands pas, et déjà les nuits sont bien froides pour ceux de nous qui couchent dans de mauvaises granges ouvertes de partout; ce seroit l'instant où tout devroit frapper en même tems : je desire donc que bientôt tu nous donne quelques nouvelles sûres d'un mouvement décidé de ton côté. L'arrestation de Barnave n'est pas encore pour notre compte, au lieu que nous sommes sûrs de la Fayette à la citadelle de Coblentz; celle de Verdun servira

bien aussi, j'espère, à quelques illustres brigands : j'espère que les pauvres demoiselles de Villé y rentreront saines et sauves! Pour les pauvres Philippe tout cela est mort excepté madame de la Buse. Adieu, mon cher ami, desirant que cette lettre parte je veux la cacheter, quitte à radoter un peu plus longuement une autre fois : plaise à Dieu que ce soit de France, même de Bavil. -- Je te rendrai compte de l'état où j'aurai tout trouvé. Adieu, nous t'embrassons, Alph. et moi, de tout notre cœur.

PROJETS DE VENGEANCE.

Au prince d'Hohenlhoe, le 6 sept. 1792.

Nota. Th... en abrégé veut dire évidemment Thionville; et quoique le prince Hohenloe soit traité d'altesse par celui qui lui écrit, on peut néanmoins affirmer, par le résultat des comparaisons, que cette lettre est écrite par le comte d'Artois.

Ch. . . . notre cousin, c'est après avoir bien réfléchi sur les deux réponses de la garnison de Th. et sur l'effet de la canonade de cette nuit, que nous écrivons à votre alt.; nous ne pouvons nous dissimuler

que cet effet est à-peu-près nul, et que le peu d'artillerie qui doit arriver de Longoüi, ne peut en produire davantage ; manquer Th. est peu de chose en soi-même, mais qu'il ne soit pas dit que la première place attaquée par l'armée aux ordres de votre altesse, n'aie pas été prise, est beaucoup dans l'opinion publique. Nous ne connoissons qu'un moyen de parer cet inconvénient, c'est de faire venir de Luxembourg quatre ou cinq mortiers de dix pouces et autant de pièces de 24, pour écraser la ville de bombes et de nos boulets incendiaires et la forcer à se rendre ; par ce moyen, nous assurerons la gloire des armes de votre altesse et des nôtres, nous prouverons que si les efforts de courage qui ont été faits cette nuit par ses troupes n'ont pas eu plus de succès, ce ne sont que les moyens qui ont manqué, nous vengerons le sang du brave P. de Waldeck ; enfin nous en imposerons à nos ennemis, dont l'audace ne peut sans cela, qu'aller toujours en croissant. La retraite de Luckner ne peut qu'ajouter à nos moyens ; sera-t-il dit que c'est au moment où il abandonne Thionville à ses propres forces que nous

renoncerons à prendre la place ? non, votre altesse n'y peut consentir, mais le tems presse, nous la conjurons d'envoyer sur le champ à Luxembourg l'ordre de faire avancer l'artillerie que nous lui demandons, elle peut arriver demain au soir ou dans la nuit, et alors le succès est assuré ; nous n'en disons pas davantage à votre altesse, personne mieux qu'elle n'entend la voix de l'honneur ; nous finissons donc en l'assurant des sentimens avec lesquels, etc.

TRAHISON.

Paris, 19 août 1792.

Excellence, je réponds à la lettre de votre excellence, en date du 4 du courant : probablement ce sera la dernière fois que j'écrirai de Paris. D'après ce que j'ai expédié la semaine passée, je me figure que S. A. R. (1) aura jugé ma présence inutile où il n'y a plus de gouvernement que je doive reconnoître. Le corps diplomatique est totalement dissous ; il ne se trouve à Paris qu'un très-petit nombre de ses membres, et ils sont prêts à s'en aller.

(1) Le duc ou la duchesse de Parme. (*Not. des Edit.*)

Votre excellence ayant approuvé ce que je lui ai écrit, je vais me régler sur la conduite des chargés des affaires d'Espagne et de Naples. Le premier a expédié un courier à Madrid ; il en attend le retour vers le 25, et il se mettra en route probablement peu de jours après l'avoir reçu. Deux motifs me dirigeront du côté de Genève : le premier, pour sortir au plutôt de ce maudit pays que Dieu a abandonné ; le second, parce que je serai à portée de passer de là à Turin, si votre excellence ne m'envoie pas d'ordres contraires à Genève, à poste restante.

Le seigneur Tenant-Lama pense à se rendre à Parme. Dans ce cas-là, notre secrétairerie sera fermée et scellée dans ma maison, que je laisse habitée par des personnes sûres.

Je vous dirai que la famille royale jouit d'une bonne santé, dans son malheur ; elle est gardée de manière que personne ne peut en approcher.

Il y a dix jours que les portes de Paris sont fermées.

Presque toutes les lettres sont ouvertes.

La

La désolation est générale : ce malheureux royaume s'est précipité dans l'abîme.

Je me dis avec une estime éternelle de V. E.,

Très-dévoué, très-obéissant serviteur,
le BAILLY DE VIRIEU.

Parigi, 19 agosto 1792.

ECCELLENZA, riscontro il pregmo foglio di V. E., dei 4 dell' andante. Probabilmente sarà questo l'ultimo che scriverò da Parigi. Da quello che spedii la scorsa settimana mi figuro che S. A. R. avrà giudicato essere la mia presenza inutile dove non c'è più governo che io debba riconoscere. È sciolto afcatto il corpo diplomatico ; pochissimi de'suoi membri si ritrovano iu Parigi, e sono a momenti di partirne. Come scrissi all' E. V. la quale mi approvo, mi vado regolando sopra la condotta degl' incaricati dei negozj di Spagna e di Napoli. Il primo ha spedito un corriere a Madrid ; ne aspetta il ritorno verso il 25, e probabilmente pochi giorni dopo si mettrà in viaggio. Per due motivi mi diriggero sopra Ginevra ; il primo, per

sortire pici presto da questo maledetto paese abandonnato da Dio; il secondo perchè di là saro in caso di passare in Torino, se V. E. non mi trasmette ordini contrarj *à Genève, poste restante.*

Anche il signor Tenente-Lama pensa di restituirsi in Parma. In tal caso sarà chiusa, e suggellata la segreteria nostra nella mia casa, che lascio abitata da persone sicure.

Sento a dire che la royale famiglia nella sua avversità gode salute; sono custoditi di modo che nessuno puo avvicinarne.

Sono lo giorni che le porte di Parigi sono chiuse.

Quasi tutte le lettre sono aperte. La desolazione è generale: quest' infelice regno si è precipitato nell' abisso.

Mi protesto con immutabile stima di V. E.,

Il Bali de Virieu.

Lettre de M. Choiseul Gouffier, ambassadeur de France à la Porte, aux ci-devant Monsieur *et au comte d'Artois. A Constantinople, le 10 août.*

Messeigneurs, quoique je n'aie point encore reçu les ordres de vos altesses royales que j'avois osé solliciter il y a deux mois, j'espère qu'elles auront daigné recevoir avec bonté l'hommage de mon respecpectueux dévouement et de mon inaltérable fidélité. M. l'évêque d'Arras aura, peu de temps après, mis sous vos yeux, Messeigneurs, quelques détails relatifs à ma situation et aux circonstances qui se préparoient. Il étoit impossible que nos tyrans se laissassent braver plus long-tems par le seul sujet fidèle resté dans tout le corps diplomatique, et qu'ils ne tentassent point d'envahir un poste d'où ils peuvent espérer d'atteindre efficacement à la grande cause que vos altesses royales défendent avec tant de gloire et d'énergie. J'ai reçu, il y a trois jours, une letre de rappel. Elle m'annonce que je suis remplacé par M. de Sémonville, et qu'il sera précédé par Chalgrain, ci-devant mon secrétaire

d'ambassade, dont je m'étois débarrassé sans lui nuire, en lui faisant donner un congé avec la jouissance de ses appointemens, homme très-borné, violent jusqu'à la démence, qui affectoit près de moi le plus pur royalisme, et qui vient de se vendre à la horde jacobite. Il m'est prescrit de lui remettre les archives et la direction des affaires aussi-tôt que j'aurai pris congé; car on ne veut pas même me laisser attendre mon successeur, quoiqu'il doive déjà s'être embarqué à Gênes, et qu'il ne puisse manquer d'arriver incessamment.

Les projets de cet ambassadeur national ne sont pas douteux, et je le sais armé de tous les moyens propres à en assurer le succès. Il doit proposer à la Porte une alliance fondée sur les bases les plus propres à égarer les ministres Ottomans; il fera naître, à force d'argent et d'intrigues, des obstacles à l'exécution du traité de Sistowe, et n'épargnera rien pour provoquer une rupture, soit avec la cour de Vienne, soit avec celle de Pétersbourg; il ira même jusqu'à promettre une escadre française pour aider à reconquérir la Crimée, pro-

position qui peut produire le plus grand effet sur le grand-seigneur personnellement ; et Sémonville montrera cette escadre déjà prête à sortir de Toulon, si la Porte veut seulement laisser entrevoir quelques incertitudes, toujours suffisantes, pour empêcher la cour de Vienne de dégarnir cette immense et dangereuse frontière qui s'étend depuis le Dniester jusqu'au golfe adriatique. Vos altesses royales sont trop éclairées pour ne pas appercevoir les funestes inconvéniens qu'entraîneroit cette négociation, en supposant même qu'elle fût infructueuse ; et vous vous rappellerez quelle importance Frédéric le Grand attachoit à une pareille diversion, lorsque vers la fin de la guerre de sept ans, ce prince, si bon calculateur, prodiguoit des sommes immenses pour engager la Porte à donner seulement quelques légères inquiétudes à la cour de Vienne. Nous ne pouvons en même tems nous dissimuler que Sémonville trouvera ici de grandes ressources dans les ambassadeurs d'Angleterre et de Pologne, qui l'attendent tous deux avec une impatience mal déguisée.

Tels sont, Messeigneurs, les dangers

que je redoutois ; tels sont les motifs qui me commandoient impérieusement de ne point abandonner une place que les ennemis de la monarchie pourroient occuper avec tant d'avantages. Les mêmes motifs me prescrivent aujourd'hui de prévenir vos ordres, en ne négligeant aucuns moyens d'atténuer les perfides insinuations de l'assemblée nationale ; en faisant rejetter, s'il est possible, leur émissaire par le grand seigneur, ou si je ne puis l'empêcher d'arriver, en multipliant devant lui les obstacles, et en contrariant constamment ses efforts. Je n'ai pas perdu un instant pour éclairer et exciter les ministres ottomans qui m'accordent de la bienveillance. Tous ceux qui ont quelque crédit sur l'esprit de sa hautesse, ont été mis sur le champ en mouvement ; ils m'ont parfaitement servi, et peut-être mes seuls moyens personnels eussent-ils suffi ; mais dans une affaire si importante, j'eusse été coupable de rien mettre au hasard, et de ne pas accumuler tous les moyens de succès. Je me suis donc en même tems concerté avec le baron d'Herbert, sur la marche combinée que nous devons tenir, sans cependant laisser

trop clairement appercevoir notre union. Le ministre a saisi cette affaire avec toute la chaleur que l'on pouvoit attendre de son zèle, et l'a conduite avec toute la dextérité dont il a déjà donné tant de preuves. Une démarche directe et trop prompte de sa part eût été suspecte; et dans le rapport où il se trouve avec la Porte, presqu'aucun des articles du traité de Sistowe n'étant encore exécuté par les Turcs, son intervention précipitée eût même été nuisible, les Turcs ne pouvant écouter, sans méfiance, une cour dont l'alliance leur eût déjà été utile, et croire que ses avis fussent dictés par un véritable intérêt pour l'empire ottoman.

M. d'Herbert a réussi à faire agir vivement M. de Knobelsdorf, quoique celui-ci n'eût aucune instruction du roi son maître, sur cet objet. Les premières insinuations de cet envoyé extraordinaire de Prusse n'ayant pas semblé produire tout l'effet que nous desirions, M. d'Herbert l'a déterminé à remettre officiellement à la Porte l'expression la plus énergique de ses sentimens, à demander une conférence avec le ministère ottoman, laquelle aura

lieu sous peu de jours s'il est nécessaire. Le baron d'Herbert a en même tems engagé le chargé des affaires de Russie à se joindre à lui, et ces trois ministres ont fait présenter, ce matin, à la Porte, les mémoires dont je joins ici les copies, qu'eux-mêmes ont bien voulu me remettre, en me permettant de les adresser à vos altesses royales.

Vous jugerez sans doute devoir faire connoître à la cour de Vienne, ainsi qu'à sa majesté prussienne, combien vous êtes sensibles au zèle que leurs ministres ont montré pour la cause commune, et à la confiance qu'ils me témoignent, comme à un des plus fidèles serviteurs du roi et de vos altesses royales, seules légitimes dépositaires de son autorité.

J'ose aussi vous supplier de vouloir bien m'honorer, auprès de la cour de Pétersbourg, de quelques témoignages de bonté, qui puissent achever de détruire des impressions défavorables données contre moi par la plus basse intrigue et la plus noire ingratitude, et qui me deviendroient bien pénibles si elles venoient à me priver de quelques moyens de servir vos altesses oyales.

Je ne dois pas vous laisser ignorer que l'envoyé de Naples s'est prêté à communiquer à la Porte une dépêche de M. Acton, dans laquelle ce ministre, en le prévenant de la nomination de Sémonville, le lui dépeint sous les couleurs les plus odieuses. Je n'entrerai point d'ailleurs dans le détail de tous les moyens accessoires que j'ai employés à l'appui de ces démarches combinées, les agens de ces intrigues secrettes étant inconnus à vos altesses royales, et la marche qu'ils doivent tenir, étant dépendante des mœurs des Turcs et des usages de cet empire.

Chalgrain arrivera aujourd'hui ou demain, mais je ne lui céderai assurément pas la place; et dans tous les cas, je ne prendrai point congé que je n'aie reçu les ordres de messeigneurs.

Si nous parvenons à faire repousser l'ambassadeur national par la Porte, si nous pouvons seulement retarder deux ou trois semaines son admission, nous aurons, en écartant ainsi toute crainte d'une diversion redoutable, remporté une véritable victoire, et nous vous donnerons le temps d'en remporter de plus brillantes sur les scélérats qui me-

nacent l'Europe d'une subversion générale.

Je suis avec le plus profond respect de monsieur, et de monseigneur, le très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé, Choiseul-Gouffier.

Mémoire remis à la Porte par l'internonce impérial.

La faction sanguinaire des Jacobins, voulant souffler par-tout l'esprit de discorde et d'anarchie dont elle est animée, vient d'expédier à Constantinople un de ses membres les plus dangereux, nommé Sémonville, homme tellement noté par la perversité de ses principes, que plusieurs cours ont déja décliné ou refusé de l'admettre en qualité de ministre, et même sur leur territoire. Les projets exécrables de cet émissaire, connus de la cour impériale et royale, ne tendent à rien moins qu'à renverser l'harmonie parfaite, si heureusement rétablie entre ces deux empires, pour préparer une diversion favorable à des hordes de scélérats, que S. M. I., avec ses augustes alliés, travaillent à mettre hors d'état de bouleverser l'Europe

entière. L'internonce soussigné a été trop souvent à portée d'admirer dans les démarches de la S. P. sa haute sagesse et le juste sentiment de sa dignité, pour oser se permettre un seul instant le soupçon qu'elle puisse s'abaisser au point de recevoir, en caractère public, devant le trône où l'honneur siége avec la majesté, le plus décrié des factieux, chargé des propositions les plus insidieuses. Mais des personnes, ou mal intentionnées, ou mal instruites, affectent de présenter l'admission de Sémonville comme une chose indifférente par elle-même. Il est du plus strict devoir du soussigné d'étouffer leur voix par sa réclamation formelle, et de déclarer que si, contre l'attente des puissances alliées, et contre toute vraisemblance, Sémonville venoit à être admis, sa cour devra supposer que le plus puissant intérêt, réveillé par des offres trompeuses, a prévalu sur l'unique parti que prescrivoit à la S. P. la délicatesse extrême de son honneur, savoir le renvoi absolu d'un émissaire lâché par les ennemis, non-seulement des puissances alliées, mais aussi de tout le genre humain. Le soussigné, au reste, est assuré d'avance que l'explication qu'il a l'honneur

de demander officiellement par le présent mémoire, servira à consolider la confiance que S. M. I. place déja dans la précieuse amitié, et les sentimens élevés de la sublime Porte.

Sûr que la sublime Porte a aussi été instruite par moi, ne sera-t-il pas dans le cas de soupçonner le plus grand refroidissement de la part de son amie, qui n'a pas balancé à recevoir et à reconnoître, comme ambassadeur, un des principaux membres de cette secte, son ennemie personnelle. Les puissances voisines de l'empire Ottoman ne seront-elles pas alarmées, par la possibilité d'un succès de négociations, qui a pour but d'armer de nouveau la Porte contre elles? Ces alarmes occasionneront des mesures que la prévoyance prescrit, et ces méfiances qui nécessairement altéreront la bonne harmonie que la paix vient heureusement de rétablir. Lorsque je propose à la sublime Porte de renvoyer M. de Sémonville; ce n'est pas que j'entende qu'elle refuse tout autre ministre que la France lui enverroit; ce seroit se déclarer ennemie de la nouvelle constitution : mais un ministre, n'étant autre chose que l'organe qui entretient entre les

deux cours les liaisons d'une amitié parfaite; une cour qui, dans un individu, trouveroit des qualités qui la choquent, peut très-bien décliner sa réception, et en demander un autre. La sublime Porte, en refusant de revoir le sieur de Sémonville, ne cessera donc en aucune manière ses liaisons avec la France.

Le 9 août 1792. KNOBELSDORFF.

Mémoire remis à la Porte par l'envoyé de Prusse.

AUSSITÔT que le soussigné a appris que le sieur Sémonville étoit nommé ambassadeur de France, près la Porte Ottomane, il a cru de son devoir, et du plus grand intérêt de la S. P. de la prévenir sur son sujet, il a fait les plus vives instances pour qu'elle s'opposât à son arrivée; l'inutilité de ses insinuations l'engagent à présenter, dans ce mémoire, le détail des raisons qui ont motivé ses démarches.

Le sieur Sémonville, nommé il y a quelque temps, ministre de France à la cour de Turin, a été refusé, parce qu'il avoit été

reconnu comme zélé Jacobin dans sa conduite à Gênes, où il a soulevé le peuple contre le gouvernement, conduite ordinaire et chérie des Jacobins, qui, après avoir ébranlé le trône de la France, répandu la licence et le désordre dans ce royaume, ont pris pour principe de séduire tous les peuples et de leur prêcher la révolte, et le meurtre de leurs souverains.

L'existence de M. Sémonville est dangereuse dans son pays; car il est Jacobin, c'est-à-dire, d'une secte scélérate, composée de fanatiques effrénés, dominés par la rage démocratique, ennemis jurés, et assassins avoués de tous les souverains, contre lesquels ils emploient la trahison, la perfidie, le poignard et le poison; tout leur est égal, pourvu qu'ils délivrent la terre des despotes, titre injurieux qu'ils donnent aux souverains légitimes : voilà leur langage et leur morale, morale infernale qu'ils ont eu le front de débiter à la face de l'Univers entier. Tels sont tous les jacobins; tel est M. Sémonville; et un tel monstre s'approchera jusqu'aux pieds du trône sacré de l'empereur *des Ottomans!* Cette idée m'a saisi d'horreur; mon cœur, alarmé pour des

jours qui lui sont précieux, a parlé ; mais s'il étoit possible que ce langage vrai de mon cœur ne fût pas écouté, je pourrois encore ajouter celui de la politique. D'abord, je crois qu'il est contre la dignité d'un aussi grand souverain, de recevoir un ministre déjà refusé, et dédaigné par une autre cour ; *mais le roi mon maître, actuellement en guerre, pas contre la France, mais contre les jacobins et les malheureux qu'ils ont séduits*, &c. &c. &c.

(Ce mémoire, très-étendu, se termine comme celui de l'internonce impérial, par une demande formelle du refus de reconnoître l'ambassadeur Sémonville.)

Instruction pour M. le comte de Moustier, ambassadeur de France en Prusse, par les princes français, frères du roi.

M. le comte de Moustier fera sentir aux ministres de S. M. P. et à M. le baron de Breteuil, combien il est indispensable pour la France, qu'il existe un centre d'autorité où tous les rayons aboutissent ; (sur cet article les princes n'ont rien à lui pres-

crire : ils savent combien il est rempli de cette vérité, et la manière dont il sait la prouver) mais il lui fera sentir en même tems, que, tant que la captivité du roi durera, le centre d'autorité ne peut être qu'un régent en titre, et que si Monsieur en exerçoit les fonctions sans en prendre le titre, il violeroit, lui-même le premier, les loix qu'il est armé pour rétablir. Si on objectoit l'espèce d'autorité dont jouissent aujourd'hui les princes, il lui seroit facile de faire voir que c'est une pure autorité de respect pour leur naissance, de confiance en leurs personnes, et sur-tout de besoin d'un chef, mais à laquelle ceux qui la reconnoissent pourroient se soustraire sans qu'il y eût proprement de reproches à leur faire.

M. le comte de Moustier est parfaitement en état de prouver la vérité de ces assertions; mais sa modestie lui ayant fait désirer d'avoir des coopérateurs, les princes lui envoient les deux personnes qu'il a désignées. M. le comte de Moustier fera surtout sentir que ce n'est pas seulement un droit que Monsieur réclame, mais un devoir indispensable qu'il a à remplir, que l'on

l'on peut bien transiger sur ses droits, mais jamais sur ses devoirs, et qu'il se rendroit moins coupable en laissant les choses *in statu quo*, et exerçant, conjointement avec M. le comte d'Artois, l'autorité précaire dont ils jouissent, qu'en exerçant sans titre une autorité qui n'appartient qu'au titre. Si les personnes avec lesquelles M. de Moustier traitera, en convenant de la nécessité de ce titre, étoient effarouchées de celui de régent, et inclinoient vers celui de lieutenant général du royaume, M. le comte de Moustier leur feroit sentir que l'autorité du régent est bien connue, mais que celle de lieutenant général du royaume l'est moins ; que c'est plutôt une espèce de titre honorifique qu'un titre emportant l'autorité, à moins que le lieutenant général n'ait une commission du roi. A l'appui de cette assertion, il citeroit les exemples d'Antoine, roi de Navarre, et de M. Gaston, qui furent, sous les minorités de Charles IX et de Louis XIV, lieutenans généraux du royaume, tandis que les deux reines mères exerçoient, sous le titre de régentes, la plénitude de l'autorité royale. Si on citoit l'exemple de Charles V, au mo-

ment de la captivité du roi Jean, M. le comte de Moustier pourroit faire voir que cet exemple est plutôt favorable que contraire à cette assertion, puisque Charles V, qui se trouvoit en état de minorité, quand son père fut fait prisonnier, n'osa pas, par cette raison, prendre le titre de régent, mais qu'il le prit aussitôt qu'il fut devenu majeur.

L'objection du danger que le titre feroit courir au roi seroit assurément la plus puissante de toutes, si elle n'étoit en même tems la moins fondée. M. le comte de Moustier l'a déjà détruite d'avance, et il lui sera bien aisé de la détruire une seconde fois ; ainsi les princes n'ont rien à lui prescrire à cet égard ; si l'on opposoit une prétendue volonté du roi et de la reine, M. le comte de Moustier se borneroit à demander si cette volonté s'est manifestée depuis le 10 août dernier ; il est impossible qu'elle l'ait été, et si l'on prétendoit que dans les instructions données avant cette époque, leurs majestés avoient prévu la catastrophe, M. le comte de Moustier peut répondre que leur courage a pu la leur faire prévoir pour elles-mêmes, mais non dans ses effets rela-

tivement au royaume. Quant à la question que M. le comte de Moustier a faite relativement à l'administration du royaume pendant la régence, la réponse est simple : un régent pendant la captivité du roi ne peut rien faire que de provisoire, parce que tout enchaîné qu'est l'exercice des facultés de l'ame du roi, ces facultés n'existent pas moins. Or, sa majesté a tracé elle-même à monsieur la route qu'il doit suivre par sa protestation du 10 juin 1791. Monsieur ne peut donc que rétablir les partis de l'ancien régime, qui sont indispensables pour faire aller la machine, sans se permettre de juger le parti que le roi, redevenu libre, prendra sur le tout.

Signé, Louis-Stanislas-Xavier, Charles-Philippe.

Réponse de M. le comte Demoustier aux princes.

Je ne pourrai essayer de faire valoir les excellens motifs en faveur de la régence, renfermés dans les instructions *de monsieur et monseigneur comte d'Artois*, qu'après l'arrivée de M. le baron de Breteuil,

dont l'absence arrête toute délibération à ce sujet.

Les principaux personnages du côté prussien sont convaincus et conviennent du droit. Monseigneur le comte de Schulembourg lui-même a été poussé par Monsieur, jusqu'à l'aveu du motif particulier de refus de reconnoître le titre légitime de Monsieur, à moins que la cour de Vienne ne s'y décidât. C'est de ce côté que vient l'obstacle essentiel qui arrête une mesure aussi importante que celle de l'établissement d'un gouvernement dans les pays soumis par les armes des puissances qui disposent en ce moment du sort de la France. Leurs altesses royales n'ignorent pas quelles causes particulières peuvent avoir contribué à élever ou à entretenir cet obstacle. Ce sont ces causes qu'il conviendroit de détruire, parce qu'alors les effets cesseroient d'eux-mêmes. La retraite de M. Calonne est déja un grand point. Si cette résolution avoit pu être prise lorsque Monsieur a écrit à l'empereur, et qu'on eût insinué alors à M. de Spielmann que le desir de ne pas se trouver en opposition avec ses avis, avoit déterminé en grande partie la retraite

de M. Calonne, je pense que l'on seroit aujourd'hui fort avancé du côté de la cour de Vienne. Il ne faut pas se flatter d'y avoir beaucoup gagné par la retraite de M. le prince de Kaunitz, si le crédit de M. Spielmann n'en est que plus grand. C'est celui-ci dont il faut tâcher d'obtenir la confiance et l'intérêt, tant pour le moment que pour la suite.

Peut-être leurs altesses royales jugeront-elles que pour cela il conviendroit d'employer le ministère de quelque personnage exercé à traiter avec des Allemands, qui ne fût pas imposant par son extérieur ni par sa naissance, et qui eût beaucoup de dextérité sans en avoir l'apparence. Le choix des négociateurs décide en grande partie du succès de leurs missions, soit pour, soit contre. La déférence de leurs altesses royales pour la volonté du roi et de la reine ne sauroit être méconnue, d'après leur résolution de reconnoître l'influence de M. le baron de Breteuil; ce qui fait encore un point important pour écarter les inquiétudes qui sont les véritables causes de l'opposition que rencontre M. . . . . Sans doute qu'après avoir été aussi loin, leurs

altesses royales auront beaucoup de peine à adopter les autres mesures qu'on a paru desirer de leur part pour justifier la confiance qu'on voudroit leur accorder, principalement du côté prussien. Ces mesures seront expliquées par une note que M. le marquis de Lambert a redigée d'après une conférence à laquelle ont assisté monseigneur le duc de Brunswick, monseigneur le prince de Hohenlohe, monseigneur le prince de Nassau, M. Lambert et moi. Je puis certifier à leurs altesses royales que leur caractère et leurs vues personnelles ne causent aucunes inquiétudes de ce côté-ci, et que l'on y a le plus grand desir de contribuer en même tems à tout ce qui peut leur être utile et à tout ce qui peut leur être agréable, sans contrarier le grand objet.

On croit qu'on ne pourroit pas, sans inconvénient, sur-tout d'après l'exemple du passé, leur accorder un plus haut degré de confiance, à moins que les personnes qui font encore ombrage, ne parussent plus en mesure d'exercer leur influence. Je crois de mon devoir de parler avec cette franchise, puisque j'ai vu constamment

que le manque de succès de leurs altesses royales auprès des puissances auxiliaires, je crois qu'on pourroit dire arbitres, tenoit à de certaines causes, dont une seule vient d'être écartée ; celle-là étoit bien la principale ; mais les autres paroissent encore trop graves, pour ne pas exiger l'attention sérieuse de leurs altesses royales. Dès que la grande question sera agitée, je ne négligerai aucuns moyens pour faire valoir les droits de Monsieur. M. le prince de Reuss s'est avoué convaincu, mais a exprimé en même-tems ses regrets d'être lié, et d'avoir été borné à la faculté de faire des observations à sa cour ; il m'a assuré qu'il avoit traduit celles que je lui avois fournies aussitôt que je les lui ai remises.

Après m'être entretenu avec M. l'abbé Mary et M. Courvoisier, sur les différentes causes qui s'opposent à notre succès, que personne ne desire plus vivement que moi, puisqu'il a pour objet la gloire et la satisfaction de leurs altesses royales et le salut de la France, je ne puis que m'en référer à ce que le premier pourra mander, et le second rendre en personne à leurs altesses royales. Je crois convenable et utile que

M. l'abbé Mary attende l'arrivée de M. le baron de Breteuil, pour juger et guider mes démarches relativement à l'objet qui m'est prescrit. Si les choses prennent une bonne tournure; il me sera très-utile d'être assisté de M. Courvoisier, pour la rédaction de tous les argumens propres à procurer une bonne forme au fond; mais j'ai compté sur son zèle en ce moment, pour l'engager à retourner auprès de leurs altesses royales, afin qu'elles puissent connoître, par les détails dans lesquels il entrera aussi particulièrement qu'il est possible, la véritable situation des choses sous différens rapports. *Le comte* DE MOUSTIER.

Au maréchal de Castries, de la main de Narbonne. A Lausanne le 25 sept. 1792.

J'AI l'honneur, monsieur le maréchal, de vous adresser, toujours à cachet-volant, la lettre que je prends la liberté d'adresser à monsieur et monseigneur comte d'Artois, dans laquelle je leur fais part des détails qui sont venus à ma connoissance sur ce qui s'est passé en Savoye samedi matin dernier. J'attendrai ici leurs ordres

sur ma conduite ultérieure que j'exécuterai ponctuellement et avec plaisir, quels qu'ils puissent être ; je me permettrai seulement d'observer à M. le Maréchal que, si le roi de Sardaigne veut faire la guerre, il faudra qu'il avise aux moyens de se procurer un général, sans quoi ses affaires ni les nôtres n'iront bien; le marquis de Cordon est le seul qui m'ait constamment paru conciliant et point jaloux des François, et duquel j'ai personnellement été très-content. Si dans les arrangemens que les princes pourront prendre à mon égard j'étois destiné à servir sous ses ordres comme simple volontaire ou aide-de-camp, j'en serois comblé. Il me semble que de votre côté les choses ne vont pas aussi vite que l'imagination françoise; la bésogne entamée exige de la sagesse et de la précaution. Le chevalier de Beauteville n'alloit pas plus mal quand j'ai quitté Genève, mais son âge n'est pas rassurant.

Je vous renouvelle, M. le maréchal, mes hommages et mon respect.

A Monsieur et à Mgr. Comte d'Artois.
De Lauzanne, ce 25 septembre 1792.

Monsieur et monseigneur, j'ai eu l'honneur de prévenir leurs altesses royales, par M. le maréchal de Castries, des événemens qui se sont passés en Savoye, dont j'ignore encore précisément les détails; je sais seulement que les patriotes ont attaqué, samedi dernier, vingt-deux, le poste d'Entremont et celui de Francin; que le premier a la droite, et le second a la gauche de la position des Marches vers Monmeillan; qu'ils n'ont trouvé aucune résistance, et que les Piémontois ont été surpris complettement. J'ai appris que M. le chevalier Peron, gouverneur de Savoye, après avoir fait retirer les troupes qui occupoient le Bourget, Rhumilly, St. Julien, Carrouge, sur Anneci, Thonon et la Bonneville, a dû les diriger sur les Bauges ou sur le petit St. Bernard. D'après cette déclaration de guerre très-parlante faite au roi de Sardaigne, il y a lieu de croire que sa majesté demandera secours à ses alliés. Il seroit bien à desirer que l'armée piémontoise, en totalité ou en partie, pût tenir dans la

Maurienne et la Tarentaise, parce que, pour lors, on auroit même facilité pour reprendre la Savoye que les patriotes ont trouvé à la conquérir. Je dois de nouveau rappeller à Monsieur et à monseigneur, que je n'ai négligé aucuns des moyens qui étoient en moi pour faire sentir dans le tems, aux généraux Piémontois, la nécessité qu'il y avoit de se renforcer considérablement aux Marches, ainsi que sur le col d'Entremont plus connu sous la dénomination du col du Fresne, et que je n'ai jamais pu les déterminer à faire ce qu'il falloit relativement aux circonstances critiques où se trouvoit la Savoye; j'en excepte néanmoins de ce nombre M. le marquis de Cordon avec lequel j'ai toujours été parfaitement d'accord sur la manière de défendre cette province, et ses idées n'ont pas fait fortune vis-à-vis de ses rivaux qui m'ont paru n'en avoir que de très-foibles sur la méthode actuelle de faire la guerre. Il me reste à supplier Monsieur et monseigneur de vouloir bien me faire connoître leurs intentions et me donner des ordres sur la conduite ultérieure que j'aurai à tenir dans ce pays-ci. Je les attendrai à Lauzanne.

La ville de Genève se trouve, par l'évacuation de la Savoye, dans une position assez critique ; j'ai eu une conférence avec un des principaux magistrats, d'après laquelle j'ai pu juger qu'ils alloient prendre tous les moyens de défense possible si la France venoit l'attaquer.

Je suis avec un très-profond respect, de Monsieur et de monseigneur, le très-humble et très-obéissant serviteur ; Le comte DE NARBONNE FRITZLAR.

A monsieur le capitaine Goveani, quartier-maître du régiment royal Ferdinand, à Parme. Paris, le 20 août 1792.

JE fais un effort en votre faveur, mon cher Goveani, car je n'ai guere de tems à moi ; mais il y a déja plusieurs semaines que je ne vous ai rien dit, et je veux m'en dédommager en vous renouvellant mes remerciemens sur la continuité de vos attentions pour moi ; je vous assure que votre correspondance m'a toujours fait le plus grand plaisir, et si par la suite elle ne peut pas être aussi régulière, je me flatte au moins que de tems à autres vous vous

souviendrez de moi. Je pars au premier jour pour Genève, et peut-être de-là à Turin ; vous pourrez savoir ma marche par St. Severin. Le corps diplomatique étranger étoit de vingt-cinq ou trente personnes, il n'en reste pas quatre : j'ai attendu que celui d'Espagne eût pris sa détermination, il part demain, et je le suivrai de près ; les gazettes ont dû vous apprendre une partie des horreurs dont le malheureux pays s'est souillé ; il n'est plus habitable, et si l'on avoit la liberté d'en sortir je suis sûr que la moitié de la population l'abandonneroit, mais on retient par force ceux qui voudroient s'en aller. Je mènerai avec moi Alexandre, qui est bien un des plus mauvais domestiques que j'aie eu dans ma vie ; sans attention pour moi, il n'aime que lui.

J'aurai aussi Lieutard qui le réveillera, car si on le laissoit faire il dormiroit dix heures de suite sans penser à ses devoirs ; il n'aime pas Lieutard, parce qu'il me sert avec attention, et qu'il croit qu'il me rapporte ses sottises ; je n'ai pas besoin qu'on me les rapporte, je les vois bien ; je verrai si hors de Paris l'on en peut faire quelque chose, mais je ne crois pas, car il n'a ni

ame ni sentiment, je l'ai pris dans tous les sens. Dites quelque chose pour moi à ce bon homme de Dauphiné.

Adieu, mon cher Goveani, portez-vous bien et souvenez-vous toujours de votre bien vieux colonel le bailli de Virieu.

Je répéte encore que je n'ai jamais entendu de donner mes livres à M. le comte Dottovi, et je sais bien pourquo', mais je ne dois pas le dire pour son honneur.

Mes complimens à ceux de mes anciens camarades qui se souviendront de moi.

M... à M. Gabrie' Mann. A Chamberi, le 16 septembre 1792. Du quartier général du prince Condé cantonné à Fribourg.

Notre armée est pleine d'ardeur et animée du meilleur esprit. Le prince (Condé) notre auguste chef, est adoré. Je fus très-bien accueilli de son altesse lorsque j'eus l'honneur de lui être présenté, et je dûs cette faveur à la l^ttre que M. le comte de *Narbonne* avoit eu la bonté de me donner pour le prince. Je vous prie de présenter mes respects à ce général et à M. le bailli de Villefranche.

Nous avons vu passer dernièrement le régiment Suisse de Châteaux-vieux, qui est parti de Bitche avec armes et bagages ; je voudrois bien que le brave M. de St. Gratien en fît autant avec le sien.

M. de St. Paul me charge de vous faire ses complimens.

Nous avons ici pour chef d'artillerie MM. de Manson, St. Paul et Nadal. Parmi nos officiers généraux, qui sont en grand nombre, nous avons MM. de Bouillé, de Turpin, de Gels, le comte de Viosmenil, de Fumel, de Bouthillier, de Crenolle, de Choiseul, etc. etc.

M. de... à M. de Sayve. A Chambery.
De Lyon, le 21 octobre 1792.

Je suis très-touché, mon cher ami, de la prise que l'on a faite à mon malheureux négociant, mais il a été bien imprudent de ne pas prendre plus de précaution dans un moment comme celui-ci. Je l'avois averti du risque qu'il couroit à passer de l'argent, mais j'étois bien loin d'imaginer qu'il pût avoir 150 louis. Ce qui me console, c'est que je sais que mon protégé a emporté des

assignats, ainsi il peut se tirer d'affaire encore quelque tems.

A M. Pierre de Lama, à Parme. Parigi, 20 agosto 1792.

Pietro carissimo, sono risoluto di partire; quando? Non posso dirselo per adesso, ma più presto il potrò, il farò. Martini vien meco. Laonde prega la mamma di farmi preparare la mia stanzuola. Caro Pietrino tra poco abbraccierai il tuo Giuseppe. Oh! che felice istante! Di pure che ritorno, dillo a tutti, accio non credero che mi compiaccio di rimanermi tra questi forsennati. Jo assicuro pero che il distacco da Parigi sarà per me dolorosissimo; ho molti amici, molte conoscenze, ed ho riccéuto ogni fatte finezze, v' è della buona gente da per tutto; ma cio che rende il distacco più amòro è di abbandonare una vedovella amabile, piena di spirito, e giovine, la quale molto mi ama, ed amo altrettanto. E presentemente in villeggiatura, nè sa che ho stabilito di andarmene. Vi sono quindici giorni che non si vidiamo, attesocchè

socchè sono le barriere chiuse. O ! quanto mi costerà il darle un siffato annunzio !

Era disposto a partire senza espettare gli ordini del sign. ministro ; dopo un più maturo riflesso ho capito, che no'l doveva : ho scritto pero in modo che non m'ordineranno di restare : ecco la lettera :

« Nota da parecchj mesi a V. E. la sospensione dei pagamenti di Francia : noto che non ricevo la mia paga : noti gli avvenimenti del 1°. Patrono gli ambasciadori e ministri esteri. Se lamia persona è utile qui, rimarro ; se no, partirò. Nel primo caso preghero l'E. V. di ottenermi del signor infante, in un col pagamento del mio soldo, quello qualunque aumento di paga, che la sua clemenza gli detterà in mio favore ; nel 2°. di farmi pagare quanto mi è dovuto ; ed inoltre un sussidio per mettermi in viaggio. Ecco la presente situazion mia. Si degni percio V. E. di patrocinarmi, e, qualunque sia per essere la volontà del Sovrano, di farmala sapere, accio abbiano le mie inquietezze un sollecito termine. . . . . —— Il non recevere un pronto riscontro sarà per me un indizio si-

curo che S. A. R. non mi vieta di rimpatriarmi. »

Scrissi pero al signor cardinale della Semaglia in termini consimili.

Il signor Bali de Virieu partirà sullo scadere del mese presente. Gli ambasciadori a ministri esteri se ne van tutti. Questo è per me pure un amarissimo distacco. Dopo un' intrinsichezza di 3 anni e mezzo lasciarsi, è forse per sempre, un tale riflesso dolorosissimo. Che bravo cavaliere! ma quanto infelice. A Parma ti conterò tante e poi tante cose, che non si ha il campo di dire per lettera. Caro il mio Pierrino dunque tra due mesi, ti stringero tra le mie braccia? Dunque abbracciero la dolce madre nostra, il frello, le sorelle, i parenti? Mi gongola l'anima di piacere. Mi è stato detto che il cognato nostro Mabarini è divenuto uffiziale: se la nuova è verace, vi prego d'inoltrargli li mie sincere congratulazioni, ed alla Maria altresi non mancare vè.

Addio, mio caro Pierrino: più s'approssima il tempo del partire, più s'accresce in cuor mio il desiderio di abbracciarti. Riceverai mie notizie sino verso la meta di otto-

bre. Nel rispondere a la presente, comincierai così : *Ho riccevuto il giorno tale la tua lettra del 20 agosto*, &c.

A M. de Lama, à Parme. De Paris, le 20 août 1792.

Mon cher Pierre, je suis résolu à partir ; mais quand ? Je ne puis le dire à présent : le plutôt possible je le ferai. Martini vient avec moi, c'est pourquoi je prie la maman de me faire préparer ma petite chambre. Cher Fierre ! sous peu j'embrasserai ton Joseph. Oh ! quel heureux instant ! Oui : dis à tout le monde que je reviens, afin qu'on ne croie pas que je me plais parmi ces forcenés ; cependant j'assure qu'il m'en coûtera beaucoup de me détacher de Paris. J'y ai beaucoup d'amis, beaucoup de connoissances, et j'ai reçu toutes sortes de politesses : il y a de braves gens par-tout. Mais ce qui me rendra mon départ plus amer, est d'abandonner une petite veuve aimable, pleine d'esprit, et jeune, qui m'aime beaucoup, et que j'aime autant. Elle est à présent à la campagne, et ignore que j'ai pris le parti de m'en aller ; il y a quinze jours que nous ne nous

voyons pas, vu que les barrières sont fermées. Ah! qu'il m'en coûtera de lui apprendre une telle nouvelle.

J'étois disposé à partir sans attendre les ordres de M. le ministre; mais après une plus mûre réflexion, j'ai senti que je ne le devois pas; j'ai cependant écrit de manière qu'on ne m'ordonnât pas de partir : voici la lettre :

« Votre excellence sait, depuis plusieurs
» mois, que la pension de France est sus-
» pendue, et que d'ailleurs je ne reçois
» pas ma paie; elle n'ignore pas non plus
» les événemens du 10; que les ambassa-
» deurs et ministres étrangers se retirent :
» si ma personne est utile ici, je resterai,
» sinon je partirai. Dans le premier cas,
» je prierai votre excellence de m'obtenir
» de l'infant, avec le paiement de mes ho-
» noraires, quelque augmentation de paie,
» que sa bonté lui dictera en ma faveur;
» dans le second cas, de me faire payer de
» tout ce qui m'est dû, et passer quelque
» surcroit pour me mettre en route. Voilà
» ma position : que votre excellence daigne
» donc m'appuyer, et quelle que soit la

» volonté du souverain, marquez-le moi,
» afin que je voie enfin mes inquiétudes se
» terminer. Si je ne reçois pas une prompte
» réponse, ce sera pour moi un signe cer-
» tain que S. A. R. ne me défend pas de
» revenir dans ma patrie. »

J'ai écrit dans des termes tout semblables à M. de la Semaglia.

M. le Bailly de Virieu partira vers la fin de ce mois-ci. Les ambassadeurs et ministres étrangers s'en vont tous : cette séparation est bien amère pour moi : après trois ans et demi d'intimité, se quitter, et peut-être pour toujours ! Une telle réflexion est bien affligeante. Quel brave homme ! mais qu'il est malheureux ! Je vous conterai, à Parme, tant et tant de choses, que je ne puis te les apprendre par lettres. Mon cher ! c'est donc sous deux mois que je te serrerai dans mes bras ; j'embrasserai donc notre tendre mère, le frère, les sœurs, les parens : l'ame me tressaille de joie. On m'a dit que notre cousin Marini est devenu officier : si la nouvelle est vraie, je vous prie de lui en porter mes complimens, sans oublier la Marie.

Adieu mon cher petit Pierre : plus le moment de partir approche, plus je sens mon cœur brûler du desir de t'embrasser. Tu recevras mes *notices* vers le milieu d'octobre environ. Dans la réponse que tu feras à la présente, tu commenceras ainsi : *j'ai reçu* (tel jour) *ta lettre du 20 août*, &c.

Paris, ce 20 août 1792.

Ma très-chère mère, cessez d'être inquiéte pour votre fils, vers la fin d'octobre il espère arriver à Parme et vous embrasser. Certes S. A. R. ne s'opposera pas à mon retour, puisqu'elle n'a pas de grandes affaires à Paris qui nécessitent un homme de sa confiance. La pension de 375,000 liv. tournois est perdue à jamais, et Louis XVI, à ce que je crains, ne sera plus roi. Je ne puis plus me souffrir en cette capitale, précisément parce que je m'y plairois infiniment ; on hait en proportion de l'amour qu'on a eu pour quelqu'un. Je ne prendrai pas la route de la Savoye, le roi de Sardaigne met trop d'entraves aux voyageurs, et sur-tout à ceux qui viennent de France ; on regarde ce royaume comme un pays

pestiféré. Martini vient avec moi ; si nous restions on nous croiroit complices. Nous n'avons le cœur méchant ni l'ame sanguinaire ; nous sommes Parmesans, c'est-à-dire bon diables. -- Vous devez avoir été charmée d'apprendre l'avancement de M. Mebarini le fils ; j'en suis bien aise, surtout pour la Marie, son sort en sera moins mauvais. -- Vous allez me trouver engraissé, à moins que les chagrins que j'éprouve depuis dix jours n'aient fait disparoître mon embonpoint ; j'avois des joues qui montroient clairement que je ne suis pas un homme à bonnes fortunes, cependant je laisse ici une bonne amie. Il ne vaut rien de quitter son pays, on se prépare des regrets. Maudit soit celui qui le premier a inspiré à l'homme le desir de connoître des terres étrangères ! si ce goût ne m'avoit pas gagné je ne vous aurois jamais quittée, et je m'épargnerois de nouveaux regrets. Je quitterai madame Pothevin, M. Dellavera et M. de Virieu en pleurant ; je pleurerai en me séparant de quelques autres personnes. -- Au bout de deux mois après mon arrivée, vous me direz si votre fils a gagné ou perdu en de-

meurant sept ans et demi à Paris. Adieu, ma bonne maman, désormais je ne vous parlerai que du plaisir que nous éprouverons en nous embrassant. Joseph.

Madame d'A.... au chevalicr du Cheyron.
Ce 15 août 1792.

Je suis toujours au même endroit malgré les ordres d'en sortir ; on doit affermer le 29. Tout ce qui vous est cher se porte bien ; on a célébré aujourd'hui la fête de la grande-maman, (qui étoit venue voir ses enfans) mais vous n'y étiez pas et on étoit bien triste ; quand on saura si réellement vous êtes où cette lettre est adressée, on laissera parler son cœur et l'on écrira d'une toute autre manière. Adieu, vous qui êtes aimé et desiré au-dessus de toute expression ; Dieu vous conserve et vous ramène à jamais assez tôt. J'ai écrit à l'ancienne adresse. Vous avez envoyé une petite médaille sans en connoître la vertu, elle est à mon col nuit et jour. D'A....

NOUVELLES; ESPIONNAGE.

(Bulletin écrit de la main de Giuseppe de Lama). Paris, ce 13 et 20 août 1792.

Nota. Ce bulletin est écrit en entier de la main du sieur Lama, qui paroît avoir été ici un espion député par les parens savoyards du roi Louis XVI, et affilié dans son espionnage au traître bailli de Virieu. Ses lettres, relations, bulletins, sont toujours adressés à *Parme*, à une *altesse royale*.

Nous ignorons si notre dernier bulletin est arrivé à sa destination ; cependant nous ne nous répéterons pas, étant assurés que le massacre de la saint Laurent est déja connu en Italie, ou ne tardera guères à l'être. Ainsi, nous nous bornerons, aujourd'hui, à donner un extrait de tout ce qui a été dit, au sujet de cette journée affreuse dans l'assemblée nationale.

Après la nomination au ministère de MM. Roland, Servan et Clavières, on nomma, par appel nominal, M. Danton ministre de la justice ; M. le Brun (c'étoit un commis), ministre des affaires étrangères, et M. Page, ministre de la marine ; en déclarant que cette nomination n'étoit que

provisoire, parce que le roi, qui pourroit être nommé par la convention nationale, auroit le droit de les confirmer, ou de s'en choisir d'autres. — Ces ministres vinrent prêter à l'assemblée leur nouveau serment, *d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité, et de mourir à leur poste.* M. Danton prit l'engagement de faire respecter tous les Suisses qui étoient venus se mettre sous la sauve-garde de la loi. M. Danton étoit un avocat au ci-devant conseil du roi. C'est un homme de beaucoup d'esprit, d'un grand caractère, et très populaire. — M. Santerre, brasseur de son métier, et maréchal-de-logis dans la gendarmerie nationale, se présenta à l'assemblée nationale, et prêta le serment en sa qualité de commandant général de la garde nationale. — Pour calmer les esprits, on envoya des commissaires : les nouveaux officiers municipaux proclamèrent, dans tout Paris, les décrets rendus à l'instant par l'assemblée nationale, et invitèrent tous les citoyens à la tranquillité. — On accorda aux fédérés de Marseille une paie de trente sols par jour. — On envoya MM. de St.-Michel, Carnot, Gasparin, Kersaint et Rouyer aux

armées, pour exposer, dans toute leur vérité, les événemens du 10, et dire par qui ils avoient été causés, pour éclairer les soldats, et porter par-tout la confiance, la conciliation, la lumière et l'esprit de liberté et d'égalité. Ces commissaires étoient revêtus de pouvoirs illimités. --- On vint déposer à l'assemblée tout plein de bijoux, de vaisselle d'argent, et de papiers trouvés dans le château. --- On vint annoncer que M. Pétion avoit été retenu chez lui, et gardé à vue, parce qu'on avoit su que des assassins en vouloient à sa vie. Cependant on dit, dans le public, que ses amis même, ou plutôt ses camarades, l'avoient empêché de sortir, de crainte qu'en interposant son autorité, il n'empêchât l'exécution des projets *du comité d'insurrection*. --- Des fédérés Marseillois vinrent déclarer qu'ils ne regardoient plus les soldats Suisses comme leurs ennemis. --- Il fut décrété que la convocation de la convention nationale seroit pour le 26 de ce mois; qu'on y admettroit tout le monde, sans aucune distinction d'activité ou d'inactivité; que l'âge d'admissibilité étoit fixé à vingt-cinq ans; que la formule du serment seroit : *Je jure de maintenir la liberté et*

l'égalité, et de mourir en les défendant; que la convention nationale auroit le même nombre de députés qu'il en a été nommé pour la législation actuelle; que les assemblées électorales seroient convoquées pour le 26 de ce mois; que les membres de la convention nationale se rendroient à Paris pour le 20 septembre; et dès qu'ils seroient au nombre de deux cens, la législature actuelle leur feroit place; enfin qu'on ne seroit pas exclus de cette convention pour avoir été député à l'assemblée constituante, ou à cette assemblée. — On ordonna la convocation d'une cour martiale pour juger tous les Suisses arrêtés à Paris, et dans les casernes de Courbevoix et de Ruelle, et la création d'un nouveau département de Paris. --- Une députation des gendarmes se présenta à la barre, pour dire, qu'à six heures du vendredi matin, le roi étant venu les passer en revue, ainsi que les Suisses, leurs officiers avoient crié *vive le roi! vive la reine!* Qu'alors un d'eux, ayant demandé aux officiers si leur intention étoit de les faire tirer sur le peuple, qu'on avoit répondu, que ceux qui ne voudroient pas faire feu pourroient se retirer. Qu'aussitôt eux, soldats

de la gendarmerie, avoient été se réunir aux bons citoyens. — D'après leur demande, l'assemblée les autorisa à se nommer de nouveaux officiers. — Le très-patriote Anacharsis-Clootz se présenta à la barre avec plusieurs Prussiens, pour demander la formation d'une légion prussienne. L'assemblée adhéra à leur demande, en changeant seulement le nom de *prussienne* en *vandale*. — L'assemblée nomma des commissaires pour rassembler, avec quelque ordre, les papiers trouvés au château des Thuileries. — M. de Condorcet lut un projet d'adresse aux François. D'abord, l'orateur déclare que l'assemblée nationale veut rendre à la France, à l'Europe, au monde entier, un compte sévère des grandes mesures qu'elle a prises dans ces jours derniers. Il fait une récapitulation de toute la conduite de la cour depuis cette première législature. Il avoue que, pour déjouer la cour, l'assemblée avoit appelé les fédérés à Paris, etc., etc. Après avoir présenté la série des faits que tout le monde connoît, M. de Condorcet invite les François au courage et à l'union. — Cette adresse fut applaudie : on en décréta l'impression, et l'envoi aux 83 départemens. —

L'assemblée décréta que les maisons royales seroient évacuées, parce qu'elles sont habitées par des prêtres non-assermentés, et des gens suspects. — Elle supprima tous les costumes religieux, à peine de privation, d'abord, de la moitié du traitement; en cas de récidive, de la totalité; et si cette double correction est inutile, le prêtre, ou le moine, seront transportés hors de France. — M. Gensonnet lut une lettre que le ministre des affaires étrangères venoit de remettre à la commission extraordinaire. On y annonça que Rouen devoit devenir le foyer d'une contre-révolution. Dans une autre lettre, on annonçoit que M. de Liancourt (celui de l'assemblée constituante) avoit passé en revue, à Rouen, un détachement du régiment de Salis-Samade, et d'un autre régiment; qu'il avoit fait prêter aux soldats le serment civique, et voulu leur faire crier *vive le roi;* qu'il avoit envoyé aux arrêts un détachement de gardes nationales qui s'y étoit opposé; et avoit crié *vive la nation.* — Deux gardes nationaux furent admis à la barre. Le premier dit, qu'ayant été obligé, en sa qualité de commandant de poste, d'aller rechercher jusques dans le ca-

binet du roi plusieurs volontaires qu'on y avoit amenés sans son ordre, il avoit trouvé dans les appartemens un rassemblement nombreux de chevaliers du poignard. Le second déposa, que les gardes suisses lui avoient juré de ne point tirer sur la garde nationale.

Tous ces décrets avoient été rendus avant la translation du roi au Temple. Dès le mardi, on décréta que tout ce qu'il y a de bronze en France seroit fondu, et métamorphosé en canons. Les François du dix-huitième siécle ont fait ce que jadis firent les barbares du Nord. La statue de Henri IV même a été mise en pièces. — On décréta le partage *des terreins communaux* entre les habitans des communes; et que les biens des émigrés, pour en faciliter et hâter la vente, seroient mis à l'enchère par lots de deux, trois ou quatre arpens, et seroient mis en rentes perpétuelles. On décréta aussi que les surcis et vacans, envahis par les seigneurs, seroient partagés aux citoyens des communes. — On lut une lettre trouvée dans la poche d'un garde suisse. Dans cette lettre, il annonçoit que, dans quinze jours, les Autrichiens seroient à Paris, et qu'ils se

joindroient à eux pour exterminer tous ceux qui ne sont pas les serviteurs fidèles du roi : que leur paie étoit augmentée ; et quoique les vivres fussent chères à Paris, ils ne manquoient de rien. — Une lettre des commissaires aux îles du Vent annonça que le décret en faveur des gens de couleur avoit été reçu à la Martinique à la satisfaction de tous les habitans. — L'assemblée reçut plusieurs dons, ayant presque tous pour objet le soulagement des veuves et des orphelins dont les époux et les pères ont péri dans la journée du 10. — Lettres de félicitations sur tout ce que l'assemblée venoit de faire. — D'après la motion de M. Ducos, on suspendit de leurs fonctions tous les commissaires du roi. — Une lettre de Brest annonça que soixante-douze prêtres réfractaires avoient été embarqués dans un bâtiment qui avoit précédemment servi à la traite des Nègres, et qu'ils cingloient vers les côtes de l'Espagne. — Un décret d'accusation fut porté contre un député de Marseille, M. de Blancgilly, pour avoir intercepté les lettres que la société des amis de la constitution de Marseille lui envoyoit pour les Jacobins de Paris ; pour les avoir apostillées et envoyées au roi, etc.

roi, etc. — On décréta des sommes pour le soulagement des malheureux habitans des campagnes, et des femmes d'artisans qui ont des enfans à la mamelle, et sont dans l'indigence. — On décréta que M. Cahier de Gerville s'étoit acquitté de ses devoirs pendant le temps de son ministère. — On décréta que le soin de donner des passe-ports seroit confié à la municipalité. — Le nouveau ministre des affaires étrangères notifia, que l'impératrice de Russie ordonne aux François de rétablir le roi très-chrétien dans toutes ces anciennes prérogatives; que la perte de ces prérogatives faisoit qu'elle expulsoit, de Pétersbourg et de ses états, M. Genest, l'ambassadeur de France. — M. Bazire présenta des lettres et mémoires trouvés dans le secrétaire du roi. Les lettres étoient écrites de Coblentz à M. Noailles de Poix, pour obtenir du roi, aux différentes échéances, la solde des gardes-du-corps formés à Coblentz. Les mémoires avoient été présentés au roi par M. le prince de Poix, pour obtenir chaque terme de la solde. Il résulte de ces mémoires que le roi a payé les gardes-du-corps à Coblentz jusqu'au mois de Janvier 1792, et postérieure-

ment à son acceptation de la constitution. — Il annonça, en même-temps, l'arrestation de M. de Poix.

On ouvrit la séance du jeudi par déclarer que les bustes du roi et de M. Bailly, placés derrière le fauteuil du président, seroient ôtés et remplacés par le tableau de la déclaration des droits de l'homme. — On a ôté dans tout Paris le nom *du roi, de la reine, royal*, et tous les noms des hôtels, et tout ce qui étoit un emblême de la royauté, ou des actions faites par les rois. — M. Merlin ayant annoncé que la tranchée avoit été ouverte devant Thionville, que les ennemis étoient maîtres déjà des postes avancés de Sierk et de Rodemack, l'assemblée décréta que les femmes, enfans et parens des émigrés seroient consignés dans les limites de leurs municipalités respectives, et retenus comme ôtages. 2°. Que tous les chevaux et mulets appartenans aux émigrés seroient pris et consacrés au service de l'armée, à l'exception de ceux qui sont employés à l'agriculture. On lut quelques papiers trouvés chez M. de la Porte, intendant de la liste civile, et qui est déjà arrêté. La première pièce qu'on lut étoit une note de-

plusieurs dépenses d'imprimerie acquittées par la liste civile. Voici quelques-uns des articles contenus dans cette pièce. « Af-» fiche destinée à discréditer les assignats... » Affiche contre les soldats de Château-» vieux... contre les Jacobins... Proclama-» tion des émigrés... Demande aux émi-» grés, et réponses des émigrés... Haro sur » les émigrés, etc. etc. » Ces libelles, ajoute le lecteur, valoient à leurs auteurs des brévets, des pensions, des graces de toute espèce. -- Il lut une lettre adressée, par un chef de conspiration, au secrétaire de la liste civile, dans laquelle il lui fait part d'un projet de massacrer les Jacobins, de chasser l'assemblée nationale, de s'assurer de la personne du duc d'Orléans, d'opérer la contre-révolution, de rétablir le tribunal de la prévôté pour expédier les amis de la constitution. -- On lut une lettre des frères du roi au roi même. « Je vous ai » écrit, mais c'étoit par la poste, et je n'ai » rien pû dire. Nous sommes ici deux qui » ne font qu'un : mêmes sentimens, mêmes » projets, même ardeur pour vous servir : » nous gardons le silence, mais c'est qu'en » le rompant plutôt nous vous compromet-

» trions : nous le romprons dès que nous
» serons sûrs de l'appui général, et ce mo-
» ment est proche. — Si vous nous parlez de
» la part de ces gens-là, nous n'écouterons
» rien ; si c'est de la vôtre nous écouterons,
» mais nous irons droit notre chemin ; ainsi,
» si l'on veut que vous nous disiez quel-
» que chose, ne vous gênez pas, soyez
» tranquille sur votre sûreté ; nous n'exis-
» tons que pour vous servir, nous y travail-
» lons avec ardeur, et tout va bien, etc. etc.»
-- On lut un mémoire en date du 10 novembre, donné par M. Delessart, apostillé par le roi, et concerté avec MM. Alexandre Lameth, Barnave, et les ministres Duport du Tertre, Bertrand, Duportail et Jarbé. Ce mémoire traçoit le plan suivant : refuser la sanction au décret sur les émigrés... Ecrire une lettre aux princes, et des notifications aux puissances... Etablir trois cours martiales... Donner des motifs au *veto* apposé sur le décret des émigrés... Faire une proclamation bien constitutionnelle, etc. etc. -- On décréta d'accusation tous ces coopérateurs et rédacteurs d'un pareil mémoire. -- Une note de M. Montmorin prouvoit que plusieurs membres de

l'assemblée actuelle étoient de connivence avec la cour, et se disposoient à quitter l'assemblée à l'instant où ils ne pourroient point y servir la cour. -- On manda à la barre M. de Montmorin. Ne l'ayant point trouvé chez lui, l'assemblée ordonna que les scellés seroient mis à l'instant sur ses papiers. -- On décréta que le nouveau pouvoir exécutif et la nouvelle municipalité de Paris, se concerteroient pour faire les préparatifs d'un camp de 40,000 hommes près de Paris. -- On fixa la majorité des citoyens à 21 ans.

Dans la nuit du jeudi au vendredi on annonça à l'assemblée qu'un grand nombre de fusils, d'épées, de poignards, et un paquet de lames d'épées brisées, avoient été trouvés à l'hôtel Montmorin. -- On rendit un décret relatif à la formation du tribunal criminel qui jugera de tous les crimes de la journée du 10. -- M. Gohier continua la lecture des pièces trouvées chez M. de la Porte. Une lettre écrite de Milan, le 17 avril, au secrétaire de la liste civile, porte ces mots : « Les couriers qui nous ont appris la nouvelle de la déclaration de » guerre nous ont comblé de joie. L'as-

» semblée nationale a donc enfin donné
» dans le panneau ; si elle eût été un peu
» plus modérée, elle auroit eu répit jus-
» qu'après l'élection de l'empereur, mais
» elle a voulu avancer la punition des Ja-
» cobins; nous en ferons justice, l'exemple
» en sera terrible, etc. etc. — » Dans une autre lettre, on invitoit ce même secrétaire de la liste civile à faire publier par les journaux une anecdote que l'on regardoit comme propre à réveiller le fanatisme. — Ailleurs on dit que les émigrés entreront sous peu en France ; qu'il faut faire sentir à la bourgeoisie que le roi seul peut la sauver. — M. Gohier instruisit ensuite l'assemblée qu'une affiche intitulée : *conseils à la garde nationale*, avoit été imprimée aux frais de la liste civile ; que dans cette affiche on invitoit la garde nationale à égorger les Marseillois, à égorger ceux qui voudroient toucher au roi. — La commission extraordinaire confirma à l'assemblée que les trois commissaires envoyés à l'armée du centre avoient été arrêtés à Sedan par le maire de la ville, et que le département des Ardennes, séant dans cette ville, avoit déclaré inconstitutionnels les

décrets de l'assemblée du 10. -- On dépêcha sur le champ trois nouveaux commissaires avec pouvoir, etc. etc.

Dans la séance du vendredi neuf au samedi, on lut une lettre de M. de Luckner; il accuse la réception de cinq lettres. Ses dispositions parurent favorables à l'assemblée nationale et elle les applaudit.

Une lettre des commissaires envoyés à l'armée du midi, en date du 15, annonça à l'assemblée que depuis Paris jusqu'à Lyon les patriotes sont fermes, inaccessibles à la terreur, qu'ils répétent la liberté, l'égalité ou la mort. -- M. le ministre de l'intérieur vint annoncer que le conseil exécutif provisoire ayant senti qu'il devoit procéder, sans délai, au rappel de M. de la Fayette, avoit expédié un courier extraordinaire à ce général pour lui ordonner de remettre le commandement de l'armée à M. Dumouriez. Cette nouvelle excita des applaudissemens réitérés. --- M. Claviere annonça que M. Charles de Lameth avoit été arrêté à Barentin, au département de la Seine inférieure. -- On décréta la suppression des commissaires du roi près les tribunaux. -- Après la lecture d'une lettre

d'un officier de l'armée de M. Dillon, dans laquelle on accuse ce général d'avoir fait proposer à sa troupe de marcher vers Paris pour aider la garde nationale contre les factieux, l'assemblée décréta que ce général n'avoit plus la confiance de la nation, et que le pouvoir exécutif seroit chargé de le destituer.

Ce 20 août. Ce soir on disoit dans Paris que M. de la Fayette s'étoit jetté dans Sedan avec 15,000 hommes ; et les gardes marseilloises parcouroient en même tems le palais royal ivres de vin et de joie de ce que M. de la Fayette étoit arrêté. D'autres nouvellistes ajoutoient que M. Dietrick avoit livré Strasbourg aux Autrichiens.

Madame de Bouverot à son mari, aide de camp du duc de Villequier, au quartier général des princes, le 23 sept. 1792.

Nous avons appris que la maréchale d'Aubterre étoit sortie de Paris, elle est soustraite à l'atroce spectacle que je craignois bien plus pour elle qu'un réel danger. Je me flatte qu'on t'a trompé en te disant que l'évêque de Montauban est du nombre

des victimes. Le chevalier d'Allon... n'est pas mort, il a écrit à son frère que recueilli par une bonne femme et soigné par elle dans son grenier à l'insu de ses domestiques, il avoit recouvré sa santé et étoit guéri de ses dangereuses blessures. M. d'Herville est arrivé ici, il a eu bien de la peine à se sauver de l'Abbaye, s'est déguisé en mendiant, a passé à Paris plusieurs nuits caché dans des chantiers; enfin, à la faveur d'un certificat de plusieurs années de service de postillon, je crois chez un Anglois, il est parvenu à s'échapper. Madame Baleroy, sa belle-mère, étoit dans l'ivresse quand elle l'a vu arriver. L'abbé l'Enfant est sauvé; on s'attend encore à quelques revenans dont il a été bien important de publier la mort. Le maire de Paris est le plus grand scélérat qu'on puisse connoître.

L'abbé de Proisi, ainsi que l'abbé de Voisin, sont partis pour l'Angleterre; je te prie de faire de ton mieux pour préserver la maison de M. Gosselin du pillage si la ville de Rheims y étoit condamnée; ce *brave* homme pense réellement à merveille, et de plus, il a recueilli les meu-

bles de ma sœur. Demande des sauvesgardes signés du roi de Prusse ou du duc de Brunswick, et non du maréchal de Broglie ; les premiers en imposent davantage. On donne un écu par jour à des hussards qui, moyennant cette politesse, défendent votre mobilier et votre maison. Les lettres de Paris disent que nos *souverains* sont un peu moins resserrés ; Dieu le veuille. J'ai fait partir la lettre que tu m'envoie pour madame Geslin : j'ai mille inquiétudes sur les suites d'une correspondance où les factieux voient le timbre du pays étranger.

A Turin, ce 17 septembre 1792.

Le départ de M. l'archevêque de Paris de Chambery me faisoit craindre que vous n'eussiez quitté aussi cette ville. J'appris hier soir, chez madame de Bourbon Busset, par M. l'abbé de Castellanne, qu'il vous y avoit vu à son passage. Daignez, je vous en supplie, monsieur, me donner des nouvelles de M. le comte de Chouzy père, et de messieurs et dames vos frères et sœurs ; de madame de Yerville et de ses

enfans ; je n'ose leur écrire de peur de faire songer à eux.

Le massacre des prisonniers d'Orléans est la dernière nouvelle fâcheuse qui nous soit parvenue ; une que vous pourriez ignorer est l'existence d'une escadre angloise dans la rade de Gènes, dont le chef et les capitaines, au nombre de six, ont été hier présentés au roi de Sardaigne. Ils montent des vaisseaux de 80 et 74.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, le baron DE MILLEVILLE DE LIEUREY, écuyer de Madame, à Turin.

P. S. Je vous ai cité mal-à-propos l'abbé de Castelanne par la mal-adresse du valet-de-chambre de madame de Bourbon Busset qui l'avoit ainsi nommé, c'est un abbé qui est venu pour solliciter des secours pour les prêtres émigrés qui vous arrivent en foule, qui a eu l'honneur de vous voir, mais dont on ignore le nom puisqu'il n'est point Castelanne.

A M. le comte du Chilleau, maréchal de camp au service du roi de France. A Chambery en Savoye. A Nice, le 17 septembre 1792.

Le club de Marseille a enjoint au soi-disant général Anselme d'attaquer Nice, sous peine d'être pendu ; les municipalités voisines de son camp lui offrent le même sort en cas qu'il attaque, de sorte que le voilà bien campé ; les femmes même ne craignent plus les menaces d'Outrevar, d'après les dispositions de M. de Courten ; toutes les communications sont coupées, excepté pour le courier. Ma pauvre province est toujours plus en combustion ; on ne pend plus par deux ou trois, mais par vingtaine trois fois la semaine ; nous avons des listes qui ne finissent plus ; on choisit à présent les victimes parmi les constitutionnels, mais gare de nouveau aux aristocrates. Nous espérons d'apprendre bientôt l'arrivée du roi de Prusse à Paris, cela ne fera qu'augmenter les massacres dans les provinces méridionales.

Bien des choses, je vous prie, mon général, à MM. de Vareilles et du Chey-

ron. Quelles nouvelles avez-vous de madame la comtesse du Chilleau ? est-elle toujours à Paris ? Le danger qu'il y a d'écrire à Marseille à des parens et amis fait que je n'ai point de lettres de ma mère dont je suis fort en peine.

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement, mon général, votre très-humble et très-obéissant serviteur, GOUJON.

Le 21 août 1792.

Nos provinces se dépeuplent, car tout le monde, de tout âge, court vers les frontières : c'est une véritable épidémie. Les assemblées primaires sont convoquées pour nommer des électeurs et de nouveaux députés qui formeront une convention nationale pour juger les crimes de haute trahison dont le pouvoir exécutif est accusé... Je n'en dis pas davantage, Dieu seul sait quelles en seront les suites. Puisse la France ne pas se souiller des mêmes forfaits qui ont ensanglanté le trône d'Angleterre !

Tu auras su toutes les horreurs qui se sont passées à Paris le 10 et le 11 et les

jours suivans, la suspension du roi, son emprisonnement au Temple, etc. Depuis huit jours nous ne recevons plus de gazettes ; il ne nous parvient plus de lettres de Paris ou des frontières sans être décachetées, et c'est le régne de la liberté!

A M. le comte de Vareilles, à Chambery en Savoye. A Turin ce 19 sept. 1792.

L'on assure que l'Espagne fait des mouvemens, et qu'elle est à même de se déclarer; c'est ce qui m'a été mandé le trente août ; depuis je n'ai point eu des nouvelles de ce pays là.

Je sais à n'en pouvoir douter qu'une escadre Russe, composée de huit vaisseaux de ligne et de divers bâtimens, sont vers Livourne, et que delà ils doivent faire voile sur les côtes Jacobines.

L'on dit qu'un corps d'Autrichiens passant par le col St. Bernard doit aller vous joindre ; c'est un on dit, et n'y croyez que quand vous les verrez.

J'ai l'honneur d'être avec des sentimens respectueux, votre très-humble et très-

obéissant serviteur, le marquis DE POLASTRON.

Voudriez-vous bien faire agréer mes hommages à M. le comte du Chilleau et à vos compagnons de voyage.

A M. le comte du Chilleau, maréchal de camp, à Chambery en Savoye. Ce 19 septemb. 1792. (Ecrite par l'évêque de...)

J'AI trouvé hier, mon ami, en arrivant de ma course, ta lettre du 14; je m'empresse à te répondre un mot par le courier qui va partir. Que d'horreurs se sont passées depuis la dernière que je t'ai écrite! que de victimes, que de pertes affreuses pour le clergé! Ah! ceux qui restent sont bien plus à plaindre que ceux que nous pleurons. Quelque chose qui arrive, quelques puissent être nos succès, la plaie saignera long-tems. On ne sait point de nouvelles du roi et de sa famille; le peu de lettres arrivées hier de Paris n'en disent pas un mot, on ne sait ni s'ils vivent ni où ils sont. On dit qu'on a cessé les travaux autour de leur prison, ce qui indiqueroit qu'ils n'existent plus ou qu'on les a transféré dans quel-

qu'autre cachot. Rien n'égale la barbarie et l'audace effrénée de ces monstres. On ignore positivement la position actuelle du duc de Brunswic, on le croit vers Châlons. On ne sait pas si Thionville est réduit, il paroît que Lewinphen, qui y commande, étoit décidé à se laisser brûler entièrement; mais des lettres ont parlé d'un assaut général dans lequel les émigrés doivent agir. Il n'y a que quatre à cinq mille hommes à Metz pour le défendre, en sorte que s'il est attaqué il paroît impossible qu'il se défende. Il est très-vrai que Dumouriez a été forcé dans son camp par M. de Beaulieu, et qu'on lui a pris son artillerie et toutes ses munitions. Cette armée s'est retirée avec grande perte dans Valenciennes. La manière dont ce fait a été raconté à l'assemblée est ridicule; mais le peuple le croit, c'est tout ce qu'il leur faut. Luckner est parti de Metz avec son armée à huit heures du soir, le 4, pour aller vers Châlons; il a été obligé de passer par Toul, St. Disier, Vitri, etc. mais M. de Beaulieu s'est avancé vers Vitri pour s'opposer à son passage. Selon toutes les régles ce chef des rébelles doit être battu avant d'avoir joint les patriotes de

de Paris. Il a affaire à d'habilles gens, mais il est grand tems qu'on entame Paris et qu'on y fasse cesser ces horreurs.

La diette helvétique commence à prendre un ton digne d'elle ; elle vient de refuser de lire une lettre du ministre des affaires étrangères (Lebrun) que lui a porté Barthelemi : elle a déclaré que l'ambassadeur seroit obligé de quitter les cantons : elle ordonne une levée de troupes. Le canton de Soleure a même annoncé que si certains cantons ne vouloient pas se joindre à ceux qui étoient décidés à venger l'honneur de la nation, ceux-ci marcheroient sans eux. Cette déclaration vigoureuse a réuni tous les suffrages à la diette, ce qui est un grand point. Il paroît que tout de bon nos bons Suisses vont aller ; celà seroit bien essentiel pour renforcer le corps de M. d'Hesterhazy, qui a été considerablement affoibli par M. le prince d'Höhenloë qui en a pris une très-grande partie pour la mener avec lui vers Paris : cependant on parloit beaucoup hier du projet de passer le Rhin pour entrer en Franche-comté ; mais comme M. d'Hesterhazy attend de nouveaux régimens qui viennent le joindre, j'ai peine à croire qu'il

se hazarde à entrer avec une armée qui ne seroit pas capable d'en imposer, et sur-tout sans être sûr de ses derrières. En comptant les émigrés qui sont avec lui, il n'a pas vingt mille hommes.

Je te manderai ce que nous apprendrons; je suis occupé des prêtres que j'ai trouvé arrivés et qui arrivent journellement. Je te recommande ceux de mon diocèse qui sont à Chambery. Mille et mille choses à l'évêque de Gap, et au cher archevêque: nous verrons d'ici à quelques jours s'il y a moyen de renouer notre rendez-vous. Puisque tu as des chevaux je voudrois que tu pusse venir jusqu'à Evian. Réponse à cela positive. Adieu, mon ami.

Le duc d'Aiguillon a couché à Zurich dimanche; on croit qu'il se sauve en Italie avec des tonnes d'or. Si M. Roch est avec toi, dis lui de me venir joindre.

Ma lettre n'ayant pu partir, j'ai le tems de rectifier une erreur qui s'y est glissée, pour n'avoir pas eu encore le tems d'être informé de la vérité.

La diette helvétique a seulement ordonné au canton de Bâle de signifier au sieur Ferriere, qui commande les troupes qui

sont dans le Porentru, qu'il ait à retirer ses troupes de tout le pays appartenant au prince évêque de Bâle, et de lui annoncer que sur son refus il seroit pris une résolution vigoureuse de la part de la diette : il est très-vrai que le grand conseil du canton de Berne a ordonné à ses députés à la diette d'accorder le passage aux troupes impériales et de chasser l'ambassadeur. Celui de Soleure veut qu'on le fasse arrêter.

Je reçois ta lettre du 17 ; je te remercie des soins que tu donne à mes deux curés blessés. On ne vit jamais pareille atrocité et pareille lâcheté ; l'histoire du monde ne fournit rien de semblable. Je voudrois bien savoir ta femme en sûreté. Je crains que l'arrivée de l'armée à Paris ne soit pas aussi prochaine ; on trouve plus de résistance dans les places qu'on n'en avoit annoncé. Thionville tient toujours ; on n'est pas sûr que Sarlouis soit pris : si on eût commencé par l'attaque de Metz, cette ville eût été prise promptement et les autres auroient tombé d'elles-mêmes. Les puissances réunies n'ont pas amené assez de troupes, il en arrive de nouvelles. Les Russes ont déjà passé la Silesie ; en tout il paroît impossible

que cette affaire finisse avant l'hiver, et notre monde sur-tout n'est pas trop prémuni contre le froid. Le roi de Sardaigne devroit bien avoir une volonté ; il doit voir, par ce qui arrive au nôtre, où mène la foiblesse. Je doute que dix mille impériaux soient à ses ordres ; il n'en faudroit pas davantage pour faire une diversion utile et même des conquêtes. Si les Suisses arrivent alors on sera bien en mesure. Adieu.

M. . . . à M. le vicomte d'Allard, avec M. de la Roquette. A Chambery, le 21 septembre 1792.

Vous aurez su que l'on a rendu compte à l'assemblée des hostilités de l'Espagne, et à ce sujet M. de Sartine, dans sa dernière dépêche, en paroissant sortir un peu de sa circonspection naturelle, me dit que dans le gouvernement où il végéte il y a, Dieu merci, administration, police et finance, et en tout des moyens. Voilà donc deux puissances, l'Espagne et la Sardaigne qui vont venir au secours de la France. J'aime à ne pas douter d'après vous, monsieur, de la redoutable assistance de la Russie, et

l'on me donne à penser encore que l'escadre que l'Angleterre doit mettre en mer n'atteindra les côtes de notre royaume, qui sera bloqué de partout, que pour délivrer le roi. C'est l'ambassadeur du roi d'Angleterre qui, comme électeur d'Hanovre, a fait déclarer tous les cercles de l'Empire. Pour achever le cercle de l'Europe, on dit que la diette helvétique a fait dire au pouvoir exécutif quelconque en France, qu'il falloit évacuer le Porentru et restituer tous les régimens. De prétendus succès qu'a eu Dumouriez ont enflammé les esprits, et la quantité de volontaires qui courent aux armes est si grande qu'il faut deux millions par jour pour la paie. On comptoit sur des intelligences avec Thionville, et il y a sans doute du mécompte. Paris est dans l'horreur et l'effroi, les portes sont de nouveau fermées sous le prétexte d'un vol fait au garde-meuble; la moitié des habitans sort pour chercher son salut dans les provinces, où de même qu'à Paris on égorge les prêtres et les bien intentionnés. M. de Baral, évêque de Blois, a échappé aux brigands après avoir couru de grands dangers. La municipalité continue de régner et de tyran-

niser Paris. L'ambassadeur d'Angleterre, en se retirant, a voulu prendre congé du roi et de la reine. Toute la municipalité a voulu être présente à l'entrevue. L'ambassadeur a demandé au roi et à la reine leurs ordres pour sa cour; l'un a répondu n'avoir rien à dire, et l'autre a versé des larmes; l'ambassadeur en saluant a dit, qu'il rendroit compte à son maître de ce dont ses yeux avoient été témoins. Tous les *honnêtes gens* quittent Babylone. Je se-serai flatté de pouvoir vous renouveller, et à MM. de Myons et Dornacieux, l'assurance de tous mes sentimens; le premier juge bien que présentement il n'y a rien à faire pour sauver ses biens, sa maison, sa fortune de l'horrible cahos dans lequel périra la capitale d'une façon ou d'une autre.

A Fribourg, le 17 septembre 1792, à sept heures du soir.

DANS l'état de chagrin et d'abattement où je me trouve, il m'est doux de pouvoir épancher mon cœur dans celui de ma tendre amie. Je viens d'assister à la pompe funèbre

du pieux Mirabeau ; et si tous ceux qui lui doivent des larmes le regrettent comme moi, on peut dire que sa mort cause de vives douleurs. Ce brave homme ne m'étoit rien, je l'ai connu à peine ; mais j'ai toujours été un de ses admirateurs les plus enthousiastes, et je ne puis me faire à l'idée, qu'un chevalier de cette trempe, meurt dans son lit au moment où il alloit se couvrir de gloire. Il expira avant-hier, 15, à trois heures après-midi : j'arrivai ici hier à midi, et mon premier soin fut d'aller verser des larmes au pied du lit de parade de ce héros. Il étoit dans le costume de hussard ; sa figure étoit encore fraîche ; on auroit dit qu'il n'étoit que dans le sommeil. Tu ne saurois croire combien cette vue me mettoit hors de moi-même ; j'enrageois de la joie que cette perte va causer à nos ennemis ; mon sang bouillonnoit dans mes veines ; et s'il m'eût fallu combattre au sortir de là, j'eusse été doublement brave. Aujourd'hui, le prince de Condé s'est rendu ici avec grand nombre d'officiers généraux, et cinq officiers par compagnie ; à quatre heures, le corps a été porté au cimetière hors la ville, suivi du prince d'Hesterhazy, du prince de Condé, et

de plus de 400 François. Les Autrichiens ont rendu au défunt les honneurs dûs à un officier général ; c'est-à-dire, qu'un bataillon d'infanterie, deux drapeaux et trois pièces de canon suivoient le cortège, et il s'est fait trois salves de mousqueterie et d'artillerie. La légion a demandé le cœur de son digne chef, qui a été embaumé dans une petite boîte de plomb, et il sera suspendu au drapeau blanc du corps. O ! mon amie, comme je plains cette triste épouse ; elle a un courage que je ne puis concevoir. Elle est partie pour l'armée des princes, afin d'obtenir, pour son jeune enfant, le commandement en propriété du corps que le père a levé : si elle étoit refusée, il seroit à craindre que cette légion ne vînt à se dissoudre ; car il est étonnant combien tous les individus étoient attachés à leur chef, sur-tout parmi les volontaires, qui sont l'élite du corps ; et il n'y a que le désir d'être utiles au jeune Mirabeau qui puisse les engager à servir encore. Mon cœur se déchire, lorsque je réfléchis sur le coup que vient d'éprouver la malheureuse vicomtesse de Mirabeau ; perdre son mari, dans une circonstance aussi critique, et au moment où il s'occupoit de

la fortune et du sort d'un enfant de trois ans ; ensuite la perte d'un ami, dont elle ne trouvera jamais le pareil. O dieu ! je suis exposé à pareil malheur ! Mais crois bien, ma chère Mandreville, que l'instant où j'apprendrois la perte de mon amie, seroit celui de ma dissolution. Je t'ai peut-être donné lieu quelquefois de douter si je t'aimois ; cependant la cause de mes torts étoit dans mon amour même ; et plus je vais, plus je sens combien il est violent et inextinguible ; vas, tu ne saurois en douter, et jamais tu n'auras d'ami aussi sincère que moi.

On m'a assuré que le siège de Thionville étoit interrompu, et que l'armée du prince d'Hohenloë avoit ordre d'aller joindre l'armée du roi de Prusse, et que celle du général Clairfait devoit venir continuer les opérations du siége. La place est cependant bloquée. Voilà donc une résistance bien opiniâtre, et sur laquelle on ne comptoit point ; cela va bien retarder nos affaires. Bien des gens croyent que le prince d'Hohenloë, après avoir soumis la Lorraine, devoit se replier sur l'Alsace ; et que, tandis qu'il y entreroit par le Nord, nous ferions aussi

notre entrée dans cette partie. Les événemens justifient assez cette manière de voir. Les mêmes politiques croyent aussi que ce seront les opérations du duc de Brunswick à Paris, qui détermineront notre entrée. Du reste, aucune nouvelle positive. Le cardinal de Rohan a cependant envoyé une estaffette au prince de Condé, pour lui annoncer que les armées de Luckner et de Dumourier s'étoient réunies devant les Prussiens, qui les ont laissé faire ; mais qu'ensuite on avoit livré bataille, et que les patriotes ont perdu 17,000 hommes, et les Prussiens 2,000. Je trouve cela trop beau pour y croire ; je te laisse à en penser ce que bon te semblera. Du reste, je suis peut-être mal avisé de donner des nouvelles ; vous devez en avoir de bonnes par M. de Narbonne.

Suite des entretiens politiques des morts. N°. 81, vendredi, le 5 octobre 1792. Satyres politiques. Bonnes et mauvaises nouvelles.

Des lettres de Bruxelles, en date du premier, confirment la résolution de Dumourier et de son armée. Breteuil écrivoit, le 30,

à sa nièce Matignon, qu'il avoit, lui-même, reçu cette nouvelle du roi de Prusse. C'est une bonne nouveauté.

Les nouvelles de Paris, concernant la guerre, rapportent, avec jactance, que Montesquiou a conquis toute la Savoie avec autant de facilité qu'une jeune fille; qu'il se trouve à présent à Chambéry, et que les savoisiens et leurs marmottes sautent et dansent de joie, parce qu'ils ont l'honneur de marmotiser avec la liberté française. — C'est, en effet, une nouveauté marmottine, mais une mauvaise nouvelle. — Probablement, les Piémontois vont s'empresser de marcher, après avoir été en marche dix-huit mois dans toutes les gazettes. Mais quoi!.... si les fourmies du Piémont avoient marché, comme les feuilles publiques le disoient, elles seroient déja en France.

Mayence, 3 du courant. Les François sont partis de Landau pour se rendre à Spire au nombre de 15,000 hommes. Mille Autrichiens, et deux mille Mayençois qui gardoient les magasins, se sont défendus comme des lions, et il n'est resté que cinquante hommes de trois mille; les autres sont tués ou pris. Les François vouloient se

rendre librement par Worms à Manheim ; dont les membres du gouvernement ont répondu qu'ils devoient, auparavant, en donner la nouvelle à l'électeur qui étoit à Munich. Les François menacèrent de se frayer l'entrée avec le canon. On leur a répondu que le palatin vouloit être neutre (un électeur allemand neutre !) alors les Wormsois se sauvèrent à Mayence, les Mayençois à Francfort, et les Francfortois à Witzbourg. Les François ont un grand projet ; c'est de se rendre maîtres du Rhin et de la Mozelle, afin de couper les passages, et d'intercepter les convois : voilà de fâcheuses nouvelles.

Cependant arrive la nouvelle agréable que le général Hesterhazy et Condé avancent à marche forcée avec vingt - quatre mille hommes, pour attaquer les François à Spire; et l'on gage que, d'ici au 12, il n'y aura plus un seul François près du Rhin : voilà donc des nouvelles qui reviennent consoalntes.

Du Rhin, le 4 du courant. Les princes allemands envoient courier sur courier en France, pour demander du secours aux armées allemandes qui y sont : mais les armées allemandes qui y sont, ont assez à

faire pour exécuter leur plan, qu'ils suivent exactement. Ainsi elles ne peuvent secourir l'empire d'Allemagne abandonné à lui-même. C'est une nouvelle affligeante pour nous, qui sommes accoutumés à mener une vie pastorale et non guerrière.

Mais si les François ont bien étudié le plan qu'ils ont de se rendre maîtres des rivières, pour couper toute communication entre les armées coalisées, ils enverront 15,000 hommes à Sarbruck sur la Mozelle, comme ils en ont envoyé 15,000 sur le Rhin. Alors, les puissances coalisées n'auront plus de communication ; et il faut qu'il arrive du secours. C'est une nouvelle qui n'est pas trop mielleuse.... pour nous !

Paris, 3 *septembre*. Il est arrivé ici des députés de la Suisse, savoir de Lausanne, de Genève et du pays de Vaux. Ils demandent à être adjoints à la république françoise. On les a reçus ; et pourquoi non ? Ils contribueront à payer nos dettes, et payeront aussi en partie, pour nous, après n'avoir eu que pour eux à payer. Le canton de Berne en grince les dents. Je le crois ; mais pourquoi n'a-t-il pas d'avance *mono-*

polisé l'opinion en sa faveur, et mis une armée sur pied ?

Werzig, 30 *septembre*. Voilà notre chère Allemagne bien vilainement tracassée ! Hier, 5,000 François sont entrés ici de Saarlouis d'une manière assez impertinente. Nous avions 500 hommes ; ils se défendirent ; mais il fallut céder à la force. Eh ! messieurs les connoisseurs en affaires militaires ! faites-y bien attention. Les François se sont portés de Landau à Spire ; ils veulent passer par Worms et Hunfrucken (*évêché d'Hildesheim*) pour se rendre sur la Moselle, intercepter les convois des Prussiens et des Autrichiens, et couper aussi toute communication entr'eux ; et fin pour s'appuyer des fortifications de Saarlouis ; et alors, *vogue la galère*. — J'aurois fait cette opération, si j'avois été le patriote Custines.

Mais écoutez ici une grande, grande, grande nouvelle ! ! !

Cléves, 3 *octobre*. « Nous recevons ici la nouvelle officielle et certaine qui répand un baume de consolation sur les amis de l'humanité, savoir qu'il y a une suspension d'armes pour quatre mois, arrêtée

entre les puissances coalisées et les François.

« Mais comment cela ! la convention
» nationale n'en dit rien. Je le crois bien.
» Mais pesez les opérations de Dumourier :
» il a abandonné le camp de Maulde aux
» Autrichiens ; il a laissé chasser son armée
» des hauteurs par Clairfait. — Je gage-
» rois là-dessus que Dumourier est d'intel-
» ligence avec la coalition ; qu'il va s'unir
» aux Prussiens et aux Autrichiens, mar-
» cher droit à Paris pour y introduire de
» force le plan de gouvernement tracé par
» la coalition ».

De-là, ce congrès à Luxembourg.

DÉVOTION.

Mémoire du nonce du pape, trad. en françois.

(*Nota.* Ce mémoire du nonce auroit sans doute dû être mis à l'art. *Bassesse* ; car il est un modèle en ce genre. Mais comme tout ce qui vient du Saint-Père est sacré, nous avons cru devoir le ranger à l'article *Dévotion.*)

Le monde entier ne connoît que trop combien sont funestes pour le très-florissant royaume de France les opinions qui

y ont prévalu dans ces derniers tems ; concernant la religion et l'autorité royale. Outre que les rues de la ville sont pleines de carnage, les campagnes en proie aux flammes, un souverain malheureux, et son épouse plongée dans la douleur, sans royaume, sans pouvoir, ayant sous les yeux l'aspect d'une mort toujours imminente, cachent sous un maintien royal la douleur inexprimable qui les déchire ! Mille et mille vénérables prêtres et vierges sacrées, privés les uns et les autres de la consolation que la religion leur procuroit, par les *sacrifices* et les sacremens, pleurent au pied des autels. Ah ! non, car déjà les autels sont en grande partie détruits. Ils pleurent la ruine du christianisme ou dans leurs solitudes, ou en terres étrangères, ou dans d'affreuses prisons, où ils languissent. Et certes, le but de la constitution françoise ne peut être que la destruction totale de notre sainte religion catholique et de toute souveraineté légitime : de sorte qu'on ne veut plus là qu'il existe ni autel, ni trône. Non contens de détruire les autels et le trône dans le royaume de France, ils voudroient encore les proscrire de tous les empires,

empires. Pour y parvenir, ils employent sans scrupule, les moyens les plus indignes et les plus coupables. Ce n'est pas un manége secret, une trame couverte. Cent fois, plusieurs députés de cette assemblée ont assuré que tel étoit leur vœu; et les troubles que leurs adhérens ont tâché d'exciter dans les autres états, le prouvent bien assez. L'Angleterre est pleine de troubles, l'Allemagne inquiète; les isles de l'Amérique sont en partie dévastées, en partie près de l'être ou le craignent; et elles n'annoncent que trop que le système fanatique de la licence a passé les monts et les mers. Voilà pourquoi sa majesté très-fidèle et le prince royal, régent, ont pris avec toute diligence les moyens d'éloigner de ce royaume très-heureux une peste aussi dangereuse. Mais tant que le contact en sera à craindre, on ne pourra pas toujours en éviter les effets pernicieux; et toujours il se trouvera des furieux imposteurs qui ne craindront pas de s'exposer aux dangers pour propager les plus horribles maximes. Plaise au ciel, qu'on puisse toujours s'emparer du navire téméraire qui seroit chargé de livres pernicieux, qui passent si rapidement dans les mains

d'une jeunesse facile à se laisser séduire, pour lui inspirer des sentimens irréligieux et rébelles! Tant qu'on n'arrachera pas la racine d'une folle philosophie, l'arbre portera ses fruits empoisonnés.

C'est pourquoi les Souverains puissans, avertis du danger, ont craint avec raison que le feu ne gagnât d'abord secrètement dans leurs états (comme cela arrive malgré toutes les recherches) et n'éclatât ensuite subitement en un incendie inextinguible. Ainsi, ils ont pris les moyens, non-seulement de se garantir d'une infection si pestilentielle, mais encore d'opposer une digue à un torrent si destructeur, puisqu'il s'agit non d'une cause particulière, mais véritablement d'une cause commune et de laquelle dépend la sûreté de tous en général et de chacun en particulier. Unis entr'eux, ils font donc de concert tous leurs efforts pour arracher cette racine en France, éteindre l'incendie et arrêter le torrent.

Si chaque prince considère avec tant d'attention et de vigilance un objet de si grande importance, combien plus grand doit être l'intérêt dont s'occupent l'esprit

et le cœur du Saint-Père. Outre qu'il est souverain temporel, il a encore, inhérente à sa personne sacrée, la qualité de vicaire de J. C.; de chef visible de son église, de premier défenseur de la sainte religion catholique, de gardien des fidèles, qui sont confiés principalement à ses soins. En effet, plongé dans la plus profonde douleur, il ne cesse d'offrir nuit et jour à Dieu les plus ferventes prières, lui demandant de regarder d'un œil de miséricorde, son église, les souverains de France, ce royaume, et de faire cesser enfin de son bras tout-puissant, tant de calamités; de rétablir dans son lustre, sa vigueur, la religion, l'église; de délivrer les fidèles ministres du sanctuaire et tous les bons catholiques d'une persécution si barbare et si cruelle.

Sa sainteté dejà muë par tant de motifs, fut tout récemment sollicitée par sa majesté catholique, à faire les instances les plus vives auprès de sa majesté très-fidèle, pour concourir avec les autres Souverains et aussi efficacement en proportion des forces que Dieu lui a données, de manière à agir de concert contre les fauteurs de nouveautés si dangereuses en France.

H 2

Non-seulement le souverain Pontif ne peut en pareilles circonstances, se dispenser de faire les instances demandées; il s'y croit même obligé, et les regarde comme le devoir le plus strict qu'ait à remplir son ministère apostolique. C'est pourquoi il a commandé à l'archevêque de Tiane, son nonce apostolique auprès de cette cour, de faire à sa majesté très-fidèle et au prince royal, régent, les plus fortes instances afin d'obtenir d'eux que la couronne de Portugal se réunisse à ce concours si desiré; couronne qui depuis sept siècles, existe avec tant de gloire, et qui peut se vanter d'avoir trouvé dans ses propres forces les moyens de fonder des empires dans l'Afrique, l'Asie et l'Amérique : or, ces forces ne sont pas moindres aujourd'hui.

C'est pourquoi le nonce susdit a l'honneur de présenter à sa majesté et à son altesse royale, ce présent mémoire; et de leur exprimer combien le S. Père a d'espérance, et est bien fondé à fonder son espoir sur leur insigne piété, leur religion, qui ne le cède assurément pas à celle qu'eurent les Alphonse, les Henri, les Edouard, les Jean et tant d'autres héros très-fidèles

qui ont occupé ce trône où sont nés à son ombre. Il se confie aussi dans leur magnanimité, et leur cœur généreux, persuadé que ses instances paternelles et ses prières seront reçues avec bonté et favorablement secondées ; et que, pendant que nombre de souverains concourent avec le sang de leurs sujets, et l'or de leur trésor, à une entreprise qui peut rendre à la religion son premier lustre, et soutenir sur la tête de tous les rois la couronne qu'on leur envie, ils ne souffriront pas que les autres remportent sans eux de nouvelles palmes et de nouveaux triomphes.

A M. de Bouverot, aide-de-camp de M. le duc de Villequier, lieutenant-général des armées du roi de France, commandant l'aîle gauche de la deuxième ligne de l'armée royale, par Luxembourg. Paris dimanche 23 septembre.

Notes sur d'Hervilly, qui s'est sauvé des prisons de l'Abbaye.

Enfin mon bien bon ami, j'ai de tes nouvelles, je reçois deux lettres à la fois ; une de Verdun du vendredi 14, et l'autre de

Busancy du 18; ma tante avoit déjà eu la bonté de me mander qu'elle en avoit reçu trois de mon oncle, et qu'il lui mandoit que ta santé étoit excellente, Dieu en soit loué ! combien il me traite dans sa miséricorde de te donner des forces supérieures à tes fatigues et au chagrin qui doit tellement prendre sur toi, si la providence ne te protégeoit pas spécialement ; si un égoïste étoit à ma place, il seroit heureux; mais peut-on jouir de quelques biens dans un temps si fertile en fléaux de toute espèce? Je vois par tes lettres que tu pâlis autant que moi de tous ceux dont tu es témoin, ou dont les récits te parviennent; ainsi, tu ne trouveras pas surprenant que mon ame soit profondément navrée de tout ce qui accable nos malheureux compatriotes. Il y a long-temps que je suis convaincue que nous n'aurons qu'à pleurer sur tout ce qui nous a été cher, nous a intéressé dans le courant de notre vie; et si je n'avois l'espoir que le triomphe de la religion nous rendra assez fervens pour faire tourner au profit de notre salut, toutes les angoisses qui nous sont réservées, je n'attendrois que désespoir de toutes parts.

Je conçois moins que jamais aujourd'hui que l'on se fasse illusion sur la nécessité de rappeller dans toute sa pureté, cette seule consolatrice des maux qui n'ont point de termes en ce monde ; c'est d'elle seule assurément que doivent attendre du secours, les gens qui ont perdu fortune, parens, amis, santé, dans notre atroce révolution ; et qui oseroit se flatter de n'être pas réservé à quelqu'une et souvent à la totalité de ces cruelles atteintes ! Je t'avoue que je ne sens d'autre attrait pour retourner dans ma patrie, que celui de mêler mes larmes avec celles des individus, qui unis avec nous de cœur et d'esprit, ont souffert aussi mortellement des désordres dont ils ont été témoins, et qui bien mieux épurés encore par le spectacle de ces malheurs, nous préparent des exemples d'une édification qui me paroît devoir être irrésistible. Je pense donc que le sang de nos martyrs, la constance de nos fidèles, nous promettent le retour des premiers siècles de l'église ; voilà ce que j'attends dans ma patrie ; voilà ce qui m'en fait desirer le retour ; je crois tout perdu pour ce monde et tout gagné pour l'autre ; si nous étions

réellement chrétiens, cette confiance nous combleroit de joie; mais je n'espère obtenir tant de détachement que du séjour au milieu de nos braves confesseurs de la foi, et en attendant je mêle à mes motifs d'empressement de revoir Soissons celui de t'embrasser; nous aurons bien des choses à nous dire après une longue séparation traversée de tant d'événements. Si j'espérois moins du règne de la vertu, qui me semble devoir être substitué merveilleusement à celui de l'excès de tous les vices, j'aimerois mieux que notre réunion s'opérât ailleurs qu'en France; mais je ne puis dire quelle est ma foi, quelles sont mes espérances à ce sujet.

On n'a pas d'idée de la quantité d'ecclésiastiques qui abondent sur-tout en Angleterre, et qui refluent ensuite dans ces provinces-ci; et ce qui me paroît miraculeux, c'est que, de tant de gens qui ne sauroient avoir reçu la même éducation, être nés avec la même délicatesse, il ne s'en trouve aucun qui n'ait le maintien le plus édifiant, aucun qui ne pousse à l'excès le désintéressement. Certainement, Dieu veut convertir tous les peuples par l'exemple de ces respec-

tables ministres de la foi; leur séjour dans tous les lieux où ils se dispersent, doit éclairer le clergé, et ranimer la ferveur des fidèles : il y a quelque chose de surnaturel dans leur conduite. Graces à la providence, les secours sont abondans. Il y a trois dépôts de vêtemens, sans compter celui où l'on verse dans la caisse; car il y a des besoins de toute espèce. Grand nombre de ces braves gens arrivent tous nuds. On distribue bas, chemises, habits, &c. Il y a une marchande de drap qui a envoyé trois pièces de ratine pour faire des gilets. Je voudrois bien que la même protection de Dieu s'étendît sur les émigrés laïcs, et qu'ils fussent à l'abri de la misère comme nos prêtres; mais j'ai le cœur déchiré de voir le manquement de toutes choses, les fatigues excessives qui accablent ceux-ci.

J'ai une sérieuse inquiétude ; ma bonne amie, mademoiselle de Cernis, est dans son lit, à ce que l'on me vient de dire ; je frémis que son chétif individu ne succombe à une maladie que le chagrin rendroit encore plus dangereuse. Je l'aurois plus connue, mieux appréciée, pour la regretter davantage ; il n'y a pas au monde un caractère plus ai-

mable que le sien, une ame plus sensible et une vertu plus solide. Je tremble qu'elle ne soye mûre pour le ciel.

DÉTRESSE.

Paris, 20 août 1792.

Nota. Cette lettre est sans doute adressée au ministre de Parme.

VOTRE excellence sait, depuis plusieurs mois, que la pension de France est suspendue; et que, d'ailleurs, je ne reçois pas ma paie : elle n'ignore pas non plus les événemens du 10. Les ambassadeurs et ministres étrangers se retirent. Si ma personne est utile ici, je resterai; sinon, je partirai. Dans le premier cas, je prierai votre excellence de m'obtenir de l'Infant, avec le paiement de mes honoraires, quelque augmentation de paie, que sa bonté lui dictera en ma faveur. Dans le second cas, de me faire payer de tout ce qui m'est dû, et passer quelque surcroît, pour me mettre en route. Voilà ma position. Que votre excellence daigne donc m'appuyer; et quelle que soit la volonté du

souverain, marquez-le moi, afin que je voie enfin mes inquiétudes se terminer.

Si je ne reçois pas une prompte réponse, ce sera pour moi un signe certain que son altesse royale ne me défend pas de revenir dans ma patrie.

J'ai l'honneur d'être, votre très-humble serviteur, JOSEPH DE LAMA.

GUEUSERIE ET MENDICITÉ.

10 *septembre* 1792.

HELAS, Monsieur, nous sommes de pauvres émigrés, et nous sommes tellement dans la misère, que nous ne pouvons vous payer le grenier que vous avez la générosité de nous louer. Nous vous supplions de ne pas nous renvoyer ; les voisins nous tourmentent. Mon mari et moi, que nous sommes malheureux ! J'ai la fiévre depuis trois mois, *Signée* THÉRÈSE GOMEZ.

Cette lettre est timbrée d'Espagne, et adressée à M. Toré-Lopez Huenta, secretario de l'embaradon de Espana, à Viena.

DÉSESPOIR.

A M. le chevalier de Durfort, lieutenant général des armées du roi, commandant la brigade de Royal-Allemand à l'armée de L. A. R., frère du roi de France. A Bruxelles, le 22 septembre.

Que je voudrois, cher oncle, que la tristesse que je ressens d'être loin de vous tous, que les alarmes que j'éprouve ne soient pas toujours dans mon cœur, et pouvoir ne plus vous les témoigner ! Mais cela est-il en mon pouvoir ? Non, je suis malheureuse, et malheureuse à l'excès ; je n'ai pas reçu de nouvelles de mon fils depuis le 3 ; et sans votre lettre du 10, je serois encore mille fois plus malheureuse. Mais voilà 12 jours que je suis sevrée de nouvelles : jugez de ce que mon cœur souffre, et il est cependant arrivé deux couriers. Tout le monde est heureux ; moi seule je passe ma vie dans les tourmens de l'inquiétude. Je serois déja partie, sans mes filles ; rien n'auroit pu m'arrêter ; mais je n'ose les risquer. Ah ! de grace, cher oncle, ayez pitié de moi ! Si rien ne vient

enlever mes inquiétudes, je ne répondrois pas de moi, et je risquerois tout, plutôt que de passer ma vie dans ce malheur. Non, je n'y résisterois pas; ma santé en souffre, et le courage m'abandonne : faites le renaître par un mot aimable, je vous en conjure au nom de ma tendre et sincère amitié. Chargez le baron de Breteuil de vos lettres; ce moyen est le seul sûr à présent. Parlez-moi de vous, de mon enfant, et au moins j'existerai. Vous ne pouvez vous faire une idée de ce que je souffre; un supplice de tous les jours n'est pas supportable : ayez pitié de moi, je vous en conjure, et aimez-moi toujours.

Adieu, cher oncle, adieu : voici une lettre pour vous; envoyez-moi un mot de mon fils, je vous en conjure, et comptez sur la sensible reconnoissance d'un cœur tout à vous pour la vie.

Ce 23 septembre. Je respire, cher oncle; je viens, dans ce moment, de recevoir une lettre de mon fils, du 15; je r'ouvre celle-ci pour vous dire le plaisir qu'elle m'a fait, quoique bien ancienne. Ce malheureux étant toujours dans des villages, n'a nul moyen, nulle facilité; ainsi, rien de si simple que je sois si souvent malheureuse. Il me parle, ailleurs, souvent de sa position,

dont sûrement il est loin de se plaindre ; vous le connoissez, c'est tout dire. Mais je vois avec douleur tout ce qu'il souffre. Il en a causé avec le comte Alphonse, qui, voyant combien il lui coûte d'argent, de fatigue, la vie qu'il mène, lui conseille d'être votre aide de camp. Ah ! cher oncle, quel bonheur ce seroit pour moi ! je n'aurois rien à désirer de le savoir avec vous, sous vos yeux. Toujours cette idée a été mon ambition ; le comte Etienne en avoit décidé autrement ; mais il ignore tout ce qui se passe, étant loin de son neveu, et ne le voyant sans doute jamais. Mais je souffre l'impossible de le savoir livré seul à dix-huit ans, et sous les ordres d'un étranger, tandis qu'il peut être avec un second père, avec un ami qui m'est cher. De grace, cher oncle, aussitôt cette lettre reçue, faites venir le comte Etienne ; arrangez cette affaire avec lui, et prenez mon enfant ; vous l'aimez, il vous aime ; et peut-il être mieux qu'avec vous. De grace, cher oncle, accordez-moi cette grace, je vous la demande avec instances. Le peu d'ordre qui règne dans cette armée, le peu de savoir des jeunes gens qui commandent, fait que le service double, et que les jeunes gens sont quelquefois trois jours sans repos ;

leurs chevaux, et eux, mal nourris, fort chèrement. Mon fils, avec un seul cheval, ne pouvoit faire la campagne, et couroit le risque de la finir à pied. Le comte Alphonse étant avec lui le secoureroit; il me mande qu'il lui a fait cet offre, et qu'il me l'écrit. Je n'ai pas reçue sa lettre, sans cela, je lui aurois répondu sur-le-champ; mais l'intention me suffit, et je vous prie, cher oncle, de lui en témoigner ma sensible reconnoissance. Le comte Etienne peut dire aux officiers de la brigade que vous le desirez. De plus, peu m'importe qu'il soit un jour dans ce régiment ci ou dans un autre, puisque son oncle n'en sera plus colonel. J'écris au comte Étienne tout cela, cher oncle, mais je compte plus sur vous. Vous m'avez donné tant de preuves d'amitié, que je n'en douterai jamais; vous connoissez la mienne, elle ne finira qu'avec ma vie.

J'attends avec bien de l'impatience votre réponse. Le laquais de mon fils a vingt louis qu'il lui a offert, je lui dis de les prendre: j'en réponds. Qu'il se fasse faire sur-le-champ l'habit d'aide-de-camp.

Le commandeur me charge de vous demander si vous avez reçu la lettre où il vous rendoit compte de nos affaires; il me charge

de vous faire part que le grand-maître lui a envoyé la grand'croix de l'ordre de Malte.

Madame de Tarente est en Angleterre. M. de Tourzel est ici ; il a passé avec Milédy Kerry. Toutes les dames vous disent mille jolies choses.

CONSOLATIONS.

A Mme. la comtesse Sophie de Courtivron, à Chambéry. De Truaz, 20 septemb. 1792.

Je ne puis tarder, ma bonne et intéressante rivale, de vous témoigner toute la joie que j'ai éprouvée de votre arrivée en Savoie avec votre respectable maman. Occupée sans cesse de vous, chagrine plus que je ne saurois vous le dire, de vous savoir en France, au centre des horreurs de tous genres ; c'étoit à vous à me faire éprouver le seul sentiment agréable qui puisse se faire sentir maintenant, celui de voir ses amies échappées au fer assassin. Ce n'est pas sans trouble que je prononce ce mot affreux ; mais c'est pour vous prouver mieux tout ce qu'a de doux pour mon ame l'idée de ne plus vous regretter sur cette terre maudite.

Signée, Fanchette.

PRÉDICTIONS.

PRÉDICTIONS.

Lettre du maréchal de Castries à un de ses compagnons d'infortune, après la retraite des armées ennemies.

« Nous voilà à-peu-près au même point où nous étions il y a un an ; notre situation est même pire : cependant nous n'avons pas perdu courage, nous n'en opposerons que plus de résistance au sort qui nous poursuit. La campagne a été sans succès, et elle devoit être telle. J'avois prévu une partie de ce qui est arrivé : les deux puissances confédérées ont méprisé mes avis, et ceux des émigrés les plus capables d'en donner de bons ; elles n'ont paru agir que pour elles-mêmes. Nous sommes, sur-tout fort mécontens des prussiens ; cependant, comme la gloire et même l'intérêt le plus immédiat de l'Autriche et de la Prusse se trouvent plus que jamais compromis, ce qu'elles n'auroient plus voulu faire pour nous elles le feront pour elles-mêmes, et l'effet en tournera également à notre avantage. La Prusse vacille

dans ce moment ; elle est mécontente, et voudroit entrer en négociation ; mais elle sera entraînée par l'ascendant et la force des circonstances, d'autant plus que le point de ralliement, le centre vers lequel pourroient aboutir les négociations (la royauté) n'existe plus. Le printemps prochain verra naître une guerre terrible : l'impératrice de Russie, qui ne nous a point envoyé de secours parce qu'elle ne croyoit pas que nous en eussions besoin, fera passer de ce côté une armée nombreuse. Le comte d'Artois se dispose à partir pour Pétersbourg, afin de disposer encore davantage l'impératrice à nous seconder puissamment ; nous voyons au reste avec plaisir nos ennemis toujours divisés entre eux. Marat et ses adhérens jouent précisément le même rôle envers les Brissot et consorts que ces derniers jouoient envers les feuillans. Nous nous attendons à les voir aux prises cet hiver, et Dumourier éprouver le même sort que la Fayette ».

Nota. (*Cette lettre, quoique n'étant pas signée du bailli de Virieu, est de sa main; elle devroit sans doute être régulièrement mise à l'article* trahison; *mais le ton prophétique qui y respire l'a fait ranger à l'article* Prédictions.)

A M. le comte de Saint-Severin, exempt des gardes-du-corps de S. A. R. à Parme.

Je ne vous dirai qu'un mot, mon cher Saint-Severin, car je suis cruellement affairé, à la veille de mon départ de cet abominable séjour, où je suis bien fâché de laisser une de mes sœurs et quelques amis fort intéressans, que je m'y étois procurés. *Ma e fatta la frittata* : la France s'est enfouie dans un abîme dont elle ne se tirera jamais; je l'ai vu se précipiter : ils n'ont qu'à lire mes dépêches depuis trois ans; il doit y en avoir cent quatre-vingt, environ. Je les ai emmenés par gradation, prévoyant, par le simple raisonnement, tout ce qui est arrivé : il ne falloit pas être grand sorcier pour cela. Mais croyez-vous que l'on faisoit quelque attention à ce que j'écrivois ? Pas du tout; je m'en appercevois bien aux plates réponses que l'on me

faisoit. Bref, ils n'ont jamais eu à Parme qu'une idée très-imparfaite de la révolution française. Voilà leur pension, ainsi que tout le reste, à vau-l'eau; et pour me punir de n'avoir pas empêché ce qu'il étoit impossible d'éviter, l'on ne me donne point de traitement depuis huit mois. Si l'on retardoit à Parme, de trois mois seulement, les paiemens, quels cris l'on feroit *da S. Michele a Sta Croce*; au surplus, si vous avez des vues sur cette place, ou quelqu'un de votre connoissance, ils peuvent *farsi avanti*, attendu que très certainement je n'en veux plus, quoiqu'il puisse arriver. L'infant m'exhorte toujours à la patience; mais je serois bien curieux de savoir quelle mine il feroit si ses cuisiniers étoient huit mois sans lui donner à dîner : c'est se moquer des gens.

« Dites bien des choses pour moi aux Flavigny, et donnez-moi de vos nouvelles à *Genève, poste restante* : je compte y attendre les ordres que l'on auroit à me donner, et s'il n'en vient point, je me rendrai à Turin, qui est l'endroit que l'on m'a désigné, devant partir d'ici à l'improviso.

J'ai écrit à l'infant très-exactement tous les couriers, depuis que les troubles ont augmenté. Si vous voyiez ses réponses! c'est à faire pitié! *Bon jour, mon cher bailli, comptez sur mes sentimens ordinaires, et ayez encore un peu de patience; adieu :* et voilà tout. Je ne lui parle plus des 9 à 10,000 francs qu'il me doit; c'est inutile, je ferai comme je pourrai : heureusement que mes amis m'ont aidé.

Avez-vous été aux nôces de Serafini? Il me semble le voir lever à cinq heures du matin, *in facende*. Il se tirera de là; il est actif.

Adieu, mon bon savoyard, aimez-moi toujours; vous savez que je vous le rends bien.

Vous sentez bien que la première chose que je ferai, à Carouge, sera de voir votre pauvre frère le goutteux.

On disoit ici que le général pour rire, Montesquiou, devoit attaquer la Savoie; mais je ne peux pas le croire.

RENSEIGNEMENS.

Lettre de M. Joseph de Lama, ambassadeur de la cour de Naples en France, du 20 août 1792.

Excellence,

Lorsque votre excellence m'honora de sa dernière, en date du 31 juillet, elle étoit assurément bien éloignée de se figurer que dix jours après il se feroit à Paris un horrible massacre ; ce dont j'ai donné avis à notre conseil ; et j'ai écrit d'une main tremblante, et l'ame pleine d'amertume, à l'aspect des choses que j'ai vues. J'ai fait, dans ce détail, l'abrégé de tout ce qui m'a été dit la semaine dernière, à la Assemblée Nationale, lequel abrégé servira d'ailleurs à satisfaire la curiosité de votre excellence.

Les ambassadeurs et ministres étrangers sont décidés à se retirer. Ainsi M. le Bailly partira. Si S. A. R. juge que je doive être ici, malgré la prison du roi, et la soustraction de sa pension, comme son agent, et me croit propre à l'exécution de ses ordres,

je suis prêt à rester. Si elle juge inutile que je reste, je partirai. Mais, dans l'un ou l'autre cas, il faudra m'envoyer de l'argent, parce que d'ici à cinq mois je ne reçois pas un sou, et que je suis endetté de 512 livres de France, que m'a gracieusement prêté le Bailly, tout endetté qu'il est lui-même de mille livres de même monnoie. Je vous prie donc de mettre sous les yeux de S. A. R. le Seigneur Infant ma position critique, et de devenir mon intercesseur. J'écris dans les mêmes termes à son excellence M. le ministre.

J'espère envoyer l'ordinaire prochain au prince héréditaire le *Gonomètre*. Je n'ai pas le temps d'écrire plus au long. Je finis, en me disant plein d'estime et de respect,

De votre excellence, etc.

Eccellenza.

Allorchè V. E. mi onorava col pregmio ultimo suo foglio del 31 luglio, era certamente alieno dal figurarsi, che 10 giorni dopo succederrebbe in Parigi un' orrida carnificina, il cui ragguaglio trasmisi alla corte nostra, e scrissilo con mano tremante,

e l'anima tutta amareggiata per le vedute cose. In questo ordinario ho fatto il compendio di quanto intorno a ciò venne riferito nella scaduta settimana all' Ass^{a}. Naz^{e}., il quale compendio servirà altresì ad appagare la curiosita di V. E.

La partita da Parigi degli ambasciadori e ministri esteri è risoluta. Il signor Bali partirà adunque. Se S. A. R. giudice che debba esservi, ad onta della prigionia del Rè, e della pensione tolta, un suo agente, e creda me idoneo all' eseguimento de' suoi ordini, sono pronto a rimanermi : se giudica inutile che io mi resti, partirò. Ma in ambe le ipotesi converrà, che mi mandino danaro, stante chè da cinque mesi in quà non ricevo un soldo, e sono indebitato di 512 lire tornesi, le quali graziosamente mi diede imprestito il signore Bali, quantunque indebitato egli pure di parecchie mille lire. Sono perciò a pregare l'E. V. di mettere sotto agli sguardi di S. A. R. il Signore Infante, la critica mia situazione, e divenire mio intercessore. Scrivo in termini consimili a S. E. il signore ministro.

Spero aver coll' ordinario venturo di

mandare al signore principe credito il Gonometro.

Non ho tempo di scrivere più a lungo; finisco perciò col raffermarmi pieno di stima, e rispetto,

Di V. E., etc.

Très-humble rapport du chevalier de Lebzeltern.

Nota. (Adressé à M. le prince de Kaunitz. Ce mémoire, en le rapprochant de celui en chiffres, à l'article énigme, pourra donner la solution.)

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que votre altesse m'a fait l'honneur de m'écrire le 11 juillet, où elle daigne laisser à ma propre considération si l'urgence de mes affaires de famille à Madrid, et la conjoncture actuelle, me conseillent d'entreprendre incessamment ce voyage, ou de le différer. Il est constant que les raisons qui exigent ma présence en Espagne sont des plus pressantes pour le bien-être de mes enfans. Il s'agit de sauver d'une ruine totale leur foible, mais unique patrimoine, qui

consiste, 1°. en un petit majorat en terres, déja très-négligé dans les années de la vieillesse de mon beau-père, qui rapportoit néanmoins quelques centaines de florins au temps de sa mort, mais qui est devenu plus onéreux que lucratif, depuis qu'il a été mis dans les mains de la justice, jusqu'à la liquidation de certains comptes, dont l'arrangement ne peut s'effectuer que sur les lieux : et 2°. en la prétention d'une indemnité pour un fief d'environ 1200 florins de rente, que mon beau-père avoit possédé en vertu d'une donation de Philippe V, et qui a été réuni à la couronne par son successeur, sous la clause de cette indemnité. Mon beau-père n'en a reçu qu'une foible partie sous le règne passé, et seulement pour en constater le droit. Depuis lors on a éludé de l'accomplir, sous prétexte que mon épouse, unique héritière, doit elle-même désigner un objet entre les biens confisqués, spécialement affectés à ces sortes d'indemnités. Cette prétention, déja très-ancienne, devient par là même d'un succès tous les jours plus difficile; et il est pour nous très-important

de saisir le moment de la conjoncture la plus favorable. Telle est celle de la grande influence du comte d'Aranda, qui a eu de tout temps des liaisons très-intimes avec la famille de mon épouse; qui, pendant mon séjour en Espagne, m'honoroit aussi moi-même d'une amitié distinguée, et qui, connoissant la justice de cette prétention, peut tout pour son succès. Ces raisons de hâter mon voyage, dont l'urgence est je crois suffisamment démontrée, acquièrent encore aujourd'hui plus de force, par la proposition d'un établissement très-avantageux, pour une de mes filles, qui m'a été fait tout récemment, par le canal de M. Andreoli, dans la supposition que nous devons nous rendre incessamment à Madrid, comme je le lui avois annoncé. J'implore l'indulgence de votre altesse pour tous ces petits détails que j'ai cru devoir mettre sous ses yeux. Je la supplie néanmoins de croire que je sacrifierai tout lorsqu'il s'agira du bien du service. Et comme dans le moment ma présence ici peut être intéressante pour la conclusion de l'affaire dont je me trouve chargé, c'est la réponse finale que j'attends de M. Pinto, qui décidera si je

dois entreprendre ou différer mon voyage. Ce n'est pas que je doute que M. de Costey n'ait tout le talent et le zèle nécessaires pour bien remplir les ordres qui pourront lui être transmis par votre altesse; mais j'ai sur lui, et sur-tout autre, l'avantage de ma résidence de vingt-quatre ans, de mes liaisons avec tout ce qui environne le souverain, et peut-être aussi celui de jouir d'une confiance qui ne s'acquiert qu'à la longue, et d'une bienveillance générale et peu commune ; ce qui me met à même de donner de l'activité aux résolutions, dans le cas que le Portugal se détermine à concourir dans la grande affaire.

Je viens d'apprendre qu'un packet-boat, arrivé dernièrement, a apporté à M. Pinto les ouvertures qu'il attendoit de la cour de Londres, pour prononcer sur le parti que le Portugal embrassera. Je vais donc hâter mon retour de Caldas à Lisbonne, pour être plus à portée de traiter avec ce ministre. Agréez à ce propos, monseigneur, les expressions de ma sensibilité et de ma reconnoissance, de la bonté qu'a eue votre altesse d'approuver le parti que j'ai pris de venir dans ce lieu,

où les bains ont merveilleusement opéré pour mon rétablissement.

Le nonce du pape m'a communiqué, par ordre de sa cour, le mémoire qu'il a présenté au prince du Brésil, dont j'ai fait mention dans mes antérieurs, et dont je joins ici copie. Il est comme moi dans l'attente d'une réponse officielle, qu'il ne recevra, ainsi que l'envoyé de Russie, que lorsque cette cour aura répondu définitivement à l'invitation de notre auguste maître.

M. Chepy, le troisième secrétaire d'ambassade de France, dont j'ai fait mention dans mon antérieur, est arrivé dernièrement sur un bâtiment François. Ayant été dénoncé à la police comme un jacobin des plus enragés, l'intendant s'est d'abord refusé à le laisser descendre à terre; mais l'ambassadeur lui en a obtenu la permission au bout de quelques jours, sous la condition menaçante qu'il sera sévi rigoureusement contre lui, s'il donne au gouvernement le moindre sujet de plainte, soit par ses démarches, soit par un langage inconsidéré. M. Chepy n'a apporté aucune lettre à l'ambassadeur; et n'a pu constater sa nomination de secrétaire

d'ambassade que par un passeport qui lui donne cette qualité. En conséquence celui-ci n'a pas voulu l'accueillir comme tel, non plus que M. Caillasson, parce que M. Gaudin n'a pas encore reçu son rappel; et il attend, pour se régler envers eux, des ordres ultérieurs.

S. M. la reine est toujours dans le même état; et madame la princesse du Brésil veuve, ne se rétablit que très-lentement de son épanchement de bile.

J'apprends avec toute la joie dont le cœur d'un fidèle sujet peut être susceptible, par la dépêche de votre altesse, la nouvelle de l'élection de notre auguste maître pour remplir le trône impérial. Des lettres particulières et plus fraîches nous ont déja donné celle de son couronnement....

Je suis de votre altesse, etc.

Le chevalier de Lebzeltern.

Nota. Cette lettre est adressée à madame, sœur de Louis le dernier, dont le bailli de Virieu étoit en France l'espion. 19 août 1792.

Madame, je n'eus pas l'honneur d'écrire à votre altesse royale par le dernier courier, parce que j'étois véritablement trop affecté des événemens dont j'aurois pu vous faire part à cette époque; vous les aurez appris

Elisabeth

Nota. Cette pièce qu'on va lire est relative aux chevaliers de Malthe.

Au nom de la nation françoise, et de par le roi.

Louis, par la grace de Dieu et par la loi constitutionnelle de l'état, roi des François : à tous maréchaux de France, lieutenans-généraux, maréchaux-de-camp, commissaires généraux ordonnateurs des guerres, et autres officiers ayant commandement sur les troupes : Salut. L'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, autrement de Malte, ayant demandé à jouir des sauvegardes qui lui ont été accordées dans les guerres précédentes, Nous vous défendons très-expressément de loger, ni souffrir qu'il soit logé aucuns de ceux étant sous vos ordres dans les commanderies, maisons, terres et biens appartenans audit ordre de Malte, situés dans le territoire françois, ou dans celui qui, par les suites de la présente guerre, viendroit à en faire partie, ni en iceux prendre, enlever ou fourrager aucune chose, sous peine de désobéissance, et de répondre des dommages qui auroient eu lieu. Mettons sous

la sauve-garde de la nation françoise les commanderies dudit ordre de Malte, leurs fermiers, domestiques, bestiaux, et généralement tout ce qui appartient à l'ordre. Pour témoignage de quoi permettons auxdits commandeurs de faire mettre et apposer sur les portes de leurs commanderies, fermes et maisons en dépendant, les armes de France, et y faire afficher la présente sauve-garde duement collationnée par le secrétaire d'ambassade de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en France. Fait à Paris, le sixième jour de juin mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la liberté, et *de notre règne le dix-neuvième.*

Signé LOUIS.

Et plus bas JOSEPH SERVAN.

Collationné à l'exemplaire adressé par M. de CHAMBONAS, *Ministre-Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, à M. le* BAILLI DE VIRIEU, *chargé de celles de l'ordre souverain de Malte, près Sa Majesté très-Chrétienne pendant la vacance de l'ambassade.*

CIBON, Secrétaire d'ambassade.

Lettre adressée, à madame la duchesse de Parme. De Paris, ce 20 août 1792.

Altesse royale,

Selon toutes les apparences je ne recevrai que trois ou quatre lettres encore de votre altesse royale. Je suis déterminé à partir ; ce seroit participer à tout ce que les Français font en ce moment si je restois parmi eux. Martini veut bien accompagner son ami. Nous espérons que V. A. R. daignera nous permettre en arrivant d'aller assurer notre souveraine de notre profond respect. Ce moment est desiré par moi avec une impatience extrême. Cependant j'écris à S. E. M. le comte Ventura, pour qu'il veuille bien m'obtenir l'agrément de mon maître.

J'ai reçu la dernière lettre dont V. A. R. m'honoroit le 3 de ce mois, je suis fâché que la chaleur ait nui au bled de turquie et à la vigne. Toutefois j'espère manger de la polenta, et du raisin de Parme, à Parme même.

La position de LL. MM. est cruelle. Leur sort sera décidé dans le mois d'oc-

tobre. Tout annonce que l'arrêt sera sévère. Je desire que la nation soit généreuse. Elle est actuellement le maître...

Lettre à M. Morel Bonneveaux, maison Candie, au troisième, place Saint-Léger, à Chambéry; contenant des détails sur différens Personnages. De Fribourg en Suisse, le 19 *septembre* 1792.

QUE d'horreurs, M. l'abbé ! dans quel temps, et quelle nation les a autant multipliées que la France libre ! on en frémit, et vous avez, comme nous tous, le cœur meurtri. Paris est devenu une caverne plus affreuse que la glacière d'Avignon; tous gens sans défense. Cette destinée de madame de Lamballe, du duc de Brissac, et de tant d'autres, accable et pénètre de douleur pour les évêques. Cette préférence de deux frères choisis sans le moindre motif connu ni apparent; pour l'archevêque d'Arles, perte irréparable, ainsi que tant d'autres dont les lumières et les talens étoient plus nécessaires que jamais. M. le duc de Brunswick approche de cette

ville où coulent des flôts de sang qui font entrevoir sa subversion ; je commence à le craindre sans trop me livrer à des idées ténébreuses. Les nouvelles des armées sont très-rares ; on garde le plus grand secret sur les opérations. Thionville est fortement attaquée : cette place est importante, elle paroît être la clef de Metz. Le départ de M. de Calonne et de son neveu pour l'Italie ou l'Angleterre, nous annonce un nouvel ordre de choses. Il est constaté, par les privations des malheureux émigrés, qu'il étoit mauvais intendant d'armée. M. le baron de Breteuil au conseil des princes nous ouvre un vaste champ aux réflexions ; plus le bouleversement est grand et plus il y auroit de gloire à rétablir l'autorité et l'ordre : nous levons les bras au ciel par des prières publiques. Il abonde ici, comme en Savoie, une immensité de prêtres ; les Suisses les reçoivent on ne peut mieux ; ils inspirent à la vérité un grand intérêt. Vous savez autant que nous ici, cette aventure de la Balme paroît une hostilité : on dit que le camp de Barreau augmente ; si cela étoit, et que vous crussiez devoir quitter Cham-

béry, je vote pour l'Allemagne. Par déférence, je ne quitterai ceci que les premiers jours d'octobre pour gagner Rastat et y rester suivant le tems; car nous paroissons encore destinés à errer et à suivre les mouvemens d'une incertitude désolante. Certaine malle qui vous a donné des soins et de l'importunité est enfin arrivée ici; c'est bien l'occasion de vous répéter et mes remercîmens et ma reconnoissance. Dans ces temps de douleur, M. l'abbé, je vous engage à la dissipation, vous en avez besoin; je regrette de ne plus être à portée de vous assurer de près de mon grand et sincère attachement. Quand pourra s'effectuer une réunion si desirable ?

Chaque courier est effrayant; il n'est point de partie du royaume où on ne voie des forfaits; Reims, Meaux et tant d'autres. M. l'évêque de Luçon retourne à Chambéry, joindre les siens; M. l'archevêque est toujours ici avec l'aînée des belles-sœurs, l'autre y passera l'hiver avec toute sa jeune bande. Les autres évêques à Fribourg sont Meaux et Châlons-sur-Saône; le second ordre y est infiniment

nombreux. Presque toute la Bourgogne et la Franche-Comté y sont rassemblées.

Adieu mille fois, monsieur l'abbé; jugez, par le bavardage d'un paresseux, combien il lui coûte de s'éloigner de vous.

Lettre adressée à M. le comte de Narbonne-Fritzlar, lieutenant-général des armées du roi de France; présumée, par les rapprochemens, venir de mesdames de France ou de la reine Savoyarde, à Chambéry en Savoie. De Turin, le 17 *septembre* 1792.

GRACES vous soient rendues, monsieur le comte, c'est vous qui nous donnez les nouvelles que nous avons; on nous en laisse trop manquer.

J'ai lieu de croire que samedi je pourrai vous dire quelque chose de plus sur l'Espagne; c'est du moins très-vraisemblable.

Le temps qu'il fait annonce que le camp de la Lune ne peut tenir encore long-temps.

Je n'entends plus parler de M. l'abbé de Boisdeffe. Madame la comtesse d'Artois m'a remis le billet ci-inclus : elle désire

faire dire cent messes par de pauvres prêtres françois fuyant la persécution. Daignez charger un évêque de cette petite commission.

Agréez, monsieur le comte, mes sincères hommages.

P. S. M. Polachei va à Lauzane, conduire sa famille; il vous fera sa cour en passant à Chambéry. Daigneriez-vous le recommander à M. le prince de Condé, s'il ne reste pas avec M. de Courtrai.

MÉLANGES.

Lettre de Madame de Balbi à Monsieur, frère du roi de France; datée de Luxembourg, ce 8...., midi. Sans timbre.

Bien m'en a pris de venir à Luxembourg; sans cela j'aurois été d'une belle inquiétude toute la journée; ces dames, sans en dire mot, sont arrivées ici ce matin. Le courier avoit ordre de les attendre; ainsi, mes lettres seroient restées à se promener dans la ville. D'honneur, je me glorifie de mon inspiration; je m'en suis

si bien trouvée que je crois devoir m'y tenir. Si je trouve une chambre logeable, je ne retourne pas à Trèves. M. Dourches prétend qu'il repart dans l'instant ; il aura mon petit billet de préférence au courier. N'oubliez pas, cher frère, que vous devez m'envoyer dire sur-le-champ si Thionville se rend. Sans cela, le courrier de M. le comte d'Artois pourra de toute manière me remettre vos lettres. Si ces dames restent ici, fort bien ; si elles retournent à Trèves, c'est toujours son chemin de passer à Luxembourg : il s'y arrêtera bien un instant. Je demeure au duc de *Lorraine*, grande rue. Je vous embrasse, mon ami, de tout mon cœur. Je voudrois en vérité faire de même à votre prince de Waldeck.

Lettre adressée au maréchal de Castries.
Genève, 17 septembre 1792.

M. le Maréchal,

J'ai eu l'honneur de vous écrire il y a quinze jours, et quoique j'adresse encore cette lettre à Luxembourg, j'espère que vous la recevrez à Thionville ou à Metz. Vous m'aviez annoncé quelques exem-

plaires de la déclaration des princes, il ne m'en est parvenu aucun. A la lecture de cette pièce j'ai regretté qu'elle fût aussi remplie de disparates et d'y reconnoître un mélange de tons qui lui a ôté toute dignité. Il est bien fort d'appeler M. Necker un ministre *perfide* ; cette épithète tombe sur les intentions : je doute que le rédacteur pût fournir d'autres preuves que celles de l'incapacité et de l'imprévoyance de M. Necker.

Il ne me reste à-peu-près aucune espérance de la conservation du roi et de sa famille. Depuis huit jours les jacobins, dans leurs délibérations, traitent de la nécessité du régicide : or, leurs discussions ont toujours été le prélude de leurs exécutions. Plus de huit mille personnes ont été égorgées depuis le 10 août ; on tuoit encore le 8 de ce mois, et on tuera jusqu'au dernier moment : tout annonce d'ailleurs qu'avant de quitter la place ils mettront Paris à sac. Jusqu'à présent néanmoins les provinces ont peu imité les crimes de la capitale ; mais si la convention a le temps de s'assembler, si les opérations déja si tardives languissent

encore, on reprendra vigueur, et le royaume entier sera un champ de carnage.

Il me paroît, M. le maréchal, qu'on a totalement abjuré les mesures de sévérité; nous n'avons pas appris du moins qu'on ait fait encore aucun exemple, pas même sur Varennes. Si cette douceur tient à l'espoir de sauver le roi, c'est une méprise semblable à celle du cabinet de Vienne, qui pensoit tuer les jacobins avec de la patience. Tout me fait craindre qu'une pernicieuse miséricorde ne succède aux menaces, qu'on veuille mériter la gloire de pardonner, et qu'on n'écoute les esprits foibles qui parleront de gagner les cœurs. Vous ne doutez sûrement pas que la clémence, dans ces conjonctures, ne soit un crime contre la société; elle détruira tout moyen d'ordre à venir et de gouvernement. Chaque lieu renferme un petit nombre de jacobins conduits par quelques scélérats en chef: en extirpant cette minorité, on détruit le principal obstacle à une soumission durable; mais si on laisse ce levain empoisonné dans

la société, on se prépare de nouveaux malheurs.

On est en général très-étonné de ne pas voir Monsieur déclaré et reconnu régent : cet interrègne rattache tous les gens incertains à la seule autorité existante, celle de l'assemblée nationale; il fournit un prétexte aux puissances médiocres ou foibles de la reconnoître, il accroît les défiances sur les vues des cours alliées. Je n'explique guère des prises de possession, des sommations, des ordres intimés au nom d'un roi mort civilement : au reste, cette conduite peut tenir et tient sans doute à des raisons dont je respecte la force sans les pénétrer.

J'insisterai, M. le maréchal, sur un objet que je touchois dans ma dernière lettre. Il me semble important de plus en plus qu'à mesure que vous avancez dans le royaume, il soit instruit de vos progrès, des pertes de l'assemblée, des exemples de soumission, du respect porté par les armées aux propriétés et aux personnes innocentes. On ne sait pas un mot de tout cela hors de l'enceinte qui vous en-

toure : Paris a beau jeu à répandre ses impostures et à soutenir les illusions par cent feuilles publiques, qui seules instruisent la France et une partie de l'étranger. Toutes les forces de l'opinion sont encore en faveur et dans les mains de l'assemblée; elle et ses folliculaires parlent et racontent seuls; ils ont raison aux yeux du peuple : delà la durée de l'ivresse chez les uns, et le découragement absolu chez les autres. Vous remédierez à ces deux inconvéniens très-graves par une ou deux gazettes officielles qu'on auroit soin de répandre avec profussion : on peut en placer le siége à Verdun par exemple, où l'on trouveroit une imprimerie et nombre d'ecclésiastiques en état de rédiger une feuille semblable. J'ose vous assurer que si, par impossible, les feuilles de Paris restoient suspendues quinze jours, la moitié du royaume seroit à vos pieds; ces exécrables gazettes pervertissent même les étrangers qui y lisent l'histoire du moment.

Vous êtes instruit, M. le maréchal, du massacre des officiers aux gardes-suisses qui avoient échappé à la journée du 10

août. L'état-major, enfermé à l'Abbaye, y a été égorgé le 2, à la réserve de M. Bachman, décapité le lendemain, et du vieux d'Affry, dont il ne peut plus être question que pour l'enfermer dans un monastère, où il pleureroit ses affreuses sottises depuis la révolution. Il ne sera pas aisé de retrouver des chefs capables pour commander ce corps, qui partagera éminemment le soin de maintenir la sûreté et la police du lieu où le roi fixera sa résidence. Il vous paroîtra de la plus haute importance d'y placer des hommes qui réunissent plus d'un talent; car, comme il est à croire que nous serons régis pour un temps plus ou moins long par le gouvernement militaire, les officiers supérieurs auront besoin non-seulement de connoissances militaires, mais encore d'expérience dans la police publique, de fermeté, d'habitude dans la surveillance et l'administration. La révolution a prouvé combien de tels hommes étoient rares, et ils sont aussi nécessaires pour la réparer qu'ils l'eussent été pour la prévenir. C'est en appercevant la difficulté des bons choix, que j'ai exhorté

le baron d'Erlach, bailli de Lausane, à reprendre du service dans les gardes. Après avoir fort éloigné cette idée il s'y est rendu; les dégoûts que lui donnent les démocrates de la Suisse, et la conduite vraiment honteuse des cantons, ont contribué à le décider. Il vient de demander à M. le comte d'Artois la lieutenance-colonelle du régiment des gardes-suisses, dont nous présumons que le commandement en chef passera au chevalier de Roll. M. d'Erlach a servi avec honneur dans ce corps et dans le régiment suisse de Jenner, où il a fait la guerre de sept ans, et en partie sous les yeux de M. le prince de Condé; il a déployé dans les circonstances difficiles où se trouve le canton depuis deux ans, autant de tête que de caractère; il unit le sang-froid à l'activité, le jugement à l'esprit de suite; personne n'a une fermeté plus soutenue, ne s'alarme moins des obstacles, et n'a mieux su inspirer de la crainte et de la confiance: à la lettre, il est la providence du pays de Vaud; il l'est encore des émigrés françois qui ont trouvé chez lui plus que de la protection, et que der-

nièrement encore il a maintenu dans le pays, contre le dessein formé en Suisse de renvoyer tous les françois. Vous avez été, M. le maréchal, à portée de juger M. d'Erlach : si votre opinion à son sujet est conforme à celle du public, personne ne pourroit rendre un témoignage plus péremptoire en sa faveur ; vous contribueriez ainsi à procurer au gouvernement un sujet précieux qu'aucune vue personnelle ne détermine, puisque sa fortune et sa position actuelles lui promettent dans son pays tout ce qui peut flatter l'ambition d'un homme raisonnable. S'il fût resté aux gardes, l'ancienneté le porteroit aujourd'hui à la lieutenance - colonelle. Trois de ses parens et de son nom sont morts depuis peu au régiment ; le dernier, qui étoit le chevalier d'Erlach, capitaine de la colonelle, a été massacré le 10 août, à la tête de sa compagnie, au château des Tuileries.

Le diète helvétique, assemblée à Arau depuis quinze jours, y a débuté d'une manière si équivoque, qu'on la supposoit corrompue par M. Barthelemi : l'accusation étoit trop générale, sans manquer

néanmoins

néanmoins de quelque fondement. Zurich et Bâle se conduisent comme des alliés de l'assemblée nationale. Le massacre des gardes et des officiers prisonniers n'a point affoibli dans ces deux cantons le vil esprit de cupidité et l'entêtement démocratique qui les dominent : leur opposition et leurs intrigues impriment à la Suisse un opprobre éternel. Jusqu'à présent on n'a pas donné le moindre témoignage, je ne dis pas d'indignation, mais même d'humeur. Zurich a l'infamie d'accuser Berne d'avoir rendu les Suisses odieux aux jacobins. La majorité des cantons vient néanmoins de décider de l'expulsion de M. Barthelemi et de sa suite, et de s'armer, s'il le faut, pour obtenir la sortie libre, avec armes et drapeaux, de leurs régimens. La diète sera obligée de prendre sur ces bases un parti définitif. Si le prince d'Esterhazy eût forcé Bâle il y a un mois, et passé au travers pour chasser les François du Porentru, la politique des Suisses eût été plus hardie : assurés d'un appui, les cantons bien pensans eussent facilement entraîné le reste à des mesures de vigueur.

Mais on les a entièrement négligés, ainsi que le roi de Sardaigne, qui, réuni à eux, se fût porté sur Lyon et le Dauphiné. Maintenant il est à la veille d'être attaqué en Savoie, sans être soutenu de personne. La cour de Naples lui avoit offert des secours, mais celle de Vienne a trouvé moyen de l'en priver sans lui en donner aucun. J'ose vous assurer, M. le maréchal, que, d'après la conduite inexplicable des cours alliées envers le reste de l'Europe, si votre affaire n'est pas achevée avant l'hiver, la plupart des puissances secondaires rechercheront la fraternité des jacobins; elles les craignent, elles sont plus intimidées qu'indignées de leurs forfaits, et plus ils en commettront, plus ils seront redoutables aux états médiocres dont on a négligé complètement les intérêts et la coalition.

Nos lettres du 7, reçues hier de vos environs, ne nous tranquillisent pas sur le siége de Thionville, qui retarde les opérations générales, familiarise avec l'idée de la résistance, et va redonner infailliblement du courage à la capitale et aux provinces. Il paroît que cette funeste di-

version ralentit la marche du roi de Prusse, qui, deux jours après avoir pris Verdun, fût entré à Châlons aux acclamations universelles. Les royalistes sont absolument découragés, n'espèrent plus rien, et passent en foule en Angleterre par Rouen et le Havre. Vos premiers succès avoient relevé les esprits; mais rien ne les ayant soutenus depuis quinze jours, ils sont retombés dans l'abattement.

Le chevalier de Beauteville, qui vous écrit aujourd'hui même, vous parlera de son petit accident, qui n'a pas eu de suite : à son âge, et dans cette saison, une première atteinte est souvent dangereuse.

Recevez l'assurance des sentimens inviolables de respect et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, M. le maréchal, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MALLET DU PAN.

A Messieurs les B. A. conseils et communautés des XIII cantons des ligues suisses assemblés à Franenfeld. Coblentz, 26 mai 1792.

Cette lettre, trouvée dans les papiers de Bachman, major des gardes-suisses, lui a été envoyée en Suisse, après avoir été adressée aux Treize-Cantons.

Messieurs, nous n'avons jamais douté de l'attachement de la nation helvétique pour la France ; les preuves de sa fidélité sont consignées dans ses annales, et resteront toujours gravées dans le cœur des Bourbons. La sagesse connue des cantons nous a persuadé d'ailleurs qu'ils ont en horreur une révolution qui attaque tous les principes de l'ordre civil et moral qui a couvert la France de calamités, qui a renversé l'autel et le trône. Nous avons toujours été également convaincus qu'ils sentoient parfaitement combien il étoit de leur intérêt d'arrêter le cours d'un torrent destructeur qui semble de jour en jour accroître ses forces, et dont les ravages, étendus jusqu'à leurs frontières, pénétreroient bientôt au sein de leurs états.

Mais nous avons jugé en même-temps que leur prudence s'opposoit à ce qu'ils prissent un parti prononcé tant que les grandes puissances demeureroient dans l'inaction et ne se déclareroient pas ; c'est ce qui a été cause, malgré notre ferme confiance dans la générosité des cantons et dans l'importance des secours qu'ils auroient pu procurer au roi, notre frère, que nous avons cru par déférence pour eux-mêmes devoir jusqu'à ce moment nous abstenir de toute démarche envers eux, et ne pas solliciter ouvertement un genre d'assistance qu'ils ne pourroient nous accorder sans se compromettre.

Aujourd'hui, l'état des choses est changé, toutes les puissances ont manifesté leur indignation contre les factieux qui voudroient livrer l'Europe entière à la plus affreuse anarchie, en excitant tous les peuples à se soulever contre toute autorité divine et humaine.

Le roi de Hongrie est en guerre ouverte avec eux, le roi de Prusse a déclaré qu'il alloit réunir ses forces à celles de l'Autriche, les bonnes intentions de l'impératrice de Russie sont connues depuis long-

temps, le roi de Sardaigne a rassemblé son armée ; le roi d'Espagne fait marcher des troupes sur la frontière ; au nord, au midi, tout se prépare à replacer le roi, notre frère, sur le trône de ses aïeux.

Le temps est donc venu où nous pouvons solliciter avec confiance la courageuse et loyale nation des Suisses d'entrer dans cette ligue sainte, qui a pour objet la tranquillité de tous les gouvernemens et le bonheur de tous les peuples. Et sur qui le roi de France pourroit-il compter, s'il étoit abandonné dans ses malheurs par les plus anciens et fidèles de nos alliés, par ceux qui ont soutenu si glorieusement les droits de Henri IV.

Vous savez, Messieurs, que nul motif d'intérêt personnel ne dirige nos démarches, et qu'au milieu des contrariétés et des tourmens que nous souffrons depuis trois ans, ce ne sont point des vues d'ambition qui ont soutenu notre zèle et notre courage ; nous voulons rendre au roi, notre frère, sa légitime autorité ; nous voulons rétablir l'ordre public dans notre patrie, que l'anarchie dévore ; et, profondément indignés des insultes que les usur-

pateurs du gouvernement ont osé faire à votre nation, nous desirons contribuer à vous en procurer la réparation la plus satisfaisante : tel est le but des secours que nous demandons à la respectable diète, dont la délibération peut avoir tant d'influence sur le sort de la France et lui procurer à elle-même l'honneur de concourir à la tranquillité de l'Europe entière.

En augmentant nos forces et nos ressources, elle nous mettroit en état de terminer promptement une révolution funeste pour tous les empires, elle nous fourniroit les moyens de ménager le sang du peuple, que des fanatiques séditieux ont égaré et que nous desirons rappeler à ses devoirs en l'éclairant sur ses véritables intérêt; elle acquierroit enfin des droits éternels à la reconnoissance de la France et à l'attachement inviolable des Bourbons.

Nous sommes avec des sentimens très-sincères, Messieurs, vos bien affectionnés amis,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER. CHARLES-PHILIPPE.

Extrait d'une lettre d'un émigré, de de Bruxelles, le 7 octobre.

Des lettres de Tournay ont annoncé que l'artillerie revenoit de Lille, ce qui faisoit croire que la levée du siége étoit prochaine ; d'autres, au contraire, disent qu'elle est remplacée par une plus grosse artillerie, que la brèche est formée, que les soldats ne demandent qu'à y monter, (ils ne sont probablement point en assez grand nombre, quoiqu'on ait ébruité qu'ils venoient d'être augmentés) qu'on a dressé deux batteries sur la citadelle, etc. et qu'on est décidé à aller jusqu'au bout. Quoi qu'il en soit, cette ville a infiniment souffert, sans cesser d'être opiniâtre. *Les visages sont ici bien changés depuis huit jours.* On songe à hiverner, *et on ne sait à quel tems on pourra remettre ses espérances.*

On disoit que l'Espagne et la Hollande se déclaroient en faveur de la coalition contre la France. Elles l'auroient fait avec plus de succès il y a trois mois.

Lettre écrite par la princesse de . . . . au prince de L. . . ., au camp des Autrichiens, vers Maubeuge.

Je ne vous ai pas écrit depuis plusieurs jours, parce qu'en vérité je n'en ai pas eu la force. Les nouvelles se sont succédées d'une manière si bizarre, et ont fini d'une façon si funeste, que je n'ai pas deux idées ensemble. Vous savez que l'armée recule pour prendre incessamment, ou ses quartiers d'hiver, ou d'autres déterminations, qui ne seront pas meilleures. Voilà assurément une belle cacade, et il faut que tout le monde ait perdu la tête, et cela apprendra à ne pas mépriser des ennemis *qui ne sont méprisables que par leurs crimes*. Enfin, je sors de ma profonde tristesse, pour vous dire qu'il faut que vous écriviez, tout de suite, à Basle, où vous avez placé toute mon argenterie, linge, et toute la boutique, attendu que ce pays ne tient à rien, et qu'on s'y enfuit déja, et qu'il faut que vous mandiez de prendre les moyens les plus efficaces et les plus prompts pour faire venir tout ça ici, si vous ne voulez pas le perdre, ce que je

n'imagine pas. Ne l'oubliez pas, je vous en prie, car c'est très-essentiel. Je ne vous parlerai pas de ma santé, car je ne sais ce qu'elle est. Je suis horriblement fatiguée des contrariétés perpétuelles qui assiégent tous les honnêtes gens, à commencer par moi. Adieu, je vous embrasse ; je suis plus triste qu'un mort. Adieu.

Lettre de M. Rennette, colonel du régiment de Ligne, à M. le baron de Montigni, lieutenant-colonel et commandant le même régiment, au camp devant Lille.

2 *octobre*. Mon cher lieutenant-colonel, j'ai reçu votre lettre avec grand plaisir ; l'intérêt que je prends au régiment me les fait desirer vivement. Je suis, et j'ai toujours été de l'avis que le siége de Lille n'iroit pas. Comment a-t-on pu l'entreprendre ? Est-il vrai que le général Braun est très-malade ? On m'assuroit hier que dès le 3 de ce mois, le prince de Brunswick s'étoit retiré, ainsi que le général Clairfayt ; le premier s'est laissé tromper par Dumouriez, en *lui accordant* une armistice pour 24 heures. On a brûlé les magasins à Spire,

le drapeau de M. Erbach a décidé la garnison de Landau d'en sortir pour faire des incursions ; Mayence a été dans des transes cruelles, je desire que M. de Nassau puisse les repousser. Si nous levons le siége, et que nous n'emportions pas Thionville, nous serons inquiétés tout l'hiver sur nos frontières. Il est très-malheureux que le prince de Brunswick échoue vis-à-vis d'un Dumouriez. *Toutes les physionomies se dérident ici, à ces bonnes nouvelles pour nos démocrates et malveillans, qui ne sont pas en petit nombre ici.* Je vous remercie des peines que vous vous donnez pour les tentes. Vous connoissez comme moi la parfaite indifférence de plusieurs de nos messieurs, pour ce qui n'est pas leur charge. Patience.

(*Lettre interceptée.*) *Bruxelles, le* 15 *octobre* 1792.

La campagne vient d'avorter, 1°. parce que *le Brunswick* a fait fausse route ; 2°. parce que les vivres lui ont manqué ; 3°. parce qu'il s'est fié à la parole *du petit*

tigre, qui l'a trompé. Cette campagne donne un hiver de plus de règne pour les coquins, de misère pour tout le royaume, et de prison pour le roi. Voilà ce qu'y gagnera *le petit tigre*, qui ne cesse de se vanter dans toutes ses lettres, d'avoir été *un fier lion*, tandis qu'il n'a été *qu'un fin renard.* Mais on veut toujours être ce qu'on n'est pas : le fait est, qu'il a eu plus d'esprit que ces pauvres Allemands, qui auroient pu le mener à coups de chiquenaude jusqu'à Paris, s'ils eussent été conduits par un Français un peu leste, comme lui, par exemple.

Je joins ici, par une autre enveloppe, cette vie de Lafayette dont vous me parlez; je me la suis procurée; elle pourra amuser vos amis. Ce misérable est dans la forteresse de Wesel, et ne fait que pleurer.

Pleut-il depuis sept semaines sans discontinuation en France comme ici? Les *Sans-culottes ont de fières obligations à cette pluie.*

Lettre adressée à M. le baron de Goderville, officier de cavalerie au régiment Royal-Champagne, compagnie de colonel-général, escadron de la cornette blanche, armée des princes frères du roi. A l'armée.

Nous partons à l'instant pour Bruxelles, mais je veux te dire un petit bon-jour avant de monter en voiture. Nos santés sont très-bonnes; j'espère être arrivée mercredi soir ou jeudi matin, parce que j'ai pris une voiture qui doit me conduire tout droit. Si la vie n'est pas trop chère à Bruxelles, et qu'on y soit tranquille, je m'y établirai, ou j'irai à Anvers. Tu sais que les patriotes sont près de Mayence; ils ont répandu l'épouvante jusqu'ici; *à Coblentz, on parle de livrer l'électeur et toutes les Françaises:* on espère qu'ils seront arrêtés dans leurs courses. Je te donnerai plus en détail de mes nouvelles, quand je serai arrivée. Adieu, mon ami; aime-moi toujours autant que je t'aime. Ma sœur t'embrasse, Lamoi le chev. et M. de Beaumaile. Le 7.

Lettre adressée à M. le comte d'Egmont, grand d'Espagne de la première classe, lieutenant-général des armées du roi de France, commandant en second l'armée sous les ordres du prince de Bourbon, à l'armée, par Luxembourg.

Monsieur le comte,

La nouvelle de la rétrogradation de nos armées n'étoit que trop sûre, comme je vous l'ai mandé le 2; le 3 le général Hohenlohe parut avec un corps d'environ 20 mille hommes, y compris 4 mille hessois qui l'avoient précédé; le 4, M. Dillon, à la tête d'environ 18 à 20 mille patriotes, parut; depuis lors il y a journellement quelques légères canonnades, sans qu'il y ait rien de décisif. Hier le prince-royal, avec un corps d'environ 15 mille prussiens, a paru; il a campé du côté de la ville opposé au général Hohenlohe. Ce matin la canonnade a été un peu plus longue et un peu plus vive; mais rien ne transpire.

La dissolution de l'armée des émigrés est prononcée, et l'ordre donné depuis trois jours; tous les corps sont en marche pour sortir de France, ainsi que la cava-

lerie qui étoit avec les princes : il paroît que nous, qui faisions partie de la garnison de Verdun, quoique logés dans le faux-bourg, sortirons les derniers de France ; mais nous venons d'en recevcir l'ordre à l'instant, et nous nous mettons en route demain.

Je ne puis vous exprimer, monsieur le comte, combien tout le monde est navré de la tournure qu'ont pris les choses ; votre sensibilité vous fera partager le sort de tant de malheureux infortunés qui bientôt n'auront pas de pain à manger. Vous concevez que nos réflexions ne peuvent être que très-tristes ; nous ne savons, mon frère et moi, quel parti prendre ; nous espérons, monsieur le comte, que vous voudrez bien nous diriger dans une circonstance aussi épineuse : jamais nous n'eûmes autant de besoin de votre protection et de vos conseils ; nous les implorons avec la plus grande confiance, sans craindre d'être rejettés. Nous espérons que, débarrassés bientôt du commandement, vous nous permettrez de vous rejoindre pour vous consulter sur le parti qui nous reste à prendre. Nous sommes

très-inquiets tant sur notre position que sur celle de mon père, dont nous n'avons depuis si long-temps aucune nouvelle.

Agréez les assurances sincères du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, monsieur le comte, votre très-humble et très-obéissant serviteur, ISNARD DE CANCELADE.

A Verdun, ce 8 octobre 1792.

L'on vient de nous assurer que nous allons à Arlon, près de Luxembourg, d'où nous serons divisés.

Copie d'une lettre du prince de Hesse au duc de Brunswick, au quartier-général de l'armée prussienne, à Verdun.

Je prends encore une fois la liberté de recommander mes bonnes troupes aux bontés de votre altesse, et de me faire donner de leurs nouvelles, qui me sont si intéressantes. L'invasion française, paroissant s'étendre de plus en plus, exige absolument le retour de mon corps de troupes de la France au bas comté de Calznellenbogen, pour la défense de Reinfelds. Daignez, monsieur, me les y envoye

voyer au plutôt ; leur état actuel, après avoir perdu tant de chevaux, et eu tant de fatigues, leur défend de prendre part à d'autres opérations militaires ; ce seroit à Reinfelds où ce corps pourroit avoir ses quartiers d'hiver et se remettre, en couvrant par-là le Rhin et toute cette contrée. Je lui demande un mot de réponse par estafette, ayant l'honneur d'être avec la plus haute considération, etc.

Signé, GUILLAUME.

Luxembourg, le 10 *octobre* 1792.

P. S. Je ne puis passer par Coblentz, je vais par Mastricht à Cologne.

Lettre adressée à M. le duc d'Harcourt, à Aix-la-Chapelle ; datée de Spincourt, proche Longuion, ce 11 *octobre* 1792.

C'est avec la mort dans l'ame que je prends la plume, mon petit papa, pour vous donner de nos nouvelles et les tristes détails de ce qui se passe ici. Nous nous portons tous bien ; mais ce que j'avois prévu dans mon *post-scriptum* d'avant-hier, ne s'est que trop réalisé. Nous sommes

en route pour rentrer en Allemagne : la consternation et le désespoir règnent dans notre armée ; voilà ce que nous savons de certain. Voici les bruits qui se répandent. Les uns disent que l'on va, au sortir de France, licencier l'armée, ce que je ne crois pas, car dans ce cas les neuf dixièmes des gentilhommes sont littéralement réduits à l'aumône. Les autres assurent, ce qui me paroît vraisemblable, que nous allons cantonner dans le pays de Liége, où l'on donnera la subsistance, pendant l'hiver, à ceux qui ne pourront pas se *la* fournir ailleurs. On dit que nos princes sont à Longwy, que là ils nous feront leurs adieux en passant, et partiront pour l'Italie; d'autres, qu'ils vont retourner à Coblentz. Mais ce qui est plus fâcheux, c'est qu'on assure encore que le roi de Prusse abandonne tout-à-fait la partie, et qu'il retourne avec son armée dans ses états ; je ne puis le croire, quoique tout le monde l'assure. Ce qui cependant est certain, c'est qu'il a remis Verdun aux autrichiens, qui le gardent d'hier. On dit que ceux-ci ne veulent point abandonner la partie : ils jettent feu et flamme contre le duc de

Brunswick, et l'on tient sur cela des propos que je ne puis livrer au papier. Mais le chagrin est tel, que plusieurs de nos compagnons d'armes sont déja partis, et que quelques-uns retournent en France, et disent qu'ils aiment autant être massacrés que de mourir de faim. Bien des gens croient qu'il y a des négociations en train, que la base en est arrêtée, et que les détails vont s'en traiter à Luxembourg, où les ministres de l'empereur, de Russie et le baron de Breteuil retournent aujourd'hui. Mais avec qui peut-on traiter? sur quelles bases se traitent les affaires? c'est ce que je ne puis concevoir, et que le temps seul peut éclaircir. Mais, en attendant, notre position devient affreuse; il est impossible de savoir ce que nous allons devenir, et quels moyens nous aurons pour vivre, et donner du pain à nos familles. Quant à moi, je suis décidé à rester avec mon bataillon jusqu'au dernier moment; mais aussi-tôt que les princes nous auront licenciés ou que nous aurons pris nos cantonnemens, j'irai joindre vous et mon épouse à Aix-la-Chapelle, où nous chercherons à prendre les moyens les plus éco-

M 2

nomiques pour passer notre hiver avec le peu de moyens qui nous restent, et attendre les événemens décisifs et la marche que prendront les gens d'honneur, dont je ne veux pas, si je puis, me séparer. Je prévois que d'ici à la fin du mois je pourrai me réunir à vous; je vous prie de le dire à mon épouse : d'ici là je tâcherai de vous donner le plus que je pourrai de mes tristes nouvelles, et en attendant je vous offre et à madame d'Harcourt mon tendre respect, et embrasse mon épouse et mes enfans de tout mon cœur.

P. S. Un officier qui arrive à l'instant de Verdun, nous apporte la désolante nouvelle que le duc de Brunswick, après un entretien avec Dumouriez, a donné l'ordre d'évacuer Verdun, qui sera remis après-demain aux patriotes. On dit le prince de Hohenlohe furieux : il a repassé la Meuse, et est campé de ce côté-ci à une lieue; nous sommes dans une mer de désolations, et n'y pouvons rien concevoir. Adieu.

Lettre adressée à M. le comte Edouard Dillon ; datée d'Aix-la-Chapelle, ce mercredi 26 septembre. Sans timbre.

Je me suis échappé un instant de chez madame de Mussey, où nous avons fait un très-grand et très-bon déjeûné, mon enfant, pour venir vous dire un petit bon jour. La partie avoit été arrangée pour passer la journée entière chez elle. Nous ne dînons pas, et nous souperons. Mais tout cela m'auroit paru fort maussade et fort désagréable, s'il avoit fallu renoncer à ma plus chère consolation, qui est de causer un moment avec mon enfant ; c'est alors que je sens mieux toute la privation d'en être séparé, et cependant c'est le seul moyen de l'adoucir. J'ai enfin reçu cette lettre si fort desirée et si long-temps attendue ; malgré qu'elle ait eu douze jours de date, elle n'en a pas moins été très-bien reçue. Mais il n'y a pas eu moyen de dire, en voyant, qu'elle étoit de Verdun. *C'est singulier ça, mesdames* ; nous en avons eu de plus fraîches aujourd'hui de M. D...., il écrit du 20, mais il ne dit rien de nouveau. Sa lettre me fait de la

peine. Il dit qu'il est excédé de fatigue, qu'il a passé deux nuits au bel air et à la pluie. Je meurs de peur qu'il ne vous en soit arrivé autant. Dites-moi franchement comment vos douleurs de rhumatisme se trouvent de cet abominable temps ; il est impossible que vous ne souffriez pas. Mais c'est que jamais on n'a été plus malheureux que vous ne l'êtes de toutes les manières possibles dans cette campagne. Je vous assure, mon pauvre enfant, que tout ce que vous avez à souffrir me fait bien du mal, et m'occupe sans cesse ; j'en suis bien tourmentée et bien malheureuse.... J'espère que depuis que vous ne m'avez mandé que vous n'aviez pas eu de nouvelles de vos frères, vous en aurez reçu. Je vous en ai donné de votre frère l'abbé ; et malgré que je serois charmée d'être la première à vous tirer d'inquiétude sur son compte, je souhaite que vous ayez su, avant d'apprendre par moi, qu'il avoit échappé à la fureur de ces monstres, et qu'il est en sûreté. Vous aurez de la peine à me persuader que vous avez éprouvé plus de bonheur que moi, en apprenant cette bonne nouvelle. Pour M. Robert, je

n'en ai pas entendu parler. J'espère qu'il est à la campagne ; sûrement sa femme l'aura engagé au moins à quitter Paris. Je vous jure, cher enfant, que j'ai le même intérêt que vous pour eux, et qu'autant que je peux, je m'en informe. Mais les nouvelles de Paris deviennent bien rares ici. Madame de Mussey reçoit tous les jours une lettre d'une de ses amies, qui a l'air bien triste, et qui n'ose rien dire. Je ne conçois pas qu'en étant si près, vous ne sachiez pas mieux ce qui s'y passe. Cependant, je pense que vous aurez su que la Convention nationale, pour commencer, a déchu le roi : cela ne fait pas beaucoup d'effet, on devoit s'y attendre. La seule chose que je crains pour lui et pour nous, c'est qu'ils ne l'emmènent dans les provinces méridionales, parce qu'alors nous ne verrions jamais la fin de cette vilaine guerre, qui est déja beaucoup trop longue pour moi. Adieu, mon enfant ; je vous quitte pour retourner chez madame de M...., où j'ai laissé toutes ces dames. Je ne vous cache pas que je crains que la séance ne me paroisse longue ; mais je la supporterai mieux à présent,

puisque j'ai pu vous dire que vous êtes, dans tous les momens, ce qui m'occupe le plus, et ce que j'aime le mieux au monde.

Ce jeudi.

Ma tante dit qu'elle n'a pas le temps d'écrire aujourd'hui, ce qui fait, cher enfant, que ma lettre ne partira pas, parce que je n'ose pas l'envoyer seule à M. D.... Je suis bien fâchée, je vous l'avoue, d'être forcée de les lui adresser; cela me gêne singulièrement; je n'aime pas qu'il sache que je vous écris aussi souvent: mais enfin cela ne peut pas s'arranger autrement; ainsi, il faut bien en passer par-là. Je voudrois bien qu'il se chargeât aussi d'envoyer vos lettres avec les siennes, car je ne sais pas comment il fait; mais elles arrivent toujours très-exactement, et les vôtres mettent un temps énorme en chemin. Enfin, mon enfant, je suis obligée de convenir que vous êtes tout aussi exact que lui à écrire; mais c'est que vos lettres n'arrivent jamais. Je n'ai pas encore reçu celle que vous avez laissée à Etain; elle arrivera peut-être un

jour, et elle me fera toujours plaisir. Je ne peux pas vous dire combien je jouis de penser que vous êtes souvent occupé de moi ; c'est tout le bonheur de ma vie et ma consolation, en votre absence. La vie que nous menons ici me devient de plus en plus désagréable. Les assemblées me sont insupportables. Ne faut-il pas que j'aille ce soir chez cette marquise ? Cela me contrarie à un point inexprimable, d'autant que je n'y comptois pas du tout. Mais deux de ces dames prétendent qu'elles ont la migraine, et il faut, à ce que dit ma tante, qu'au moins, pour la première fois, nous n'ayons pas l'air de donner toutes des prétextes. Ainsi me voilà sacrifiée ; j'en ai une humeur massacrante. Au moins si j'avois eu de vos nouvelles, mon enfant, cela m'auroit donné un peu de courage pour supporter cette contrariété : mais rien. Je commence à me désespérer. Je ne peux pas m'accoutumer à passer aussi long-temps, sans savoir seulement où vous êtes, et dans la cruelle inquiétude de me dire tous les jours et à chaque instant : Peut-être il se bat dans ce moment. Cela me tue ; je n'ai que des idées tristes, il n'y en a

pas une de consolante. L'avenir est si incertain, nous sommes si malheureux que je n'ose pas me flatter encore que tout ceci tournera aussi bien que vous me le dites. Ah ! mon enfant, la seule prière que je fais au ciel, c'est de vous revoir ! Tout le reste tournera après comme il voudra ; je trouverai que, pour moi, cela a bien fini. Je veux pourtant encore que vous soyez content du sort qui vous restera. Adieu, je vous embrasse. A demain.

Ce vendredi.

Pas la moindre nouvelle de vous, ni directement, ni indirectement, mon enfant. Voilà dix jours que je n'en ai eu ; cela est trop long, et me rend bien malheureuse. Je sais bien que ce n'est pas de votre faute ; car, excepté un mot que ma tante a reçu de M. D...., du 20, personne n'a eu de lettre. Croiriez-vous que c'est par les papiers qui arrivent de Paris que nous avons appris qu'il y avoit eu une affaire, le 20, du côté de Varennes. D'après le compte que M. de Kellermann en rend à l'Assemblée, il y a tout lieu d'espérer qu'il n'a pas eu le dessus. Tou le monde est

étonné ici de n'avoir pas de nouvelles de votre armée ; heureusement que je sais qu'il est impossible que vous ayez été rendus, le 20, à Varennes ; sans cela, jugez si je serois inquiette, c'est-à-dire que j'en serois folle. Mon Dieu! mon enfant, quand je pense quelle différence d'aujourd'hui, où il y a deux mois j'attendois votre retour de Bruxelles, où vous ne deviez être qu'un moment ; j'espérois que votre voyage de Coblentz ne seroit pas beaucoup plus long, et que je vous reverrois encore avant cette vilaine campagne. J'étois contente enfin, et aujourd'hui je suis bien à plaindre. . . . Tout tourne contre moi ; la société de madame de Mussey, qui nous étoit d'une très-grande ressource, et où je me trouvois mieux que par-tout, parce l'on m'y parloit souvent de vous, et d'une manière que j'aime ; eh bien! décidément elle part dans très-peu de jours. Cela me fait une vraie peine ; vous n'avez pas d'idée combien elle est bonne pour nous, et combien elle va nous manquer. Elle nous engage fort à quitter Aix-la-Chapelle, pour aller nous établir dans le même endroit qu'elle ; mais il me paroît

qu'elle n'est pas encore bien décidée sur celui où elle se fixera. Elle va d'ici à Bruxelles. Je voudrois bien, je vous assure, mon enfant, que nous nous rapprochions; c'est un trop grand supplice que cet éloignement de vos nouvelles pour moi. Je sais que quand je devrois habiter un trou, je m'y trouverois bien, si je pouvois y recevoir souvent de vos lettres. Mais malheureusement je crains d'être forcée de rentrer dans cette maudite ville que j'exècre. Je l'ai prise dans une telle grippe, que véritablement j'y suis malheureuse à l'excès, indépendamment des peines que me cause votre absence, et les dangers auxquels vous êtes exposé. Adieu, car je ne veux pas ajouter une feuille; je trouve que ma lettre est déja trop longue.

Lettre adressée à M. d'Arthaud, fourrier de la compagnie de Royal-Lorraine, brigade de colonel-général, cavalerie, à l'armée des princes frères du roi de France, à Verdun. Timbrée et datée de Namur, le lundi 8 *octobre* 1792. *Sans signature.*

Louise me tourmente, notre ami, pour que je vous écrive. Elle a exigé de moi

hier que je le fisse ce matin. La pauvre femme est infiniment tourmentée de votre silence. Elle prétend que vous ne lui avez pas écrit depuis le 14 du mois dernier ; elle se dit tout-à-fait oubliée, et a juré de ne plus vous écrire qu'elle ne reçût de vos nouvelles. Mais tranquillisez-vous. Ces sermens là, ça ne tient pas ferme. Je vous prie toutefois, notre ami, de la prendre en pitié, et de lui écrire au moins quelques mots, de temps à autre. Je pense bien que ce qui vous est arrivé à Trèves, peut avoir lieu à Verdun. Peut-être quelque belle aristocratisée s'est laissé prendre par les yeux, et vous a fait, pour le coup, oublier tout-à-fait qu'il a existé un Namur pour vous. S'il est vraî, tâchez du moins de finir avec la Françoise convertie un peu plus à votre honneur qu'avec la Tréviroise. Mais, pour Dieu, quelque fou que vous en puissiez être, oubliez-la un quart-d'heure tous les huit jours, pour soutenir le cœur chancelant de cette pauvre Louise, qui me paroît vous adorer toujours. La manière dont elle parle de vous, et dont elle semble s'en occuper continuellement, annonce une fidélité incurable. Il est vraî

que personne, depuis vous, ne s'est présenté pour livrer à son ame un assaut en toutes règles. Mais elle la prétend inassiégeable, quand même vous seriez homme à rendre la place. Jugez de l'effet de vos charmes, et si vous n'êtes plus sensible, soyez au moins reconnoissant. . . . Vous avez dû recevoir en dernier lieu, dans un paquet chargé, une lettre de moi, dont la fin étoit fort sentimentale. C'étoit, mon cher ami, un sermon à la circonstance. Il a été écrit pathétiquement sous les yeux de la belle irritée. Ne croyez pas pourtant que les reproches que je vous faisois pour mon compte, de votre silence, soient un jeu joué; car je les réitère, et vous signifie que je suis très-formalisé de n'avoir pas reçu de vous une panse d'*a*, depuis notre séparation. Pour en revenir à Louise, vous me faites jouer auprès d'elle un rôle d'ami des plus pénibles. Je la vois tous les jours, et chaque fois ce sont de nouvelles lamentations. Elle conjecture, soupçonne, revient sur votre vie passée, et me fait, sur votre existence à Trèves, mille questions, auxquelles je réponds du ton le plus ferme, mais avec le reproche intérieur de tromper

un être aimant de bonne foi. Je vous l'ai dit cent fois là-bas : cette menée répugne à mon caractère. Il faut pourtant la soutenir avec énergie, pour ne pas trahir son ami. Quel sacrifice je vous fais, mon cher! Si vous ne m'aimez pas, vous êtes bien ingrat.

Je suis, notre ami, habitant de Namur depuis huit jours. Vous n'en savez ni le pourquoi, ni le comment. Voici en deux mots mon histoire, depuis la huitaine que je passai ici en août. J'en repartis le 25, pour m'aller établir à Huy, où je restai comme bourgeois jusqu'au 2 septembre, que l'armée de Bourbon s'y réunit pour asseoir son camp dans une plaine voisine. Ce fut, au luxe près, un camp de plaisance ; le site en étoit charmant, et l'on n'y voyoit que des femmes. Il fut levé le 10, et transporté auprès de Marche, où l'on s'établit le 12 dans un marais. Là nous sentîmes vraiment la peine jusqu'au 24, que nous en partîmes pour venir prendre des cantonnemens autour de Namur. Un noble amour du devoir m'avoit fait prendre la résolution de rester dans mon grenier et sur ma paille, quand je reçus le

27 une lettre de ma mère, portant avis de me rendre à Namur, où mon père devoit passer le 29. On n'y entre pas sans passeport. J'ai su m'en procurer un bien en forme. J'ai accouru. Depuis ce temps mon père a toujours différé son voyage, dont le but est d'aller avec M. de Barentin, l'ancien garde-des-sceaux, joindre le baron de Breteuil à Verdun. Les nouvelles n'étant pas satisfaisantes, il est encore à venir, et moi toujours ici. D'après la tournure que prennent les affaires, il paroît trop certain que nous prendrons dans ce pays-ci nos quartiers-d'hiver. En conséquence j'ai planté là le cantonnement, où l'on ne fait rien, et où l'on est fort mal; j'en ai fait rapporter mes effets. Je vais écrire à Trèves, pour qu'on me renvoye ma malle ici, et songer à m'installer pour l'hiver, soit ici, soit à Bruxelles, sauf à regagner la compagnie dès que besoin en sera. Quoi qu'il arrive, je vous instruirai de mon sort. Adieu, notre ami; écrivez-moi, sous l'enveloppe de Louise, une lettre à la circonstance, et mandez-moi *votre histoire secrette*, à l'adresse *de M. Devaux, négociant, au magasin français;*

çais; en écrivant tout simplement à M. de F. l'aîné, chez M. etc. C'est chez lui que je suis logé.

Alb.... est arrivé ici en poste, il y a trois jours. Il a dit avoir vu le chevalier, qui l'avoit persécuté pour qu'il se chargeât de présenter ses hommages à Louise. Vous saurez aussi qu'entrant un soir chez elle, je m'y suis cogné le nez contre mon infidèle. Cette scène muette, qui a duré cinq minutes, eût été fort curieuse pour vous. Comptez sur-tout sur ma discrétion.

ENIGMES.

A. S. A. monseigneur le prince de Kaunitz-Rietberg, chevalier de la toison d'or, grand'croix de l'ordre royal de Saint-Etienne, ministre des conférences de S. M. R. A. etc., son grand chancelier d'Etat, etc. etc. etc., à Vienne. Timbrée d'Espagne.

Très-humble rapport du chevalier de LEBZELTERN.

Monseigneur.

Il est arrivé ici dimanche dernier, un courier de Madrid, expédié par M. de Noronba, qui a apporté le détail du nouvel attentat commis à Paris, le 10 et le 11 du passé, contre la personne du roi.

M. le comte de Chalon, ambassadeur de France, en conséquence de la suspension du roi son maître, et de sa nouvelle détention, a déclaré à ce ministère, qu'il se regardoit également comme suspendu de ses fonctions, ne pouvant et ne voulant recevoir d'ordres que du roi, qui l'avoit envoyé et accrédité à cette cour. Il s'est

néanmoins réservé de prêter dans les occasions ses bons offices à ses compatriotes, en sollicitant pour eux la justice de ce gouvernement, non comme ambassadeur, mais seulement à titre de grace. Il a aussi fait part de cette démarche à tout le corps diplomatique. (*Il y a ici six pages de chiffres que nous supprimons*).

La reine est toujours dans le même état. Madame la princesse veuve n'est pas encore rétablie, et madame l'infante Dona Marianna sa sœur, est aussi assez indisposée. Tant de sujets de chagrin se trouvent néanmoins compensés par la joie universelle que causent les symptômes de la grossesse de madame la princesse Charlotte, qui se manifestent depuis environ un mois. Si cet espoir se réalise, et que son fruit parvienne à la maturité, ce sera en effet un très-grand évènement pour le Portugal.

Le comte de Bellisomi, nonce du pape, a reçu dernièrement avis de sa prochaine promotion au cardinalat. Ce prélat, qui a su se concilier ici une estime générale, sera certainement très-regretté. Parmi les candidats proposés pour lui succéder,

cette cour a déja fait choix; mais j'ignore sur qui il est tombé.

M. le vicomte de Gant est arrivé dernièrement de Madrid avec son neveu, M. d'Evremont. Le premier se propose de partir par le Packet-boat pour l'Angleterre, pour se rendre à Coblents. L'autre, n'étant venu que pour accompagner son parent, retournera incessamment à Madrid, où il est dans les gardes wallones.

M. le vicomte de Lourinhama, lieutenant-général de l'infanterie, gouverneur de l'Alentejo, et frère de M. de Mello, ministre de la marine, est mort il y a environ quinze jours. Le prince n'a encore disposé d'aucune des places qu'il occupoit.

J'ai l'honneur d'être, etc.

TABLE
DES
ARTICLES CONTENUS
Dans la première Partie de cet Ouvrage.

LES INTENTIONS.

DÉVOTION.

AMOUR.

CONFIANCE.

FANFARONNADES.

PROJET DE VENGEANCE.

LES NOUVELLES.

DIFFICULTÉ DE RECEVOIR DES LETTRES.

EMBARRAS.

FRIPONNERIE.

DÉTRESSE.

GUEUSERIE ET MENDICITÉ.

ACCIDENS.

LA PEUR.

PRÉDICTIONS ACCOMPLIES A DEMI.

DÉSESPOIR.

LES RÉFLEXIONS.

PIÈCES TROUVÉES

Dans le porte-feuille de Monsieur et dans celui de m. Ostome, secr. de m. de Calonne.

PIÈCES RELATIVES AU SIEUR DE CALONNE.

PIÈCES RELATIVES AUX HABITANS DE LONGWI.

TABLE DES ARTICLES

Contenus dans la Seconde Partie.

FANFARONNADES.

ROYALISME.

INTENTIONS MALVEILLANTES.

HOMMES MARQUANS.

PROJETS DE VENGEANCE.

TRAHISON.

CONSOLATIONS.

PRÉDICTIONS.

MÉLANGES.

ÉNIGMES.

FIN.

